

Réunion du 1er trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du 25 février 2015

SEANCE DU 25 FEVRIER 2015

OUVERTURE

M. TOURENNE, Président : M. HERVE, si vous voulez bien faire l'appel.

M. HERVE : Gaëlle ANDRO, Marie-Thérèse AUNEAU, Thierry BENOIT, Jean-Claude BLOUIN, Philippe BONNIN, Frédéric BOURCIER, Jean-Luc BOURGEAUX, Jean-Luc CHENUT, Christian COUET, Marie-Hélène DAUCE, Marie DAUGAN, Pierre DESPRES, Louis DUBREUIL, Louis FEUVRIER, Michel GAUTIER, Rozenn GEFFROY, Jean-François GUERIN, Marc HERVE, Louis HUBERT, Jeannine HUON, Catherine JACQUEMIN, Armel JALU, Maurice JANNIN, Didier LE BOUGEANT, Isabelle LE CALLENNEC, Jean-Marc LECERF, André LEFEUVRE, Jean-Pierre LETOURNEL, Bernard MARQUET, Christophe MARTINS, Mirelle MASSOT, Yvon MELLET, Gilbert MENARD, Louis PAUTREL, Michel PENHOUËT, Franck PICHOT, Jean-Yves PRAUD, Yves PREAULT, Henri RAULT, Pierre-Yves REBOUX, Bernard RENOU, Jean-Francis RICHEUX, François RICHOU, Marcel ROGEMONT, Alain SAURAT, Marie-Thérèse SAUVEE, Monique SOCKATH, Clément THEAUDIN, Jean-Louis TOURENNE, Thierry TRAVERS.

Absents excusés : François ANDRE, Christine LEQUERTIER, Clotilde TASCON-MENNETRIER.

M. TOURENNE, Président : Mes chers collègues,

Notre session est consacrée à un moment important pour notre collectivité, celui de l'examen et du vote du budget primitif. Il est nécessairement la traduction dans les faits de nos grandes orientations politiques.

Tout d'abord, je tiens à situer mon propos dans la perspective plus large de la période politique que nous traversons. Depuis des années, j'avais acquis la conviction que nous vivions une ère de changements majeurs, qu'un ordre jusqu'alors présenté comme définitivement installé était en réalité en passe d'être profondément transformé. Sur tous les plans, ce qui était prétendument acquis pour être immuable est aujourd'hui interrogé :

- sur le plan international, la chute du mur de Berlin et la fin des grands équilibres de la seconde moitié du 20^{ème} siècle ont vu se précipiter le monde nouveau dans la guerre, sur tous les continents et même aux frontières de l'Union comme c'est dramatiquement le cas en Ukraine aujourd'hui ;
- sur le plan économique, la crise financière de 2008 est venue sérieusement affecter les certitudes, quasi religieuses, en faveur d'une économie débarrassée de toutes formes de contraintes et de règles ;

- sur le plan écologique, le modèle productiviste menace la planète, l'énergie se raréfie et fait l'objet de conflits, guerriers ou géopolitiques, nouveaux ;
- sur le plan social, les inégalités augmentent et ce qu'il était convenu d'appeler « crise » s'installe comme un état structurel où le chômage et la précarité sont le lot commun d'une partie de la population, conduisant le 1er Ministre à parler d'Apartheid social dans notre société ;
- sur le plan politique enfin, les vieux démons que l'on croyait disparus ressurgissent et ne cessent de progresser comme en attestent tous les résultats électoraux en France et dans les pays d'Europe où l'extrême droite refait surface ;
- « Le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître et dans ce clair-obscur surgissent les monstres » disait Antonio Gramsci, socialiste italien du début du siècle dernier. Ainsi, l'acte de décès d'un ordre qui avait jusqu'alors présidé aux destinées de nos sociétés exige t'il un nouveau modèle et cette période de transitions et de changements peut être propice à toutes les violences, comme cela a été dramatiquement illustré au début de l'année.

Parce que le rôle de la politique, des femmes et des hommes qui s'engagent, ne saurait être réduit au statut de témoin privilégié de l'Histoire et parce que nous sommes instruits des leçons du passé, nous avons une responsabilité singulière dans cette période. Celle d'abord de ne pas céder aux sirènes de l'émotion et de la dramaturgie. Il est de coutume aujourd'hui de désigner les médias et les nouvelles technologies de l'information comme responsables des passions qui prennent le pas sur l'analyse raisonnée. Je souscris partiellement à ce constat, il n'en demeure pas moins que l'histoire et la littérature nous enseignent que souvent les hystéries collectives l'emportent sur l'esprit de citoyenneté. C'est le 1^{er} défi qu'il nous faut relever : celui de la responsabilité et de l'action juste contre les marchands d'illusions qui agitent des boucs émissaires, sèment la haine et le racisme, excitent la violence et la peur.

Je crois nécessaire d'asseoir l'action politique sur des convictions fortes aux premiers rangs desquelles celles d'une action fondée sur l'intelligence. Nos sociétés n'ont jamais été aussi riches de qualités humaines qu'aujourd'hui : le niveau d'éducation est inégalé, jamais l'offre culturelle n'a été aussi abondante mais d'accès aussi inégal, et certains des progrès technologiques récents permettent de disposer en temps réel de l'information. Ces évolutions condamnent à terme l'opacité et le secret qui de tout temps ont perpétué des ordres injustes.

Dans ce clair-obscur, notre responsabilité est celle de contribuer à faire émerger un nouveau modèle de société plaçant l'homme au centre de toutes les préoccupations selon un certain nombre de principes réaffirmés et que nous avons appliqués :

- le principe d'une démocratie renforcée et d'une participation accrue des citoyens aux décisions qui les concernent : cela est valable autant pour la prise de décision publique que s'agissant du fonctionnement de nos entreprises ;
- le principe d'égalité : loin d'être ringard, cet idéal est un impératif nécessaire à la cohésion sociale ;

- le principe de liberté : celle qui permet d'abord l'épanouissement par l'éducation, de forger ses choix en citoyen libre, conscient et responsable. La liberté qui permet l'initiative et l'engagement avec la conscience aiguë de vivre en société ;
- et enfin, le principe du développement durable parce que nous savons aujourd'hui que nos actes engagent les générations futures et que nous avons pour devoir de modifier nos comportements sous peine d'hypothéquer le devenir de nos enfants.

Le Gouvernement travaille à l'émergence d'un nouveau modèle. Il agit dans un environnement très constraint, par une dette abyssale et la prédominance de l'idéologie libérale sur le continent européen. L'action menée depuis deux ans prouve toutefois qu'une voie existe pour réformer notre pays sans l'obliger aux cures d'austérité de certains de nos voisins qui renforcent la crise et les désordres qui l'accompagnent.

En Ille-et-Vilaine, nous agissons depuis des années, à notre modeste place, pour l'émergence d'un autre modèle. Le projet de budget qui vous est soumis en est la traduction.

Un département qui affronte plutôt mieux que les autres les difficultés de l'heure.

Notre volonté politique et notre action ont, avec d'autres acteurs, porté des fruits savoureux. En attestent les nombreux indicateurs économiques et sociaux sur la santé de notre Département.

L'emploi, priorité politique de notre majorité, se porte mieux qu'ailleurs avec un taux de chômage qui reste inférieur de deux points à la moyenne nationale. Dans nos territoires, des perspectives réelles de développement économique voient régulièrement le jour comme c'est le cas avec l'installation du centre de recherche international du groupe Roullier à Saint-Malo et Dinard où, autre exemple, Rennes Atalante et bien d'autres implantations sur le département, où jamais, même aux pires heures de la crise, les créations d'emplois n'ont cessé et les collectivités d'être dynamiques et imaginatives.

Ce dynamisme n'est, évidemment, pas le seul fait des politiques économiques, aussi innovantes soient-elles. Il est en revanche directement dépendant d'un ensemblier plus large qui fait de la cohésion sociale, de l'équilibre territorial et de la qualité de nos infrastructures, les pierres fondatrices d'un environnement propice à l'investissement. Une croissance qui se répartit harmonieusement en Ille-et-Vilaine, la quasi-totalité des 353 communes du département étant en progression au cours des dix dernières années.

In fine, cette force économique connaît une traduction sociale positive puisque l'Ille-et-Vilaine est l'un des départements qui connaît le plus faible taux de pauvreté sur le territoire national (4^{ème} place avec un taux de 5,4 % en 2013).

Ces qualités sont par ailleurs illustrées par les Oscars du Manager qui distinguent chaque année l'innovation technologique, économique et sociale, le développement durable et équitable ; bref, la vitalité de notre Ille-et-Vilaine.

Pourtant nous connaissons, nous aussi, les effets de la crise.

Ces constats optimistes ne sauraient nous détourner des difficultés qu'affrontent nos territoires. La crise est réelle et se manifeste en Ille-et-Vilaine par la fragilisation de certains secteurs de notre économie locale. Je pense tout particulièrement à l'automobile, l'usine PSA et ses sous-traitants. Nous y consacrons du temps et de l'énergie. Si la situation

s'assainit, selon la lettre que nous adresse Carlos Tavarés, nous espérons bien que l'embellie serve le site de Rennes.

La grave crise que vit aujourd'hui l'entreprise AIM et l'ensemble de ses salariés est symptomatique de ces difficultés et nous prenons toute notre part pour qu'une issue positive soit trouvée. Nous avons bon espoir, aujourd'hui, que nos efforts soient couronnés de succès. Le BTP est également fortement affecté dans un contexte déflationniste inquiétant : qu'il s'agisse des ménages, des entreprises ou des collectivités territoriales. Le réflexe de prudence nuit aux investissements qui font l'activité principale du BTP.

Enfin la crise c'est également les dix années de droite au pouvoir qui ont considérablement endetté la France et nous obligent à un effort sans précédent de maîtrise des comptes publics. Ainsi, sur les 50 milliards d'euros de baisse de la dépense publique programmés à horizon 2017, les collectivités territoriales prendront leur part légitime via une baisse des dotations de l'ordre de 11 milliards d'euros d'ici à 2017. Cela représente 3,5 milliards d'euros cette année (c'est-à-dire 2 % de nos recettes). Mais c'est une « paille » à côté de ce que nous promettaient certains dirigeants de l'opposition. Et, c'est peu par rapport à ce que nous a fait subir, en transferts de charges, le Gouvernement de M. Sarkozy.

Nous réagissons par une politique contra cyclique d'investissement. Nous pouvons augmenter nos investissements grâce à une gestion rigoureuse, notamment par la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, lesquelles sont parmi les plus faibles en France (88^{ème} place avec 741 euros de dépenses de fonctionnement par habitant). Dès les premiers effets de la crise, nous avons pris les mesures courageuses nécessaires pour contenir les dépenses : budget base zéro, fonctionnement à effectif constant, etc... Cette gestion économe et anticipée nous donne aujourd'hui les marges d'une politique volontariste.

Nous avons donc décidé d'un plan de relance exceptionnel de 30 millions d'euros avec la volonté d'aller vite et de voir la majeure partie consommée en 2015. Concrètement, ces 30 millions d'euros sont ainsi répartis, avec toute la souplesse et la **fongibilité** qui s'imposent :

- 13 millions seront consacrés au financement de projets routiers (grosses réparations et modernisation) et aux travaux dans les collèges du département.
- 2,4 millions d'euros seront affectés aux travaux des bâtiments du SDIS, des ouvrages des ENS et pour l'aménagement de voies vertes, ainsi que pour le soutien aux projets des établissements médico-sociaux en Ille-et-Vilaine.
- 15 millions d'euros seront déployés en faveur de l'habitat et de l'économie. Les moyens du Bouclier rural seront doublés et 8 millions, voire davantage, seront dédiés aux financements des projets des communes et des établissements publics intercommunaux de coopération.

En choisissant d'affecter la moitié de ces crédits à des bailleurs, des collectivités locales ou des établissements publics de coopération intercommunale, nous avons fait le choix d'un investissement levier qui invite tous les acteurs à investir également. Aujourd'hui, les sollicitations dépassent déjà le montant disponible de l'enveloppe avec une

répartition très équilibrée sur le territoire, notamment en direction des petites communes, ce qui nous obligera, vraisemblablement, à augmenter l'enveloppe.

C'est un budget qui réaffirme les valeurs auxquelles nous sommes attachés

Le budget dont nous allons débattre est résolument inscrit dans la perspective d'une société plus juste et plus harmonieuse. Une société plus juste parce que notre pays est d'abord celui des inégalités liées à la naissance qui en font l'un des pays où le déterminisme social est parmi les plus forts. Déterminisme, rigidité sociale, ce sont des sources de révolte, d'amertume et de violences.

Une société plus juste et plus harmonieuse suppose de permettre à chacun d'avoir accès à un travail et d'en vivre normalement. C'est une affaire économique certes, puisque notre modèle social ne peut être durablement consolidé dans un contexte de chômage massif, mais c'est aussi affaire de respect et de dignité. L'assistanat n'est pas un choix, il est subi et le plus souvent injustement porteur de honte et de mépris de soi.

Une société plus juste et plus harmonieuse reconnaît pleinement la nécessité d'un développement de tous les territoires. Et, par conséquent, comme nous l'avons fait et continuerons de le faire, la création des conditions partout, du développement, de la déconcentration des services publics, de l'accessibilité de tous les territoires, de la mise à disposition d'équipements et services indispensables à l'épanouissement, à la construction de la personnalité et des savoirs.

Une société plus juste et plus harmonieuse enfin qui fait de la solidarité et de la participation citoyenne, les principes de notre action.

Une société plus harmonieuse suppose le droit au travail pour tous

Le droit au travail pour tous que nous voulons inscrire dans les faits exige que nous mettions tout en œuvre pour favoriser le développement économique de nos territoires. En 2015, nous y consacrerons ainsi 39 millions d'euros.

En matière de recherche et d'innovation, je pense tout particulièrement au soutien au projet de construction de l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire qui permettra de consolider BioAgroPolis comme pôle de référence dans les champs de la santé animale et du médicament. Je veux également citer le partenariat de notre institution avec l'Ecole de chimie de Rennes qui nous permettra de co-déposer, début 2016, les brevets relatifs à des travaux de recherche que nous avons engagés pour améliorer la performance des émulsions de bitume à partir de végétaux.

Nous poursuivrons également nos missions de prospection pour de nouvelles implantations ou de soutien aux entreprises en difficulté. 2014 fut une année riche en projets, concrétisée par l'implantation de 12 entreprises exogènes en Ille-et-Vilaine (OVH, Tête en Mer, Restoria, etc...) et par le soutien du fonds de revitalisation à 26 entreprises bretillienes. Ensemble, les entreprises accompagnées par Idea prévoient de créer 520 emplois dans les trois ans.

En 2015, la mise en œuvre du plan de relance permettra de doubler l'enveloppe affectée au fonds de soutien aux entreprises afin d'accélérer les projets d'investissements.

Nous poursuivrons notre soutien à l'économie sociale et solidaire qui représente 12 % des emplois bretilliens. La création du galléco est aujourd'hui reconnue pour être un succès qui devrait aboutir à un déploiement plus conséquent dans les prochains temps.

Un programme d'unités de méthanisation, modèle d'économie circulaire se déployera progressivement sur le département, avec pour première réalisation celle du Coglais.

Une société harmonieuse et apaisée pour que chacun puisse disposer des conditions de son épanouissement

Pour la cohésion sociale, pour une société apaisée, l'action publique doit s'évertuer à corriger les inégalités. La majorité départementale a fait de l'égalité des chances, un axe majeur de sa politique depuis onze ans. Avec un certain succès ! Comme je l'ai dit précédemment, il s'agit d'une condition sine qua non pour donner du sens à un idéal de justice sociale et d'égalité.

Ces politiques produisent des résultats : nous sommes par exemple le département où le taux de mention au brevet des collèges est le plus élevé en France. De récentes enquêtes ont mis en évidence la qualité de vie en Ille-et-Vilaine puisque, là encore, nos territoires sont réputés pour être ceux où l'on vit le mieux.

Le budget 2015 confortera notre politique et ces objectifs dans les domaines de l'enseignement, la culture, le sport, la jeunesse, l'aide à la parentalité, l'enfance et la prévention en direction notamment de ceux qui en ont le plus besoin parce que c'est le prix de la cohésion sociale et du bien vivre ensemble que d'apporter aux exclus les moyens de s'insérer harmonieusement dans la vie sociale et professionnelle.

L'année 2015 sera ainsi celle de l'élaboration d'un premier schéma d'orientation pour la protection maternelle infantile. Avec plus de 1 000 femmes concernées chaque année, 6 000 enfants vus dans les CDAS, 12 000 examens médicaux et sociaux dans les écoles maternelles, l'agrément et le contrôle des 9 900 assistants maternels, des 900 assistants familiaux et des 200 établissements pour l'accueil du jeune enfant, les missions exercées par la PMI sont d'une grande richesse.

L'appropriation du vocabulaire est un facteur très discriminant et générateur d'inégalités très fortes dès les premiers âges de la vie. Nous avons expérimenté ces dernières années un dispositif innovant, «Parler Bambin», qui sera généralisé ainsi qu'annoncé.

46 millions d'euros seront consacrés aux politiques éducatives : gestion des collèges, internat de respiration, orientibus, vivre son collège autrement... dont 17 millions pour la rénovation et l'extension des établissements. L'année verra, entre autres, la livraison des travaux de restructuration et d'extension du collège Jean Monnet à Janzé, la poursuite de des travaux des collèges de Tinténiac et de Vitré et le démarrage des travaux tant attendus des Gayeulles à Rennes.

Un plus grand confort sera apporté aux enfants scolarisés et à leurs parents dont la résidence est située à moins de 3 kms de leur établissement. Ils auront dès juin un titre de transport évitant les attentes, les incertitudes, les angoisses.

En juin 2015, un nouveau schéma départemental de la lecture publique prolongera l'orientation du département pour une intervention ciblée à destination des territoires déficitaires en équipements, fonds, outils professionnels.

Enfin, l'année 2015 sera marquée par la livraison, au mois de juin, du stade d'athlétisme couvert Robert Poirier. Si cet équipement est indéniablement une infrastructure d'excellence propice à l'entraînement et aux compétitions de haut niveau, 50 % de son usage sera dédié aux pratiques scolaires et universitaires.

Une société harmonieuse, mes chers collègues, offre une répartition équilibrée des hommes et des activités ce qui suppose de la solidarité entre les territoires et nous l'avons pratiquée de façon intensive à un niveau jamais atteint.

La société que nous voulons est également celle de l'équilibre du développement territorial, celle qui ne génère pas d'opposition stérile entre les territoires mais construit en intelligence les complémentarités qui font la force de l'Ille-et-Vilaine.

C'est ce ressort qui nous a conduit à mettre en œuvre une politique très singulière ces dernières années fondée sur les principes simultanés d'interventions tournées vers le désenclavement, le développement et la solidarité entre les territoires en même temps que le déploiement d'un service public départemental déconcentré.

Ainsi notre politique d'équilibre territorial s'est-elle manifestée par plusieurs décisions d'ampleur aux premiers rangs desquelles : l'invention des contrats de territoires, la création des agences départementales, la construction d'une stratégie de développement assise sur des pôles d'équilibre dans le département, la création d'un dispositif d'ingénierie publique territorial, l'investissement sans relâche pour la modernisation du réseau routier ou encore notre participation extralégale aux politiques de l'Habitat sur le territoire de délégation.

Le politique du Département, premier partenaire des communes et des EPCI, se manifestera très concrètement cette année par la poursuite du plan « Très Haut Débit ». D'ici à fin 2017 c'est plus de 93 % de la population qui bénéficiera d'un débit supérieur à 4 mégabits.

74 millions d'euros seront consacrés aux politiques de modernisation et d'entretien de la voirie départementale (mise à 2 x 2 voies des axes Rennes-Angers et Rennes-Redon en partie).

La Charte d'engagements du Bouclier rural a été signée lors de la dernière session (25 opérateurs signataires publics et privés) et le « Bouclier rural » entre dorénavant dans une phase opérationnelle. Dans les domaines de la santé, du commerce et de l'artisanat, de la mobilité et des déplacements ou encore du numérique, le département consacrera 2 millions d'euros dans un premier temps, à la préservation ou la recréation des services de proximité.

Une société harmonieuse avec la solidarité entre les hommes chevillée au corps.

Principe d'action de notre collectivité, la solidarité fera évidemment l'objet d'un volume important de dépenses inscrites au budget primitif 2015. Le degré de civilisation d'une société se mesure au sort qu'elle réserve aux plus fragiles pour leur offrir les moyens

d'accéder à leur maximum d'autonomie, à exprimer le plus complètement possible leur citoyenneté.

C'est ainsi, notamment, que nous poursuivrons en 2015 l'expérience du Cars 35 afin de permettre aux jeunes de moins de 26 ans bénéficiaires du RSA et aux jeunes majeurs en contrat avec le département d'accéder à une formation qualifiante ou à un emploi.

C'est également le sens de la candidature du Département pour expérimenter, depuis le 1er janvier 2015, la garantie jeune pour des jeunes en grande difficulté et non bénéficiaires du RSA, destinataires d'un revenu minimum en contrepartie d'une démarche d'insertion.

Nos politiques de solidarité se traduiront également cette année par la mise en œuvre du schéma départemental commun aux personnes âgées et aux personnes handicapées que nous avons dernièrement adopté. Nous ouvrirons près de 90 places nouvelles, places d'accueil pour les personnes âgées et une douzaine supplémentaires pour les personnes en situation de handicap. Nous renforcerons les moyens du développement des places en accueil de jour, dont la disponibilité est essentielle à l'aide aux aidants et au maintien à domicile des personnes âgées qui le souhaitent.

L'accessibilité financière des établissements sera assurée par la fixation d'un tarif plafond d'hébergement en maintenant des aides conséquentes à l'investissement, ce que de nombreux départements ont abandonné. Rappelons qu'en conséquence, les prix de journée en Ille-et-Vilaine sont de 20 % inférieurs à la moyenne nationale.

L'innovation en matière d'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap continuera de mobiliser notre imagination. Les logements adaptés pour les personnes âgées, les logements regroupés pour les personnes handicapées s'inscrivent dans une logique de participation locale et citoyenne puisque le département intervient en complément des initiatives des porteurs locaux de projets. C'est, je le crois, une conception moderne de la solidarité, fondée sur la participation et, à proprement parler, régénératrice d'une certaine forme de « Vivre ensemble ».

Nous avons pu le faire grâce à un budget sain.

Notre proposition de budget s'inscrit dans la continuité de l'action que nous menons ensemble depuis plusieurs années. Les orientations qui nous ont guidés sont les mêmes : volontarisme, gestion rigoureuse et réduction des inégalités.

Ce budget est néanmoins symboliquement fort puisque, tout comme nous avons dépassé le million d'habitants, nous dépassons pour la première fois le Milliard d'€. D'un montant d'1 038 M€ le budget départemental est en effet une nouvelle fois en progression de 4 % par rapport au budget primitif 2014. Ainsi le budget 2015 est marqué par une stagnation des recettes de fonctionnement. Les dépenses d'interventions en matière sociale constituent la part la plus importante des dépenses de fonctionnement avec une augmentation de 16 M€, soit près de + 4 %. En outre le secteur de l'insertion devrait enregistrer une progression minimale de 9 %, portée par la hausse encore forte des allocations de RSA versées.

Cette rigueur pratiquée depuis 10 ans, les décisions prises en 2010 pour anticiper les difficultés (je pense au BBZ), nous permettent aujourd'hui, au plus dur de la crise économique, d'avoir une structure financière saine. Les marges de manœuvre que nous

avons ainsi su préserver nous permettent de répondre à des besoins sociaux-économiques toujours plus importants. Ce budget 2015 porte la décision de faire un effort conséquent pour soutenir l'activité économique en Ille-et-Vilaine en abondant de 30 M€ les dépenses d'investissement initialement prévues dans nos prospectives financières. Routes, collèges, aides aux territoires ou encore projets communaux et intercommunaux pourront ainsi être soutenus dans cette période où nous avons tous besoin d'effets de levier pour retrouver les chemins de la croissance et de l'emploi.

Enfin, je ne peux terminer sans rappeler que notre action, nous la menons avec un ratio efficacité/coût inégalé. Car avec un produit de taxe foncière sur le bâti de 162 €/habitant, nous situant au 81^{ème} rang national en 2013, un niveau de dépenses de fonctionnement de 741 €/habitant (88^{ème} rang national), nous sommes aujourd'hui le 1^{er} département pour la qualité de vie, le 3^{ème} pour le bien vieillir, le 7^{ème} département pour le nombre d'emplois créés ou encore le 7^{ème} département de France pour la volonté écologique.

Mes chers collègues, en conclusion, l'Assemblée au lendemain du 29 mars présentera un nouveau visage, en raison de la conjonction d'un certain nombre de modifications :

- Le départ d'un nombre élevé, plus élevé que d'habitude, de Conseillers Généraux et, conformément à la volonté du Gouvernement, dans un souci de démocratie plus aboutie,
- Un renouvellement intégral de l'Assemblée. La Gauche avait à plusieurs reprises engagé une telle réforme. A chaque fois, la droite était revenue dessus quant elle détenait la majorité des départements. Vous avez noté - mais ne le dites pas - que la gauche majoritaire en nombre de départements détenus, n'a pas renié ses convictions démocratiques et n'a pas hésité, pour aller jusqu'au bout de celles-ci, à les appliquer.
- La préservation de l'élection de proximité en décidant, courageusement, de l'introduction de la parité. Ce qui imposait devant ces injonctions contradictoires un mode original, démocratique et équilibré de désignations et par conséquent de remodelage des circonscriptions électoralas que sont les cantons.
- Le rééquilibrage du nombre d'électeurs entre les circonscriptions électoralas dont les disproportions maintenues - sans doute par un intérêt bien compris - accusaient des disparités de 1 à 10 chez nous, de 1 à 40 dans certains départements (ce qui n'est pas la forme la plus achevée de la démocratie).

Est-ce donc que l'introduction de la parité, une représentation équitable, le respect, autant que faire se peut des contours des communautés de communes, bref, la pratique de la démocratie, serait du tripatouillage ? Curieuse conception de la démocratie chez ceux qui répètent à l'envi une telle contrevérité avec un certain toupet... Le même toupet, dont ils ne sortent pas grandis, qui amènent certains à déformer sciemment la vérité quant à la situation du département et de ses finances et de ses actions, oubliant sciemment leurs errements antérieurs.

Mes chers collègues, je ne sombrerai ni dans la grandiloquence, ni dans la plainte. Je n'ai pas de testament à écrire, pas de conseils à léguer, juste des

remerciements à vous adresser, une reconnaissance à exprimer à chacun et chacune d'entre vous. Nous avons vécu ensemble pendant onze ans. Nous avons partagé, je l'espère et je veux le croire, la même volonté de faire de ce département un département du bien vivre. Nous n'avons pas toujours été d'accord sur les moyens à utiliser, sur les chemins à emprunter mais nous avons toujours préservé ce qui fait notre richesse et notre capacité à débattre sereinement : la courtoisie, le respect de l'autre, et de tant en tant de l'humour qui doit pouvoir teinter les affaires même les plus graves.

«*Nous n'étions pas du même bord, nous ne suivions pas le même chemin, mais nous cherchions le même port*», chantait Jacques Brel.

Mes chers collègues, ce projet de budget, s'inscrit dans la même volonté que celle qui nous a toujours guidés tout au long de ces onze années : rigoureux, offensif, innovant, porteur de justice sociale et d'égalité des chances entre les citoyens et les territoires.

Je vous remercie.

Je donne la parole à M. MARTINS.

M. MARTINS, Président du Groupe Radical, Social, Démocrate et Républicain :

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs, Mes chers Collègues,

Voici donc venue l'heure des derniers discours du mandat, de la dernière session. Si nous sommes incapables de dire dans quelle configuration nous nous retrouverons la prochaine fois, nous avons une certitude : il s'agit de la dernière session présidée par Jean-Louis Tourenne.

Je veux, au nom du groupe Radical, lui dire merci pour tout. Merci parce que depuis 11 ans maintenant nous travaillons ensemble avec beaucoup de plaisir et de respect mutuel. Le Président Tourenne c'est une méthode et un cap. Un président attentif à sa majorité, toujours à l'écoute, constant et cohérent. Un élu obstiné pour défendre ses valeurs et créer les conditions de l'émergence d'un monde meilleur.

Monsieur le Président, vous êtes un homme de conviction et d'action, vous faites confiance aux êtres humains et voulez donner à chacun d'entre eux les mêmes opportunités pour réussir, doter chacune et chacun des outils pour s'émanciper et atteindre ses objectifs. Et c'est parce que nous partageons votre passion pour l'égalité que nous nous sommes engagés à vos côtés, depuis le début, pour porter un projet progressiste pour l'Ille-et-Vilaine.

Ces 11 années ont été profitables à notre territoire parce que nous nous sommes tournés résolument vers l'avenir. Sous votre impulsion, nous avons modernisé les services départementaux en les rapprochant des usagers grâce aux agences départementales qui facilitent au quotidien l'accès aux droits pour nos concitoyens. Avec vous, nous avons ouvert les portes et les fenêtres de la collectivité à travers les comités consultatifs qui sont une véritable bouffée d'oxygène pour les élus locaux, un vivier d'innovations, de partage, de démocratie. Nous avons inventé, imaginé avec des politiques comme « Parler Bambin » mais aussi l'internat de respiration qui prouvent qu'il y a mille manières de construire un modèle plus durable et plus juste.

Vous avez fait de la solidarité territoriale une réalité, en améliorant la desserte de nombre de territoires, avec la mise à deux fois deux voies de l'axe Rennes-Redon ou

Rennes-Angers, avec la mise en place des contrats de territoires, vous avez permis au monde péri-urbain et rural de se doter de toutes les chances de développement.

En vous penchant sur les plus petites communes avec le Fonds de Solidarité Territorial mais aussi le Bouclier rural, vous avez permis à nombre de petites communes de réaliser leurs projets de territoire.

Sans concession avec l'Etat, sans concession avec la Région, sans concession avec les métropoles, ou les grandes villes, vous avez toujours défendu l'intérêt de cette institution.

Votre combat pour rendre plus juste, plus efficace l'action sociale, votre respect des agents et collaborateurs, votre passion pour ce territoire a permis à chacun d'entre nous d'être fiers de ce que nous avons accompli. Dans de nombreux domaines nous sommes devenus une référence.

Votre sens de la répartie, votre humour, caractéristiques o combien partagé au sein du groupe radical, nous a permis de toujours relativiser notre condition d'élu et de tout faire sérieusement sans trop se prendre au sérieux.

Vous avez su montrer que le développement économique, la recherche d'un dynamisme productif et durable était une condition sine quoi non à la redistribution et au partage.

Vous partagez avec nous l'idée que le citoyen doit pouvoir demain s'impliquer beaucoup plus dans l'action publique. Que d'un statut de consommateur de service public, le citoyen doit être en capacité de produire lui aussi du collectif.

Je voudrais donc vous remercier, Monsieur le Président, pour votre action. Je souhaite également remercier tous les vice-présidents et notamment ceux qui ont fait le choix de ne pas se présenter aux échéances. Je veux saluer leur engagement, leur disponibilité, leur volonté pour faire vivre le Conseil général. Nous avons travaillé ensemble, en confiance, en responsabilité et avec une orientation claire.

C'est aussi, mes chers collègues, la dernière fois que siègent les élus du Conseil général qui va céder sa place au Conseil départemental. C'est finalement un moment historique pour notre Institution et notre République. Quoi qu'il se passe, notre assemblée connaîtra un grand renouvellement en mars prochain : nous allons passer de ¼ de femmes à 50 % pour qu'enfin, comme les conseils régionaux et la plupart des conseils municipaux, les femmes soient représentées au Département autant qu'elles le devraient si nous vivions dans une société qui donne les mêmes chances aux hommes et aux femmes. La parité, à chaque fois qu'elle est appliquée depuis la loi de 2001, fait l'objet de polémiques. Ici ou là on entend dire qu'il s'agirait de discrimination positive ou pire, de donner des places à des femmes moins compétentes et ainsi de léser des hommes de qualité.

Je crois qu'il ne s'agit que d'un juste rééquilibrage qui doit remettre les choses dans l'ordre dans lequel elles seraient sans la distorsion provoquée par les mécanismes de domination et de répartition des rôles que nous avons tous intériorisés depuis l'enfance.

Renouvellement donc, que je pense bienvenu. Il me semble que la démocratie est un bien précieux qui s'entretient et qui nécessite que nous, élus, soyons toujours en phase

avec nos électeurs. Les manières de faire de la politique changent, les temps changent et nous avons parfois besoin de renouveau pour garder notre lucidité. D'autant plus que, de mon point de vue, les semaines et les mois que nous venons de passer ne sont pas de bonne augure pour la vitalité de notre République. Les taux d'abstention atteignent, à chaque élection, des records. Ce sont de sévères avertissements qui nous sont adressés et qui nous obligent.

L'enjeu est d'autant plus ardu que cette élection entérine un nouveau mode de scrutin et de nouveaux cantons emportant de nouveaux bureaux de vote. Elle n'est, de plus, couplée avec aucune autre élection cette fois. À nous d'être capables d'expliquer ces nouveaux enjeux. Les débats entourant les lois réorganisant la République ont pu brouiller les repères et semer le doute : il nous faut répéter que non seulement le département n'est pas mort – alors que certains, y compris dans cette assemblée, l'avaient enterré - mais qu'il est conforté dans son rôle de solidarité, sauvé notamment par les Radicaux de gauche.

Et la solidarité, c'est bien le fil rouge du budget que nous allons examiner pendant trois jours. Je crois que nous n'avons pas à rougir de l'exercice que nous présentons cette année encore. Alors, même si la période pour certains est plus favorable aux promesses, tenons-nous en aux faits : notre département compte parmi ceux dont les dépenses de fonctionnement par habitant sont les plus faibles. Cet indicateur est le témoin d'une bonne gestion, loin des caricatures et des fantasmes.

Notre budget est sain, notamment grâce à la remise à plat du Budget Base zéro et c'est ce qui nous permet aujourd'hui d'augmenter notre budget d'investissement pour atteindre près de 190 millions d'euros. Cet effort est indispensable pour soutenir l'économie : les projets financés créeront des emplois sur notre territoire. C'est le rôle de l'action publique. Quand d'aucun fustigent l'impôt, nous lui donnons du sens : les entreprises, pour embaucher, ont besoin de voir leurs carnets de commande se remplir, à nous d'injecter de l'argent dans l'économie pour mettre de l'huile dans un mécanisme qui se grippe.

Antonio Gramsci écrivain et théoricien politique italien avait écrit : « il faut allier le pessimisme de l'intelligent à l'optimisme de la volonté », ayons, donc, de la volonté !

Mesdames et messieurs, notre mandat s'achève, un bout d'aventure. Je vous souhaite à toutes et à tous bon courage pour les prochaines semaines. Et n'oubliez pas, comme l'écrivait Antonio Gramsci, qui était plus Sarde qu'Italien « *si le pessimisme est d'humeur, l'optimisme est de volonté* ». Je vous souhaite une grande volonté pour ces prochaines semaines. Merci à vous, M. le Président.

M. TOURENNE, Président : Merci. Mme DAUCE.

Mme DAUCE, Présidente du groupe UDI et apparentés : Monsieur le Président, Chers collègues,

A l'instar de la précédente session budgétaire, nous ne réaborderons pas dans notre propos introductif ce que nous avons déjà développé le mois précédent.

Autre raison, le caractère rapproché de cette session et des prochaines échéances électorales.

Il y a de cela quatre ans, le renouvellement partiel de notre assemblée vous avait conduit à avancer la date des sessions budgétaires. Vous souhaitiez alors que soit, Monsieur le Président, « réalisé un travail d'explication et de vérité, de bilans et de propositions. » Dans votre discours de janvier 2011, pendant la session du budget primitif, donc, vous parliez d'un « devoir de vérité, de transparence et d'anticipation ».

Nous regrettons vivement que vous n'ayez pas fait les mêmes choix de calendrier cette année. Ce qui était indispensable pour un renouvellement partiel l'est encore davantage pour un renouvellement intégral, surtout quand celui-ci a lieu dans les conditions que nous connaissons !

Faisons le compte : la campagne officielle commence dans douze jours. Le premier tour des élections a lieu dans exactement 25 jours. C'est beaucoup trop peu. Et pour reprendre vos propres mots, ça ne participe pas d'un devoir de « transparence et d'anticipation ».

Malgré les calendriers qui se télescopent, vous avez dû – mais comment sérieusement vous le reprocher - intégrer ce fait. Les rapports budgétaires de cette année nous semblent en effet, mis à part quelques points particuliers une redite de ceux de l'année dernière.

Quelques mots à propos des autres rapports qui nous sont soumis.

Une précision, pour commencer, au rapport présentant la mise en œuvre des premières actions du plan de relance.

Si elle ne préjuge en rien de l'intérêt pour le plan de relance, elle mérite néanmoins d'être faite. L'enveloppe complémentaire de 30 millions € est répartie entre l'année 2015 et l'année 2016, détail sur lequel le rapport en question ne s'étend pas.

Par ailleurs, l'afflux de demandes émanant des communes peut nous donner des pistes de réflexions concernant la prochaine génération des contrats départementaux de territoires. Si tant de demandes étaient insatisfaites, n'est-ce pas d'abord parce qu'elles ont des difficultés à émerger dans le cadre d'un projet de territoire ?

Le rapport à propos de la constitution de la SPL d'aménagement et de réalisation d'équipements publics ne diminue en rien notre incrédulité face à ce nouvel outil.

La référence aux SPL créées dans les départements, au hasard, du Morbihan, de la Vendée et de la Sarthe n'y font pas davantage.

A ce jour, nos interrogations concernant la pertinence réelle de cette structure, les risques d'absence de mise en concurrence et l'articulation entre les territoires adhérents et non adhérents n'ont pas été levés.

Comme nous, vous avez eu vent de discussions au sein des EPCI. Certainement, nous ne sommes pas les seuls à douter.

Deux remarques concernant le Bouclier Rural.

Nous avons déjà eu l'opportunité de dire combien nous trouvions cette démarche intéressante. Toutefois, au-delà du diagnostic, aussi précis soit-il, il faut que les moyens soient réellement mis en œuvre pour que les actions préconisées ne restent pas lettre

morte. Et surtout, que l'ensemble des signataires jouent réellement le jeu, et ne se servent pas simplement du Conseil général comme un faire-valoir.

Suite à la lecture du rapport, nous avons une proposition. Nous souhaiterions qu'une fiche « compréhension du dispositif Bouclier rural » soit ajoutée au guide départemental d'ingénierie publique. Nous le disons peut être sous forme de plaisanterie, mais il ne faudrait pas que la complexité du dispositif empêche les communes de pouvoir bénéficier de toutes les aides auxquelles elles pourraient prétendre à ce titre.

S'agissant des finances, nous reprendrons simplement pour le moment ce qui nous semble le plus marquant pour cette nouvelle année budgétaire.

La diminution sans précédent des dotations de l'Etat nous oblige à repenser et redéfinir nos politiques départementales. D'ici à 2017, rappelons tout de même que notre Dotation globale de fonctionnement sera amputée de près du tiers, soit environ 50 millions € !

Mes chers collègues, nous nous réunissons tous ensemble pour la dernière fois. Avant de nous projeter vers l'avant dans quelques semaines, nous ne pouvons nous empêcher de jeter un rapide regard derrière nous.

A titre personnel, je souhaiterais tout d'abord remercier l'ensemble des membres du groupe UDI et apparentés que j'ai eu la chance et l'honneur de présider ces quatre dernières années. J'ai eu un immense plaisir à travailler avec eux.

Plus largement, nous souhaiterions vous remercier tous, mes chers collègues, pour la qualité du dialogue et des échanges que nous avons eus et qui, s'ils ont parfois été un peu tendus, et c'est bien normal, ont globalement été de bonne tenue de notre point de vue.

Nous saluons également votre action, Monsieur le Président, au sein de cette assemblée et notamment sous votre présidence depuis 2004. Au bout de 42 ans, vous auriez pu être usé, désabusé, mais vous avez su rester assez frais pour faire un grand saut vers le Sénat.

Un vœu, pour finir, qui, même s'il ne sera pas formellement soumis à votre vote, recueillerait, nous en sommes sûrs, l'unanimité. Celui que les débats qui se tiendront à l'occasion des élections permettent que la démocratie fasse émerger ce qu'elle a de meilleur, faire en sorte que tous les habitants puissent exercer un choix libre, et surtout éclairé.

Je vous remercie.

M. TOURENNE, Président : Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC, Présidente du groupe Union de la Droite et du Centre d'Ille-et-Vilaine : Merci Monsieur le Président,

Cette session est la dernière de la mandature et va durer 3 jours. Nous sommes plus d'un million d'habitants en Ille-et-Vilaine et ce budget, vous l'avez rappelé, dépasse le milliard d'euros.

Nous allons examiner le budget 2015 de votre majorité. Notre groupe de l'Union de la droite et du centre ne le votera pas, non par principe mais pour ce que nous estimons être de juste raison.

En premier lieu, vous nous demandez de voter un budget pour 2015 alors que nous n'avons pas connaissance du compte administratif 2014 ; en d'autres termes, nous ignorons ce qui a été réalisé ou pas l'année passée, en matière d'investissement et de fonctionnement. Il est donc difficile de juger du bien-fondé de votre budget.

Si nous approuvons certains rapports budgétaires que nous voterons, si nous nous abstiendrons sur d'autres par défaut d'étude d'impact sérieuse, nous tenons à réaffirmer que nombre de vos priorités ne sont manifestement pas les nôtres. Nous ne nous en sommes jamais cachés. Les membres de notre groupe ont eu l'occasion de l'exprimer chaque année depuis votre arrivée aux responsabilités en 2004.

Pour mémoire, pour l'information des habitants d'Ille-et-Vilaine, et pour vous le dire calmement et sincèrement une dernière fois Monsieur le Président, notre groupe de l'Union de la droite et du centre, a désapprouvé :

- L'augmentation continue des dépenses de fonctionnement ces 10 dernières années. De 475 millions d'euros votés en 2004 à 891 millions prévus au budget 2015 ; soit un quasi doublement alors même que le transfert de compétences de l'Etat vers les conseils généraux est bien loin de tout justifier.

- Un niveau d'investissement en dent de scie, là où il aurait dû être durable. 262 millions d'euros en 2004 contre 297 en 2014 (soit, si on soustrait les 30 millions d'euros annoncés quelques semaines avant les élections, le même niveau d'investissement qu'il y a 10 ans alors que notre département gagne chaque année plus de 10 000 habitants. Nous payons toujours les conséquences de la chute irresponsable de l'investissement de 8 millions d'euros entre 2013 et 2014.

Nous nous sommes opposés à votre recours fréquent à l'impôt que vous justifiez en rendant le plus souvent les autres responsables des hausses : un jour l'Etat, le lendemain les autres collectivités, et désormais la crise, que vous avez pourtant niée, du moins jusqu'en mai 2012...

La taxe sur le foncier bâti, pour ne prendre que cet exemple, est passée de 7,54 % en 2004 à 16,9 % en 2014. Il n'y a guère que les années qui précédaient les élections que le taux restait opportunément stable.

Nous vous avons alerté à maintes reprises sur des choix discutables et coûteux : Ordi 35, les agences départementales, la monnaie solidaire Galleco,... pour ne prendre que quelques marqueurs d'un bilan que vous vous êtes évertués à valoriser à grand frais de communication. Sur Galléco une parenthèse : vous y consaciez, cette année, près de 100 000 euros dans le budget... quand en même temps vous supprimez 10 000 euros au budget de Jeunes à travers le monde et 320 000 euros aux emplois associatifs... Vos choix ne sont décidément pas les nôtres.

Toujours s'agissant du bilan de votre majorité, nous avons déploré la complexité administrative, la lenteur des circuits de décision, les interrogations légitimes des personnels sur le sens à donner à leur travail, singulièrement les travailleurs sociaux, en prise directe avec les usagers des services du Conseil général.

Nous avons aussi constaté, je dois le dire, car ce fut perçu ainsi, à quel point certains territoires avaient pu se sentir oubliés ces dernières années alors même que clientélisme

et favoritisme ne devraient pas avoir leur place pour qui prétend servir l'intérêt général et respecter les élus locaux, quelle que soit leur sensibilité politique.

Enfin, vous nous demandez de voter un budget pour 2015, sans tenir compte d'un contexte législatif qui, malheureusement aurais-je envie de dire, s'impose à tous. Une loi dite Maptam a été votée le 27 janvier 2014. Rennes a accédé au statut de Métropole au 1^{er} janvier et va donc être amenée à exercer des compétences aujourd'hui portées par le Conseil général. Nous ne disposons d'aucune information précise sur les intentions réelles du Conseil de Rennes Métropole. Ce qui est certain, c'est l'inquiétude profonde des 23 autres EPCI qui s'interrogent sur les conséquences de ce traitement à part de 43 communes sur les 353 que compte notre département et je pense tout particulièrement aux communes rurales. Mais ce n'est pas tout. Une loi dite de Nouvelle organisation territoriale de la République est actuellement examinée à l'Assemblée nationale, qui modifie le paysage institutionnel et le cadre d'intervention des départements.

Si au moins la loi Maptam et la loi NOTRe, pardonnez ce jargonnage, tendaient à terme à rendre l'action publique plus efficace, plus lisible et plus respectueuse du contribuable, nous les approuverions. Hélas, rien n'est moins sûr à en juger par le contenu des débats de cette semaine à l'Assemblée nationale et les premiers articles votés sur une prévue clarification des compétences. Aux départements l'action sociale, les collèges, la voirie départementale,... aux régions et aux intercommunalités à peu près tout le reste, dont le développement économique, les transports scolaires et interurbains aux Régions... Le tout sans un mot du Gouvernement sur les financements à venir, les règles de transferts de charges et recettes vers les Régions ou encore la nature des leviers fiscaux. La seule information dont nous disposons, c'est cette baisse de 11 milliards des dotations de l'Etat aux Collectivités d'ici 2017 : plusieurs milliards, rien que pour les départements... Une baisse drastique des recettes qui, sans doute parce qu'elle a été décidée par vos amis, ne vous révolte même plus. Nous, si !

Alors, oui, nous sommes en droit de l'affirmer, l'absence manifeste de ligne politique claire au plus haut niveau de l'Etat, c'est du jamais vu à moins d'un mois d'élections départementales, qui, par conséquent, peinent à intéresser les électeurs. Le Ministre de l'Intérieur devenu Premier ministre aurait d'ailleurs voulu favoriser l'abstention qu'il ne s'y serait pas pris autrement : découpage arbitraire des cantons, annonce de la disparition des départements avant de se raviser, vision pour le moins floue d'une action publique qui se prétend efficace dans les discours mais s'avère confuse dans les textes et la mise en œuvre à venir.

Chers collègues, voici donc les principales raisons qui conduisent notre groupe de l'Union de la Droite et du Centre à ne pas voter votre budget. J'en ajouterais une dernière.

Nous sommes à la veille du renouvellement total de l'Assemblée départementale qui comptera 54 nouveaux conseillers départementaux le 29 mars au soir ; voter le budget de la majorité socialiste et radicale de gauche, ce serait engager les dépenses départementales en lieu et place de ceux qui vont vous succéder. Or, un budget traduit les orientations politiques d'une majorité élue. Quelle que soit la majorité future, ce choix doit rester le sien et son action reposer sur la participation de l'ensemble des agents qui aspirent légitimement à un dialogue social apaisé et abouti au service des habitants de notre département. Je vous remercie.

M. TOURENNE, Président : Je vais y revenir tout à l'heure mais ça fait du bien quand ça s'arrête ! M. PICHOT.

M. PICHOT, Président du Groupe socialiste et démocrate de progrès :

Monsieur le Président, Chers collègues,

C'est avec émotion que je m'adresse à vous aujourd'hui, à l'occasion de l'examen et du vote du dernier budget primitif de cette mandature.

Je souhaite commencer mon propos par quelques mots à l'égard de mes collègues qui ne briguent pas de nouveau mandat. Je veux leur témoigner ici tout le plaisir que j'ai eu à travailler à leurs côtés. Je suis vraiment ravi d'avoir rejoint cette équipe et fier du travail que nous avons accompli ensemble.

Et je tiens particulièrement à remercier le Président et ami, Jean-Louis Tourenne, auprès duquel j'ai pu apprécier l'art de transformer des convictions en de véritables politiques et enrichir ma connaissance du département.

Depuis les élections cantonales de 2004, à la suite desquelles vous êtes devenu le premier président de gauche du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, vous n'avez eu de cesse de lutter contre les inégalités. Combien de fois chacun d'entre nous aura pu vous entendre vous éléver contre elles et proposer des alternatives pour y remédier. Sous votre égide, nous avons renforcé nos politiques à l'égard de tous nos concitoyens qui sont dans une grande précarité, à l'égard de nos aînés, à l'égard de ceux qui ont des difficultés à se loger afin de redistribuer le mieux possible à ceux qui en ont le plus besoin.

Ardent défenseur du service public, vous avez porté les valeurs de la gauche au sein de cette instance et particulièrement dans le domaine de l'action sociale et du vivre ensemble. Vous poursuivez maintenant votre parcours et vos engagements au sein d'une autre institution.

Vous laissez une très belle empreinte et je vous en remercie chaleureusement.

Pour atteindre ses objectifs, la rigueur budgétaire a toujours été de mise et c'est à nouveau avec autant de sérieux et d'ambition que le budget 2015 vous est présenté.

Mais avant d'évoquer ce budget 2015, je tiens à réagir aux remarques très polémiques de Mme Le Callennec. Vous nous accusez d'avoir augmenté les impôts. Mais vous ne pouvez pas vous contenter d'énoncer les taux d'évolution ! Il faut nécessairement observer les répercussions concrètes et en valeur absolue sur les impôts de nos concitoyens. Je vais prendre un exemple simple : une augmentation de 2 % effectuée sur un montant initial de 100 € n'aura pas les mêmes effets que sur un montant initial de 1 €. Alors oui, je confirme ce point. Nous avons effectivement actionné le levier de la fiscalité.

Pour autant, la nouvelle édition des chiffres-clés bretilliens réalisée par l'Audiar, Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise précise que, je cite : « le département d'Ille-et-Vilaine demande un peu moins aux habitants que la moyenne des autres départements bretons ».

En 2013, le montant affiché pour l'Ille-et-Vilaine s'établit à 158 euros par habitant alors qu'il s'élève à 164 en Bretagne et 185 en France. La contribution demandée aux Bretilliens est donc à relativiser !

Par ailleurs :

- nous maîtrisons nos dépenses de fonctionnement avec des dépenses par habitant inférieures à la moyenne nationale comme l'a rappelé le Président ;
- nous gérons nos politiques à effectifs constants ;
- nous avons instauré la technique budgétaire Budget Base Zéro afin de repenser chaque dépense et d'allouer chacune d'entre elle le plus efficacement possible ;
- le niveau d'autofinancement dont nous disposons reste satisfaisant.

Au regard de ces éléments, nous pouvons, en conclusion, affirmer que nos finances sont très saines car nous avons eu le courage de nos décisions. Et vos remarques ne résistent pas à un examen objectif de notre situation financière !

De plus, nous avons pu maintenir chaque année un niveau d'investissement important. Depuis 10 ans, la moyenne annuelle d'investissements s'établit à près de 173 millions d'euros.

Je tiens à vous rappeler que lorsque la gauche est arrivée aux manettes de ce département en 2004, elle a trouvé une situation pour le moins sidérante : 580 millions d'autorisations de programmes n'étaient pas financées en investissement. La droite avait effectué des promesses mais n'avait pas inscrit les dépenses à réaliser dans son budget !

Nous sommes bien loin de ce comportement irresponsable !

Venons-en maintenant au budget 2015.

Nous augmentons les investissements dans le cadre du plan de relance d'un montant de 20 M€ en 2015, conformément aux orientations budgétaires que nous avons fixées lors de la session de janvier dernier. En conséquence, ce sont 186 M€ que nous inscrivons à la section investissement de notre budget.

Cet effort important est destiné à soutenir l'activité économique du département. Il trouvera sa concrétisation notamment au sein de trois grands secteurs que sont les infrastructures routières, les collèges et l'aménagement des territoires.

En effet, nous allons affecter plus de 60 M€ - soit une part conséquente de ces investissements dans les routes qui constituent des axes structurants essentiels au développement socio-économique du département.

Je ne peux m'empêcher de rappeler que nos prédécesseurs, alors qu'ils tenaient les rênes de cette assemblée, avaient formulé des promesses en matière de construction de routes. La différence, c'est que nous, majorité départementale, nous ne nous contentons pas de promettre, nous tenons nos engagements !!

Le second poste concerne les collèges et leurs travaux et leur équipement. Ce sont 21 M€ qui leur seront consacrés.

Enfin, le 3^e grand secteur se rapporte aux aides aux territoires qui vont ainsi bénéficier d'un montant de 19 M€.

Par ailleurs, malgré la diminution des dotations de l'Etat dans le cadre de la politique de redressement des comptes publics, et bien que nos recettes globalement baissent

légèrement, nous conservons une stabilité de la fiscalité directe. Nous avons pu établir un budget ambitieux qui anticipe les besoins à venir de nos concitoyens.

Si l'Insee a confirmé le dépassement du million d'habitants au sein de notre département, il nous faut prendre en compte l'évolution des caractéristiques de cette population.

L'étude de l'Audiar, publiée en début d'année, spécifie que le caractère « jeune » de l'Ille-et-Vilaine est encore fortement marqué.

Le ratio moins de 20 ans/plus de 60 ans baisse mais se situe au-dessus des autres ratios bretons et du ratio national. C'est un atout pour notre département qui lui confère un certain dynamisme à condition de créer des bonnes conditions de vie et d'insertion pour nos jeunes, ce à quoi nous continuerons à nous employer.

Par ailleurs, la part des personnes âgées, de 85 ans ou plus, qui augmente actuellement de 0,1 % par an reste plus faible en Ille-et-Vilaine qu'ailleurs en Bretagne. Cependant, cette évolution est à prendre en compte car le vieillissement de la population accroît inévitablement les dépenses de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).

C'est pourquoi nous anticipons et prévoyons une augmentation des dépenses liée à l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

Pour rappel, en décembre 2014, ce sont plus de 8 200 personnes âgées vivant à leur domicile qui ont été bénéficiaires de l'APA.

Le Département a décidé de consacrer 364 M€ à la solidarité dont plus de 120 M€ en faveur des personnes âgées, 124 M€ en faveur des personnes handicapées, 102 M€ au titre de l'insertion, et 10,6 M€ pour le logement.

Nous allons ainsi poursuivre nos politiques en faveur des personnes les plus vulnérables, nous allons continuer à créer des places d'hébergement en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées. Je tiens également à souligner que depuis 11 ans nous avons réalisé 1500 places d'hébergement. Nous renforçons la diversification de l'offre.

39 M€ du budget 2015 seront destinés à la mise en œuvre de nos politiques dans le domaine de l'économie, l'emploi, l'agriculture, le tourisme et le développement durable.

Nous soutenons les acteurs locaux, nous apportons notre appui aux entreprises, créatrices de richesses et d'emploi pour notre département.

Pour information l'étude de l'Audiar nous précise qu'en matière de ratio (et taux de survie) des entreprises de 5 ans, l'Ille-et-Vilaine se situe au-dessus de la moyenne bretonne. En Bretagne, ce taux de survie en 2011 des entreprises créées en 2006 est de 57,2 % soit 5 points au-dessus de la moyenne nationale.

Pour poursuivre sur les grandes thématiques, nous avons décidé de dédier 179,5 M€ aux politiques en faveur de l'équilibre territorial dont 100 M€ en investissements. Ce montant total représente 17 % du budget et concerne les routes, les transports, les infrastructures ainsi que l'aménagement et le développement des territoires auxquels participent les contrats de territoire, le Fonds de solidarité territorial et le bouclier rural.

Nous avons mis en œuvre ces dispositifs pour compenser les inégalités territoriales.

Alors que vous, conseillers généraux de l'opposition, avez voté contre ces mesures et notamment contre les contrats de territoire. Nous sommes plus que jamais convaincus qu'ils constituent de véritables outils d'aménagement et d'équilibre territorial. Nous les consolidons car nous savons qu'ils contribuent au bon développement, à la bonne qualité de vie et à l'attractivité de nos territoires.

En ce qui concerne les politiques en faveur de l'égalité des chances, nous allons leur affecter 266 M€, dont 30 M€ d'investissements, soit 26 % du budget du département.

Nous poursuivons sans relâche nos politiques en matière d'éducation, envers la famille, l'enfance et la prévention.

Nous continuerons à être offensifs pour le développement et l'accès au sport et à la culture. A ce titre, un nouveau schéma départemental de la lecture publique sera proposé au vote de l'assemblée départementale en juin 2015.

A l'instar d'Edgar Morin qui proclame que « *La littérature nous prépare à la vie. Elle canalise la circulation entre le réel et l'imaginaire. Elle allaite nos tropismes affectifs.* », nous mesurons toute son importance dans le développement humain et là encore nous nous attelons à favoriser l'égalité d'accès tant à la lecture qu'aux sources documentaires.

Fidèles à nos valeurs, à nos priorités, notre détermination à accompagner les personnes les plus fragiles est intacte. Nos politiques gardent leur cap et notre budget en constitue une belle illustration.

Monsieur le Président, les élus du Groupe socialiste et démocrate de progrès vous assurent de leur total soutien dans la mise en œuvre de ce budget départemental 2015.

Je vous remercie.

M. TOURENNE, Président : Je ne vais pas répondre à tout le monde, d'abord parce que ce n'est pas le moment, ce n'est pas le lieu et nous aurons l'occasion de nous exprimer, les uns et les autres, au moment de l'examen des rapports.

Je vais dire à Mme Le Callennec que je suis atterré et ça augure mal de la campagne électorale si elle est fondée sur le mensonge. Le mensonge, l'amalgame et l'accusation gratuite !

Dans un premier temps, je reviendrai sur ce que disent les psychologues en général quand ils parlent de projection. Ils considèrent que nous projetons sur les autres nos propres turpitudes. Lorsque vous parlez de « clientélisme », de notre part c'est vraisemblablement ce que vous auriez l'intention de faire et, quand je vous écoute, j'en suis convaincu.

Je ne vais pas revenir sur tout ce que vous avez dit, c'est tellement exorbitant que ça en devient dérisoire ! Sauf que je vois bien à quoi c'est destiné. C'est un discours qui s'apparente tout de même au jugement que portent certains de nos concitoyens sur nous quand ils nous accusent d'être tous « pourris ». Je ne suis pas sûr que vous ne nourrissiez pas, de cette façon, l'accusation générale.

Deux points pour montrer à quel point vous agitez la contre-vérité :

- Augmentation des dépenses de fonctionnement : vous nous dites que nous sommes passés de 400 millions d'euros à 800 millions d'euros. Vous oubliez que, dans la

période, a été créée l'APA (90 millions d'euros), nous a été transféré le RMI/RSA (87 millions d'euros), a été créée la prestation de compensation du handicap (environ 30 à 35 millions d'euros), que nous sommes passés de 2 800 agents à 4 000 agents (60 millions d'euros de transfert). Et j'en oublie : le forfait d'externat, etc. Tout ce qui est arrivé sur nos épaules et qui justifie parfaitement l'augmentation des dépenses. Quand vous aurez fait le total, vous trouverez la différence et vous ajouterez, bien entendu, l'inflation et l'augmentation du nombre d'habitants.

C'est malhonnête de laisser entendre que nous serions passés, toute chose égale d'ailleurs, de 400 millions à 800 millions d'euros.

- C'est la même chose pour le foncier bâti. Nous n'avons le foncier bâti que depuis quelques années (depuis 2012, je crois dans la mise en application), et nous avons hérité du foncier bâti des autres collectivités, notamment de la Région, puisque c'est notre seule ressource aujourd'hui. Et si nous avons la 81^{ème} place en terme de fiscalité, certes elle a augmenté, mais cela veut dire que les autres départements ont augmenté au moins aussi vite que nous, puisque nous n'avons pas dégradé notre place au cours des années. C'est donc des circonstances extérieures et générales qui ont amené – et vous pourriez dans ce cas faire votre *mea culpa* et regarder la façon dont vous avez géré les finances de l'Etat pendant 10 ans (augmenté le chômage, creusé la dette, dégradé la machine économique) et vous venez nous donner des leçons aujourd'hui en mentant de façon singulière. Je trouve qu'il y a tout de même une exagération qu'il est impossible d'accepter.

J'ajoute que sur la suppression des départements, je crois que vous en avez été l'une des plus anciennes zélatrices avec beaucoup d'enthousiasme. Je vous entends encore, lors d'une réunion à Pacé, devant M. BALLADUR venu présenter ses conclusions, dire « vite, M. BALLADUR, il faut avancer dans ce domaine ». Et vous venez nous dire maintenant que nous ne savons pas préserver les départements !

Vous dites que les modifications apportées au scrutin font que les gens se désintéressent. Mais, ce n'est pas nouveau cela ! Vous êtes jeune, certes, tout au moins vous essayez de le montrer, mais il y a quand même un certain nombre d'années que nos concitoyens s'intéressent peu aux élections du Conseil général, y compris avant moi. Le taux d'abstention, quand les élections n'étaient pas jumelées, atteignait des records. Donc ce n'est pas simplement lié à cela.

Enfin, il faudra que vous disiez tout de même à nos concitoyens, au moment des élections, que vous êtes contre l'expression démocratique de rééquilibrage des populations entre les cantons, contre la parité et contre la proximité. Ce sont ces trois éléments qui ont obligé à inventer un nouveau modèle ou alors vous auriez voulu qu'on double le nombre de conseillers généraux. Il va falloir être claire, quand même, dans les affirmations qui sont les vôtres.

Je laisse de côté un certain nombre de choses que j'aurai l'occasion de dire en d'autres circonstances. En tout cas, ne venez pas nous faire la leçon sur ce point. Vous promettez tout : vous nous dites qu'il n'y a pas assez de travailleurs sociaux, qu'on les gère mal et en même temps vous dites que nous dépensons trop d'argent pour le personnel.

Vous êtes comme cela, vous ne changerez pas ! Cela ne rehausse pas le débat que l'utilisation d'éléments mensongers pour arriver à ses fins.

Vous nous faites la leçon sur les augmentations d'impôts. Je vous rappellerai, qu'avant nous, entre 2001 et 2004, les impôts ont augmenté de 24 %. Une moyenne de 8 % par an. Nous n'avons jamais atteint cette moyenne. Et qu'avant 2001, entre 1992 et 2001, les impôts avaient augmenté de 12,5 %. Nous portons un certain nombre de conséquences des erreurs commises et, notamment, nous avons une DGF qui est inférieure de 35 euros par habitant, c'est-à-dire que nous perdons chaque année 35 millions d'euros par une volonté de gestion particulière avant nous et vos prédécesseurs ont inventé l'éternité nous pénalisant chaque année de 35 millions d'euros.

Trois questions orales ont été déposées :

- question orale relative aux coûts de transports vers les piscines, déposé par le groupe UDI et apparentés ;
- question orale relative à la mise à jour de la liste des accueillants familiaux et la gestion, déposée par Louis Pautrel ;
- question orale relative à la politique en faveur des Mineurs Isolés Etrangers, déposée par le groupe Union de la Droite et du Centre d'Ille-et-Vilaine.

Les réponses vous seront apportées vendredi matin.

Rennes, le
Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du mercredi 25 février 2015

COMMISSION 1 – THEMATIQUE 1 – POLITIQUE 11 – RAPPORT 11-1

PLAN DE RELANCE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE 2015

M. THÉAUDIN donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Le plan de relance c'est une décision qui a été prise lors de la session du mois de décembre l'an dernier, et nous avions défini ensemble plusieurs objectifs. Le premier était de mettre en place un dispositif conséquent, permettant de soutenir l'économie et de soutenir par conséquent l'emploi, mais aussi de le faire dans des délais rapprochés, de manière à ce que cette volonté d'agir ne se traduise pas dans des décisions applicables à moyen ou long terme, mais bien le plus immédiatement possible dans la situation économique que chacun connaît et qui justifiait la décision qui venait de se prendre. D'ailleurs, je constate que depuis, d'autres départements sont en train de suivre la même démarche, et notamment au moins un département voisin du nôtre.

Nous avions donc décidé de consacrer une enveloppe de 30 M€ pour soutenir l'activité dans le bâtiment et les travaux publics notamment, ce qui portait globalement les investissements du Département à une somme qui dépassait les 180 M€. C'est bien entendu dans ce rapport que vous trouverez les premières propositions qui émanent à la fois du groupe de travail qui a été désigné par l'Assemblée, mais aussi de l'examen en commission des finances, tel que cela s'est déroulé lundi dernier.

Ces 30 millions d'euros, pour répondre à Mme DAUCÉ tout à l'heure, bien entendu ne seront pas payés en totalité sur l'exercice, compte tenu du délai de réalisation d'un certain nombre de projets déposés par les collectivités partenaires ou par les institutions partenaires, ou par rapport à nos propres programmes d'investissement en maîtrise d'ouvrage. Il y aura donc une partie réglée sur 2015, et le reste sur l'année 2016. Nous sommes donc bien sur 30 M€ d'autorisation de programmes, dont 20 millions de crédits de paiement dès l'année 2015, et ce sont ces 20 millions qui font que nous atteignons 186 M€ d'investissement.

Conformément aux décisions qui avaient été prises, et j'attire votre attention sur ce rapport dont vous avez parfaitement conscience qu'il est extrêmement important pour l'économie de notre département et pour l'emploi, ainsi que pour le soutien aux collectivités dans une partie très importante des propositions qui vous sont présentées, les décisions engageaient aussi le principe de répartir selon trois grands axes les 30 M€ : une part pour les travaux en maîtrise d'ouvrage départementale, c'est-à-dire routes, collèges, ou autres

bâtiments du département, pour une enveloppe estimée à environ 13 millions d'euros. Une deuxième part concernant les travaux et subventions au titre des autres compétences départementales pour 2,4 M€ et puis les subventions d'équipement qui doivent permettre de susciter ou d'anticiper l'engagement d'investissement public ou privé et là, l'enveloppe prévue à titre indicatif était d'un peu plus de 15 M€.

Bien entendu, ces enveloppes sont susceptibles, au fur et à mesure des décisions prises par notre Assemblée, de revêtir le caractère de fongibilité et donc d'être légèrement modifiées.

Le détail des actions qui vous sont proposées a été examiné par le groupe de travail que vous aviez souhaité mettre en place et celui-ci a travaillé dans des conditions tout à fait intéressantes d'une véritable participation active de chacun pour définir les critères d'éligibilité pour chacun des dossiers ou des secteurs dans lesquels les aides pourraient être accordées.

Pour mémoire, je vous rappelle que les projets concernant les établissements médicaux et sociaux d'abord pour les établissements pour l'enfance une enveloppe de 500 000 € était réservée. Pour les établissements personnes âgées et personnes handicapées, nous étions sur une enveloppe de 1 M€ et les dossiers qui ont été examinés par la commission lors de sa réunion le 6 février ont permis de prendre connaissance de huit dossiers pour 243 000 € de subventions et 813 000 € de travaux, pour les établissements concernant l'enfance et de 53 dossiers pour 2,6 M€ de subventions et 37,8 millions de travaux au titre des établissements personnes âgées, personnes handicapées.

Bien évidemment, la commission a essayé, à travers les critères, de faire des choix simples, lisibles, compréhensibles, mais aussi fidèles aux orientations qui avaient été fixées par l'assemblée. Elle a donc retenu en priorité que les taux relevant de la cible qui avait été fixée, travaux de bâtiments et de réhabilitation des foyers logements pour personnes âgées, mais aussi la rénovation et l'amélioration des conditions d'accueil au sein des espaces communs des établissements, et des services pour personnes âgées, en situation de handicap. Et puis les travaux d'accessibilité qui constituent une préoccupation largement partagée par un certain nombre de responsables d'établissements à l'échelle départementale. Sur l'ensemble de ces critères, auxquels était ajouté bien entendu le fait que les travaux devaient être significatifs, donc atteindre un certain niveau, ce niveau a été fixé à 25 000 € justifiant donc d'un minimum de subventions de 5 000 € pour que les chantiers soient relativement conséquents.

L'ensemble de ces critères a conduit à vous proposer pour les établissements pour l'enfance sept dossiers représentant 221 000 € de subventions et 740 000 € de travaux.

Pour les établissements pour personnes âgées et personnes handicapées, 19 dossiers pour 921 853 € de subventions et 7 680 000 € de travaux.

Nous avons bien entendu, et j'y reviendrai de multiples fois parce que c'est un des critères importants, tenu compte dans ces choix de la possibilité de réaliser les travaux dans le calendrier fixé par l'Assemblée pour que les effets sur l'économie soient réels et quasiment immédiats, c'est-à-dire sous quelques mois.

Les projets des communes et des EPCI, l'enveloppe qui avait été arrêtée était de 8 M€ avec une priorité telle que cela avait été mentionné dans les courriers adressés aux communes et intercommunalités aux travaux de bâtiments et de construction et donc ce sont ces critères-là qui ont été retenus en ajoutant que c'est un dossier par collectivité, ce qui avait été dit dès le départ, un taux de subvention de 20 % avec modulation positive, un plafond de dépenses, je l'ai indiqué tout à l'heure, et un plafond de subventions de 150 000 € de telle manière à ce qu'un ou deux projets ne consomment pas l'essentiel de l'enveloppe mise à disposition et qu'il y ait une véritable irrigation de l'ensemble du territoire départemental pour les raisons économiques sur lesquelles je ne reviens pas.

Il y a eu une forte mobilisation des collectivités puisque 363 dossiers ont été retenus. Lors de l'examen des critères au cours de notre séance du 6 février, nous avons été amenés à constater qu'un certain nombre d'entre eux n'étaient pas éligibles selon les critères que nous avions fixés. D'abord un certain nombre de collectivités avaient présenté deux, trois, quatre, cinq ou six dossiers. Or, nous avions dit : un dossier par collectivité.

Nous avons aussi considéré que dans les priorités, nous ne pourrions pas retenir les dossiers où il s'agissait d'acquisition, car l'acquisition ne génère pas une activité économique et des travaux, donc ne rentre pas dans le cadre de notre intention de donner de l'activité économique. Donc les critères ne retenaient pas non plus les projets porteurs d'acquisitions.

Bien entendu, un certain nombre d'autres projets liés à des travaux intéressants pour les communes, mais n'étant pas liés au bâtiment et à la construction, ne rentraient pas non plus dans le champ des critères fixés et ne se trouvaient donc pas pour cette raison susceptibles d'éligibilité parmi lesquels il y avait des travaux de voirie, des travaux de réseaux, etc. Mais ce n'est pas de la construction, ce n'est pas du bâtiment et d'autre part il y a d'autres subventions notamment pour les travaux de voirie qui sont répartis auprès des communes et dont nous avons à plusieurs reprises, au moins deux fois, doublé le montant, donc ce ne sont pas des travaux qui se font sans un soutien du Département, et il n'était pas forcément intéressant d'abonder des domaines dans lesquels on verse déjà des subventions par une subvention supplémentaire qui n'aurait fait que générer un effet d'aubaine plus qu'un montant de travaux supplémentaire.

Au filtre de ces critères, et je remercie les membres de la commission qui s'est réunie le 6 février puisqu'ils ont bien voulu que nous définissions les critères avant d'ouvrir les dossiers de demande des communes, montrant l'objectivité dans laquelle ils ont travaillé et évitant que chacun demande l'acceptation d'un critère qui aurait rendu service à telle ou telle commune d'un territoire qu'il connaissait plus particulièrement. C'est donc avec une objectivité extrêmement grande que les choix ont été faits des critères.

Au final, pour ce secteur, il reste 124 dossiers qui sont éligibles et qui représentent 9,14 millions de subventions et 49,4 millions de travaux.

J'ai oublié de vous dire, et je ne voudrais pas ne pas avoir à le faire, qu'un certain nombre de dossiers présentés par les communes ont été réorientés tout de suite vers des subventions thématiques, les communes qui ont droit au FST et qui n'ont pas fait de demande à ce titre, les conditions – 20 % modulés – étant les mêmes, on les a orientées vers le FST en premier lieu, ce qui leur permettra de présenter un deuxième dossier au titre du plan de relance. Mais il eût été de mauvais aloi de vider l'enveloppe du plan de

relance en ayant des reliquats sur le FST qui n'auraient pas été utilisés, ce qui aurait diminué l'impact global. Donc on a d'abord réorienté ce qui devait l'être vers des subventions du même montant, mais sur une politique thématique avant de revenir sur le plan de relance lui-même.

Au final, reste une difficulté, ce sont les communes qui sont subventionnables à la dotation d'équipement des territoires ruraux. Le souhait a été de répartir l'enveloppe disponible et de dire : est-ce que c'est cumulable avec d'autres subventions ou est-ce qu'il faut privilégier des projets qui ne sont pas subventionnés par ailleurs ? À ce titre, la commission s'est basée sur un compromis, le compromis étant que les communes éligibles à la DETR pourront bénéficier en plus de la DETR d'une subvention de 10 % du plan de relance. Ce qui abonnera leur capacité de financement. Reste à régler le problème plus particulier des communes qui aujourd'hui n'ont pas encore demandé à bénéficier de la DETR et il y a des crédits disponibles auprès des services préfectoraux à ce titre-là, pour que lorsqu'elles seront éligibles, il n'y ait pas un cumul des deux qui dépasse le seuil que nous avons fixé.

Au final, les 124 communes ou intercommunalités qui vont bénéficier du dispositif correspondent à 31,7 millions de travaux générés pour un montant de subventions qui au bout du compte va atteindre 7,7 M€, globalisant l'ensemble des dossiers y compris ceux qui bénéficieront de la part de la DETR et du plan de relance en complément.

La totalité des effets de cette première liste d'attribution qui n'est que la première liste, mais qui répond à l'obligation d'aller vite pour générer le plus rapidement des travaux, représente un montant de 57 M€ de travaux sur l'ensemble du département. Et un montant de 8,8 M€ de subventions sur la totalité du dispositif bien évidemment et pas seulement sur la partie commune et intercommunalité, mais intégrant la partie établissements personnes âgées, personnes handicapées, établissements à l'enfance tels que je l'ai indiqué tout à l'heure.

J'ai entendu que certains pensaient que le dispositif était favorable à certaines grosses collectivités et que l'essentiel des subventions serait allé vers ces grosses collectivités au détriment d'une répartition équilibrée sur le territoire. Je vais vous donner des indications dans un instant, mais je voudrais redire que sur les travaux préparatoires, les membres du groupe de travail ou de la commission – on l'appellera comme on veut – ont disposé d'une carte montrant la répartition des communes éligibles et des communes bénéficiaires du dispositif et montrant que tous les territoires étaient irrigués par le dispositif. Sur le plafond des 150 000 €, alors oui, Rennes et Rennes Métropole figurent parmi ceux qui sont éligibles ainsi que la ville de Fougères pour les projets présentés. Mais cela représente 3 des 19 projets atteignant le plafond de subventions. Les autres, c'est Goven, Saint-Brice en Cogles, Châteaugiron, Baguer-Morvan, Châteaubourg, La Bouëxière, La Dominelais, je ne les cite pas tous, mais je le pourrais, ce ne sont que des communes de la taille de celles que je suis en train de citer : Laillé, Le Minihic-sur-Rance, Mézières-sur-Couesnon, etc. L'essentiel, c'est-à-dire plus de 85 % des communes bénéficiant du plafond, sont donc des communes de petite taille. Ce qui coupe court à un bruit de fond qui semblait vouloir être propagé.

Bien évidemment, au final, et compte tenu de cet ensemble de première liste d'attribution, la commission a souhaité aussi que les services s'assurent auprès des

porteurs de projets de la possibilité de démarrer les travaux au plus tard le 1^{er} octobre 2015 pour qu'effectivement – on sait bien le délai de construction d'un bâtiment – ce soit réglé sur 2015 et 2016 pour l'ensemble des crédits.

La date-butoir de démarrage des travaux a été fixée au 1^{er} octobre 2015, sachant que si dans des cas particuliers il y a besoin d'un délai dérogatoire, ce sera examiné au cas par cas. À condition que le projet se déroule bien sur la période considérée. Et puis, bien évidemment il sera demandé à ceux qui aujourd'hui nous ont indiqué des dates différentes de bien vouloir nous faire savoir s'ils peuvent modifier leur calendrier et leur planning.

Voilà, M. le Président, l'ensemble des dispositions qui ont reçu un avis unanime du groupe de travail et un avis unanime de la commission des finances lundi matin. Cette première liste montre, face à l'importance des demandes adressées, même si on les ramène à un dossier par commune, que l'enveloppe qui avait été envisagée de 8 M€ pour les communes et intercommunalités a sans doute besoin d'être réinterrogée. C'est la raison pour laquelle je vous ferai une proposition, si vous voulez bien, c'est de considérer que sur la part qui avait été réservée pour les travaux en maîtrise d'ouvrage du Département, soient repris 2 M€ et que ces 2 M€ soient reportés sur la part concernant les communes et les intercommunalités permettant lors des travaux du groupe de travail, lors de sa prochaine réunion, et permettant à l'assemblée ensuite, une attribution complémentaire pour un certain nombre de communes qui soit étaient en retard pour envoyer leur dossier, soit avaient des dossiers sur lesquels il y avait des compléments à obtenir, de telle manière à compléter la liste d'attribution et donc de porter le soutien aux communes et aux intercommunalités à 10 M€ sur le plan de relance en complément de tout ce que le Département fait déjà par ailleurs au titre des soutiens à nos partenaires des collectivités territoriales sur l'ensemble du département.

Voilà sans doute un des rapports les plus importants concernant cette session puisqu'il a des effets sur les collectivités, sur l'économie, sur l'emploi et en même temps, les réalisations qui seront opérées apporteront des satisfactions supplémentaires à nos concitoyens, autant dire qu'il réunit toutes les conditions de recevoir un avis favorable pour des délais d'exécution très rapprochés.

Je vous propose donc M. le Président de compléter le rapport par un amendement de modification des enveloppes initiales de répartition des 30 millions en reprenant 2 millions sur les travaux réalisés en maîtrise d'ouvrage départementale et en les reportant sur l'enveloppe prévisionnelle des communes et des intercommunalités. Sous cette réserve, je vous propose maintenant, M. le Président, d'abandonner la parole.

M. TOURENNE, Président : Merci. M. PAUTREL.

M. PAUTREL : M. le Président, comme le disait tout à l'heure le vice-président Clément THEAUDIN, c'est un rapport important au cours de cette session puisque le secteur du bâtiment et des travaux publics est complètement atone aujourd'hui, et qu'au quotidien, nous sommes sollicités par des entrepreneurs, des chefs d'entreprises qui s'inquiètent pour les semaines à venir pour leurs carnets de commandes et pour être en mesure de donner du travail à leurs salariés. La nécessité de mettre en application très rapidement ce plan de relance est quelque chose de vital pour notre économie, pour nos entrepreneurs et les salariés. Étant membre du comité plan de relance, j'ai participé à la réunion, et j'ai quelques petites remarques à faire.

La première, je suis un peu perdu avec le nouveau tableau qui nous a été proposé par rapport à ce qu'on avait pu voir lors de la commission plan de relance. Par exemple, les établissements médico-sociaux, maisons de retraite, etc., on ne les voit pas apparaître dans ce tableau. La question que je pose : est-ce que pour ces établissements, leur projet est validé à partir de la session d'aujourd'hui ?

Deuxième chose, par rapport aux communes. On avait débattu que comme porteurs de projets, on pouvait avoir les communes, les EPCI communautés de communes et puis également des syndicats ou des centres communaux d'action sociale et on ne les voit pas dans ce rapport.

Dernier point, par rapport à la question des financements des communes, j'étais intervenu lors de cette commission plan de relance quand on a évoqué le sujet du cumul, aide Conseil général et aides diverses et notamment par rapport à la dotation d'équipement des territoires ruraux. Pour un certain nombre de communes, le cumul aide Conseil général et aide DETR est vital pour concrétiser, pour valider le projet notamment dans son plan de financement. Vous évoquez dans le rapport que pour 36 dossiers déposés à la préfecture et susceptibles de bénéficier de cette DETR, il est proposé d'appliquer un taux d'aide de 10 % non modulable. Au niveau de notre groupe, nous allons proposer un amendement, qui est le suivant : pour les communes qui auraient un taux de modulation situé entre 50 et 80, on proposerait un financement de 20 % modulable. Je n'ai pas les communes en tête, mais je pense que c'est important de faire cet arbitrage au niveau des taux de modulation. Il y a des disparités entre certaines communes, et ce n'est pas forcément qu'une question de taille de population, pour certaines si elles n'ont pas l'aide départementale et État, elles ne feront pas le projet cette année. Voilà, merci M. le Président.

M. TOURENNE, Président : Merci. M. PENHOUET.

M. PENHOUET : Moi aussi, je suis membre de la commission et j'adhère à ses conclusions, à son travail, donc là-dessus il n'y a pas de problème. Simplement, en faisant des heureux, on fait aussi quelques déçus. Un certain nombre de maires, et pas seulement dans mon canton, m'ont fait remarquer que le courrier qui avait été envoyé le 18 décembre était un peu sibyllin et qu'on citait pour exemple la construction, mais qu'on n'évacuait pas les travaux routiers. Un certain nombre d'élus ont présenté des dossiers concernant des travaux routiers, y compris devant certains collèges et qui disent : « *On n'avait pas bien compris* ». J'ai parcouru notamment ce courrier, c'est vrai que ce n'était pas vraiment limité. La commission a pris ses responsabilités, je pense que cela vaudrait quand même la peine d'envoyer un petit courrier à ceux qui auront été écartés et d'autant plus qu'on parle de première enveloppe, ce qui peut laisser supposer qu'il pourrait y en avoir une deuxième. Je pense donc qu'il faut mettre les choses au clair assez vite, soit les gens espèrent, continuent à travailler sur des dossiers parce qu'il faut les lancer ou soit les gens n'espèrent pas et à ce moment-là on leur dit que ce n'est pas la peine de presser le pas.

Autre sujet, je ne suis pas sûr, en voyant ce qui se passe autour de moi, que tous les dossiers soient prêts dans les temps. Cela a été dit par Clément THEAUDIN. Que va-t-il se passer si l'enveloppe n'est pas utilisée ? Là il y a des vraies questions qui demandent des réponses assez précises aux dossiers qui ont été retoqués ou alors dire : *continuez à travailler* ou alors ce n'est pas la peine d'espérer. Je pense notamment aux projets routiers

et pour dire que si le bâtiment souffre, on a l'impression, vu les prix, que le TP souffre encore plus.

M. TOURENNE, Président : Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Merci, M. le Président, voilà un rapport que notre groupe votera. Puisqu'en effet, je crois qu'il y a consensus ici pour appeler à soutenir les entreprises du bâtiment et des travaux publics. Juste quelques questions. Pour vous avoir écouté, M. le vice-président, on a en effet dans les rapports la répartition des 20 millions d'euros pour 2015 sur les travaux en maîtrise d'ouvrage départementale, sur les autres compétences départementales, dont les établissements médico-sociaux, et sur les équipements publics ou privés pour un montant de 15 millions. On a donc dans les rapports une répartition des grandes masses financières. On a également la liste des projets et vous venez de nous dire tout à l'heure que de cette enveloppe, vous souhaitez retirer deux millions pour plutôt les projeter sur des projets de communes et d'EPCI. Est-ce que vous les retirez à l'enveloppe globale des 20 millions ou est-ce que vous avez identifié des lignes dont vous savez que les projets ne sont pas prêts et vous les retirez de cette ligne précise, ou est-ce que c'est uniquement de cette grande enveloppe sachant que les projets avec ce qui vient d'être dit vont arriver sans doute au fil de l'eau ? C'est l'objet de ma deuxième question. Est-ce que les projets seront examinés comme vous l'avez fait jusqu'à présent avec une réunion ad hoc de la commission plan de relance ? Ou est-ce qu'il y a une autre instance où les dossiers seront examinés, en agence, ici au siège ? Donc concrètement à partir de maintenant, parce qu'il y a eu une première grosse réunion, comment les choses vont-elles s'organiser ?

La deuxième question concerne les affectations à des dossiers présentés par les communes et les communautés de communes, vous nous avez fait la liste des dossiers qui avaient été retenus. Est-ce qu'on pourrait avoir la liste des dossiers qui ont été au contraire refusés ? Vous nous avez expliqué, priorité aux travaux de bâtiment, mais vous avez en effet rappelé qu'il fallait un plafond de dépenses de 25 000 €, est-ce que cette règle a exclu des projets en nombre ou au contraire est-ce que c'est resté à la marge ? Comme vous le disiez, on a entendu dire que sur des petits projets, ils risquaient de ne pas être financés, est-ce que c'est quelques-uns ou c'est un phénomène plus important ?

Enfin, sur les chiffres, lorsqu'on regarde la liste de tous les projets, on arrive à 6 159 000 €. Dans le rapport il est question de 7 millions sur les 8, qu'est-ce qui explique ce delta ?

Dernière question, puisque vous l'avez dit très justement, il y aura des choix qui seront faits à partir de dossiers retenus, ou pas, au titre de la DETR, est-ce que le Conseil général en tant que tel a son mot à dire dans la répartition de l'enveloppe DETR ? Certains d'entre vous siègent à cette commission, mais parce qu'ils sont membres par exemple des maires ruraux ou des maires des EPCI mais est-ce que le Conseil général en tant que tel a un siège et son mot à dire dans cette instance ? Sachant que c'est très important compte tenu de cette règle que je trouve pertinente de retenir ou non ceux qui sont financés ou pas par la DETR puisque chaque année, on décide des critères de ce qui financé par la DETR. Merci beaucoup.

M. TOURENNE, Président : M. ROGEMONT.

M. ROGEMONT : Deux mots quand même sur ce programme parce que j'ai eu l'occasion lundi dernier de rencontrer Sylvia PINEL, ministre du Logement et naturellement, j'ai eu l'occasion de lui présenter le programme que le Conseil général entendait suivre notamment en direction du logement. Je rappelle que c'est quand même 4,5 M€ qui vont être consacrés au logement, dont 2,6 M€ pour financer parce qu'il y a une insuffisance de crédits de l'ANAH, de l'agence nationale de l'amélioration de l'habitat, pour financer 290 dossiers. Je rappelle aux présidents d'EPCI, aux présidents qui ont engagé des OPAH récentes, que ces 290 dossiers concernent effectivement des opérations programmées d'amélioration de l'habitat, ce qui veut dire que le Conseil général est bien aux côtés des collectivités territoriales qui ont engagé des OPAH et Dieu sait si dans notre département elles sont nombreuses, ces collectivités, donc là, ce sont 2,6 M€ qui vont aller à ces 290 ménages, c'est-à-dire une aide moyenne de 9 000 €. Bien sûr, cette aide moyenne de 9 000 € qui va être accordée à ces ménages, c'est quoi ? C'est du travail qui va se répartir sur l'ensemble de notre territoire pour les artisans parce que là, ce sont des petits travaux, petits travaux qui visent à la réhabilitation des logements vétustes, mais aussi à lutter contre la consommation énergétique et donc là, ce sont des crédits qui en plus de cela vont avoir une fonction extrêmement positive puisque cela va donner du pouvoir d'achat à ces familles modestes. Je rappelle que les familles qui sont destinataires des aides de l'ANAH sont des familles modestes.

La deuxième chose que je voulais rappeler, c'est que bien naturellement dans l'acte de construire, vous avez un organisme HLM qui s'appelle Néotoa et que j'ai l'honneur, grâce à votre vote, de présider. Je veux rappeler ici une chose simple : cet organisme construit chaque année à peu près 600 logements par an. Je m'adresse particulièrement à Mme Isabelle LE CALLENNEC. Imaginez une minute que l'organisme pour construire des logements en dehors de Rennes métropole, met des fonds propres de façon nettement supérieure à ce qu'il met sur Rennes métropole. C'est-à-dire que quand un logement est construit sur Rennes métropole, les apports en fonds propres sont de l'ordre de 10 % grâce aux aides de Rennes métropole. Et parce qu'il y a cette aide à 10 %, alors même que hors Rennes métropole, les fonds propres sont supérieurs à 15 %, cela veut dire tout simplement que s'il n'y avait pas Rennes métropole, notre organisme HLM Néotoa construirait 180 logements de moins dans le département. Il y a là la matérialité si tant est qu'on veut bien la regarder d'une aide de fait de Rennes métropole au reste du département pour ce qui est de la construction des logements locatifs sociaux publics. Je voulais le signaler parce que je pense qu'on ne peut pas sans cesse et sans cesse taper sur Rennes métropole qui s'accapare tout et qui ne serait pas solidaire du reste du département. Pour ce qui est de la responsabilité qui est la mienne, celle de mener et d'animer la politique du logement du département, force est de constater que c'est la réalité. La réalité, c'est que nous avons avec Rennes métropole un partenaire pour le développement du logement locatif social sur l'ensemble de ce département. Je tenais à faire cette précision, merci.

M. TOURENNE, Président : M. BENOIT.

M. BENOIT : M. le Président, simplement je soutiens bien sûr ce rapport et cette proposition et on voit bien là tout l'enjeu et le message subliminal – qui n'est pas subliminal puisqu'il est concret – de soutien et de relance aux filières du bâtiment et des travaux publics. D'ici quelques jours, et en ce moment, les conseils municipaux et les conseils

communautaires ont débattu de leurs orientations budgétaires et vont voter leurs budgets d'ici quelques jours ou quelques semaines. Puisque nous sommes en début de mandat municipal, je m'interrogeais, peut-être que cette rencontre a déjà eu lieu et que cet exercice a lieu, mais on voit bien que les maires et présidents d'EPCI sont préoccupés, quelles que soient les sensibilités et les tendances, par la manière dont ils peuvent boucler leur budget dans les années à venir. Je pense que cette inquiétude est partagée depuis le plus haut sommet de l'État jusqu'au niveau local. Est-ce qu'il n'y a pas à l'échelle d'un département, peut-être que cela a eu lieu, à susciter au lieu que chaque acteur agisse séparément, l'État avec sa DETR, nous avec un plan de relance, à réunir les acteurs concernés avec les associations de maires ou les présidents d'associations d'EPCI pour faire un état des lieux, une projection prévisionnelle de l'investissement pour les années à venir et voir un peu comment les différents acteurs (Département, Région et l'État avec leurs outils), voir comment on peut lisser, atténuer les difficultés, voire soutenir et relancer ces filières qui sont majeures, le bâtiment et les travaux publics et à l'intérieur de cela, un sujet et un dossier encore plus majeurs pour moi, c'est la question du logement, de l'hébergement, de la précarité énergétique. Puisqu'on est en début de mandat municipal, n'y a-t-il pas ce dossier à engager ? Le Conseil général d'Ille-et-Vilaine pourrait peut-être être le fer de lance d'une telle proposition d'une telle réunion.

M. TOURENNE, Président : Merci. M. PAUTREL.

M. PAUTREL : M. le Président, vous aurez peut-être l'occasion de le faire tout à l'heure, il a été beaucoup évoqué les aides de la DETR et le fonctionnement de la procédure d'attribution de ces aides. Je suis membre de cette commission au même titre que quelques collègues qui sont ici présents dans cette assemblée. La DETR, c'est une commission qui rassemble des élus des communes rurales, des EPCI, des communes urbaines, elle est sous la présidence du préfet d'Ille-et-Vilaine avec son secrétaire général et cette commission fixe des règles bien précises pour rendre éligibles des projets. Il y a donc des thématiques qui sont définies avec des taux de subvention, avec des plafonds de subvention également, et dans l'année, on est amenés à se réunir pour étudier la consommation de l'enveloppe sachant que quand le département d'Ille-et-Vilaine ne consomme pas toute son enveloppe DETR dans l'année, la préfecture doit rendre les sommes à l'État et l'année suivante, on a une baisse de la fameuse enveloppe. M. MARIOTTO, le directeur, contacte très régulièrement les communes, les EPCI, qui seraient éventuellement porteurs de projets pour faire en sorte que cette enveloppe soit totalement consommée. La semaine prochaine, nous avons une réunion de la commission DETR, on fera le bilan des différents dossiers déposés, il y aura une projection de consommation par rapport à l'enveloppe et aux projets proposés et en fonction du résultat de cette analyse, la commission sera amenée à apporter des modifications aux critères d'éligibilité des différents projets. Également, la DETR, je tiens à le dire, est une enveloppe d'État. La commission d'élus, quand elle se réunit, émet un avis, mais l'attribution des aides est à la liberté de Monsieur le Préfet.

M. TOURENNE, Président : Merci. M. RENOU.

M. RENOU : Merci M. le Président. Une précision ou une confirmation pour les dossiers qui sont écartés pour différentes raisons parce qu'ils sont éligibles soit à la DETR, au FST ou soit au bouclier rural. Concernant les dossiers DETR, c'est très clair puisqu'on dit que les dossiers qui ne seraient pas retenus au titre de la DETR pourraient être

examinés ici. Est-ce que c'est le même principe qui sera appliqué, si pour une raison ou pour une autre, les dossiers n'étaient pas retenus soit au titre du FST, soit au titre du bouclier rural ? Pourront-ils aussi être réexamинés ? On ne le dit pas clairement et éventuellement à quelle date connaîtrons-nous la réponse pour les dossiers FST ou bouclier rural ?

M. TOURENNE, Président : M. THEAUDIN.

M. THEAUDIN : M. le Président, je voudrais en préambule rappeler que ce plan de relance est possible parce qu'on en a créé les conditions et je me plaît à le souligner par la rigueur avec laquelle le budget a été géré et la maîtrise de nos dépenses a permis que nous nous désendettions ces derniers exercices générant une marge de manœuvre qu'on utilise aujourd'hui au profit de la relance dans le domaine économique, ce qui porte un peu atteinte aux accusations que j'entendais tout à l'heure et pas simplement à la marge, mais sur le fond.

Sur les questions qui ont été posées et en les reprenant dans l'ordre d'intervention, M. PAUTREL, l'inquiétude des entreprises en besoin de rapidité, c'est ce qui nous motivait depuis le départ et nous n'avons pas changé d'avis. Sur les établissements sociaux, vous avez comme vous le dit le rapport 7 dossiers qui sont validés pour les établissements pour l'enfance et vous avez 19 dossiers concernant les personnes âgées et personnes handicapées qui sont validés dès cette session.

Concernant l'amendement que vous déposez pour les communes dont la modulation positive se situe entre 50 et 80 %, en portant à 20 % cette tranche d'aide, je n'y vois pas d'inconvénient, je comprends bien les motivations, mais cette disposition va nécessairement prendre sur une partie de l'enveloppe et ce qui sera donné aux uns sera en moins pour les autres. Or, les communes que vous visitez vont déjà bénéficier de la DETR plus de 10 %. Elles vont donc être déjà dans une situation de financement très amélioré par rapport aux autres. Faut-il aller encore plus loin ? C'est la question que vous posez ; sur le fond, c'est tout à fait acceptable, mais il faut avoir conscience qu'il y aura moins de dossiers qui seront repris lors du deuxième passage devant le groupe de travail ou la commission du plan de relance parce qu'une partie de l'enveloppe aura été consommée. C'est comme cela qu'il faut regarder les choses me semble-t-il. Je ne m'y oppose pas, mais je vous alerte sur les conséquences de ce choix.

Sur les dossiers non retenus, je ne considère pas qu'il y ait des dossiers écartés ou des dossiers retoqués, il y a des dossiers qui ne sont pas retenus parce qu'ils ne rentrent pas exactement dans le cadre et dans les critères qui ont été définis. Cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas intéressants, cela ne veut pas dire que si nous avions eu des moyens beaucoup plus importants, nous n'aurions pas pu aller plus loin dans les critères. Lorsqu'on fait l'addition pour les 363 dossiers qui ont été déposés, de mémoire cela représente un montant de subventions potentielles de plus de 22 millions d'euros. Ce dont nous ne disposons pas. Il n'y a donc pas de dossier qui soit retoqué ou écarté, il y a ceux que l'on ne peut pas retenir parce qu'il y a une contrainte d'enveloppe, enveloppe qui est déjà conséquente et pour laquelle je vous proposais il y a un instant de la rallonger de 2 millions d'euros supplémentaires par l'amendement.

Cela me permet de venir sur la question posée par Mme LE CALLENNEC : les attributions que l'on fait maintenant sont des attributions qui donneront lieu à paiement par

le Département en partie par des crédits de paiement 2015 et en partie par des crédits de paiement 2016, car comme je l'ai dit sur des bâtiments, il y a parfois 12 mois, 14 mois de travaux et, par conséquent, l'autorisation de programme à laquelle on peut aller, c'est 30 millions dès cette année et on va aller aux 30 millions dès cette année et le plus rapidement possible, mais les crédits de paiement seront en deux phases, ce qui est normal en matière de gestion. Quand tout à l'heure je proposais l'amendement, il ne s'agit pas de diminuer l'enveloppe globale en passant de 20 à 18, ce n'est pas cela, on reste dans les 30 mais la part que le Département avait conservée pour la maîtrise d'ouvrage départementale (routes, collèges, etc.), au lieu de garder la totalité qui vient s'ajouter déjà à la somme consacrée sur le budget propre du Département, au lieu de consacrer les 13,1 M€, on mettra 11,1 M€ et on mettra 2 M€ de plus pour les communes et communautés, on reste dans l'enveloppe des 30, cela ne modifie rien pour cela. On est bien dans les 30 millions du plan de relance et on n'a pas changé le calendrier.

Sur l'autre interrogation que vous avez formulée, en indiquant que d'une part, pour les communes, on est à 6,5 M€ et qu'ensuite on donne le chiffre de 7,7 M€, tout simplement parce que vous avez oublié d'ajouter les communes qui auront une aide de 10 % ou de 10 % avec une modulation pour certaines d'entre elles au titre de la DETR. C'est dans ce cas-là qu'on arrive à 7,7 M€ sur les 8 qui vont peut-être devenir 10.

Sur le devenir, je pense que le groupe de travail doit continuer son travail. Les dossiers qui relèvent de politiques thématiques sont réorientés tout de suite par les services et s'il y a un doute par la commission en direction des politiques thématiques. Cela a été le cas pour le FST, les communes qui n'avaient pas demandé de financement au FST et qui ont demandé au plan de relance, on les a renvoyées tout de suite vers le FST puisque c'est le même montant de subvention avec la même modulation donc on a essayé d'utiliser la totalité des enveloppes disponibles et non pas d'en vider une en laissant une autre plus difficile à atteindre parce que cela concerne moins de communes en laissant pourvue. On a donc essayé de gérer au mieux.

Dernier élément concernant votre intervention, oui il y avait un certain nombre de communes, c'était un nombre très minoritaire dont les montants de subventions auraient été de 2 400 ou 2 300 €. Est-ce que cela a du sens par rapport à la volonté politique qu'on a émise ici ? Je sais bien que pour certaines communes, ce sont des montants qui sont malgré tout significatifs pour leur budget, mais en même temps la volonté était d'aller vers des projets qui allaient donner du travail et du travail en quantité si possible aux entreprises d'où le choix qui a été fait de ne pas descendre en dessous de 5 000 € de subventions qui correspondent à 25 000 € de travaux.

Sur l'intervention de M. ROGEMONT, je n'ai rien à ajouter, il a excellemment dit ce que nous faisons pour l'ANAH et pour les 286 dossiers qui étaient en retard ainsi que les 2,6 M que nous y consacrons. Le rôle à cet instant du rapport est de décider des attributions dans les catégories autres que celle-là, mais il a eu raison de le rappeler, car c'est un effort significatif. Sur la demande de M. RENOU, je pense qu'il n'y a aucune raison de ne pas continuer à orienter vers les politiques thématiques les dossiers qui en relèvent et de laisser au plan de relance le deuxième dossier de la commune puisque la commune qui bénéficie du FST a le droit à un deuxième dossier donc c'est ce deuxième dossier qui viendra devant la commission plan de relance permettant à ces communes d'avoir deux subventions cette année au lieu d'une seule. Au cas où s'est refusé, c'est prévu dans le

rapport, c'est indiqué dans le rapport, si c'est refusé au titre de la DETR et cela revient bénéficier du dispositif plan de relance ou de la réorientation vers la politique thématique qui donnera le même montant de subventions si son enveloppe n'est pas épuisée. Si l'enveloppe de la politique thématique est épuisée, c'est sur le plan de relance que la demande restera.

Quant à la demande de M. BENOÎT, je laisse le Président répondre sur cette concertation souhaitée et proposée.

M. TOURENNE, Président : Merci. Sur la concertation, ce qui était utile en l'occurrence était de savoir très exactement comment les choses vont se passer du côté des autres collectivités et je ne vais pas prendre sur moi de réunir aujourd'hui les maires ou d'autres institutions à une période prélectorale qui risquerait d'avoir des interprétations qui seraient forcément fâcheuses.

Juste un point concernant la proposition d'amendement de M. PAUTREL, ce que je vous propose : on a bien senti que d'une part il y avait un effort de justice qui était demandé en direction des communes qui sont les plus démunies, mais que d'autre part, le risque était que cela se fasse au détriment d'autres communes qui ont aussi besoin de financement. Ce qui vous est donc proposé, plutôt que de déposer un amendement qui serait refusé et qui par conséquent le serait définitivement c'est qu'on demande aux services de calculer les conséquences de la mesure qui est proposée par M. PAUTREL de telle façon que nous en reparlions avant la fin de la session vendredi vraisemblablement. J'ajoute qu'on est bien dans une première liste qui s'établit à 7 M€, il y a un amendement qui est déposé par M. THEAUDIN qui consiste à distraire 2 M€ de la partie maîtrise d'ouvrage départementale pour les affecter aux communes donc on a une enveloppe de 3 M€ dont on peut disposer pour une seconde liste avec évidemment d'autres critères puisque nous avons écarté, mais c'est la commission dans sa grande sagesse compte tenu de l'importance de la demande qui a été obligée de faire des choix. Maintenant, comme la possibilité s'étend, il sera possible éventuellement de réexaminer les différents critères qui ont été soumis et notamment ce que disait M. PENHOUET, à savoir : est-ce qu'il faut intégrer les projets routiers sachant que les travaux publics ont aussi des difficultés, il n'y a pas que le bâtiment.

Je mets donc aux voix l'amendement qui consiste à distraire 2 M€ depuis la maîtrise d'ouvrage départementale vers les communes. Est-ce qu'il y a sur cette proposition d'amendement des oppositions ? Abstentions ? Merci, il est adopté.

Je mets aux voix l'ensemble du rapport. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Il est adopté. Merci avec cette réserve qui est l'étude qui va être réalisée d'ici vendredi.

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du mercredi 25 février 2015

2^e COMMISSION – THEMATIQUE 2 – POLITIQUE 22 (*rapport budgétaire*)

ENSEIGNEMENT 2nd DEGRE

M. GUÉRIN donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Comme vous le savez, l'éducation est une politique prioritaire du département d'Ille-et-Vilaine. Son objectif est bien entendu de favoriser la réussite éducative. Deux lois définissent les compétences du Département en matière d'éducation et parmi celles-ci, celle de la définition des secteurs de recrutement des collèges est particulièrement sensible au regard de l'augmentation importante du nombre de collégiens ces dernières années puisque ce sont plus de 3800 élèves supplémentaires générés entre 2008 et 2014.

Le présent rapport présente donc les compétences obligatoires relevant du fonctionnement des collèges et de la sectorisation et des aides au fonctionnement allouées aux partenaires éducatifs du département.

En ce qui concerne les dotations de fonctionnement des collèges, tout d'abord les dotations de base : les dotations de fonctionnement des collèges ont été adoptées par l'Assemblée départementale lors de la session de septembre 2014 et l'enveloppe consacrée au budget courant a été majorée de 1,5 % dont 1 % est affecté directement au collège et s'élève à 7 259 000 €.

Dans le cadre de la libéralisation du marché du gaz, le Département a décidé de passer un marché relatif à la fourniture de gaz pour l'ensemble de son patrimoine y compris les collèges, 45 établissements sur 60 sont concernés. La direction des bâtiments réglera directement les factures de gaz des collèges concernés. C'est pourquoi, la somme de 1 119 737 € a été transférée vers le budget géré par le pôle construction et une économie de l'ordre de 20 % est attendue, soit 350 000 € environ et sur la base de consommations stables escomptées, soit environ 227 000 € prévisionnels à attendre sur le parc des collèges et il vous est proposé d'arrêter le principe selon lequel 20 % des économies induites pour le parc des collèges soit 45 000 € par an soient redistribués aux collèges. Cette somme viendra abonder le fonds de réserve qui permet de répondre en cours d'année aux collèges qui se trouvent dans une situation critique et il s'élèvera alors à 81 000 €.

En 2015, pour les collèges publics, les dotations obligatoires s'élèvent à 8 345 941 € et les dotations facultatives représentent 649 668 €

Les dotations aux collèges privés ont été calculées à parité avec celles attribuées aux collèges publics soit 5 736 719 € au titre des dépenses obligatoires et 423 884 € au titre des dépenses facultatives. Les modalités d'attribution de la dotation d'ouverture culturelle et les subventions aux voyages éducatifs ont également été précisées dans le rapport de septembre 2014. En ce qui concerne les dotations complémentaires, deux subventions sont accordées par le département aux collèges privés. Celles concernant les aides à l'investissement dites loi Falloux, le montant de l'enveloppe est fixé à 1 700 000 € par an. Les conditions d'attribution du forfait d'externat par personnel ont légèrement évolué. Comme en 2014, le taux de masse salariale reconnue comme étant affecté à l'externat est de 42 %. Pour 2015, le montant de cette dotation s'élève à 6 050 263 € (soit une augmentation de 2,4 % ou 141 248 €). Cette situation est liée à l'augmentation de la masse salariale due à l'ouverture du collège de Crevin et est donc affectée aux collèges publics et sert de base de calcul pour cette dotation.

35 classes mobiles sont encore en fonction à ce jour dans les collèges privés sur un total de 40, elles continuent bien sûr à relever du patrimoine départemental.

En ce qui concerne la restauration scolaire, le Département a inscrit la restauration scolaire dans son « Projet Stratégique Départemental ». Il souhaite en faire un levier pour une consommation responsable. Cet objectif s'inscrit dans une démarche de développement durable qui cherche à privilégier les filières courtes de production. En 2013, le Département a lancé une étude afin de disposer d'éléments précis sur les pratiques actuelles de ses restaurants scolaires. Tous les aspects de fonctionnement du service sont pris en compte ainsi que des éléments externes comme l'existence de plateforme d'approvisionnement sur l'ensemble du territoire d'Ille-et-Vilaine.

Au vu des résultats de cette étude, des mesures d'accompagnement des collèges ont été actées et un véritable plan d'action a été mis en place. Ceci suppose une Optimisation des locaux dans le cadre des travaux retenus à la planification pluriannuelle, une attention particulière sera portée à la cuisine et notamment aux locaux spécifiques : légumerie et réserves puisqu'on aura affaire à des entrées de matières brutes, des équipements adaptés et matériels innovants (cellule de refroidissement...). La logique est double : celle d'une meilleure ergonomie de travail et celle de faciliter la préparation de produits frais et de qualité. Cela nécessite également un accompagnement des personnels par la poursuite des formations relatives à l'introduction des produits bio, locaux et de qualité. Cela nécessite également une mise en relation de l'offre et de la demande et la structuration du dispositif d'approvisionnement sera accompagnée autant que possible pour rapprocher l'offre et la demande.

L'aide financière à la restauration a été adoptée par l'Assemblée départementale en février 2013. Cette aide d'un montant de 50 € par élève et par année scolaire bénéficie aux élèves boursiers qui s'acquittent d'un tarif supérieur au tarif moyen départemental des collèges publics, soit 2,86 € par repas en 2014.

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, 4 146 élèves scolarisés dans les deux réseaux d'enseignement ont bénéficié de cette aide pour un total de 207 300 €. Cette aide est reconduite en 2015 pour un montant prévisionnel de 230 000 €.

En ce qui concerne l'informatique dans les collèges, en décembre 2012, l'Assemblée départementale a adopté le programme d'équipement informatique des collèges pour la période 2013/2016. Les collèges se voient attribuer une dotation de base (PC fixes) calculée en fonction de leur effectif et distribuée en trois phases (2013, 2014, 2015). Elle est complétée par une commande annuelle de matériels spécifiques figurant sur un catalogue (pour un montant de 5 260 € en 2014). Les dernières livraisons au titre de ce programme auront lieu au printemps 2015.

Par ailleurs, le système d'exploitation XP Windows ayant disparu, le parc informatique des collèges a évolué à la baisse. Afin de compenser pour partie cette diminution, une dotation exceptionnelle en PC fixes (1 700 postes) a été attribuée aux collèges en fin d'année 2014. En 2015, il est envisagé de travailler à la rédaction d'un plan numérique départemental afin de définir la nature des installations et des équipements qui seront alloués aux collèges en fonction des usages pressentis. La constitution de ce plan numérique se fera de manière concertée dans le cadre d'un groupe de travail partenarial (Académie, Région et départements bretons). Ce cadre partenarial a déjà débuté début février. La question sera également abordée dans la politique 26 par mon collègue Franck PICHOT.

Les prestations accessoires des logements de fonction : les concessions de logement accordées par nécessité absolue de service comportent la gratuité du logement nu. Les charges locatives sont prises en charge sur le budget de l'établissement. Au-delà de ces montants, le paiement des charges est assuré par le bénéficiaire. Il est proposé comme en 2014, d'adopter l'augmentation des prestations accessoires conformément au taux d'augmentation des budgets courants des collèges, soit 1,5 % pour l'année 2015. Pour l'exercice 2015, il est proposé d'adopter les montants de prestations accessoires suivants : 1 963 € quand le mode de chauffage est collectif, 2 669 € quand les chauffages sont individuels.

En ce qui concerne l'opération « On se connaît ? », la démarche « On se connaît mieux » a porté une attention toute particulière aux collégiens et à l'ensemble de la communauté éducative. Dans ce cadre, un réseau d'échanges avec les équipes de direction a été mis en place en 2014. Ces réunions permettent d'évoquer l'actualité des compétences du Département mises en œuvre par les collèges. Quatre rencontres territorialisées ont déjà eu lieu en mai et juin 2014. Elles se sont déroulées à Rennes, Saint-Malo et Fougères (pour les collèges relevant des agences départementales de Vitré et Fougères) et au collège de Guichen (pour les collèges relevant des agences de Brocéliande, Redon et Vallons de Vilaine). Elles ont été très appréciées de l'ensemble des acteurs.

En ce qui concerne la sectorisation des collèges, comme vous le savez, la réflexion sur la sectorisation des collèges est une priorité du Département, territoire attractif qui connaît une croissance démographique dynamique. Ainsi, le nombre de collégiens publics a fortement augmenté ces dernières années. Pour autant, certains établissements sont en sureffectif alors que d'autres peinent à trouver un nombre stable de collégiens. Au cours de l'année 2014, les études relatives à l'augmentation des effectifs se sont poursuivies et des outils ont été développés : un tableau global d'analyse des effectifs et une cartographie représentant les écarts d'effectifs. Un logiciel spécifique a été acquis. Son utilisation courant 2015 va faciliter les opérations de re-sectorisation et permettre de disposer d'une

représentation cartographique des scenarii. De plus, de nombreuses visites de collèges ont été organisées afin de prendre en compte les spécificités des établissements dans les opérations de re-sectorisation. Donc une importante action de concertation avec les principaux.

Les travaux dans les collèges sont explicités dans le rapport Bâtiments. Pour rappel, certaines opérations sont déjà engagées. Il s'agit de restructurations et d'extensions qui font actuellement l'objet de travaux (Tinténiac, Janzé, Vitré – G. de Nerval), ou dont le démarrage interviendra début 2015 (Les Gayeulles à Rennes, demi-pension à Combourg).

En 2015, des études vont se poursuivre. Elles concerteront les restructurations et éventuelles extensions des collèges de Montauban-de-Bretagne, de Romillé, de Maure et de Bain-de-Bretagne pour faire face à l'accroissement prévisionnel des effectifs sur ces établissements. Seront parallèlement menées des actions spécifiques sur les collèges de Retiers et Chateaugiron dans le prolongement de la mise en place de modulaires sur ces 2 sites.

En ce qui concerne les aides au fonctionnement allouées aux partenaires éducatifs du département, la collectivité exerce une compétence partagée qui l'amène à accompagner certaines structures au-delà de ses obligations réglementaires. Pour l'exercice 2015, les aides attribuées s'élèveront comme par le passé à 87 200 € pour la DDEC, 21 440 € pour l'UDOGEC, 30 000 € pour la Fédération Départementale des Maisons Familiales et Rurales et 765 € pour les DDEN.

Voilà M. le Président sur l'ensemble de cette politique.

M. TOURENNE, Président : Merci. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je mets aux voix le rapport présenté par M. GUÉRIN. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Merci, il est adopté.

Rennes, le
Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du mercredi 25 février 2015

2^e COMMISSION – THEMATIQUE 2 – POLITIQUE 25 (*rappor budgetaire*)

SPORT

M. CHENUT donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Le sport représente un budget prévisionnel pour l'année à venir de 7 M€. Certains nous diront que c'est moins que l'an passé. Bien évidemment, l'an passé c'était l'année de l'investissement majeur de la réalisation du stade d'athlétisme et la totalité des crédits de paiements qui avaient été alloués ont bien été consommés sur l'exercice, ce qui fait qu'en matière d'investissement, on revient à un niveau plus ordinaire, mais que nous consolidons la totalité de nos dispositifs en matière de fonctionnement et notamment de soutien en direction des clubs.

Je ne pointerais que quelques points sur lesquels il y a des évolutions. Pour ce qui concerne les coupons sport, j'ai entendu un certain nombre de choses inexactes. L'engagement financier du Conseil général est stable, il est constant : 95 000 €, mais j'ai aussi entendu dire que le Conseil général s'était désengagé de la diffusion du dispositif, ce qui est tout simplement impossible parce qu'il n'en a jamais eu la charge. Depuis toujours, la diffusion a été relayée dans les communes et simplement l'an passé à la demande du mouvement sportif, et pour améliorer le taux de consommation, il avait été proposé, en lien avec la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) et le Comité départemental olympique et sportif (CDOS), que la diffusion se fasse au niveau des clubs pour être au plus près de ceux qui prennent des licences, mais en aucun cas, il n'y a eu d'évolution de ce que faisait le Conseil général, je le redis, il ne s'en était jamais occupé directement jusque-là.

Nous confirmons également la totalité de nos engagements notamment en direction des comités départementaux qui sont nos partenaires institutionnels privilégiés bien évidemment, c'est l'organisation départementale du sport et, là aussi, les choses me semblent lisibles. La Région s'occupe des ligues, le Département s'occupe des comités. Il a également une relation étroite avec le CDOS qui tiendra ce soir son assemblée générale et qui marquera en même temps son 40^e anniversaire, je crois que c'est un moment important pour le mouvement sportif départemental.

Je rappelle que les commissions quadriennales mises en place ont porté tous les bénéfices attendus en donnant à l'ensemble de nos interlocuteurs une lisibilité appréciée en ces temps difficiles à chaque fois sur quatre ans et que nous sommes donc dans la

déclinaison des conventions 2013-2016 avec notamment la garantie d'une stabilité intégrale de nos engagements notamment sur le financement des emplois, il n'y a pas de dégressivité dans ce dispositif, et également le bon fonctionnement du fonds créé il y a deux ans, le fonds d'aide à l'initiative des comités départementaux qui permet de soutenir des actions qui ne rentraient dans aucun dispositif. La dernière intervention a été faite sur le secteur de Redon pour une jeune cycliste pour lui permettre de participer au financement d'un vélo carbone lui permettant d'accéder au plus haut niveau national.

Nous avons souhaité également améliorer la lisibilité de certaines règles sur deux points particuliers dans la gestion du haut niveau : des disciplines et notamment le tennis de table. Ils nous avaient alertés sur leur situation un peu particulière où ils ont un début de saison de septembre à décembre qui peut être dans un niveau, c'est une sorte de pré-championnat et la seconde partie de championnat peut se dérouler au niveau supérieur. Nous avons donc accepté de prendre acte de cette situation et désormais, l'attribution se fera en constatant au moment du vote du budget, c'est-à-dire en deuxième partie de saison, quel est le niveau du club et la subvention sera proratisée quatre mois sur le niveau initial et éventuellement six mois majorés lorsque le club aura progressé. On a cité le tennis de table bien sûr, la mesure s'appliquerait à toutes les disciplines de même nature.

Nous avions également une difficulté parfois de coordination entre dispositifs, entre des clubs qui pouvaient bénéficier d'un soutien direct au titre du haut niveau, mais qui bénéficiaient aussi d'un emploi aidé au titre du haut niveau. Or quand le club perdait le label haut niveau, il fallait qu'on puisse sécuriser le maintien à l'aide à l'emploi. Ce qui est proposé, et on nous parlait d'ailleurs tout à l'heure de dérive clientéliste dans nos politiques, j'observe que les deux premiers clubs qui vont en bénéficier sont un club de Vitré, l'autre de Cesson, je pense que c'est probablement la déclinaison de ce clientélisme dont on nous accusait.

L'événement majeur de l'année sera bien sûr la mise en service, l'aboutissement du chantier dans des délais parfaitement maîtrisés sans aucune dérive de coût du stade d'athlétisme couvert Robert Poirier. Réception du bâtiment prévue début mars, visite de la commission de sécurité fin mars, homologation auprès de la fédération en cours permettant certainement une inauguration avec un premier meeting plutôt de démonstration dans le courant du mois de juin et un premier grand meeting sportif porté par comité et ligue à la fin de l'année. Il y aura un rapport spécifique donc je détaillerai un peu plus à ce moment-là. Je rappelle également notre engagement qui sera bien sûr tenu en direction du monde universitaire, l'apport d'un fonds de concours de 500 000 € pour la rénovation de la piste extérieure qui sera un outil extrêmement utile et complémentaire pour les pratiquants y compris pour ceux qui pratiquent à l'intérieur, mais qui peuvent avoir des temps de mise en condition et d'échauffement à l'extérieur.

Nous maintenons nos différentes interventions en matière des équipements sportifs adossés à des équipements scolaires, donc selon les barèmes qui ont été confirmés. Et en matière de manifestation sportive de haut niveau, nous aurons cette année, comme chaque année quelques événements récurrents. On peut citer l'Open de tennis de Rennes, l'Open féminin de Saint-Malo, Rennes sur roulettes, le grand concours de saut d'obstacles de Dinard et puis des événements plus ponctuels. À nouveau à Iffendic pour la seconde fois, c'était la première fois en 2012 un championnat du monde de side-car cross au mois

de juillet, ce sera un temps important et nous aurons la deuxième édition, nous l'avons eue en 2014, mais cela marche toujours deux années de suite, des mondiaux universitaires de tennis c'est-à-dire les 8 meilleures équipes mondiales de tennis universitaire en fin d'année à nouveau sur un site mixte Rennes et Saint-Grégoire. Donc ce seront les principaux temps forts.

Je rappelle également que nombre de nos interventions sont déclinées dans les contrats de territoire, qu'il s'agisse de volet 2 en investissement environ 30 % des crédits d'investissement contrat de territoire sont fléchés sur des équipements sportifs donc cela montre une volonté partagée entre le département et les communautés de communes, d'agglomération ou métropolitaines d'agir en ce sens, et qu'également de nombreuses manifestations sportives sont aidées dans le cadre du volet 3 de ces mêmes contrats de territoire. Par ailleurs nous continuons de nous impliquer dans le campus de l'excellence sportive de Bretagne. D'ailleurs il semble que les dernières évolutions législatives auraient tendance à généraliser sur le territoire national le devenir des 17 CREPS qui avaient gardé leur statut de CREPS et en s'inspirant du modèle qui a été mis en place à Dinard, la Bretagne ayant été particulièrement en pointe dans l'évolution de ces dispositifs.

J'attire juste l'attention, et nous l'avons fait en commission, sur la rectification d'une erreur matérielle page 135. L'année 2015 doit être l'année de la fin de l'aboutissement de l'harmonisation des barèmes en matière de basket, de hand et de volley. Or, le tableau était resté à 16 000 € pour le niveau 1 en volley hommes ou femmes, il y a lieu de corriger, c'est le chiffre de 20 000 € qui doit être acté pour mettre le hand au même niveau que le volley et que le basket, ceci a d'ailleurs été intégré dans les prévisions budgétaires, mais le tableau n'avait pas été actualisé. Il serait important de l'acter, mais la commission a aussi validé bien sûr cette correction.

Voilà les principaux éléments et nous avons de fait réécrit la totalité dans les annexes des règles pour qu'on puisse s'y retrouver de gestion de l'ensemble de nos dispositifs. Merci.

M. TOURENNE, Président : Merci. Qui souhaite intervenir ? Mme DAUCÉ, Mme LE CALLENNEC.

Mme DAUCÉ : Oui, M. le Président, chers collègues. Tout d'abord je reprendrais la première phrase qui est indiquée dans le rapport : nous sommes tous d'accord pour développer l'accès pour tous à une pratique sportive variée et de qualité sauf que quelquefois, les chemins d'accès divergent entre nous. Le rapport est à l'identique des rapports habituels sur le sport. Simplement en commission, j'ai soulevé une demande des collectivités qui ont un collège concernant notamment les disciplines ou plutôt les équipements qui sont aidés dans ce cadre-là. Je demandais si éventuellement, il est noté plateau scolaire, si on pouvait l'étendre c'est-à-dire plateau scolaire ou un multisport, équipement qui est beaucoup demandé aujourd'hui et dont les établissements également sont assez partisans. Est-ce qu'éventuellement on pourrait mettre « ou plateau sportif ou multisports » dans le cadre des équipements subventionnés qui relèvent bien sûr d'un collège ? Merci.

Mme LE CALLENNEC : M. le Président, deux questions : la politique s'agissant des éducateurs sportifs a quelque peu évolué puisque vous leur avez confié des missions davantage d'insertion, je voulais savoir comment cela se passait concrètement sur le

terrain. Est-ce qu'ils arrivent, est-ce qu'ils parviennent donc à tenir les objectifs que vous leur avez fixés d'intéresser des personnes plus éloignées de la pratique sportive ? La deuxième question concerne le stade d'athlétisme : vous nous proposez que l'équipement soit géré de façon intégrée en régie simple. Je voulais simplement savoir si d'autres hypothèses avaient été formulées et si une étude d'impact avait été réalisée pour estimer que la régie simple était la meilleure formule. Merci.

M. CHENUT : Premier point, rapport à l'identique, cela me semble quand même être un raccourci un peu rapide. J'ai au contraire essayé d'évoquer toute une série d'évolutions, de clarifications, d'améliorations de différents documents. Donc, par nature, ce n'est pas un rapport à l'identique. Et par nature aussi dès lors qu'on intègre dans ce dossier un rapport aussi important que celui qui découle de la mise en place du stade départemental d'athlétisme, qui est un événement quand même tout à fait exceptionnel, certains nous disent attendu de 20 ans, 30 ans, d'autres encore plus. Je ne pense pas qu'on puisse parler de reconduction simple et de copier-coller.

Sur la question des plateaux sportifs, la réponse est une ouverture sur l'analyse de ces dossiers avec néanmoins une condition, c'est que le dimensionnement dudit plateau sportif soit totalement adapté à une pratique scolaire. Parce qu'il y a un certain nombre de plateaux sportifs plutôt de type ludique qui permettent à des petits groupes de se réunir, de faire une pratique un peu ludique, mais pas adaptée au dimensionnement éducatif, donc cela veut dire capacité à minima par exemple de permettre à un enseignant d'avoir la totalité de sa classe. Sous réserve que ces conditions-là soient réunies, les choses n'étaient pas figées, cela nécessiterait bien sûr un examen plus important des situations et des engagements que cela pourrait générer, mais là, s'il apparaît qu'en lien avec l'établissement et surtout la validation des enseignants – parce qu'il ne faudrait pas qu'on finance des choses dont on ne dirait aussitôt qu'elles ne sont pas adaptées ou qu'il faut qu'on les double ou qu'on les triple. Là, je pense qu'il y avait possibilité de regarder sur ce point. Bien sûr, ce serait une mesure de portée générale, je sais qu'à Romillé, vous avez un cas d'espèce, mais il faudra bien sûr que tout ceci devienne une règle, mais il n'y a pas d'opposition, en bonne intelligence et dans une bonne rationalisation et optimisation des investissements des uns et des autres et une nécessité aussi d'avoir une proximité immédiate de sites pour ne pas générer des temps de déplacement. Donc je dirais que là on peut acter d'une ouverture dans la réflexion sur ce point

Mme LE CALLENNEC, pour ce qui concerne le stade, si vous voulez bien, comme on a un rapport spécifique, je vais y venir dans quelques minutes et je vous ferai une réponse globale, mais y compris dans l'exposé, il y aura sans doute déjà un certain nombre d'éléments de réponse. Si jamais d'aventure j'oubliais, vous ne manquerez pas de me rappeler qu'il ne faut rien éluder.

Sur ce qui concerne l'animation sportive, ce que l'on peut dire à ce stade, c'est que sa réorientation s'est mise en œuvre, que les territoires ont souvent été contributeurs eux-mêmes d'identification de bonnes pratiques qu'ils faisaient parfois de façon un peu diffuse et non structurée et qu'à chaque fois, nous avons pu les intégrer et conventionner dans la prise en compte des objectifs. Il était aussi indiqué que ce dispositif qui se mettait en place à partir de 2014 donnerait lieu à une évaluation fin 2015, donc on ne manquera pas de le faire le moment venu. Mais que les conventions ont pu être signées avec les offices donc s'il y a signature, cela veut dire que la libre volonté des deux parties s'est exprimée. Je

rappelle également que nous avions pondéré les taux d'effort en fonction de la réalité des territoires pour ne pas être dans une approche dogmatique, mais une approche pragmatique en mettant le curseur à des niveaux moins élevés sur les territoires qui étaient les moins structurées en matière de moyens humains parce que cela pouvait peut-être déstabiliser, que d'autres territoires – je pense notamment à celui de Rennes métropole, mais également à celui de la communauté d'agglomération de Vitre avait un taux d'effort plus important parce que la densité de leurs moyens propres était plus élevée et permettait de réorienter plus fortement sur les publics un peu éloignés de ces pratiques. En tout cas les conventions ont donc été déclinées. Nous faisons confiance, bien sûr, c'est notre règle, à ceux qui les signent pour ne pas que cela reste lettre morte et continuer à accompagner ces choses-là. Et à la fin de cette année, il y aura une première vague d'évaluations sachant qu'on a aussi beaucoup pratiqué la méthode d'échange des bonnes pratiques et de mutualiser les expériences qui souvent se faisaient à tel endroit et qui pouvaient aussi intéresser tel ou tel autre territoire. Voilà les éléments complémentaires que je peux apporter.

M. TOURENNE, Président : Merci. Mme DAUCE.

Mme DAUCÉ : Je voulais simplement faire une petite précision. Je suis un peu déçue que Monsieur le rapporteur dise des choses dont il sait très bien que ce n'est pas vrai. C'est un peu de l'humour, mais il est vrai que si j'ai proposé cela, c'est pour un intérêt général et c'est vrai qu'il faut faire très attention aux dimensions, mais je crois qu'on agira en très bonne intelligence et on saura proposer des choses qui conviennent au collège.

M. CHENUT : Je n'ai vu aucune malice dans mes propos, mais parfois, d'autres peuvent en voir.

M. TOURENNE, Président : Je trouve que Romillé est une très belle commune avec un maire de grande notoriété. Par conséquent, mérite d'être cité de temps en temps dans notre enceinte, c'est un hommage qu'on lui rend.

Merci. Je mets aux voix le rapport qui vient d'être présenté par M. CHENUT. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Six abstentions. Merci. Le rapport est adopté.

Rennes, le
Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du mercredi 25 février 2015

2^e COMMISSION – THEMATIQUE 2 – POLITIQUE 24 (*rapport budgétaire*)

CULTURE

M. LE BOUGEANT donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Vous savez que la culture n'est pas une compétence obligatoire des départements, mais c'est une compétence essentielle et il semble, à ce jour, admis que la compétence culturelle devrait demeurer demain une compétence partagée entre les différents échelons territoriaux. Sachez que le Département et la majorité départementale défendront cet exercice partagé de cette compétence au bénéfice des territoires, des habitants et des acteurs culturels.

Nous avons eu l'occasion d'en parler, cela ne nous empêche pas de travailler ensemble à tous les échelons de collectivités pour rendre plus pertinente et plus accessible à tous la politique culturelle et éviter les doublons, mais il nous semble que l'échelon départemental au plus proche – on travaille avec les territoires et notamment avec les communautés de communes à travers l'outil qu'est le contrat de territoire, mais pas que – est un levier de développement culturel d'irrigation culturelle et de circulation des arts dans le département au plus proche des territoires et au plus proche des populations. Nous serons donc attentifs dans l'accompagnement des projets aux préoccupations évidemment des acteurs culturels qui sont interrogatifs quant à leur devenir et le modèle économique. Nous réaffirmons fortement qu'il n'y a pas et qu'il n'y aura jamais de politique culturelle sans artistes.

Nous porterons donc une vigilance renforcée aussi sur l'intersection des politiques culturelles et sociales puisque le cœur des compétences départementales, c'est le social, il est au cœur de notre projet politique dont nous serons attentifs, non pas de faire des politiques culturelles au service du social, mais bien qu'il y ait un dialogue, un croisement entre les publics concernés et que les rencontres puissent se faire et notamment par rapport aux publics les plus éloignés des pratiques culturelles, étant entendu que nous défendons une politique artistique et culturelle de transformation sociale et non pas simplement de représentation, non pas simplement de divertissement, mais bien de transformation sociale du monde.

Je pense qu'aujourd'hui, c'est le sens de notre engagement au quotidien, mais c'est aussi le sens de ce rapport qui réaffirme son engagement fort puisque nous n'avons pas cédé malgré les pressions financières et malgré l'appel à l'austérité, il nous semble

essentiel – M. le Président du Conseil général l'a souvent réaffirmé – de ne pas céder, de ne rien rabattre sur nos objectifs et notre ambition culturelle alors que les exemples dans toute la France de tous les échelons de collectivités montrent justement que souvent, les politiques culturelles vont devenir malheureusement l'élément facultatif des politiques générales.

Nous réaffirmons et je pense qu'aujourd'hui, dans le cadre que nous vivons, dans ce monde fragmenté, dans ce monde mouvementé et les derniers événements de janvier nous ont encore plus donné une urgence criante de redonner la parole aux artistes, nous avons besoin des caricaturistes, nous avons besoin des poètes, nous avons besoin des artistes, des chanteurs, du théâtre, pour poser un regard différent sur le monde, pour nous faire comprendre la différence, pour nous faire sortir de nos propres représentations, pour aller à la rencontre de l'altérité et simplement, sans grandiloquence, pour vivre ensemble.

C'est donc le sens de la politique départementale, c'est le sens de toutes nos actions culturelles à travers nos différents modes d'intervention désormais stabilisés, les conventions, conventions d'ailleurs qui sont annexées au présent rapport, les résidences-missions, dispositif qui a fait sa preuve de circulation des artistes, de rencontres pertinentes avec le territoire et les populations, et de durée, de donner à des artistes le temps de la durée, le temps de s'installer, le temps de créer, le temps de la rencontre, le temps de l'échange sur les territoires et qui depuis bientôt huit ans ont fait fleurir de très belles missions et de très belles rencontres sur le territoire. Ce sont chaque année plus de 20 équipes artistiques qui sont soutenues dans ce cadre-là.

Le fonds départemental d'accompagnement artistique et territorial est un fonds qui a regroupé l'ensemble de nos interventions ponctuelles chaque année et aussi un levier d'expérimentation sur les territoires pour accompagner des projets innovants dans leur manière de rencontrer le public, des projets innovants d'art et de culture sur la forme, sur la découverte et qui permettent à des artistes de proposer – tous les artistes, les festivals, les acteurs conventionnés, mais aussi des compagnies, à côté évidemment des territoires et des compagnies ou des lieux existants – et d'irriguer, de rencontrer et d'avoir justement toujours cet objectif d'accès de tous les publics à l'art et à la culture.

Cette année en 2015, vous le savez, nous avions déjà discuté de cela autour d'un rapport spécifique aux OB, la politique en faveur des arts du spectacle vivant et des arts visuels verra l'intégration des missions et du personnel de l'association Arts vivants aux services départementaux. Comme il s'y est engagé, le Département intégrera le personnel de cette association en mars.

Ainsi, la part de la subvention annuelle versée les autres années à Arts Vivants (180 000 €) est réutilisée sur le budget ressources humaines, les postes étant créés, comme le précise le rapport Finances au sein même du service culture et viendront conforter et accompagner le service culture notamment dans son déploiement dans les territoires et accompagner les équipes notamment les équipes dans les agences en lien évidemment comme on en a discuté en commission avec les élus de ces territoires, en dialogue permanent avec les élus de territoires pour que la politique d'action culturelle du Département soit un véritable levier de développement des projets et d'accompagnement de ces projets sur les territoires.

En matière d'arts visuels, il s'agira de poursuivre en 2015 la circulation des œuvres

du fonds départemental d'art contemporain d'Ille-et-Vilaine, nous avons fait la sélection hier après-midi de nouvelles œuvres. Elles viendront compléter et enrichir notre fonds qui dépasse aujourd'hui plus de 40 artistes et plus de 40 œuvres. Ces œuvres ne sont pas des œuvres muséales, c'est-à-dire qu'elles sont déposées au FRAC Bretagne, mais elles sont un support de pédagogie et de découverte des arts visuels. Par exemple, cette année, cinq collèges du département vont utiliser ce fonds afin de monter des projets pédagogiques, des expositions au sein du collège avec les collégiens et découvrir un panel de la production artistique et des arts visuels et d'aller à la rencontre d'un art peu accessible s'il n'est pas accompagné et si la rencontre n'est pas accompagnée ou produite là même où les enfants ou les jeunes vivent puisque la plupart des collégiens ne sont pas adeptes, ne sont pas des publics traditionnels des galeries.

Dans un souci d'amélioration de la relation à l'usager, vous savez aussi que nous avons modifié la date de dépôt des demandes de subventions qui a été avancée au 15 novembre, ce qui permet un traitement très rapide et le plus rapide possible dans la limite évidemment du travail et de la capacité du service. Pour traiter le plus en amont le passage des subventions aux acteurs conventionnés qui sont annexés au rapport. Afin que justement on n'ait pas de délais trop longs et que l'on réduise les temps de paiement des subventions afin de ne pas fragiliser beaucoup d'acteurs qui sont déjà fragilisés dans leur modèle économique.

S'agissant de l'éducation artistique et culturelle, le plan musique est maintenant dans une application de routine dans toutes ses modalités de transformation. Nous avons, comme vous le savez, appliqué un financement de 50 % des musiciens intervenant avec 50 % cofinancés par les territoires et avec un redéploiement de ces musiciens intervenants sur l'ensemble du territoire du département et à la sollicitation des maires du département. À travers Mme la présidente des maires du département, M. le Président du Conseil général avait fait savoir que les temps d'intervention des musiciens intervenants étaient aussi utilisables sur les temps périscolaires et pouvaient servir notamment dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires de levier encore supplémentaire à la découverte des arts et de la musique sur ces temps spécifiques dégagés sur les temps scolaires.

Plus globalement, sur le champ de l'éducation artistique et culturelle, seront poursuivies la réflexion et la mise en œuvre des orientations préconisées dans le rapport adopté en juin 2014 en fonction de l'évolution des compétences qui sera discutée notamment avec l'organisation territoriale de la république, c'est-à-dire que nous sommes en lien constant avec les élus de Rennes métropole et les élus de la Région pour répondre de façon la plus pertinente possible à la fois au développement et la diffusion des arts, mais aussi au développement de cette diffusion artistique sur l'ensemble des territoires. Nous continuons donc cette démarche conjointe avec les autres collectivités pour inventer les modalités d'intervention de demain qui elles aussi sont à construire.

La lecture publique est aussi un chemin vers la réduction des inégalités et la lecture publique à travers l'ensemble de notre réseau des médiathèques et des bibliothèques est aussi l'une des portes ouvertes vers la culture. Un nouveau schéma départemental de la lecture publique sera proposé au vote de la prochaine assemblée départementale en juin 2015. Il s'agira de rebattre les enjeux et de répondre aux nouveaux enjeux culturels et sociaux et de favoriser évidemment l'adaptation des bibliothèques à l'évolution des pratiques des usagers et on pense notamment aux nouvelles pratiques avec les supports

numériques et la dématérialisation d'un certain nombre de supports qui remettent ou questionnent à la fois les pratiques professionnelles des bibliothèques, mais aussi des pratiques de l'usager et l'usage même de la bibliothèque et comment on envisage et on approche, on prépare cette mutation, cette révolution professionnelle des livres et de tous les supports de découverte de la culture.

L'année 2015 sera l'année du bilan du premier contrat de territoires lecture avec la direction des affaires culturelles, il vise à développer les politiques d'accessibilité des services de médiathèques envers les personnes en situation de handicap et des publics âgés dans les bibliothèques notamment avec un certain nombre d'adaptations et de fournitures notamment à travers les tablettes tactiles ou l'adaptation des locaux à ouvrir nos bibliothèques ou nos médiathèques à l'ensemble des publics et de n'en exclure aucun.

Je vais assez vite, vous avez lu le rapport. L'année 2015 : une expérimentation avec une plateforme de streaming équitable, la 1dtouch.com sur la musique sera menée à l'initiative du département. Cette plateforme de diffusion musicale est centrée sur des contenus culturels indépendants. Son objectif est de mettre en avant les créations indépendantes et de proposer une réflexion sur la juste rémunération des créateurs susceptibles de soutenir le renouvellement de la création et la diversité des expressions artistiques.

C'est donc une plateforme qui est en expérimentation avec notamment un certain nombre de lieux de diffusion de musique actuelle dans le département, mais aussi à l'échelle régionale et internationale avec notamment les pays de Loire pour fournir un modèle économique aux artistes et répondre aussi aux utilisateurs aujourd'hui, donc de trouver un consensus entre le tout gratuit et la diffusion libre de la production artistique sur Internet et aussi la rémunération des artistes. Se développe donc cette expérimentation avec une plateforme équitable. Elle touchera 11 médiathèques dont vous avez la liste qui vont expérimenter cette action que nous souhaitons développer.

Dans le prolongement que nous avions souhaité développer avec les établissements EPHAD autour des tablettes, le Département a élargi son parc de matériel pour accompagner les nouveaux usages à 50 tablettes. Nous avons commencé par 20 tablettes et nous avons eu un retour très positif avec vraiment un succès auprès des personnes les plus âgées et les plus dépendantes de l'utilisation de ces nouveaux outils numériques. Cette découverte leur permet de redécouvrir un certain nombre de supports et de contenus dont elles s'étaient éloignées, notamment la lecture des journaux du fait du vieillissement et des handicaps liés au vieillissement.

Une politique patrimoniale, l'année 2014 a été placée sous le signe des commémorations de la première guerre mondiale avec une production de livres, l'ouvrage « Hommes et femmes d'Ille-et-Vilaine dans la Grande Guerre », que vous avez reçu, les uns et les autres, gratuitement et qui rencontre un très beau succès et l'ensemble des cycles d'archives et d'histoire des expositions qui ont tourné dans le département et dans les médiathèques et les collèges ont elles aussi recueilli un très grand succès.

L'important effort qui a abouti en 2014 se poursuivra en 2015, l'itinérance des expositions parce que la production d'une exposition coûte extrêmement cher, l'enjeu est aussi qu'elle circule dans le département, ce sera accompagné puisque la guerre malheureusement a duré quatre ans et il y aura un certain nombre d'événements qui

marqueront au niveau national ou local des commémorations et toujours dans l'enjeu de raconter aussi l'histoire du quotidien des hommes et des femmes non seulement sur les chemins de bataille, mais aussi en Ille-et-Vilaine pendant ces périodes qui ont transformé sociologiquement le département, transformé nos manières de voir, les conditions de la femme, et un certain nombre d'éléments de notre société.

Par ailleurs, la prochaine exposition du cycle « bandes dessinées et histoire » aura lieu au printemps 2015, une autre proposition qui rencontre un très grand succès et qui, elle aussi, est produite entre notre lieu principal des archives, mais aussi se déplace à Saint-Malo, lieu qui accueille un très grand festival de bandes dessinées. On sait que la bande dessinée, pas uniquement chez les plus jeunes, est l'un des plus gros tirages du livre en France, avec des tirages entre 400 000 et un million, cela ferait rêver beaucoup d'écrivains de romans et qui balaye toutes les générations. C'est donc aussi une vraie création artistique et c'est aussi une manière de faire redécouvrir l'histoire aux plus jeunes.

Deux dossiers exceptionnels ont pu, ou vont être, accompagnés cette année, l'association des amis de l'abbé Fouré pour la valorisation des rochers sculptés et le centre national de recherche scientifique pour la valorisation du patrimoine néolithique de Lillemer. Vous voyez donc que, malgré des moyens réduits sur les archives ou sur le patrimoine, il y a toujours une action pertinente sur un certain nombre de dossiers importants sur notre histoire ou sur le patrimoine d'Ille-et-Vilaine.

Par ailleurs, dans le cadre général et de croisement des politiques publiques, nous aurons des réflexions qui sont en cours avec les CDAS et la transformation de ces CDAS pour poursuivre à la fois sur un croisement des professions, mais aussi une réflexion sur les lieux mêmes des CDAS, comment on peut croiser les politiques culturelles et croiser les politiques sociales pour revendiquer toujours plus un droit à la culture pour tous autour justement de cette inclusion sociale et de permettre à tous dans ce que nous revendiquons, l'art étant un élément de dignité, un élément d'émancipation et que l'art n'est pas ce qu'on fait quand on a fait tout le reste, mais c'est un élément consubstantiel de la dignité humaine et du projet humaniste que nous défendons.

M. TOURENNE, Président : Merci pour cette belle conclusion. Qui souhaite intervenir ? Mme LE CALLENNEC, Mme DAUCÉ.

Mme LE CALLENNEC : Merci M. le Président. Deux questions, la première concerne les écoles de musique et la situation financière de certaines d'entre elles. Lorsqu'on regarde le tableau de la page 115, on s'aperçoit qu'un peu moins de la moitié, une bonne quinzaine d'écoles de musique voient leurs subventions baisser. Certaines de façon très significative, vous savez les différends que nous avons sur ce sujet-là. Je voulais simplement savoir comment ces écoles de musique qui sont en diminution de subventions du Conseil général font face tout simplement. J'imagine que vous avez des remontées par rapport à la façon dont elles s'organisent pour essayer de maintenir un service et une offre aux habitants des communes concernées.

Enfin, sur Arts vivants, vous évoquez l'intégration des personnels dans les effectifs du Conseil général. Certains ont des statuts de droit privé, comment cela va-t-il se passer concrètement, cette « absorption » de ces postes au niveau du Conseil général ? Merci.

Mme DAUCÉ : C'est un rapport assez long, et le rapporteur a été aussi long, c'est pourquoi il y avait quelques personnes qui parlaient. Je voudrais dire que c'était également

un rapport extrêmement intéressant. Sur les écoles de musique, effectivement je voulais aussi poser cette question et j'aurais voulu aussi savoir quelle était l'évolution concernant les intervenants en milieu scolaire puisque nous avons quelque peu changé notre façon d'intervenir. Selon moi, l'intervention dans les écoles est extrêmement importante puisque c'est là que se fait la démocratisation au niveau de la musique.

Concernant le fonds des collégiens, je trouve que c'est extrêmement intéressant et important, mais j'aimerais que le travail qui est fait dans les collèges soit ouvert sur l'extérieur et notamment quand il y a des travaux artistiques, des expositions, je trouve que c'est vraiment important que les collectivités aussi puissent faire voir le travail qui est fait et le valoriser.

Le schéma concernant la lecture publique est extrêmement important puisque les bibliothèques sont le premier endroit culturel ouvert partout, donc là on doit essayer encore toujours plus et mieux de faire en sorte que la lecture soit ouverte au plus grand nombre et qu'il y ait aussi une fédération des acteurs de façon à ce que dans la plus petite commune, il y ait aussi un éventail d'ouvrages offerts à la population. Je crois que ce schéma va dans ce sens. Le numérique va aussi nous apporter une vulgarisation sur en ce sens. Je ne vais pas revenir sur tous les dossiers de la lecture. Moi aussi j'y attache énormément d'importance et je pense que par la culture, on arrive aussi à faire en sorte qu'il y ait une bonne fédération des acteurs, des bénévoles et de la vie associative. Merci.

M. TOURENNE, Président : M. LE BOUGEANT.

M. LE BOUGEANT : Je crois, M. le Président, que sur le plan musique, on ne sera jamais d'accord. Donc on va acter, Mme LE CALLENNEC, que nous ne sommes pas d'accord, mais nous avons assumé, depuis huit ans, une réforme du plan musique sur un rééquilibrage entre les financements des collectivités locales, les communes et les associations de communes, sur justement un équilibre sur ces financements des écoles de musique.

Je vous rappelle que si nous étions restés dans l'état des modalités de financement que nous avons connues au départ, il n'y aurait plus de politique culturelle dans ce département, il n'y aurait plus qu'une politique de soutien aux écoles de musique puisque chaque année, le GVT plus l'augmentation mécanique du financement entraînaient le département à grignoter ces financements culturels et tous les financements de tous les festivals, de tous les artistes, de toutes les compagnies, au détriment d'un seul art, d'une seule pratique et de 5 % de la population. Nous avons donc souhaité faire autrement, nous avons eu de nombreux débats dans cette assemblée depuis que j'y siège, des débats houleux, mais je réaffirme le fait que, sous votre houlette M. le Président, nous sommes fiers d'avoir mené cette réforme et qu'aujourd'hui, nous avons, depuis le début au moment où nous avons voté les dispositifs, nous avons fait aussi un contrat clair avec les collectivités gestionnaires des écoles de musique sur les modalités de subventionnement.

Ces modalités sont connues, elles ont été contractualisées école de musique par école de musique, nous avons en effet intégré un élément qui était l'ARS, c'est-à-dire le nombre d'élèves de l'école de musique bénéficiaire de l'ARS et leur pourcentage à l'intérieur des bénéficiaires, des élèves de l'école de musique par rapport au pourcentage du territoire. Nous assumons aussi cette orientation de favoriser et de mettre un cliquet comme nous l'avons fait dans les crèches et de ne pas juste constater des faits, c'est-à-

dire constater ad vitam aeternam que seuls certains – qui d'ailleurs ont les moyens de payer des écoles de musique et les moyens de payer à leur enfant des cours de musique – bénéficient des écoles de musique, bénéficient du soutien public.

On peut donc regarder pendant des années et se dire que c'est comme cela, c'est un fait ou on peut essayer de changer les choses. C'est ce que nous avons fait notamment en intégrant un cliquet social pour le financement des écoles de musique, je vous rappelle que nous ne sommes que sur la partie de 25 % puisqu'il y a 75 % garantis à l'école de musique par rapport à des financements antérieurs. Donc là, je dois dire que le contrat est clair avec les collectivités. On en a discuté avec beaucoup d'élus. Ensuite, c'est aux collectivités en charge des écoles de musique de se poser la question sur les priorisations de leurs financements publics et ce qu'elles souhaitent financer dans leur liberté de collectivités. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui sur ces financements. Sachez qu'ils sont votés là, ils sont clairs. Les écoles de musique sont, très en amont, au courant de leurs subventions 2015.

Sur les musiciens intervenants, c'est un peu la même réponse que je pourrais vous faire, c'est-à-dire que tant que c'était financé à 100 %, tout le monde était preneur des musiciens intervenants et maintenant que nous avons fait le choix de ne financer qu'à 50 %, je vous rappelle en sortant en ciseaux, et quand je dis sortir, je vous mets au défi de trouver dans les financements publics de cette collectivité une politique qui n'est pas de la compétence du département sur laquelle nous sommes encore en financement paritaire, c'est-à-dire qu'on donne un euro pour un euro pour la collectivité de base sur une politique qui est une politique sur les écoles du premier degré, sur lesquelles nous n'avons aucune compétence.

Je vous ai bien écoutée pendant toutes ces longues années, je vous écoute sur les ondes en dehors, je vous lis, je lis un certain nombre de documents qui circulent en ce moment sur les marchés, je lis que si j'écoutais ces documents ou ces productions, il n'y aurait plus de financement public du Conseil général pour les écoles de musique puisque vous n'arrêtez pas de nous sommer de ne faire que ce qui est de notre compétence ! Si, c'est la même logique et la même cohérence, c'est-à-dire que si demain j'écoute ce que vous nous sommez de faire, c'est-à-dire de ne faire plus que nos compétences sociales, il n'y aura plus demain de financement pour les écoles de musique.

M. TOURENNE, Président : Je crois qu'il est bon de faire un peu d'histoire en la matière. Lorsque nous sommes arrivés en 2004, l'augmentation des moyens mis à disposition de l'enseignement de la musique, entre 2000 et 2004, était une augmentation de 72 %. 72 % d'augmentation des crédits du Département en direction des écoles de musique. C'est le premier constat.

Deuxième constat, cet argent ne servait pas à tout le monde, puisqu'il y avait sur ce département des zones complètement blanches sur lesquelles nous n'interventions pas du tout et il se trouve d'ailleurs par le plus grand des hasards sans doute que ces zones blanches correspondaient à des zones qui sont désertifiées par ailleurs dans tous les domaines de la culture, de l'éducation ou du sport.

La troisième considération, c'est que nous apportions à l'époque 4,5 M€, mais que les crédits affectés à la culture, c'était 6 M€ c'est-à-dire qu'il n'y avait que la musique. Je vous signale tout de même que sur un secteur de ce département, mais je n'ai de chiffres

que pour ce secteur, il y avait dans les écoles de musique 1 % d'enfants venant des milieux populaires. Des zones blanches et des écoles de musique consacrées quasiment exclusivement à ceux qui n'ont pas besoin de nous et qui de toute façon seraient allés dans des écoles de musique et auraient appris la musique. Nous avons donc voulu remédier à cela dans la philosophie qui est la nôtre, que vous ne partagez pas, mais à laquelle nous sommes extrêmement attachés. Nous avons donc dit : il faut d'abord couvrir les zones blanches, ce qui a signifié qu'il a fallu enlever des moyens à des secteurs qui étaient largement lotis, notamment – je peux le dire ici – au conservatoire de Rennes, mais aussi à celui de Saint-Malo où on a considéré qu'il fallait mieux répandre les moyens. On a eu une foule de mécontentements notamment de certaines communes qui nous ont dit : non, ce n'est pas normal, vous ne devez pas nous enlever des moyens. C'était d'autant plus facile de crier pour ces communes qu'elles ne payaient rien. C'est nous qui prenions en charge 100 % des musiciens intervenants. Je peux vous garantir aujourd'hui que maintenant qu'on a introduit la parité, lorsqu'on réorganise les moyens, on n'a pas de cris, on n'a pas de hurlements, et on n'a d'ailleurs même pas de demande d'augmentation du nombre de musiciens intervenants. C'est une meilleure organisation de l'enseignement de la musique et c'est aussi beaucoup plus sain en termes de relations avec les collectivités.

On s'est fait invectiver par tout le monde, on a eu des grèves, des manifestations des musiciens intervenants, mais on a tenu bon pour que cet enseignement soit véritablement démocratique, que la population qui fréquente l'école de musique soit à l'image de la population du territoire desservi. C'est quand même bien le moins et par conséquent, les subventions sont modulées en fonction des catégories socioprofessionnelles qui fréquentent les écoles de musique, c'est tout de même ceux qui sont le plus en difficulté, ceux qui sont dans les familles les plus démunies qui ont le plus besoin de notre intervention.

C'est aussi l'enjeu de la cohésion sociale. Si on veut la paix demain, si on veut une société pacifiée, il faut que nous soyons capables de donner à ceux que tout condamne les moyens de s'insérer dans les meilleures conditions possibles et donc de réussir leur scolarité et par suite, de réussir leur vie. Didier LE BOUGEANT disait tout à l'heure que nous sommes fiers de la politique nous avons menée, nous en sommes très fiers parce que nous avons affronté vents et marées pour aller jusqu'au bout de nos convictions. Après, on peut ne pas les partager, c'est un autre choix, mais au moins pour ce qui nous concerne, l'idéal qu'était le nôtre, nous avons essayé de l'atteindre et nous continuons de le faire.

Cela a permis aussi de mettre en place d'autres politiques culturelles notamment les artistes en résidence, on a vu fleurir sur ce département des troupes de théâtre amateurs simplement parce que nous avons eu des artistes qui ont été pris en charge par le Département et qui ont pu s'installer dans les territoires pour essayer d'animer, de sensibiliser, d'aider des jeunes qui voulaient créer leurs troupes, des jeunes et moins jeunes sachant que jusqu'à 77 ans, disait Tintin « on est jeune », par conséquent je suis dans cette catégorie même si cela ne se voit pas. Beaucoup d'autres moyens ont été mis en œuvre pour couvrir l'intégralité du territoire et notamment les territoires qui sont les plus démunis.

J'attire votre attention sur un point qui est une anecdote, on a évoqué – et c'est la première fois qu'on le fait – les rochers sculptés. Je ne sais pas si tous, vous les

connaissez, c'est à Rothéneuf, c'est une œuvre assez extraordinaire qui a été réalisée par l'abbé Fouré et qui se dégrade au fur et à mesure des années par les éléments naturels parce que la mer les recouvre de temps en temps, mais aussi parce qu'il n'y a aucune protection. On a mis en place un chemin d'accès, mais qui n'est pas le meilleur possible avec un escalier qui descend de la falaise, donc les gens maintenant peuvent y aller, mais sinon ils étaient obligés de descendre en marchant sur les rochers.

Par conséquent, ils usent progressivement et c'est dommage parce que c'est un peu à l'image de ce qu'a fait le facteur Cheval c'est-à-dire une création de quelqu'un qui n'était pas forcément artiste, qu'il était dans l'âme sûrement, qui n'en avait pas forcément l'art et l'adresse, mais si vous avez une occasion, allez visiter ces rochers sculptés, c'est assez remarquable et le Département s'engage donc de façon délibérée dans la préservation et la conservation de ces rochers. Jean-Luc CHENUT, vous vouliez intervenir.

M. CHENUT : Juste pour répondre à l'interpellation amicale de notre collègue qui soulignait à juste titre le caractère exceptionnel d'un dispositif de financement paritaire dans un domaine de compétence facultative. Il y en a un autre cependant, le coupon sport : pour un euro apporté par le CNDS, il y a un euro d'apporté par le Conseil général.

M. TOURENNE, Président : Merci, M. RICHEUX.

M. RICHEUX : Je voulais intervenir sur le domaine des bibliothèques. En deux mots, je tiens à saluer le travail fait par le personnel du Département sur les bibliothèques. Aujourd'hui, le pays de Saint-Malo est rattaché à l'antenne de Bécherel. Vous savez que nous étions sur un projet ambitieux sur le pays de Saint-Malo pour faire une nouvelle antenne bibliothèque. Il s'avère que la conséquence de ce rattachement, étant donné que les navettes n'existent plus, obligent les bénévoles à prendre leur voiture pour aller chercher le fonds de livres, ce qui met à mal souvent les bibliothèques. Il faudrait peut-être revoir les navettes pour les fonds de livres.

M. TOURENNE, Président : Je considère que vous nous donnez le sentiment que Bécherel ne serait pas une métropole d'importance en matière de lecture. Alors que je conteste votre appréciation. Ceci étant, de façon plus sérieuse, c'est vrai que les navettes ont disparu, mais les bénévoles de bibliothèques aiment, peut-être pas tous, mais une grande majorité de ces bénévoles aiment aller à l'antenne départementale parce qu'ils ont la possibilité de choisir physiquement, toucher les livres et faire leur marché à l'intérieur de l'antenne départementale.

Ceci étant, j'ai toujours été favorable à la création d'une autre antenne sur ce secteur parce que c'est vrai qu'on couvre mal le nord du territoire. On l'avait envisagé avec Martial GABILLARD, j'en ai reparlé avec Michel GAUTIER. Je pense que c'est un projet qu'il faudra réaliser un de ces jours dès lors que les finances le permettront, mais je n'abandonne pas l'idée, j'abandonnerais peut-être d'ailleurs la possibilité de le dire ici dans cette enceinte, mais je n'abandonnerai pas l'idée qu'il faut, me semble-t-il, une antenne de la médiathèque départementale sur le nord du département. M. LE BOUGEANT.

M. LE BOUGEANT : Il y avait d'autres questions sur lesquelles je n'ai pas répondu. Sur le statut du personnel d'Arts vivants, juste pour vous rappeler Mme LE CALLENNEC, que nous en avions déjà discuté au moment du rapport aux Orientations Budgétaires. Nous avions l'obligation légale, en plus de l'obligation morale, d'intégrer le personnel puisque nous étions gestionnaires de fait à partir du moment où l'État se désengageait du

financement et que nous pouvions, puisque nous étions sur des taux de plus de 75 à 80 % de financement à la fin du dispositif, être requalifiés comme employeur. C'est la Loi. Nous avons co-créé cette association avec l'État dans les années 80. Nous avons donc en plus d'un engagement moral, un engagement légal de réintégrer le personnel. Il y a donc eu un travail extrêmement important entre les services du personnel, les services du Conseil général et l'association pour travailler sur les profils des personnels, sur leur envie par rapport à l'intégration, ils n'avaient pas forcément envie et c'était aussi à un moment dans leur carrière de leur permettre de redécouvrir d'autres métiers puisque notre collectivité permet d'offrir un certain nombre de panels de métiers. La direction des ressources humaines du département les a rencontrés pour leur proposer des postes et des profils de poste, ils ne sont donc pas tous intégrés.

Seulement deux sur cinq sont intégrés au sein de la direction des affaires culturelles, d'autres ont choisi d'autres postes, adaptés évidemment à leur profil, à l'intérieur de notre administration sachant qu'ils sont intégrés, comme la fonction publique nous le permet, en tant que contractuels de droit public. Pour évoluer ou devenir fonctionnaire territorial, ils devront passer des concours internes afin d'avoir une assise plus importante, mais vous savez, il y a plein d'administrations où il y a des contractuels de droit public qui font toute leur carrière en contractuel de droit public. Moi-même je l'ai été, 15 ans au ministère de l'Agriculture, donc voilà. Je crois donc qu'on a su allier notre engagement moral et le respect du droit et trouver au personnel, aux cinq personnes, des postes adaptés à leur profil et à leurs envies, ce qui nous permet justement de réintégrer le personnel de cette association.

Je voulais répondre aussi à Mme DAUCÉ parce que je crois que sur la question de l'ouverture des collèges, nous sommes à 150 % d'accord et je crois que M. le Président aussi. C'est un combat quotidien, on l'a tous sur nos territoires, je l'ai sur des équipements sportifs, se dire que des équipements ou des espaces comme les CDI de collèges ou les lieux d'exposition, en plus quand il y a justement, comme dans le cadre des FDAC pendant deux ou trois mois une exposition d'art contemporain, qu'on puisse ouvrir ces lieux à toute la population.

C'est un enjeu essentiel, et c'est un enjeu aussi à la fois de diffusion des arts, mais c'est un enjeu évidemment de déficience de la dépense publique parce que ? par exemple, moi qui suis sur un territoire urbain très dense, je suis dans des quartiers où il n'y a pas d'équipements sportifs municipaux et pourtant, il y a beaucoup d'équipements sportifs dans les collèges ou inversement les collèges utilisent les équipements sportifs municipaux et donc pouvoir contractualiser avec les collèges, je sais que c'est ce que nous souhaitons faire et que nous avons mis en place, mais c'est un combat quotidien pour pouvoir utiliser au mieux l'ensemble des bâtiments, pour que ces bâtiments soient utilisés par l'ensemble de la population sur plus de 50 % du temps, je crois qu'ils ne sont pas utilisés pour le sens scolaire ou périscolaire. Je pense que c'est du bon sens de gestion des moyens publics et je pense que là, on trouvera une unanimité sur l'ensemble des bancs de ce département pour aller dans ce sens, mais vous savez tous les obstacles que nous avons sur ces utilisations et ces mutualisations d'équipement. Sachez que je partage totalement ce point de vue.

M. TOURENNE, Président : Merci. Les maires d'ailleurs savent bien aussi combien

c'est difficile d'utiliser, y compris les écoles primaires et écoles maternelles en dehors des heures de classe, même si c'est un droit, difficile de le faire valoir. Je mets aux voix le rapport qui vient d'être présenté par M. LE BOUGEANT. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Neuf, merci. Il est donc adopté.

Rennes le :

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du mercredi 25 février 2015

2^e COMMISSION – THEMATIQUE 2 – POLITIQUE 26 (*rapport budgétaire*)

JEUNESSE

M. PICHOT donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Le Département a l'ambition de mener une politique visant à favoriser l'épanouissement des jeunes au travers des différents aspects de leur vie quotidienne, la scolarité, les loisirs, la santé, l'emploi, l'ouverture au monde, la citoyenneté, les relations familiales et la mobilité.

Vous le savez, nous avons adopté en décembre 2013 « Génération Bretilliens » qui regroupe l'ensemble des actions menées par le Département vers les jeunes et qui doit concourir à l'épanouissement de ces jeunes. Ce rapport renvoie vers différentes politiques notamment les questions d'emploi, de culture, d'environnement, de sports. Ces politiques qui ont pour partie, notamment culture et sport, présentées tout à l'heure par mes collègues et qui donc alimentent cette démarche départementale en faveur de la jeunesse. L'apport de ces politiques sectorielles à l'action du département pour les jeunes Bretilliens représente une dépense de fonctionnement supérieure à 10 M€, c'est vous dire l'intérêt et l'importance que le Département porte sur la jeunesse.

En 2014, la politique jeunesse s'est enrichie d'un volet en direction des plus jeunes notamment en s'inscrivant en accompagnement des communes pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs. Cet effort se poursuivra d'ailleurs en 2015.

Ce rapport est découpé en cinq grandes parties. Pour la première d'entre elles, ce sont les actions en direction des collégiens. Nous allons continuer effectivement à agir sur la question de la remobilisation scolaire et la prévention du décrochage avec le soutien à nouveau du projet Cénacle qui se déroule à Fougères pour l'année 2015. Nous allons également continuer à travailler sur l'opération « vivre son collège autrement » qui s'est déroulée pendant les vacances de février et qui se déroulera aussi pendant celles du mois d'avril. Une opération que nous allons par ailleurs interroger pour justement essayer d'affiner ou d'optimiser ce dispositif qui existe depuis 2005.

Pour ce qui concerne la découverte des métiers, nous continuons effectivement à agir avec le dispositif Orientibus pendant cette année scolaire. Nous reconduirons l'opération pendant l'année scolaire 2015-2016, mais nous ouvrirons aussi une réflexion sur son évolution afin d'optimiser les effets de ce dispositif. Ce qui fait d'ailleurs le lien avec

un nouveau dispositif que nous avons expérimenté depuis l'automne dernier qui s'appelle « classe en entreprise » en partenariat avec le rectorat et l'union des entreprises, un dispositif qui a donné beaucoup de satisfaction et qui donc sera reconduit et renouvelé pendant l'année scolaire prochaine.

Pour ce qui concerne l'ouverture au monde et à la citoyenneté, nous allons continuer à offrir aux élèves de cinquième boursiers un abonnement gratuit à un magazine, donc à travers un choix de revues que les collégiens ont sélectionnées eux-mêmes à la fin de l'année 2013.

Sur une opération plus récente qui s'intitule « collège en action », l'idée étant de permettre aux collégiens de présenter eux-mêmes des projets pour agir sur la citoyenneté au sein des établissements. C'est une enveloppe que nous avons déterminée à 15 000 €.

Également un projet qui va voir son aboutissement au cours du premier semestre, c'est l'espace ressource, un espace en ligne sur Internet qui permettra aussi bien aux enseignants et aux élèves, mais aussi aux parents d'élèves d'avoir une lisibilité sur l'ensemble des ressources éducatives qui sont mises à disposition par le département d'Ille-et-Vilaine, que ce soit dans les champs de l'éducation artistique et culturelle, l'éducation à l'environnement, la citoyenneté européenne ou internationale.

Sur le quatrième point qui concerne l'action vers les collégiens, c'est évidemment une question extrêmement importante comme le numérique. Nous allons effectivement continuer notre effort pour le déploiement de la dotation triennale 2013-2015 de douze parcs informatiques dans les collèges, mais également mettre en œuvre une réflexion importante sur le plan numérique que nous aborderons au cours de la période 2016-2019. Vous le savez, ce sont des enjeux extrêmement importants au sein des établissements aussi bien sur les questions de raccordement en très haut débit que sur l'usage et la pédagogie qui est liée aussi aux matériels qui sont utilisés.

Nous continuerons également à prêter aux élèves de sixième boursiers un ordinateur, pour justement permettre une meilleure scolarité.

Pour la seconde partie, les vacances et loisirs, comme je le disais tout à l'heure en introduction, nous avons effectivement mis en place cet accompagnement à la réforme des rythmes éducatifs, qui était une aide de 50 € par an et par enfant pour les communes de moins de 2 000 habitants, éligibles au fonds de solidarité territoriale. Nous allons continuer à verser cette aide pour la rentrée 2015 en maintenant le niveau à 50 € par enfant, sans critère de modulation.

Dans cette même veine et avec cette réforme des rythmes éducatifs, nous avions en lien avec la Caisse d'allocations familiales et la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations DDCSPP proposé l'action autour du BAFA. Nous finançons le BAFA à hauteur de 11 800 € depuis de nombreuses années avec ces deux partenaires, mais nous allons aussi proposer un dispositif de BAFA territorialisé permettant ainsi aux communes et aux communautés de communes d'avoir au plus près ces formations pour permettre au plus grand nombre de personnes de se former et d'acquérir ce BAFA.

Petit point qui n'en est pas petit pour autant, c'est le travail que nous menons avec la Région Bretagne sur la formation de BP JEPS en alternance pour justement répondre aux

besoins de formation et de compétences sur des postes de coordinateur jeunesse.

Pour la partie accueil en centre de loisirs, nous continuons effectivement à financer les ALSH, mais aussi les centres de vacances et de loisirs, donc sur des barèmes journaliers ou par demi-journées. Vous avez en annexe les indications d'aides qui sont précisées à hauteur de 0,53 € pour les communes de moins de 5 000 habitants par demi-journée ou 1,06 € pour une journée complète.

Pour le dispositif « premier départ en vacances », nous avons une année intermédiaire suite à l'arrêt de l'opération « Vacances au Nessay », donc avec l'association Jeunesse en Plein Air, nous avons permis à plus de 50 enfants d'avoir un départ en séjour collectif au cours de l'année 2014. Nous reconduirons l'opération pour l'année 2015.

Le troisième grand volet, ce sont les relations familiales. Nous avons eu l'occasion au cours de l'année 2014 de mener une étude avec le cabinet ASDO sur le dispositif internat de respiration, vous le savez c'est un dispositif unique du département d'Ille-et-Vilaine et l'étude a permis de démontrer tout le bien-fondé de ce dispositif avec pour autant des pistes d'améliorations notamment dans l'accompagnement des familles qu'il est important de proposer dont d'élargir un peu cet accompagnement auprès des familles tout en ayant des rapports plus précis avec l'éducation nationale sur la possibilité de réserver des places dans les internats du département.

Ensuite, nous avons l'opération « vacances et parentalité », c'est une expérimentation qui a été menée sur le territoire du CDAS de Saint-Étienne-en-Coglès, pour 10 familles. Une opération qui s'achèvera en mai 2015 et qui fera l'objet d'une évaluation afin d'envisager une généralisation à l'ensemble du département.

Quatrième grande thématique sur la question de la jeunesse, c'est la prise d'autonomie et là nous avons différentes actions aussi en expérimentation comme les coopératives jeunesse de services qui ont été expérimentés en 2014 sur trois territoires différents, aussi bien le Coglais, le quartier de Maurepas sur Rennes et le territoire de Bain-de-Bretagne. Cette opération s'inscrit dans une pérennité. Pour nous il est important de soutenir et de pérenniser ce dispositif qui a porté ses fruits en termes éducatifs et amène un vrai apprentissage aux jeunes pendant ces deux mois d'été pour comprendre et vivre au sein de l'entreprise. Pour l'année 2015, nous allons reconduire cette opération sur les trois territoires qui ont à nouveau demandé, sachant que Rennes développe sur deux autres territoires. Il y aura donc trois CJS sur le territoire rennais et une dans le Coglais, et une à Bain-de-Bretagne qui seront prévues pour l'été 2015.

Concernant l'accompagnement pour les jeunes au sein des résidences habitat jeunes, nous avons une convention que nous avions définie de façon pluriannuelle avec les associations gestionnaires de résidence habitat jeune, autrement dit FJT. Là nous continuons effectivement à soutenir ces associations. L'objectif de 20 % de jeunes vulnérables accueillis au sein de ces établissements sera relevé à 25, c'est dans le cadre de cette convention qui avait été signée avec eux pour aller jusqu'à 30 % à terme.

Nous continuons aussi à soutenir les têtes de réseau départementales, aussi bien le CRIJ Bretagne ; à travers ce soutien nous soutenons indirectement effectivement tous les points information jeunesse du territoire et également le soutien aux fédérations d'éducation populaire dans le cadre de partenariats que nous avons resserrés avec ces différentes associations d'éducation populaire.

Pour terminer, nous avons effectivement mis en place le fonds d'accompagnement de projets depuis deux ans, un fonds d'accompagnement qui permet de soutenir des projets départementaux innovants qui pendant une période d'un ou deux ans peuvent être soutenus dans ce cadre pour permettre ce soutien à des thématiques parfois très diverses, mais qui ne correspondent pas forcément à telle ou telle ligne et qui correspondent à un caractère plus expérimental.

Nous avons eu pour terminer, à l'initiative du comité consultatif jeunesse éducation, une journée de rencontre ou en tout cas d'échanges avec les jeunes samedi dernier permettant de questionner sur les leviers ou les freins qu'il faudrait lever pour permettre aux jeunes de participer d'autant plus aux politiques qui sont mises en œuvre pour eux.

Voilà en quelques mots, résumé ce rapport extrêmement important et extrêmement large. Vous le savez, l'objectif du Département est vraiment d'œuvrer pour que chaque jeune Bretillien puisse construire sa place dans la société et développer les conditions de son propre épanouissement.

M. TOURENNE, Président : Demandes d'intervention ? Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Merci M. le Président. Plusieurs questions au rapporteur : sur le plan numérique dans les collèges, le recteur nous en avait parlé à la réunion de présentation de l'année scolaire en septembre, il est indiqué dans le rapport que l'État témoigne d'une volonté forte en matière de numérique. Est-ce que, d'ores et déjà, l'État a fait part de l'enveloppe budgétaire qui sera consacrée à ce plan numérique dans notre département ? Est-ce que c'est une enveloppe régionale qui ensuite est déployée sur chaque département ? J'imagine que vous avez déjà eu des réunions, avez-vous ces informations ?

Sur l'accompagnement des rythmes scolaires, une augmentation du montant de l'aide, est-ce qu'on peut avoir une idée de l'impact financier de ce qui est inscrit dans le rapport à cet endroit ?

Sur le CRIJ, de mémoire, début février, il y a eu une manifestation suite à un projet de licenciement de certains salariés et il semblerait que la situation financière du CRIJ ne soit pas stabilisée à ce jour. Dans ce que j'avais lu, il était demandé des comptes sur la gestion 2014 et un prévisionnel 2015. Comme le département alimente les moyens du CRIJ, je voulais savoir si vous aviez des informations depuis cette époque. Merci.

M. TOURENNE, Président : Merci. Mme DAUCÉ.

Mme DAUCÉ : Un rapport donc important puisque c'est un rapport pour la jeunesse. Effectivement, en commission on a soulevé plusieurs points. Tout d'abord, les classes en entreprise, nous étions unanimes à dire que c'est quelque chose de très important, très intéressant pour les jeunes à encourager, et à poursuivre.

Concernant le numérique, c'est aussi un équipement qui va être mis en œuvre puisque c'est pour les jeunes aussi les moyens d'aujourd'hui. Par contre, j'avais quelques interrogations sur les premiers départs en vacances. Je l'ai dit en commission, on veut s'intéresser également à l'accueil d'enfants à la fois valides et handicapés, c'est très bien, mais il y a des associations qui le font, connaissent parfaitement ces départs et ces mutualisations enfants valides et enfants handicapés, l'association « loisirs pluriels » par exemple. Est-ce que là, on ne va pas aller déstabiliser quelque chose qui marche ? Une

association qui est déjà bien rodée ? C'était mon interrogation.

D'autre part, j'ai parlé à nouveau aussi de l'internat de respiration, je suis très heureuse que nous ayons fait une évaluation, mais je n'ai pas l'impression qu'on prenne tellement en compte cette évaluation, je le répète, c'est peut-être une bonne opération, mais c'est quand même une opération qui coûte très cher puisque c'est entre 350 et 400 000 € chaque année. Cela intéresse une quinzaine d'enfants, et il a été dit quand même dans l'évaluation qu'il fallait qu'on se rapproche des internats qui existaient sur le département. Je reste donc sur ma faim par rapport à cela et je me dis qu'on n'a peut-être pas assez expérimenté ce point. Effectivement, l'intérêt, c'est bien sûr intérêt de l'enfant, mais si dans les internats existants, ce rôle peut être assumé, pourquoi pas.

Je souhaiterais donc que l'on aille un peu plus loin dans cette recherche à la fois de mutualisation, recherche aussi d'impact financier moins important, tout en restant dans l'intérêt du jeune. Voilà les principaux points que je souhaitais aborder. Et sur le fond de l'accompagnement des projets, là aussi au groupe UDI, nous avions dit que nous souhaitions absolument qu'il y ait un fonds pour les jeunes et les projets des jeunes. Je ne me retrouve pas forcément, il y a bien un fonds d'accompagnement des projets, mais ce n'est pas forcément en direction des jeunes et pour les jeunes. Merci.

M. TOURENNE, Président : Merci. M. PICHOT.

M. PICHOT : M. le Président, pour répondre aux questions de Mme LE CALLENNEC. Sur le plan numérique, aujourd'hui l'État ne nous a pas signifié quels étaient les moyens précis qu'il allait mettre ; par contre, un appel à projets doit bientôt arriver. Nous travaillons de concert, et de façon assez proche, avec les services de l'État et notamment l'Education Nationale sur ce sujet depuis longtemps, aussi bien sur les questions qui peuvent se situer autour des usages dans les collèges. Notamment je prends le cas de la tablette ou des usages un peu différents, que peut-on en faire, remplacer par exemple le cartable par ce genre d'outil. Pour autant, ce sont encore des discussions, comment mettre cela en place sans aller uniquement sur la question de l'outil, mais bien sur des questions d'usage, ce qui nécessite de la part de l'État aussi une formation vis-à-vis des enseignants pour s'approprier au mieux les outils qui pourraient être au sein des établissements. Ce plan, comme indiqué dans le rapport, c'est vraiment, là aussi, donner cette perspective en discussion claire et nette avec les services de l'État, c'est ce temps-là qu'il faut qu'on prenne pour aboutir d'ici la fin de l'année à un plan pour 2016-2019.

Sur la question du CRIJ, effectivement on a eu connaissance que le CRIJ connaissait quelques difficultés financières qui ne sont pas forcément toutes récentes. On le sait, il y a un équilibre précaire au niveau du financement du CRIJ qui a des missions extrêmement larges sur l'ensemble de la région Bretagne en termes d'information jeunesse. Le Département soutient le CRIJ au titre de l'animation des points information jeunesse sur le territoire. On peut se prévaloir d'une augmentation du nombre de points informations jeunesse sur l'ensemble du territoire départemental donc c'est une bonne nouvelle même s'il y a encore des zones où il faudrait effectivement questionner la présence d'un point ou d'un bureau information jeunesse, ce n'est donc pas en termes de remise en cause du travail qui a été effectué par le CRIJ, c'est plutôt une difficulté liée aussi au financement.

De notre côté, nous avons obtenu nos financements, mais c'est vrai qu'il paraît compliqué de prendre en compte les évolutions qui sont aussi liées aux évolutions

salariales classiques. Le CRIJ fait face à ces évolutions, je crois qu'il y a besoin de repreciser le fondamental du projet et en tout cas de voir quelle est la priorité à garder sur le projet du CRIJ. Néanmoins, je crois que là on a des manifestations qui sont assez logiques liées à un dialogue social peut-être pas abouti entre le bureau et les salariés, mais qui ne va pas forcément sur un éclatement ou en tout cas une catastrophe sur le CRIJ. C'est plus, je dirais, une question de discussion qui doit s'opérer. On a d'ailleurs reçu les salariés du CRIJ pour échanger aussi avec eux et ainsi essayer d'être à leurs côtés, mais aussi aux côtés de l'association pour régler ce problème.

Sur l'internat de respiration, Mme DAUCÉ, vous dites que nous n'allons pas assez loin suite à l'étude qui a été menée par le cabinet ASDO. Nous avons informé tous les partenaires des résultats de l'étude, nous avons pu échanger, discuter avec eux et voir comment on pouvait positionner le dispositif internat de respiration au mieux pour continuer à répondre aux besoins des jeunes de ce département. Je rappellerai quand même une chose, on parle du coût, on parle du nombre d'élèves, les élèves qui sont accueillis au sein de l'établissement, on peut multiplier par trois le nombre d'élèves touchés par le dispositif puisque nous recevons nombre de dossiers qui ne sont pas directement fléchés vers l'internat par la suite, mais qui sont orientés vers d'autres dispositifs, vers d'autres dispositions aussi, qui sont soit en lien avec l'éducation nationale, soit en lien avec d'autres services. C'est vrai que là, le travail qu'on a initié avec les services de l'éducation nationale sont extrêmement intéressants, je pense notamment au travail qu'on mène avec la directrice adjointe de l'éducation nationale, Mme KANE, sur l'ouverture justement des internats pour avoir effectivement d'autres propositions à faire, élargir la palette de propositions auprès des jeunes et je pense que c'est en ce sens-là que l'internat vient trouver effectivement sa place. Donc on avance, on avance plutôt bien, j'ai un rendez-vous très prochainement à savoir lundi prochain avec Mme KANE à ce sujet.

Sur le fonds d'accompagnement, dont vous nous indiquez qu'il n'était pas suffisamment adressé aux jeunes, je prends deux volets : sur ce fond d'accompagnement, il n'y a pas de discrimination. Les acteurs jeunesse peuvent s'en emparer, mais les jeunes également et on a aussi effectivement des dossiers qui sont présentés par des jeunes dans ce fonds d'accompagnement. Nous avons également mis en place le dispositif au sein des collèges « collège en action » qui permet justement aux jeunes de s'emparer, de présenter et de mettre en place des projets au sein de leur établissement, des projets autour de la citoyenneté et du développement durable pour justement agir eux-mêmes dans ce cadre-là. C'est donc vraiment une enveloppe destinée directement aux jeunes. J'espère avoir répondu aux questions posées.

En ce qui concerne les rythmes éducatifs, nous avons fait une modification récemment au sein de la CP sur la prise en compte des communes qui accueillaient des élèves ou qui envoyait leurs élèves hors du département pour en tenir compte et puis d'autres petites corrections ont été effectuées au cours de ce rapport. Là-dessus, en tout cas le dispositif répond bien aux attentes des communes pour l'installation de cette réforme des rythmes éducatifs et pour le coup, on a plutôt de très bons retours par rapport à cela.

M. TOURENNE, Président : Merci. Préciser peut-être deux ou trois choses. Sur le numérique, il y a une volonté de l'État que nous avions d'ailleurs anticipée avec l'opération « Ordi35 » d'offrir à chaque élève la possibilité de maîtriser totalement l'informatique.

Maintenant, l'enveloppe déterminée et les conditions de la mise en œuvre ne sont pas complètement définies et par conséquent, nous nous inscrirons dans ce programme sous réserve bien entendu que cela corresponde aux ambitions qui sont les nôtres.

Sur la situation des CRIJ, on a eu raison de rappeler que nous ne sommes qu'un des contributeurs, mais extrêmement faible sur des actions qui sont parfaitement ciblées, à savoir le fonctionnement du CRIJ de Rennes, mais surtout la multiplication des centres d'information dans les différents secteurs de notre département. Et c'est sur ces actions que nous calculons notre subvention. Par conséquent, en aucune façon nous ne pouvons être tenus responsables des difficultés actuelles qui tiennent à d'autres sources de financement que les nôtres. Pour autant, nous n'avons pas cessé de participer financièrement.

Sur l'évaluation de l'internat de respiration, vous aurez noté que certes, il y a un certain nombre d'améliorations, de pistes d'améliorations qui sont proposées, mais vous avez sûrement noté, cela n'a pas échappé à votre sagacité, que majoritairement il y a un taux de satisfaction important, de l'ordre de 70 %, où on note des améliorations dans le comportement des élèves concernés et dans la relation avec la famille. Une trentaine de pour cent laissent entendre qu'on n'atteindrait pas l'objectif qu'on s'est fixé. Par conséquent, il n'y a pas lieu aujourd'hui d'abandonner le dispositif, mais certainement de trouver des modifications et des infléchissements qui permettent d'améliorer le fonctionnement. Quant au recours aux internats existants dans le département, l'inventaire a été fait, il y en a deux, tout au moins pour ce qui concerne les établissements publics. Il y a Tremblay dont la vocation est parfaitement ciblée, à savoir les élèves qui ont des difficultés de comportement, ce qui n'est pas le cas de l'internat de respiration et d'autre part, Saint-Méen qui accueille des élèves qui sont dans la section football. Aujourd'hui, il est un peu difficile de trouver une articulation entre ces différents établissements pour accueillir les enfants que nous voulons accueillir.

Quant au coût, je n'aurais pas la cruauté de vous rappeler le coût des internats qu'avait créés M. SARKOZY dont les dépenses étaient considérables et dont le résultat n'était certainement largement en deçà des espoirs qu'on avait placés en eux. Pour l'internat de respiration, vous voyez que nous pouvons être assez satisfaits même si on ne doit pas l'être complètement, de ce que nous avons obtenu avec eux. J'ajoute quand même que cela aurait un autre coût s'il fallait que ces enfants sombrent dans la délinquance et qu'ils soient accueillis dans d'autres institutions dont les prix de journée seraient beaucoup plus élevés.

Il s'agit donc, et Frank PICHOT l'a parfaitement présenté, d'un rapport portant sur l'ensemble de la politique jeunesse qui ne rentre pas dans les attributions normales et dans les compétences des départements, j'espère que nous continuerons à avoir la possibilité de le faire parce que c'est un moment important de la vie et ce qui est mis en œuvre, veut concourir à faire en sorte que tout un chacun puisse trouver sa place et dans la société et dans sa profession. Merci.

Je mets aux voix le rapport présenté par Frank PICHOT. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Neuf. Merci, le rapport est adopté.

Rennes, le
Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du mercredi 25 février 2015

2^e COMMISSION – THEMATIQUE 2 – POLITIQUE 27 (*rapport budgétaire*)

FAMILLE, ENFANCE, PREVENTION

Mme MASSOT donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Comme chacun le sait, avant la jeunesse il y a la petite enfance et je voudrais rappeler en préambule que si l'on veut lutter contre les inégalités et réduire ces inégalités, c'est en intervenant le plus tôt possible que l'on peut imaginer que les reproductions de ces inégalités ne se feront plus. C'est pourquoi l'accueil de la petite enfance prend une part très importante dans notre politique.

La mise en œuvre du schéma départemental de l'accueil du jeune enfant qui s'étale sur 2012-2016 va permettre d'envisager en 2015 la publication d'un répertoire qui vise à améliorer la connaissance par les professionnels des ressources qui leur permettent de comprendre et d'appliquer sereinement l'accueil d'enfants ayant des besoins particuliers. Une réflexion qui porte sur l'accueil des plus vulnérables avec la création d'un support d'information qui permettra aux professionnels de bien connaître le lien qui peut exister entre l'accueil du jeune enfant et l'insertion socioprofessionnelle des parents. C'est aussi en termes de politique, le « Parler Bambin » dont on a beaucoup parlé, sans jeu de mots, et qui va bientôt se généraliser. Nous avons donc examiné un certain de candidatures récemment et des collectivités vont pouvoir démarrer dès mars-avril cette généralisation, les autres pourront faire cette généralisation à partir de septembre. Nous espérons bien que dans les années qui suivent, les autres candidats pourront parfaire leur dossier et faire en sorte que ce « Parler bambin » qui est vraiment générateur de réduction des inégalités, mais aussi de construction du jeune enfant puisse se développer sur l'ensemble du territoire départemental. C'est un budget de 50 000 € qui est dédié à cette politique pour accompagner l'effort des collectivités locales qui vont se lancer dans la généralisation.

C'est également le soutien au développement et au fonctionnement des lieux d'accueil de la petite enfance, des jeunes enfants avec vraiment la volonté de faire en sorte que nos accompagnements aillent vers les territoires qui sont sous dotés, mais aussi vers les gestionnaires qui vont faire le choix d'une attention aux plus vulnérables avec le seuil des 40 % qui permet d'accompagner financièrement ces structures. C'est un budget de 2,1 M€. Je rappelle que ce budget avait été multiplié par trois à notre arrivée.

La communication aussi en direction des assistants maternels dont on sait que c'est un des modes de garde et d'accueil qui est très important sur le département, va permettre de mieux comprendre encore les exigences du département quant à ses prérogatives qui

sont des prérogatives régaliennes, à savoir l'agrément, la formation, mais aussi le contrôle des assistants maternels.

C'est également pour un certain nombre de parents, la nécessité d'être accompagné, c'est pourquoi le Département, avec d'autres partenaires, plus particulièrement la CAF (caisse d'allocations familiales) accompagne les parents dans leur rôle éducatif. Cela peut être sur le champ de la médiation familiale lorsqu'il y a des conflits, cela peut être sur la proposition de temps de répit, cela peut être également pour faire en sorte que ces parents comprennent mieux le rôle de parents au quotidien depuis le plus jeune âge jusque vers l'âge de l'adolescence et pourquoi pas ensuite.

Ces politiques du jeune enfant et de la parentalité appellent des partenariats avec un certain nombre d'acteurs et il y a aussi la nécessité et la volonté de faire en sorte que ces partenariats soient peut être mis plus à plat de façon à mieux les organiser et mieux les coordonner et agir encore de façon plus complémentaire. Au total, ce sont donc près de 2 555 000 € qui vont être consacrés à cette politique d'accueil du jeune enfant dont 85 000 € dédiés à l'accompagnement des parents dans le cadre du réseau parentalité 35.

Bien sûr, l'accueil du jeune enfant ne va pas sans la protection maternelle et infantile, le Président l'a rappelé ce matin, l'activité de la protection maternelle et infantile concerne un nombre important de personnes, des femmes (1 000), des enfants (plus de 6 000) qui ont recours à ce service gratuitement par le biais de consultations médicales, mais aussi par des consultations de puériculture, d'ateliers collectifs ou encore des visites à domicile. Et puis, près de 12 000 enfants (11 973 pour être précise) sont vus en bilan de santé à l'école maternelle, c'est également important pour repérer à cet âge de l'école maternelle des carences soit en termes de vue ou en termes d'ouïe, mais aussi de concentration, de développement qui peuvent, quand elles sont repérées le plus tôt possible, être « travaillées » par des professionnels et faire en sorte que l'enfant ne traîne pas cela dans toute sa scolarité.

Il y a également comme mission pour ce service protection maternelle et infantile la planification et l'éducation à la vie affective et sexuelle, 2 086 entretiens de conseil conjugal, 2 679 consultations médicales de planification fréquentées, particulièrement par des jeunes, 300 actions menées dans des établissements scolaires et j'en ai parlé tout à l'heure, c'est aussi, toujours dans ce service, l'agrément, la formation des assistants maternels, des assistants familiaux et les établissements d'accueil du jeune enfant.

Peut-être à cet instant dire une forme d'inquiétude qui peut exister dans ce service protection maternelle et infantile quant à son devenir puisqu'il y a une question qui peut se poser sur la reconnaissance de l'expertise et la prise en charge des publics vulnérables et de son offre territorialisée au plus près des personnes et des territoires au plan national.

Pour parfaire encore ses interventions, le service protection maternelle et infantile s'est lancé dans l'élaboration d'un schéma de façon à mieux définir ses priorités d'intervention, délimiter ses périmètres et définir comme j'en parlais un peu tout à l'heure les collaborations qu'il peut mettre en œuvre de façon à intervenir le plus possible en direction des personnes qui ont le plus besoin sur les territoires, les plus en demande et en besoin.

À travers ce schéma, il s'agit bien de prendre en compte un certain nombre d'évolutions, entre autres l'accentuation des inégalités sociales et territoriales de santé,

mais aussi de tenir compte – contexte économique, mais pas seulement oblige – de l'accentuation de la vulnérabilité qui grandit, des évolutions des structures familiales dont on sait qu'elles peuvent changer beaucoup, et impacter évidemment l'équilibre des jeunes enfants et puis la baisse de la démographie médicale qui ne va pas sans causer un certain nombre de problèmes et puis nos propres moyens dont il faut que nous pensions à les utiliser évidemment le plus pertinemment possible.

Même si ce schéma est en route et ce besoin ressenti de mieux encore travailler en définissant les missions, les périmètres, les partenariats, un certain nombre d'évolutions ont déjà été mises en œuvre comme la volonté de faire en sorte que la planification au regard des besoins émergeants (entre autres prévention des grossesses précoces, accès à une contraception adaptée à chacun, lutte contre les violences conjugales), et bien une nouvelle organisation a été proposée qui consiste à un redéploiement des moyens vers le secteur rural. Il y a donc une antenne qui permet de proposer une offre pluridisciplinaire de proximité au travers de consultations avec un conseiller conjugal et une sage-femme.

Le dépistage des affections sexuellement transmissibles, l'ARS bien sûr est concernée et envisage une nouvelle organisation de cette mission avec la création de ce qu'on appelle un centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic, c'est un projet qui est inscrit dans la loi de financement de la Sécurité sociale 2015 et qui consiste à créer un dispositif unique. C'est une nouvelle disposition qui pourrait impacter les conventions que le département a avec l'ARS avec l'État, et les centres hospitaliers ainsi qu'avec l'association planning familial 35 et donc ce sont des choses qui pourraient faire l'objet de nouvelles négociations en 2015, donc à travailler. Outre son action directe auprès des populations, les agents dédiés à ces missions en centres départementaux d'action sociale ou au sein des missions d'agrément en agence départementale, le Département intervient aussi par voie de délégations par exemple sur le territoire rennais pour les bilans de santé en école maternelle.

Pour 2015, le Département va poursuivre son effort pour ce qui concerne le recueil de données épidémiologiques, j'ai déjà eu l'occasion d'en parler. C'est une mission obligatoire, mais c'est surtout vouloir en faire un outil de pilotage stratégique par une exploitation locale accrue des certificats de santé et des données qui sont issues de l'activité des professionnels et faire en sorte que ce soit des éléments qui permettent de travailler dans le domaine de la prévention. On va continuer la télétransmission des feuilles de soins qui génèrent un certain nombre d'économies.

Concernant les centres d'action médico-sociaux précoces, le Département participe au financement de ces centres au titre de sa mission relative au dépistage précoce des handicaps. C'est une participation à hauteur de 20 % avec l'État, pour un montant de 657 000 € en 2015. Dans le cadre du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie, mieux connu peut-être sous le nom de PRIAC, il a été repéré le défaut d'offre de dépistage pour les 0-6 ans sur notre département et c'est ainsi qu'il est prévu de revaloriser la dotation des 15 pour renforcer l'offre disponible et permettre que cette carence des 0 à 6 ans soit comblée.

Pour ce qui concerne le plan régional autisme, on prévoit également dans l'avenir la dotation de moyens complémentaires pour mieux détecter et assurer la prise en charge des enfants qui seraient porteurs de cette pathologie.

Les médecins PMI concourent également au dépistage des handicaps et plus particulièrement chez les nouveau-nés vulnérables, donc très prématurés, ceux qui ont des petits poids. Il y avait tout un article dans le quotidien régional à ce sujet il n'y a pas très longtemps. Du fait de leur expertise et de l'accompagnement global familial, dont peuvent bénéficier les parents, nos services médecins PMI sont tout à fait présents.

Pour finir pour ce qui nous concerne la politique vaccinale, c'est quelque chose qui est un enjeu de santé publique et il a été avéré que la couverture sur la Bretagne était insuffisante. L'Agence Régionale de Santé a donc inscrit la vaccination parmi ses priorités. Un nouveau cahier des charges pour les centres de vaccination nous a déjà été présenté en commission permanente fin 2014 et outre la mise en conformité de l'existant qui est déjà engagée, il s'agira donc de se saisir encore davantage de l'existence de fréquentation de lieux publics pour offrir aux personnes la possibilité de se faire vacciner gratuitement là où elles se trouvent.

Je pense que nous rechercherons évidemment les publics les plus en difficultés, les plus fragiles. Je passe la parole à Jean-Yves PRAUD.

M. TOURENNE, Président : M. PRAUD.

M. PRAUD : En ce qui concerne l'ASE, nous poursuivrons en 2015 la mise en œuvre du schéma de la protection de l'enfance, schéma que nous avons voté en 2013 et qui s'articule autour de deux grands axes : le premier vise la prévention et les actions à domicile, le second la protection.

En matière de prévention, nos ambitions cherchent à favoriser la stabilité de l'enfant dans sa famille, à maintenir autant que possible l'enfant dans son milieu familial, à limiter le recours aux placements et la durée en favorisant le retour dans sa famille. Ces trois thèmes s'articulent autour de la famille dans la vision la plus large du cercle familial. L'ambition est effectivement de mobiliser au-delà du papa et de la maman tous les acteurs qui peuvent effectivement contribuer à la stabilité, au maintien ou au retour dans le milieu familial.

La quatrième ambition porte sur la volonté de favoriser l'autonomie des jeunes majeurs qui sortent de l'aide sociale à l'enfance. Pour cela, en 2015, des crédits supplémentaires sont prévus pour augmenter les crédits d'aide financière (allocation mensuelle et secours d'urgence) pour développer les aides éducatives à domicile y compris les aides éducatives renforcées, pour soutenir l'action des techniciens d'intervention sociale et familiale.

Parallèlement, les expérimentations engagées sur l'ensemble du département seront confortées : alternatives au placement, accompagnement éducatif à domicile familial et global, actions collectives diverses sur les différents territoires des CDAS, soutien aux jeunes mères isolées, soutien aux jeunes majeurs sortant de l'ASE.

En ce qui concerne la protection, après avoir connu des augmentations constantes depuis plusieurs années, 2014 marque une légère baisse des admissions. Ces admissions qui, d'autre part, sont mieux gérées, mieux pilotées grâce à la mise en œuvre du logiciel Enf'ASE, sont essentiellement réalisées :

- soit en accueil familial, ceci représente 65 % des placements, auprès d'assistants familiaux dont la professionnalisation s'est accrue avec le projet assistants familiaux et

dont le nombre, 837, est relativement stable.

- soit en établissements, le nombre de jeunes accueillis, 783 en 2014, reste stable. L'année ayant été marquée par l'ouverture de l'établissement sur le territoire de Redon.

Nous poursuivrons en 2015 le développement des modes d'accueil et de prise en charge diversifiée. En augmentant le nombre de places dans le dispositif « alternatives au placement » qui sera évalué en 2015, en créant de nouveaux dispositifs d'accueil de jour, de soutien intensif aux parents, d'accueil éducatif et thérapeutique des jeunes présentant des problématiques multiples. Chantier qui mobilise l'ensemble des acteurs qui interviennent autour de ce public, l'ARS, la MDPH et d'autres acteurs importants pour l'accompagnement de ces jeunes à problématiques multiples.

Les taux directeurs pour les établissements ont été retenus à 1 % pour 2015 et les crédits d'investissement ont été augmentés de 500 000 € dans le cadre du plan de relance pour accompagner des restructurations importantes et des mises aux normes des établissements.

En ce qui concerne l'adoption, 2014 a été marquée par une stabilisation du nombre d'enfants adoptés à l'étranger, ce qui est une évolution alors qu'on connaissait depuis plusieurs années une très forte diminution d'accueil d'enfants provenant de l'étranger. Dans le même temps, on note une stabilisation du nombre de demandes d'agrément et surtout un allongement de la durée d'attente des familles qui souhaitent accueillir des enfants. En ce qui concerne les enfants étrangers, on doit constater que les enfants adoptables sont de plus en plus grands et souvent avec des besoins spécifiques lourds. Dans le même temps, les demandes d'accès aux données personnelles augmentent de façon spectaculaire et mobilisent une partie de ce service.

L'ensemble du budget 2015 s'élève à 128 500 000 € de fonctionnement et 2 M€ en investissement y compris les investissements dans le cadre des contrats de territoire. Voilà M. le Président.

M. TOURENNE, Président : Merci. Qui souhaite intervenir ? Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Merci M. le Président, j'aimerais revenir sur les propos de notre vice-présidente, Mme MASSOT, sur les activités de la PMI. J'ai cru entendre, est-ce que c'est vérifié sur notre département, qu'il y avait plutôt une augmentation de la fréquentation des PMI ces dernières années. Je vois que vous soulignez, et je pense que vous avez complètement raison, que le projet de loi santé va en effet pointer la prévention et je pense que les PMI ont vraiment à mettre en avant tout le travail qu'elles font dans ce domaine et je pense que lorsque nous débattrons de ces sujets au Parlement, il sera possible de mettre en avant tout le travail réel de prévention fait par les PMI, ce sera un moyen d'apporter la preuve qu'ils jouent un rôle majeur sur le territoire.

Sur les relations avec l'ARS, il est question d'affirmer les priorités du schéma de PMI. Est-ce que vous y travaillez déjà avec l'ARS, puisque sur ces questions de santé, ils sont également très présents donc je vois bien là que la PMI a son schéma en tête. Est-ce que l'ARS accepte d'entendre le détail de ce qui est fait concrètement sur le terrain et qui a une vraie collaboration et pas une « tutelle » de l'ARS sur le travail que fait depuis de très longues d'années le Conseil général ?

Sur le centre de planification, je me souviens que c'était un sujet qu'on avait abordé il

y a plusieurs années, donc là, il est question de la fermeture du centre de Rennes centre au bénéfice de centres de planification qui seraient plus sur nos territoires. Est-ce à dire que les personnes qui travaillaient sur le centre de planification de Rennes vont aller travailler à l'extérieur et non plus au centre de Rennes ?

Enfin, sur la politique vaccinale qui est un vrai sujet dans notre pays, lorsque vous l'évoquez ici, vous précisez que le département a la délégation de l'ARS pour mettre en œuvre la politique vaccinale départementale, je suppose uniquement sur la partie accès à la vaccination gratuite dans les centres dédiés à cet effet ? C'était juste une interrogation.

Pour M. PRAUD, si je peux me permettre, les aides éducatives à domicile, il est indiqué qu'elles progressent peu, mais quand on fait l'addition des différents dispositifs, on a le sentiment qu'au contraire, elles augmentent chaque année, mais au final, en effet au total 2 556 mesures sont en cours. 2 549 étaient en cours en octobre donc en effet, c'est stabilisé, mais quand on fait l'addition de l'AED et de l'AEMO, c'est plutôt en augmentation et si c'est stable, est-ce qu'on a les raisons ? Merci.

M. TOURENNE, Président : Mme DAUCE.

Mme DAUCÉ : Je voulais revenir sur le dispositif « Parler Bambin » qui est un dispositif dont on parle ici depuis un certain temps. Je sais qu'il y a eu un appel à projets, je suis très contente que la commune de Romillé soit retenue. On est allés ensemble voir sur place à Grenoble comment cela se passait et j'ai été convaincue que c'est un dispositif qui peut effectivement rendre de grands services aux enfants dès leur plus jeune âge et également apporter à la fois aux parents et aux assistantes maternelles, donc voilà j'espère qu'il a été expérimenté. Il y a d'autres communes qui vont prendre place maintenant, d'autres en septembre et ensuite il devrait être généralisé sur le département de l'Ille-et-Vilaine. Donc un point important et intéressant.

Concernant l'accueil familial, je sais que j'ai un collègue qui a posé une question orale par rapport à cela, il y a eu beaucoup d'informations, mais cela peine quand même à prendre pied. Pourtant, je reste convaincue que c'est un dispositif qui peut aussi satisfaire à la fois des familles et bien sûr rendre des services à des personnes âgées. Je pense qu'il faudrait, sans doute, sans arrêt, refaire une information pour que le dispositif prenne vraiment corps en Ille-et-Vilaine. Je sais que dans d'autres départements, c'est plus développé. Pour en avoir parlé avec plusieurs familles, ce n'est pas évident pour les familles de laisser un parent à une autre famille, on se sent coupable souvent, mais j'espère qu'effectivement ce dispositif connaîtra un meilleur essor dans les temps à venir.

M. TOURENNE, Président : M. DUBREIL.

M. DUBREIL : J'avais une question un peu en marge. On a eu récemment comme dans beaucoup d'endroits une inspection de gendarmerie, avec les trois brigades. Le responsable de la communauté de brigade de Saint-Brice - Antrain - Saint-Aubin émettait un souhait, à savoir s'il ne pouvait pas y avoir plus de collaboration entre le CDAS et les gendarmes parce qu'ils sont en nombre quelquefois insuffisant, et qu'ils sont de plus en plus confrontés à des affaires familiales et de tous ordres. Il pourrait y avoir une synergie sans doute intéressante.

M. TOURENNE, Président : Mme MASSOT.

Mme MASSOT : Pour répondre aux différentes questions, particulièrement en ce qui concerne l'augmentation de la fréquentation de la PMI, je peux répondre que oui, nous connaissons également cette augmentation de fréquentation, je ne pourrais pas donner un chiffre aujourd'hui. Pour autant, il y a quelques éléments d'explication objectifs qui nous semblent évidents. C'est d'une part l'augmentation naturelle de la population dans le département qui fait qu'il y a de plus en plus de mères et de couples avec des jeunes enfants qui vont vers la protection maternelle infantile. La conjoncture économique qui fait aussi qu'on se tourne vers des services qui permettent d'avoir un suivi, un accompagnement et une expertise gratuitement au moins pour les personnes qui viennent. Et le troisième aspect qui reprend un peu ce que je viens de dire dans le deuxième c'est la reconnaissance de la compétence et de l'expertise des services PMI. Je pense donc que c'est quelque chose qui apparaîtra de façon beaucoup plus claire dans le diagnostic qui présentera ou présidera à l'élaboration du schéma protection maternelle infantile.

Pour répondre à la question de l'élaboration du schéma de protection maternelle infantile, en lien avec l'agence régionale de santé, oui, nous avons au fil des réunions que nous avons pu avoir avec l'agence régionale de santé, et plus particulièrement la conférence régionale santé autonomie, mis l'accent sur cette nécessité de faire en sorte qu'il n'y ait pas une des deux parties qui avance alors que l'autre ne serait pas au courant au moins de ce qu'elle fait. Donc là, il y a un groupe de travail qui se met en place dans les huit jours, je pense – je n'ai plus en tête la date – par rapport à cela. On est donc bien sur le jeune enfant et sur la protection maternelle infantile.

Pour les centres de planification, la réponse sur une meilleure territorialisation de ces centres de planification, c'est-à-dire aller là aussi vers des publics qui n'ont pas forcément l'accès à l'information et qui ne vont pas forcément se déplacer vers le lieu, centre-ville ou grosse ville, là où se trouvent les centres. Pour les personnels, je ne saurais pas répondre de façon exhaustive. Ce que je sais, c'est que tous les personnels ont bien sûr été rencontrés par le docteur LE FEVRE pour travailler sur cette réorganisation. Nous rencontrons aussi les syndicats à ce titre parce qu'ils auront des questions légitimes pour les personnels. Je pense aussi, pour en avoir échangé avec le docteur LE FEVRE, que c'est l'opportunité pour un certain nombre de personnels, éventuellement, d'envisager une reconversion ou d'aller vers un autre poste s'ils le souhaitent avec évidemment l'accompagnement que cela nécessite en termes de réorientation. Voilà donc ce que je peux vous dire pour l'instant.

En ce qui concerne la vaccination, vous avez apporté la réponse dans votre question, bien sûr c'est ce qui concerne la vaccination gratuite, mais je mets l'accent sur le fait que, là aussi, il s'agit bien de démultiplier les opportunités de se faire vacciner pour les personnes dont on sait qu'elles ont plus de risques de contracter des maladies. Merci.

M. TOURENNE, Président : M. PRAUD.

M. PRAUD : En ce qui concerne les aides éducatives à domicile, si l'on fait la somme des aides basiques et des aides renforcées, on constate qu'il y a une légère progression entre 2014 et 2013. On passe de 2 549 mesures à 2 556, mais ceci, c'est le reflet d'une augmentation du nombre des mesures d'accompagnement renforcé et d'une stabilisation voire une légère diminution du nombre d'accompagnements que je qualifie de basiques. On est bien arc-boutés sur notre objectif de prévention le plus efficace possible auprès des

familles et à domicile, et je dirais qu'au nombre que je viens d'évoquer, il conviendrait d'ajouter en matière d'expérimentation les mesures d'accompagnement éducatif à domicile familial et global où là on travaille non seulement sur la dimension de l'accompagnement de l'enfant, mais de la dimension des problématiques qui peuvent exister au sein de la famille. On voit donc bien que là, on est sur un axe qui ne se traduit pas forcément par des augmentations importantes en nombre de mesures, mais par contre, avec des mesures qui sont souvent un peu plus coûteuses qu'étaient les mesures de base. Avec cet objectif d'amener un maximum de jeunes à trouver une réponse dans la famille et non pas une réponse qui les amène à quitter le cercle familial.

M. TOURENNE, Président : Merci. Sur la politique petite enfance, un certain nombre de choses ont été dites dans le rapport et que vous n'avez pas relevées, mais c'est parfaitement légitime et notamment la volonté qui est la nôtre de nous intéresser de façon beaucoup plus étroite et particulière à cette période de la vie entre 0 et 3 ans dont chacun sait qu'elle est déterminante, et notamment la mise en place des examens médicaux et sociaux pour tous les enfants de ce département, ce qui n'existe pas antérieurement.

Préciser également que sur la recherche aux alternatives de placement, il y a un travail important qui se fait et des mises en œuvre qui se réalisent pour éviter, parce que nous sommes en permanence entre deux injonctions contradictoires, le fait de garder autant que faire se peut le lien avec la famille d'origine parce que l'enfant y tient et cette rupture peut être traumatisante et dramatique et d'autre part faire en sorte qu'il ne soit pas l'objet de maltraitance ou de carence éducative. C'est cette quadrature du cercle qu'il nous faut résoudre par tout le travail mené de réflexion entre les travailleurs sociaux et les services du département.

Sur la collaboration, et c'est la question que posait M. DUBREUIL, entre CDAS, gendarmes et police de façon plus générale, voire agents de justice, c'est une question permanente que nous n'arrivons pas à résoudre. Lorsque nous sommes arrivés, nous avons mis en œuvre une charte qui déterminait de façon aussi précise que possible, autant que faire se peut – mais cela reste malgré tout assez évasif parce qu'on ne peut pas faire mieux – les obligations des uns et des autres. Là encore, nous sommes entre deux contradictions. D'une part, le droit constitutionnel de tout individu à disposer d'un confident dont il sera parfaitement sûr que ce qu'il dira ne sera pas répété. C'est tout le rôle des travailleurs sociaux qui sont soumis au secret professionnel, et je dois dire – mais je vous le dis à vous en confidence, je suis persuadé que vous ne le répéterez pas – dont ils abusent parfois parce que c'est aussi une affaire de valorisation : « *Je suis détenteur d'un secret professionnel donc je suis particulièrement important dans cette institution* ».

Par contre, il y a une réalité quand même et il y a aussi une exigence qui serait sanctionnée par des décisions de justice s'ils trahissaient ce secret professionnel sans discernement. Même couverts d'ailleurs par le Président du Conseil général, je n'ai pas le droit ni le pouvoir d'enjoindre quelqu'un de divulguer un secret qui lui a été confié. Pour autant, parfois c'est excessif, et parfois il serait intéressant qu'on puisse partager un certain nombre d'informations avec les services de police comme avec les services de justice, ne serait-ce qu'à titre préventif pour éviter que quelqu'un qui se trouve engagé dans une voie tout à fait regrettable n'aille trop loin et ne sombre dans la délinquance voire davantage.

C'est cette espèce de contradiction difficile à résoudre que nous nous employons à solutionner, mais ce n'est pas facile et il faut déjà convaincre les intéressés. Il faut aussi être certain que ce qui sera dit dans les cénaclés qui se tiennent, dans les réunions qui ont lieu, ne sortira pas de là. Comment avoir cette certitude avec des gens qui ne sont pas tenus au même secret ? Je vous expose toute la difficulté qui est la nôtre et en même temps toute la faiblesse de mon raisonnement à savoir que nous n'avons pas plus de résoudre véritablement ce problème, mais il faut savoir que c'est aussi la protection des jeunes qui nous sont confiés, le droit pour tout un chacun de faire des confidences à quelqu'un et dont il sera certain que ce ne sera pas répété. Encore une fois, c'est un droit constitutionnel que nous ayons chacun un interlocuteur possible.

Merci, je mets aux voix le rapport qui vient d'être présenté conjointement par Mme MASSOT et M. PRAUD. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Merci, le rapport est adopté.

Rennes, le
Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du mercredi 25 février 2015

2^e COMMISSION – THEMATIQUE 2 – RAPPORT 2-1

PROGRAMME ANNUEL DE CONCERTATION

Mme GEFFROY donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, mes chers collègues,

Lors d'une des premières sessions de cette mandature, vous avait été présenté le pacte citoyen. Ce pacte décliné depuis lors partait de la volonté forte de notre majorité de réduire le fossé grandissant entre les citoyens, leurs représentants, les collectivités et les services publics. Le socle de notre démocratie repose bien évidemment sur le système représentatif. Pour autant, les citoyens ont aujourd'hui des exigences tout à fait légitimes et sans cesse renouvelées d'information, de concertation, de participation voire même de co-construction. Cela nécessite pour une collectivité comme la nôtre de travailler à des expérimentations, à la création d'outils de démocratie participative. Nous avons d'ailleurs la conviction qu'un Conseil général a tout intérêt, ou notre collectivité d'ailleurs, à créer les conditions de l'expression et du recueil de l'expérience des habitants et ceci de manière permanente.

Je pense que vous avez tous pris connaissance de ce rapport, je ne vous en ferai donc pas une lecture en mot à mot pour ce programme annuel de concertation qui n'a d'ailleurs pas forcément vocation à être totalement exhaustif. Ce programme découle de tout le travail qui a été mené dans le cadre de la démarche « on se connaît, on se connaît mieux » ; c'est un outil supplémentaire qui vise non seulement à présenter et à avoir une lisibilité sur l'ensemble des actions de concertation menées par le Conseil général, que cela soit dans le cadre légal ou des actions menées de manière volontariste, mais ce programme, contribue également au fait de travailler à la mise en place d'une méthodologie et également à des indicateurs pour faire de l'évaluation sur nos actions de participation.

Permettez-moi d'utiliser la présentation de ce rapport pour remercier l'ensemble des agents de cette collectivité parce que sans eux, sans non plus la participation des habitants, naturellement ce programme annuel n'aurait pas pu être mené et toutes les actions, et vous pouvez constater vraiment le nombre extrêmement important de ces actions de concertation, ne pourraient être menées, il y a eu via « on se connaît » un véritable mouvement de formation interne, ce qui prouve que l'ensemble des agents a à cœur de travailler non seulement, mais de faire évoluer au quotidien le service public.

Donc merci à eux. J'ai eu, pour ma part, énormément de plaisir à travailler avec eux pendant onze ans. Voilà donc pour la présentation de ce rapport, je me tiens bien évidemment à disposition pour répondre à des questions particulières sur telle ou telle action ou alors les vice-présidents et conseillers généraux délégués sur les thématiques spécifiques et il s'agit d'une prise d'acte.

M. TOURENNE, Président : Merci pour cette concision Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

Il n'y a pas de vote, c'est juste une information qui vous a été donnée.

Rennes, le
Pour extrait conforme

*Le Responsable du Service de l'Assemblée
des Affaires juridiques et de la Documentation*

Vincent RAUT

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du mercredi 25 février 2015

2^e COMMISSION – THEMATIQUE 2 – RAPPORT 2-1

SUBVENTIONS 2015 AUX RADIOS ASSOCIATIVES

Mme GEFFROY donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Subventions habituelles et annuelles sur le volet radios associatives, nous sommes sur une enveloppe de 37 300 €. Comme l'année dernière, 12 radios associatives ont sollicité l'accompagnement pécuniaire en matière de fonctionnement du département. Les critères n'ont pas changé, il vous est proposé de reconduire l'attribution des subventions à l'identique de l'année 2014. Les subventions sont annexées à ce rapport pour chacune des radios.

M. TOURENNE, Président : Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix le rapport présenté par Mme GEFFROY. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Adopté, merci.

Rennes, le
Pour extrait conforme

*Le Responsable du Service de l'Assemblée
des Affaires juridiques et de la Documentation*

Vincent RAUT

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du mercredi 25 février 2015

2^e COMMISSION – THEMATIQUE 2 – POLITIQUE 24 - RAPPORT 24-1

**CREATION D'UN MUSEE DEPARTEMENTAL :
LE MUSÉE MANOLI**

M. LE BOUGEANT donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Nous arrivons à la fin d'un long dossier qui nous aura pris sept ans pour aboutir à une donation d'une œuvre considérable, importante, puisque c'était sûrement une première, une donation à un département. Vous savez que les dispositifs fiscaux permettent des donations, qu'on appelle une dation d'ailleurs, depuis la loi Lang et qui avaient profité justement à la famille Picasso et qui a permis l'ouverture d'un très grand musée Picasso à Paris, musée public. Ce dispositif permet notamment de donner à l'État, pour régler les droits de succession, des œuvres et d'enrichir le patrimoine national. La famille Manoli nous avait proposé, non pas pour une histoire fiscale, mais pour perpétuer l'œuvre du musée Manoli et l'œuvre de Pierre Manoli et de l'inscrire définitivement dans le département donc c'était une démarche extrêmement pertinente et intéressante qui permettait de maintenir la collection, et non pas d'avoir des œuvres disséminées, mais bien de proposer toute une histoire de l'œuvre de Pierre Manoli puisqu'il s'agit de 417 œuvres qui sont ainsi constituées et offertes au département.

Il nous a donc fallu tout ce temps pour respecter le testament de Pierre Manoli, mais aussi pour faire l'inventaire, pour évaluer le prix de ces 417 œuvres et pour travailler avec les notaires de la famille de Mme Manoli et des filles Manoli pour finaliser cette donation à un département puisque c'était quelque chose de très particulier et une première.

Nous arrivons donc à la fin puisque nous pouvons dire qu'aujourd'hui, le transfert de propriété aura lieu au 1^{er} novembre 2015 et sera effectif entre la famille et les ayants droit de la famille et le département. Nous héritons donc à la fois d'une œuvre estimée aujourd'hui à 1,6 M€ et un bâti à 700 000 €, comme quoi la culture peut aussi enrichir, non pas juste les âmes et les coeurs, mais aussi le département, M. le Président. Nous allons donc créer, à travers cette donation, un musée départemental afin d'ouvrir encore plus le musée Manoli et le rendre dans la communauté de communes de la Côte d'Émeraude encore plus une ouverture, une valorisation et une attractivité sur notre territoire, et notamment notre territoire littoral qui n'en manque pas, mais ce sera une porte ouverte supplémentaire offerte évidemment aux habitants de l'Ille-et-Vilaine, les Bretilliens et Bretillennes, mais aussi aux nombreux visiteurs de ce département.

Ce projet s'inscrira dans un cadre conventionnel avec la famille et avec l'association qui, de longue date, gère l'animation du musée donc le Département travaillera avec la famille et l'association Pierre Manoli pour respecter justement et tenir compte de la dynamique locale et la dynamique associative pour développer des partenariats avec les autres acteurs des arts contemporains du département ou même de l'ensemble des arts et développer à côté de l'exposition une petite saison culturelle dans ce joyau qu'est le musée Manoli, afin de donner encore plus à voir cette œuvre de Pierre Manoli à l'ensemble de toutes les populations du département et bien au-delà. Il faut donc M. le Président, que vous acceptiez le principe de la donation et la création de ce musée départemental.

M. TOURENNE, Président : Merci. Demandes d'intervention ? M. PENHOUET.

M. PENHOUET : Tout simplement pour me féliciter et pour remercier le Département qui a accepté que le musée Manoli devienne le premier musée départemental et pour dire aussi à l'assemblée que la communauté de communes compte s'impliquer en temps et financièrement pour aider à faire vivre ce musée à travers un certain nombre d'animations donc cela n'ira pas que dans un sens, cela ira dans les deux sens.

M. TOURENNE, Président : Merci de le faire remarquer, d'autre part nous savons bien que sur ce territoire, il n'y a que des œuvres d'art, y compris son représentant et peut-être M. PENHOUET, que nous avons tous vocation à terminer dans ce musée tôt ou tard.

C'est donc une décision importante puisqu'il s'agit d'accepter la donation d'un véritable musée avec un nombre d'œuvres d'art tout à fait remarquable, en grand nombre, toutes sculptures sur métal notamment et qui sont tout à fait étonnantes, qui ont fait l'objet d'ailleurs d'un certain nombre d'expositions et d'ouvrages qui sont sortis sur ce thème. Ce sera donc le joyau du département, la Côte d'Émeraude en étant l'écrin. Merci.

Je mets aux voix, est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Il est adopté. Merci.

Rennes, le
Pour extrait conforme

*Le Responsable du Service de l'Assemblée
des Affaires juridiques et de la Documentation*

Vincent RAUT

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du mercredi 25 février 2015

2^e COMMISSION – THEMATIQUE 2 – POLITIQUE 25 – RAPPORT 25-1

**CREATION DU STADE D'ATHLETISME COUVERT
ROBERT POIRIER**

M. CHENUT donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Nouvelle étape dans l'aboutissement de ce grand projet, on rentre désormais dans la déclinaison de la gestion et la préparation très concrète de sa mise en service. Vous avez sur table un rapport qui complète le rapport qui était dans le fascicule. Le complément a pu être étudié par la commission 2 la semaine dernière, il s'agissait aussi, dès cette session, d'intégrer la grille tarifaire qui va nous permettre de procéder aux réservations et au conventionnement parce que l'on sait que c'est un des éléments importants et que les choses se font souvent six mois, huit mois, voire plus, à l'avance. Donc l'ensemble du dossier complémentaire a bien été examiné et validé par la commission la semaine dernière. Aujourd'hui, l'objet, je ne reviens pas sur la description du contenu du projet, ni sur son processus plutôt relatif aux travaux. L'objectif est en gros de le dédier à trois grandes catégories de public : pour 50 %, les sportifs de haut niveau à la fois du territoire départemental, mais également sur une vocation régionale ; 25 % en direction du monde universitaire et du sport universitaire ; 25 % sur la proximité et notamment les collèges de ce secteur.

Lorsque nous avons été amenés à envisager la question du mode de gestion, nous l'avons fait très en amont. Je rappellerai à nos collègues que le groupe thématique sport qui réunit l'ensemble des représentants des différents groupes a été saisi de ce dossier dès le mois de septembre dernier et avait validé à ce moment-là l'orientation proposée qui était celle d'une gestion interne. Tout d'abord cet équipement, c'est un très bel équipement, mais ce n'est pas le stade de France de Paris, il n'accueillera jamais la Golden League et il n'aura jamais les capacités de ressources financières liées à ce type de manifestation. Ce n'est pas non plus une aréna qui a une jauge et une polyvalence d'utilisation qui, là aussi, peuvent générer des flux financiers et tendre vers un mode d'intéressement.

Enfin, l'analyse comparée des équipements de ce type et notamment les plus récents (Clermont-Ferrand, Nantes) ont montré qu'à chaque fois on s'était tourné vers une gestion interne parce que d'abord il n'est pas établi qu'il y ait des gestionnaires qui fassent leur métier de la gestion d'équipements de ce type donc je redis qu'il n'y a pas de rentabilité

possible. Nous sommes sur une jauge maximale de 1 200 places et nous sommes sur une discipline, l'athlétisme, qui ne relève pas aux échelons départementaux, régionaux, voire de meetings nationaux d'un professionnalisme, on n'est pas dans le football ou dans d'autres disciplines de ce type. Il est également apparu que la conduite d'une perspective de délégation de service public était lourde à gérer, peu de perspectives de réponse et en toute hypothèse, si réponse il y avait, renchérissement des coûts de mise à disposition pour nos utilisateurs et ces utilisateurs, ce sont : comités d'Ille-et-Vilaine, ligue de Bretagne, sport universitaire et on sait qu'ils disposent de peu de ressources.

Nous avons bien sûr monté un prévisionnel actualisé parce que dès la décision de faire l'équipement en 2010, nous n'avions pas fait l'impasse sur cet aspect et, à l'époque, nous avions annoncé une enveloppe prévisionnelle en année pleine d'un coût de fonctionnement autour de 300 000 €. Nous sommes aujourd'hui strictement dans cette épure d'une perspective de 300 000 € et, en toute transparence, les perspectives de recettes minimales couvriraient 5 % et optimales, c'est-à-dire 100 % des créneaux possibles utilisés, 10 %. On le savait, et bien sûr aujourd'hui il s'agit de prendre acte, bien évidemment, que ce n'était pas un équipement à but lucratif, mais un équipement dédié à la pratique sportive de proximité et de haut niveau.

Nous y sommes donc aujourd'hui, les périmètres en moyens humains, là aussi nous avons procédé par comparaisons et analyses. Il est apparu qu'en général, cela oscillait entre quatre et cinq équivalents temps plein. Nous avons donc un organigramme de démarrage calé sur quatre postes équivalents temps plein. Un directeur ou directrice de site, un poste de gestionnaire administratif, et deux postes d'agent technique.

Dans le budget prévisionnel, les questions relatives à la masse salariale représentent à peu près la moitié du coût, l'autre moitié – on le verra vendredi quand on regardera le budget des bâtiments – il y a aussi la charge de fonctionnement d'un bâtiment, ses fluides et des prestations qui pourraient être externalisées de type gardiennage par exemple ou obligation de sécurisation bien sûr à l'occasion de tout événement d'importance significative, car en tant que maître d'ouvrage, bien sûr nous avons ce type de responsabilité.

Donc la proposition qui est faite est de confirmer l'orientation qui s'était dégagée dès le mois de septembre d'acter une gestion en régie. Le mot « en régie » n'est pas tout à fait juridiquement exact : c'est un service du Conseil général, on ne crée pas une régie dédiée, il y aura une mission, les quatre personnes seront rattachées à l'agence de Rennes qui est le site de rattachement de cet équipement dans une logique de proximité et également une grille tarifaire pour démarrer. Bien sûr, on le fait avec toute la modestie requise, c'est-à-dire qu'il est probable que d'ici un an, quand on aura une année de plein exercice, on soit amené à pondérer tel ou tel créneau, tel ou tel type d'utilisation pour la recalier avec la réalité des usages, cela me semble quasiment inévitable. Simplement, cette grille résulte là aussi d'observations et d'échanges avec les utilisateurs, mais je le redis, notamment comités, ligues et sport universitaire. Tel est donc l'objet de ces propositions qui vous sont faites et je dirais sans vouloir influencer le vote à venir, je peux dire qu'elles ont fait l'objet d'un avis favorable unanime du groupe thématique sport et de la commission 2.

M. TOURENNE, Président : Merci.

Demandes d'intervention ? Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Merci M. le Président. Merci à M. CHENUT d'avoir répondu à la question que j'ai posée tout à l'heure s'agissant du choix de la régie, même si on n'appelle pas cela une régie comme vous le disiez. Vous avez en effet expliqué qu'une DSP serait lourde, que cela risquait de renchérir les coûts pour les utilisateurs et donc que vous avez rappelé le reste à charge pour le département. 5 à 10 % de recettes par rapport au coût de fonctionnement. Vous évoquez deux stades comparables : Nantes et Clermont-Ferrand. Est-ce que les restes à charge sont du même ordre sur ces stades ? Vous évoquez également une espèce de clause de revoyure au bout d'un an pour voir si tout cela se mettait en place comme vous le souhaitiez. Est-ce que j'ai bien compris ? Dès lors que la mission stade d'athlétisme sera opérationnelle, mise en place avec, je signale quand même, des recrutements, ce ne sont pas des déploiements, ce sont bien des recrutements, quid du groupe thématique sport ? Est-ce qu'il aura toujours un rôle dans la mise en œuvre de ce projet ou est-ce que la compétence qui était jusqu'à présent attribuée au groupe technique sport qui gérait ce projet est entièrement transférée à cette mission stade d'athlétisme ? Merci.

M. CHENUT : Je confirme bien que les fourchettes de coûts d'exploitation sont celles qu'on a pu observer avec les dernières données connues. Nantes par exemple manquait un peu de recul parce qu'ils bouclaient leur première année pleine donc forcément il y a toujours un temps de calage et de démarrage donc nos hypothèses semblent现实. On a observé des choses autour de 8 %, 10 % maximum 12 % sur un endroit, mais Clermont-Ferrand est sans doute un peu plus sur du très haut niveau pour certaines disciplines particulières qui peut-être génèrent un peu plus de flux et de recettes que ce qu'on peut espérer donc on préfère annoncer une fourchette prudente, mais dont je redis qu'elle est strictement conforme à ce qui avait été envisagé dès le démarrage des opérations.

Pour ce qui concerne le rôle du groupe thématique sport, tout ce que je peux dire, c'est que si nous sommes comme nous le souhaitons toujours aux affaires, bien évidemment que ce groupe thématique sport gardera tout son rôle dans le pilotage, la hiérarchisation, la priorisation des affectations, sachant que d'ores et déjà, on a des indices prometteurs, on est déjà par exemple sur la perspective d'avoir dès l'hiver prochain un premier championnat de France d'athlétisme UNSS qui se décide. Je crois que c'est un signe encourageant.

M. TOURENNE, Président : Merci. Mme DAUCE.

Mme DAUCÉ : Je pense que le groupe thématique sport prendrait un peu plus d'ampleur parce que je regrette qu'on n'ait pas beaucoup parlé de ce projet dans le cadre du groupe thématique sport. Le groupe thématique sport ne servait qu'à attribuer des subventions, on n'avait pas un rôle très important, on attribuait des subventions qui étaient déjà fort bien préparées. Dans le cadre des contrats de territoire, on dit *amen* et les autres subventions, donc voilà. Cela passait un quart d'heure 20 minutes comme réunion, mais j'aurais aimé que le groupe thématique sport conserve ses missions antérieures, c'est-à-dire qu'on échange, et qu'on réfléchisse à la politique sportive du département et notamment à cet équipement qui, comme dit M. CHENUT, est très important.

M. CHENUT : Je ne vais pas pouvoir dire *amen* aux propos de Mme DAUCÉ en l'occurrence parce que, quand même, je ne sais pas s'il faut que je lui rapporte les ordres du jour des deux réunions auxquelles elle a participé. Quand on a eu, je ne sais plus si

c'est septembre ou octobre, une discussion importante justement sur les perspectives de gestion de cet équipement, nous avons bien réservé un temps dédié spécifique. Mme DAUCÉ... On ne va pas faire de réunions quand il n'y a pas d'ordre du jour. Là on avait une question importante sur la gestion du stade et nous avons eu tout le loisir, le temps nécessaire pour en discuter dans ce groupe thématique sport lorsqu'également il s'agissait – même si souvent j'ai été amené à vous répéter la même chose que la fois d'avant, mais c'est ainsi – à évoquer par exemple la réorientation de l'animation sportive départementale, le groupe thématique sport a également été pleinement saisi à chaque fois, et à chaque fois nous avions aussi une rubrique « questions diverses » qui permettait à tout un chacun de porter à la connaissance de ses collègues les questions dont il aurait aimé pouvoir débattre si on ne lui avait pas proposé.

M. TOURENNE, Président : Merci. Mme DAUGAN.

Mme DAUGAN : Merci M. le Président. Juste une réflexion à la suite de ce qui vient de se dire. En fait, je pensais que cela allait être une régie indépendante, mais non, c'est l'agence de Rennes qui s'en occupe. Du coup, qui va programmer ces temps, qui va organiser la maison en général ?

M. TOURENNE, Président : Merci. M. CHENUT.

M. CHENUT : Je dirais comme tout service départemental et les services préparent le terrain, font des propositions et les élus les valident. Nous avons déjà le cadre par exemple, la déclinaison, 50 % sport de haut niveau, 25 % sport universitaire, ce sont bien des décisions d'élus et des arbitrages d'élus. Ensuite, les services à l'intérieur de ce cadre nous font des propositions ; par exemple, on m'a fait remonter cette perspective de championnat de France UNSS. Bien évidemment que je dis : oui, il faut y aller, prenez les contacts, essayer de finaliser cela. Si dans 15 jours, on nous parle d'un championnat de France futsal, on mettra la même diligence bien sûr à finaliser ce dossier. Je dirais que cela rentre donc dans de la gestion de droit commun avec des arbitrages sur les orientations qui relèvent nécessairement des élus et une gestion au quotidien qui se fait par les services sous le contrôle des élus.

M. TOURENNE, Président : Mme DAUGAN.

Mme DAUGAN : Juste une petite réflexion. Je m'inquiète par rapport au pilotage, mais peut-être ai-je tort. Franchement, sincèrement, quand on voit comment certaines structures fonctionnent, on peut s'interroger sur quelque chose qui semble bien établi sans être vraiment très clair. D'un autre côté, M. CHENUT, je vais me permettre, pour les territoires ruraux, quel sera l'accès en dehors des structures porteuses sportives ? Il n'y aura pas d'accès en dehors de ces structures ?

M. CHENUT : On va reprendre toutes les discussions si nécessaire, mais j'ai passé suffisamment de dizaines d'heures avec l'ensemble de mes interlocuteurs pour savoir bien qui fait quoi et qui dit quoi dans ce genre de dispositif. L'interlocuteur naturel d'un département, ce n'est pas tel ou tel club, c'est le comité départemental. Je pense que c'est respecter nos interlocuteurs que de caler nos partenariats et, au-dessus, sur certains événements, il y a la ligue de Bretagne qui est aussi très présente. On souhaite que la ligue de Bretagne soit présente parce que le rayonnement d'un équipement de cette nature nous semble être également d'échelon régional et je rappellerai l'importance de l'engagement de la région Bretagne dans le financement de ce dossier, 3 M€, cela justifie aussi qu'on ait des

ambitions de dimension régionale, mais nous travaillons bien avec l'instance représentative de l'athlétisme en Ille-et-Vilaine et jusqu'à nouvel ordre c'est le comité départemental d'athlétisme notre interlocuteur privilégié.

M. TOURENNE, Président : Qui représente le monde urbain comme le monde rural de façon très équitable. Merci. Je mets aux voix le rapport présenté par M. CHENUT. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Neuf.

M. CHENUT : Juste un commentaire de vote : j'observe que des votes changent entre une commission qui a eu lieu il y a moins de quelques jours alors que le dossier est parfaitement le même. Je ne m'explique pas cette chose.

M. TOURENNE, Président : « Souvent politique varie, bien fol qui s'y fie ». Merci.

Rennes, le
Pour extrait conforme

*Le Responsable du Service de l'Assemblée
des Affaires juridiques et de la Documentation*

Vincent RAUT

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du mercredi 25 février 2015

2^e COMMISSION – THEMATIQUE 2 – POLITIQUE 27 – RAPPORT 27-1

LE DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL

M. PRAUD donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Le développement social local (DSL) s'inscrit dans la ligne de la création du service vie sociale au sein des agences départementales, service qui s'exprimait autour de différentes thématiques : l'action sociale, l'action éducative, sportive et culturelle.

Ce service a pour objectif de développer de nouvelles approches sociales plus à même de tendre vers l'égalité des chances et une insertion sociale complète et durable. Le service vie sociale est notamment garant de la mise en place d'une dynamique de développement social local, se traduisant entre autres par des actions collectives qui participent largement à la démarche et aux objectifs déjà exprimés. Elles représentent un outil indispensable de reconstruction du lien social et de prévention des situations à risque. Elles sont également un levier pour une participation des publics aux projets de leur territoire.

Dans ce cadre, des postes d'agents de développement social local (ADSL) ont été créés dans les sept agences départementales. Ces postes ont renforcé l'émergence des projets transversaux. Ils assurent un travail de coordination et sont les pivots de la mise en œuvre de la démarche du DSL sur les territoires.

Le fonds d'actions sociales territorialisées, le FAST, a été créé pour soutenir les actions collectives. Ce FAST finance prioritairement des actions transversales innovantes ou impliquant les populations pour lesquelles il n'existe pas de financement encadré par un dispositif de droit commun. Le montant du fonds était de 180 000 € en 2014, la proposition faite dans le cadre du BP 2015 est de 190 000 €.

Ces 190 000 €, que permettront-ils de faire en 2015 ? Premier objectif, sensibiliser et communiquer sur le développement social local. À travers l'élaboration d'un guide des actions collectives à l'intention des équipes qui vise à tendre vers l'harmonisation des outils de validation et d'assurer une cohérence territoriale.

Le second thème de travail, consistera à la réalisation d'un bilan annuel des actions et des projets collectifs. Ce bilan qui a été joint au rapport sera édité chaque année. Si vous ne l'avez pas parcouru, je vous conseille de le lire avec attention, vous y trouverez, pour certains, des réponses qui étaient souvent abordées dans le cadre des commissions

permanentes et que fait-on avec ce budget FAST.

Troisième thème, la création d'un logiciel de recensement et de valorisation des projets d'action collective. Cette création est une illustration parfaite de la volonté forte de notre collectivité de valoriser ces actions collectives et de tendre vers une culture la plus homogène possible de l'ensemble des acteurs du département.

Enfin, dernier objectif : mise en place d'un forum du développement social local. Ce forum pourrait se dérouler courant du dernier trimestre 2015. Un comité de préparation constitué des membres des services vie sociale des agences et des pôles métiers sera en charge de l'organisation de cette journée départementale.

Au-delà de la sensibilisation et de la communication, les perspectives 2015 cherchent à développer une formation interne sur le DSL. En prolongement de ce qui s'est passé en 2014, les agents du développement social local ont tous suivi la formation intitulée « *face à la vulnérabilité, réussir le développement social* ». Cette formation avait pour but de créer une culture commune entre les ADSL pour leur permettre d'élaborer une démarche de formation interne au profit d'un public plus large afin de sensibiliser l'ensemble des travailleurs sociaux.

Les principes du développement social local se rapprochent fortement des finalités de développement durable en prenant en compte la proximité avec les territoires, les approches transversales et la mobilisation des potentiels des habitants et leur participation.

De plus, le DSL a pour finalité première la mobilisation, la participation des populations, le renforcement du lien social et le vivre ensemble. La participation des habitants du territoire est fortement recherchée dans les différentes étapes du DSL, vous le verrez bien dans le bilan de 2013, du diagnostic à la conception et à la mise en œuvre du projet jusqu'à son évaluation.

En conclusion, il vous est proposé d'approuver les propositions du projet 2015 sur le développement social local, dont, entre autres, le projet de journée de forum départemental. Voilà M. le Président.

M. TOURENNE, Président : Merci. Demandes d'intervention ?

Mme JACQUEMIN : Je suis ravie d'avoir ce rapport sur le développement social local. C'est novateur, ce n'est pas du baratin, certains peuvent penser qu'en effet, c'est un peu modeste, c'est une autre façon de faire de l'action sociale, mais je crois que c'est une façon de dynamiser des territoires, de fédérer les acteurs, se décloisonner les pratiques et puis de mettre aussi les habitants au cœur de tous ces projets. Je trouve que c'est intéressant et on voit bien que les travailleurs sociaux ont une forte attente et demandent à ne pas être enfermés dans des relations individuelles. Le fait de promouvoir aussi des actions collectives, c'est une autre façon pour eux de s'impliquer et de s'appuyer, ils travaillent beaucoup en binômes, je trouve que c'est très intéressant.

Mme LE CALLENNEC : Notre groupe votera ce rapport puisque nous considérons en effet qu'il apporte beaucoup sur les territoires parce qu'il est très concret et qu'en effet il fait travailler les uns et les autres sur des actions sociales qui portent leurs fruits. J'aurais une seule question sur la création du logiciel de recensement de la valorisation des projets. A priori, il sera accessible aux agents. Là, on a donc un rapport

sur les actions et merci beaucoup parce que cela peut donner des idées sur les bonnes pratiques. Est-ce que ce sera également accessible aux conseillers départementaux ?

M. TOURENNE, Président : M. PRAUD.

M. PRAUD : C'est au moins accessible à l'ensemble des acteurs du département. Je vois mal, compte tenu du fait de l'implication souvent de partenaires extérieurs à l'élaboration des projets portés par le FAST, à ce qu'il n'y ait pas une réflexion partagée non seulement avec les habitants, mais avec les autres partenaires pouvant intervenir sur un champ qui va être porté dans le cadre d'un projet financé par le FAST. Je pense en particulier qu'il serait difficile sur un territoire d'exclure un CCAS de l'élaboration d'un projet.

M. TOURENNE, Président : Merci. Je mets aux voix le rapport présenté par M. PRAUD. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Merci, il est adopté.

Rennes, le
Pour extrait conforme

*Le Responsable du Service de l'Assemblée
des Affaires juridiques et de la Documentation*

Vincent RAUT

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du mercredi 25 février 2015

3^e COMMISSION - THÉMATIQUE 3 - POLITIQUE 31 - PERSONNES HANDICAPÉES

Mme MASSOT donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Sur ce chapitre, je vais simplement rappeler, au préalable, que dans le champ de nos politiques de solidarité, plus de 340 M€ de crédits d'interventions sont mobilisés. Il convient d'y ajouter presque 20 M€ de crédits d'investissement dont 3 814 000 € au titre du plan de relance. On sait que les recettes, quant à elles, sont estimées à un peu plus de 90 M€.

Ces moyens permettent, entre autres, la mise en œuvre des priorités de notre collectivité, à savoir : permettre aux personnes âgées, notamment lorsque survient la dépendance, de choisir leur lieu de vie et d'y demeurer dans les meilleures conditions ; de donner les moyens aux personnes en situation de handicap d'être des citoyens à part entière et agir pour que les personnes victimes d'exclusions puissent retrouver toute leur place dans la société ; de poursuivre une politique ambitieuse de l'habitat afin de préserver l'attractivité de notre territoire et accompagner le développement de l'économie sociale et solidaire. C'est le chapeau mais c'est aussi dire que l'année 2015 - nous en avons parlé lors de la dernière session - est la première année de mise en œuvre du nouveau schéma départemental qui vise à favoriser la vie à domicile et l'autonomie, développer une offre d'accueil diversifiée et adaptée aux différentes situations, qui doit porter une attention toute particulière dans sa mise en œuvre à la qualité des réponses pour satisfaire les besoins des personnes âgées et des personnes handicapées. Il vise également l'équilibre territorial en veillant à la proximité et l'accessibilité financière des prestations et des équipements. Il est important de rappeler ce préambule.

Pour les personnes en situation de handicap comme les personnes âgées, je me permettrais d'aller relativement rapidement dans la mesure où ces deux chapitres ont été abordés de façon très exhaustive lors de la présentation du schéma départemental à la session de janvier.

En 2015, ce sont plus de 122 M€ de crédits de fonctionnement dédiés à la politique de solidarité en faveur des personnes en situation de handicap, auxquels s'ajoutent 1 720 000 € de crédits d'investissement, dont 165 000 € au titre du plan de relance.

Je sais que pendant la commission - je veux remercier Mme JACQUEMIN d'avoir accepté de la présider - il y a eu un amendement qui vise à transférer des crédits d'investissement entre personnes âgées et personnes handicapées pour ajuster la réalité

des dossiers et confier à la commission « plan de relance » l'examen de ces politiques.

Pour permettre aux personnes handicapées de conserver leur autonomie, plus de 33 M€ seront mobilisés en crédits d'intervention afin de permettre aux personnes en situation de handicap, de conserver ou d'acquérir plus d'autonomie par le biais, entre autres, de la prestation de compensation du handicap qui représente plus de 23 M€, cette prestation ayant comme finalité de compenser les conséquences du handicap et vocation à prendre en compte différentes dépenses relatives à des aides humaines. Ce sont près de 3 000 personnes en décembre 2014 qui bénéficiaient de cette prestation. La recette attendue de la Caisse Nationale de Solidarité Autonomie s'élève à 8 970 000 €.

Le fonds départemental de compensation continuera d'être abondé à hauteur de 200 000 €. L'allocation compensatrice tierce personne qui précédait normalement la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) continue d'exister pour un certain nombre de personnes. Ce sont 820 personnes qui continuent à bénéficier de cette prestation, ce qui représente un montant de 4,8 M€. Pour les autres prestations légales qui sont, entre autres, les services ménagers, les allocations en placement familial, ce sont 800 personnes qui en bénéficient, ce qui représente un montant de 2,7 M€.

A tout cela, il convient d'ajouter 640 000 € qui seront affectés à la gestion du dispositif d'accueil familial dont nous avons parlé et dont je voudrais rappeler qu'un accent très fort a été mis sur la formation initiale et continue des accueillants. De même, une enveloppe de 397 600 € sera destinée au soutien des habitats regroupés. Rappeler que depuis 2006, 5 dispositifs d'habitat regroupé existent auxquels il convient d'ajouter 7 nouveaux projets qui ont été retenus en 2013. Dans le droit fil de cela, une enveloppe de 300 000 € continuera, pour partie, à être consacrée au développement des initiatives émanant notamment des territoires en faveur du maintien en milieu de vie ordinaire des personnes handicapées.

Pour ce qui concerne le développement d'une offre de prise en charge adaptée et diversifiée, il faut travailler sur les modes de prise en charge de proximité. Je ne vais pas détailler l'ensemble des places et comment elles se déclinent, mais ce sont quand même 4 384 qui existent au 31 décembre 2014, avec un rappel : la collectivité assume la majeure partie des frais d'accueil et de prise en charge au sein de ces établissements et services, auxquels il convient d'ajouter des frais de séjour dans les structures pour personnes âgées par des personnes qui continuent de bénéficier, en application de la réglementation, des dispositions applicables aux personnes en situation de handicap. Tout cela représente un budget de près de 88,8 M€.

En investissement, 2 258 679 € de nouvelles autorisations sont sollicitées ainsi que 1,722 M€ de crédits de paiement pour l'accompagnement des opérations, entre autres, de mise aux normes de sécurité, d'extension, de restructuration ou d'extensions de capacités autorisées.

Il va y avoir dans le cadre du nouveau schéma déjà en cours, un travail fait sur de nouvelles modalités d'intervention commune aux structures recevant des personnes âgées et des personnes handicapées. Dans l'attente du résultat de ces travaux, nous continuerons d'appliquer les mêmes critères, taux et plafonds qui existaient auparavant.

Pour l'accès au droit, on parle de la Maison Départementale des Personnes

Handicapées. Dire que la collectivité départementale continuera évidemment à s'impliquer fortement pour favoriser son bon fonctionnement. Rappeler quand même que dans ses effectifs, ce sont 75 % d'agents départementaux qui sont mis à disposition. En 2013, je le rappelle, 23 500 dossiers ont été reçus, traités, et correspondent à peu près à 56 000 demandes d'aides qui auront été déposées. Il y a donc une progression entre 6 et 8 % par an.

Je ne reviens pas sur la numérisation des dossiers. C'est quelque chose qui est effectif et qui se poursuit.

Nous voulons faire de la commission des situations critiques, un lieu d'observation pour mieux analyser le parcours des personnes en situation de handicap. Travailler encore sur l'accueil personnalisé et individualisé. C'est tout l'enjeu et la mission du travailleur social qui a été recruté à cette fin. Travailler aussi sur l'évolution de l'observatoire départemental en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap qui doit démarrer le vaste chantier de la codification des incapacités.

La MDPH a mis en place un comité des usagers qui doit d'ailleurs se réunir le 26 février pour travailler non pas dans le virtuel, mais bien sur des situations concrètes. Par exemple des courriers : comment peut-on mieux les présenter de façon plus simple pour faire en sorte que l'accès au droit soit facilité.

Je n'ai pas parlé des recettes : près de 13 M€ dont presque 9 M€ qui viennent de la Caisse Nationale de Solidarité Autonomie. Le reste se répartit entre les recouvrements sur les bénéficiaires des prestations légales puis les récupérations d'indus, etc.

M. TOURENNE, Président : Merci. Des demandes d'intervention ? **M. HUBERT**

M. HUBERT : Je voulais me réjouir que la MDPH participe à une expérimentation avec la Caisse Nationale de Solidarité sur l'accompagnement renforcé vers l'emploi des personnes en situation de handicap. Dans notre entourage, on voit énormément de personnes handicapées qui ont d'énormes capacités mais qui ne trouvent pas d'emploi. Je pense qu'il faut aujourd'hui regarder de près comment on peut les aider.

M. TOURENNE, Président : Je partage complètement ce sentiment. Bien que nous ayons de très belles déclarations, que nous en attendions de magnifiques sur l'intégration des personnes handicapées, et notamment pour l'emploi, on voit bien que c'est une course d'obstacles pour arriver à obtenir un emploi, voire à créer le sien. Lorsqu'on veut fonder sa propre entreprise, et qu'on est handicapé, il faut voir comment les banques, par exemple, sont extrêmement réticentes. Elles demandent des surcroûts d'assurances qui sont rédhibitoires par rapport aux capacités financières de l'entrepreneur. Vous avez raison.

Je mets aux voix le rapport présenté par Mme MASSOT. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

*L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du mercredi 25 février 2015

3^e COMMISSION - THÉMATIQUE 3 - POLITIQUE 32 - PERSONNES ÂGÉES

Mme MASSOT donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Je vais présenter les objectifs. En 2015, 114 364 000 € seront mobilisés en crédits d'intervention pour la mise en œuvre de cette politique, auxquels il convient d'ajouter 5 760 000 € de crédit d'investissement, dont 335 000 € au titre du plan de relance avec la prise en compte de l'amendement.

L'objectif de favoriser le maintien à domicile passe par l'aide personnalisée à l'autonomie. 8 200 personnes âgées en ont bénéficié en décembre 2014. Cette prestation est versée directement aux services d'aide à domicile dans un souci de simplification, ce qui génère aussi de moins en moins de recours et d'indus.

En 2015, 38 300 000 € seront consacrés à cette APA. Cela correspond à une évaluation qui a été réalisée à législation constante puisque le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement laisse entrevoir qu'il devrait y avoir une évolution à travailler pour adapter notre mode d'intervention à ce que dira la loi.

1 450 000 € seront destinés aux autres prestations légales. C'est un peu le pendant de ce que je disais pour les personnes en situation de handicap. Cela concerne les services ménagers, les allocations compensatrices tierce personne et allocations de placement familial. 440 personnes âgées ont bénéficié de ces différentes prestations en décembre 2014.

Je ne reparle pas du dispositif d'accueil familial qui est sensiblement le même mais qui fonctionne mieux lorsqu'il s'agit d'accueillir des personnes en situation de handicap que des personnes âgées.

En 2015, le Département continuera aussi de soutenir financièrement les services prestataires d'aide à domicile qui sont autorisés et tarifés par la collectivité à travers ce que l'on a coutume d'appeler maintenant l'APA différentielle qui consiste en une prise en charge par le Département d'une partie de la différence entre le coût réel d'intervention de l'aide à domicile et celui qui est pris en compte pour le calcul de l'APA. Ce sont donc 4 250 000 € qui sont prévus à cet effet.

Sur la charge financière qui pèse sur les usagers, leur participation est forfaitaire et n'est pas augmentée ; elle n'a pas progressé depuis 2009. Je rappelle, à cette occasion, que ce « reste à charge » est vraiment un axe fort du nouveau schéma départemental qui

nous tient à cœur ainsi que pour la plupart de nos partenaires.

Ensuite, 126 000 € seront consacrés à la mise en œuvre de la convention pluriannuelle signée avec la Caisse Nationale de Solidarité Autonomie pour la période 2012-2015, qui verra donc son achèvement en 2015, pour accompagner les services d'aide à domicile dans leurs efforts de modernisation et de professionnalisation. Je rappelle qu'un travail est également fait pour voir comment on va pouvoir verser directement les prestations aux associations dans le domaine du handicap.

La convention avec la CNSA vise à couvrir, entre autres, la mise en œuvre de la télégestion, le tutorat des nouveaux salariés, les formations visant à limiter les risques professionnels.

Pour les logements adaptés, 165 000 € leur seront dédiés. Cinq projets ont été retenus en 2008, 8 nouveaux ont été sélectionnés en 2013 et un appel à projets devrait se mettre en place sur 2015.

846 285 € seront consacrés au financement des centres locaux d'information et de coordination. Rappeler leur rôle d'interlocuteur de proximité, tant pour les personnes âgées que pour les personnes en situation de handicap. Rappeler leur rôle important en tant qu'antenne de la MDPH.

Un travail conjoint sera conduit avec les différents CLICS. J'avais eu l'occasion de l'évoquer, peut-être un peu vivement la dernière fois, notamment pour réfléchir à de nouvelles modalités de répartition des enveloppes financières et définir un socle commun de ce qui est attendu d'un CLIC pour l'information, la coordination. Il s'agit aussi de mieux articuler les missions des CLICS avec les autres instances et services.

Enfin, une enveloppe de 300 000 € continuera, pour partie, d'être destinée à soutenir des actions jugées prioritaires par les acteurs locaux en direction des aidants naturels, entre autres pour les objectifs de développement de relations intergénérationnelles, mais aussi de lutte contre l'isolement social.

La convention passée en 2014 avec deux associations dans le but de développer et promouvoir le logement intergénérationnel va faire l'objet d'une première évaluation. J'ai vu que la date avait été arrêtée. Je suis très impatiente de voir ce qui aura été fait.

Une offre d'accueil de qualité et de proximité financièrement accessible. On a donc parlé de l'aide personnalisée à l'autonomie à domicile. Il s'agit là de l'aide personnalisée à l'autonomie en établissement. Ce sont presque 48 M€ qui seront consacrés en 2015. 9 750 personnes âgées dans notre département en étaient bénéficiaires au 31 décembre 2014.

18 800 000 € seront mobilisés pour solvabiliser les personnes âgées qui ont des ressources les plus modestes et dépourvues de soutien familial suffisant pour leur permettre, bien sûr, d'être accueillies, au même titre que celles qui ont plus de moyens dans un établissement de proximité de leur choix.

Enfin, 1 874 000 € seront dédiés aux prises en charge dans les accueils de jour dont on connaît l'importance et l'intérêt pour la personne de se maintenir dans un réseau social, mais aussi maintenir son activité cérébrale, physique et relationnelle. C'est également un répit pour les aidants. Au 31 décembre 2014, le département comptait 285 places

d'accueil, dont la quasi-totalité est proposée aux personnes qui souffrent de la maladie d'Alzheimer.

Au-delà de la reconduction des moyens dans les établissements d'accueil sur la base du taux directeur qui a été voté par l'Assemblée départementale, les crédits prennent en compte la poursuite du renouvellement des conventions tripartites, l'incidence en année pleine des ouvertures de places qui ont été opérées en 2014, l'impact des travaux d'humanisation ou de restructuration et de mise aux normes de sécurité qui ont été réalisés et l'incidence de l'ouverture de 89 nouvelles places. Bien sûr, et j'en ai parlé tout à l'heure, une attention toute particulière continuera d'être portée à l'accessibilité financière dans les établissements pour permettre à toutes les personnes d'y accéder quand elles en ont besoin.

La traduction de cela sera une priorisation donnée à la création de nouvelles places dans les établissements qui sollicitent une habilitation à l'aide sociale, la mise en œuvre des tarifs d'hébergement journaliers maximum. Pour mémoire, en 2015, ils sont de 63 € pour l'hébergement permanent et 65 € pour les unités Alzheimer. Nous continuerons également l'aide aux investissements. Priorité sera donnée au soutien des opérations de mise aux normes de sécurité incendie, de travaux d'humanisation, d'extension de capacité ou de création de nouvelles places autorisées.

Dans le cadre du plan de relance et de soutien à l'activité économique, décidé par notre collectivité, les conditions de critères ont été élargies. Des aides à l'investissement pourront être attribuées pour l'adaptation, la modernisation des locaux des foyers logements, pour la rénovation des espaces collectifs des EPHAD et pour la réalisation de travaux d'accessibilité, dès lors que les travaux pourront être engagés dès 2015 et achevés au plus tard en 2016.

Une enveloppe annuelle d'autorisation sur 2015 évaluée à 6 450 000 € est sollicitée, dont 670 000 € au titre du plan de relance. Les crédits de paiement nécessaires pour 2015 s'élèvent quant à eux à 5 760 123 € dont 335 000 € au titre du plan de relance.

Je parle rapidement des recettes. Elles sont évaluées à 30 848 000 € et proviennent, à titre principal, de la Caisse Nationale de Solidarité Autonomie, à hauteur de 26 248 000 €, de la convention de modernisation des services d'aide à domicile à hauteur de 212 000 €, des récupérations opérées au titre de caractère d'avance des prestations d'aide sociale, pour près de 4 M€, des contrôles d'effectivité et aides effectuées, donc des récupérations. Voilà M. le Président.

M. TOURENNE, Président : Merci. Des demandes d'intervention ?
Mme JACQUEMIN.

Mme JACQUEMIN : Comme l'a dit Mme MASSOT, on ne pouvait pas examiner ces deux rapports sans les connecter au schéma départemental d'autonomie puisque ce rapport budgétaire donne les moyens de mettre en œuvre ce qui est défini par ce nouveau schéma. La politique volontariste de notre Département contribue, en effet, fortement à respecter le choix de vie des personnes âgées ou des personnes handicapées. Cependant, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur les grandes difficultés auxquelles sont exposées des personnes en situation de lourds handicaps ou personnes âgées en situation de dépendance, voire les services qui les accompagnent par rapport à l'habitat.

Tout à l'heure, nous allons avoir un rapport sur l'habitat. Je ne parle même pas de logements anciens qui peuvent bénéficier d'adaptation. J'évoque des logements neufs. Je regrette que M. ROGEMONT soit absent parce que je dénonce la conception architecturale de logements dits « adaptés », qui génère de telles contraintes que les personnes handicapées ou âgées très dépendantes ne peuvent plus imaginer rester chez elles. Je crois que là, il y a quand même un effort peut-être ou une action à engager. Je ne sais pas comment le Département pourrait faire preuve de davantage de vigilance. Je parle bien de logements neufs. J'ai l'impression que cette conception architecturale répond davantage à une logique financière avec une volonté de maîtriser les coûts. De fait, on réduit les espaces. Cela confine ces personnes handicapées ou âgées très dépendantes dans leur logement. Elles en sont même à éviter de se déplacer. Je ne sais pas si cette observation est partagée par un certain nombre d'entre nous. Ce serait peut-être l'occasion de se fixer un objectif de vigilance. Je vous remercie.

M. TOURENNE, Président : Merci. Je trouve qu'il faudrait, effectivement, qu'on se penche un peu là-dessus pour essayer au moins de définir des normes qui ne sont pas forcément des prescriptions mais qui soient au moins des indications qu'il convient de respecter parce que nous avons, en effet, la responsabilité de la politique en direction des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées. Par conséquent, il nous appartient d'examiner cette situation. Je trouve que vous avez raison d'attirer notre attention sur ce point. M. HUBERT.

M. HUBERT : Merci M. le Président. Je voulais intervenir par rapport à un point qui est évoqué et dont on a parlé sur la réforme du mode de tarification des services d'aide à domicile. J'ai quelques inquiétudes sur cette réforme parce que je connais des services qui sont tarifés, notamment de soins. Avec M. MARQUET qui en préside un, nous siégeons l'un à côté de l'autre. Nous avons souvent des difficultés. On a des montants insuffisants par rapport aux besoins. On nous alloue un certain nombre de places mais les moyens ne permettent pas de les assurer. Je ne voudrais pas qu'on se retrouve dans des situations similaires au niveau du maintien à domicile. J'attire donc l'attention sur cette tarification qui ne serait plus à l'heure, mais au service. Encore faut-il que les services aient les moyens de fonctionner.

M. TOURENNE, Président : Merci. M. BENOIT.

M. BENOIT : Je voulais interroger ou partager une réflexion sur l'accueil et l'hébergement des personnes âgées. Il y a un concept dans notre département - et ce n'est pas propre au département d'Ille et Vilaine - l'accueil des personnes âgées en milieu rural. Ce sont les MARPA dont le concept date un peu pour certaines d'entre elles de plusieurs dizaines d'années. L'accueil des personnes âgées dans ces établissements a évolué depuis une quarantaine d'années. Aujourd'hui, le contexte est un peu différent. Les personnes âgées arrivent souvent dans nos MARPA plus dépendantes qu'elles n'arrivaient il y a 40 ans. Il se pose la question de la médicalisation, des soins et de l'accueil, et peut-être même d'une évolution statutaire des MARPA qui ne sont ni des EPHAD, ni des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Je ne sais pas si c'est propre au territoire dans lequel je vis mais c'est quelque chose de partagé à travers le territoire d'Ille-et-Vilaine. Est-ce que l'exécutif et les services sont sollicités ou est-ce qu'il y a une réflexion d'engagée quant à une éventuelle mutation, adaptation des MARPA ? Un point d'interrogation sur leur statut et la médicalisation qui pourrait subvenir.

C'est donc la question du financement.

M. TOURENNE, Président : Mme MASSOT.

Mme MASSOT : Je n'ai pas beaucoup de réponses à apporter. Je partage ce que disait Mme JACQUEMIN sur la vigilance à avoir quant à la construction de logements neufs qui sont des logements regroupés ou adaptés destinés à des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap qui vont donc avoir des difficultés, si on ne fait pas le nécessaire, pour qu'elles puissent vivre dignement puisque c'est notre objectif. Il faut vraiment que nous y regardions de près.

Pour la réforme de la tarification, je pense qu'il y a deux niveaux : il y a ce que nous pouvons apporter pour le maintien à domicile au titre de l'aide personnalisée à l'autonomie. Puis, il y a le soin qui relève de l'ARS. J'ai cru entendre parler de soins, à un moment donné. Là aussi, il y a un travail à faire pour que cela se complète et ne se rende pas impossible l'un et l'autre.

Pour les MARPA, je veux glisser au Président que c'est un peu l'équivalent de problèmes que l'on rencontre dans les foyers logements qui accueillaient des personnes pour qu'elles continuent leur vie de façon à peu près identique à ce qu'elles pouvaient vivre quand elles étaient chez elles sauf que le lieu était un peu plus rassurant et sécurisé. On voit donc bien l'évolution d'un certain nombre de foyers logements vers le statut d'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes avec, justement, cette dimension aux soins qui en fait des établissements particuliers pour les personnes âgées en situation de dépendance qui nécessitent des soins. On est sans doute à devoir regarder comment on peut sur un même territoire - puisque notre objectif est également d'avoir des réponses adaptées aux besoins des territoires - voir comment on peut garder cette offre de foyers logements MARPA qui est une nécessité puisqu'on voit qu'il faut des intermédiaires dans le parcours de vie de la personne qui avance en âge ou qui est en situation de handicap.

On doit avoir des réponses qui peuvent ne pas venir forcément de l'intérieur de la MARPA ou du foyer logement, mais être adossées ou en convention avec un établissement hospitalier. Pour avoir des réponses bien cadrées et organisées pour telle ou telle intervention, je sais que ce n'est pas facile. On ne peut sans doute pas faire évoluer le statut de tous les établissements qui demanderaient sans doute des adaptations très lourdes pour qu'ils correspondent aux exigences d'un EPHAD.

M. TOURENNE, Président : Préciser sur le remboursement des aides à domicile que le tarif n'est pas fixé par nous et qu'il n'est pas distingué entre le milieu rural et le milieu urbain. Or, les déplacements en milieu rural grèvent largement les finances des associations et les met, par conséquent, en péril. C'est donc un vrai problème qui a d'ailleurs déjà été soulevé par les responsables d'associations qui nous l'ont fait remonter car ce n'est pas de notre responsabilité. Malgré tout, comme tout à l'heure pour les logements, il nous appartient d'attirer l'attention sur ce phénomène. Mme MASSOT a évoqué l'APA différentielle, moyen que nous avons mis en œuvre et qui a permis à un certain nombre d'associations de ne pas sombrer. Cela n'a pas été le cas dans le Finistère, par exemple, où l'ADMR a connu beaucoup de déboires. Je pense d'ailleurs qu'elle a été dissoute car elle n'arrivait plus à répondre aux besoins avec les financements qui lui étaient accordés.

Sur les MARPA, il y a là une véritable interrogation. Je vais vous le laisser en héritage parce qu'il faut qu'on travaille sur ce thème. Que s'est-il passé au cours de l'histoire ? Mme MASSOT rappelait que MARPA et foyers logements, c'était du pareil au même sauf que les MARPA se trouvaient dans le milieu rural. Au fur et à mesure que s'installe la dépendance à l'intérieur du foyer logement ou de la MARPA, on les transforme progressivement en EPHAD. Pas suffisamment vite, sans doute, parce qu'il y a un certain nombre d'établissements qui méritaient d'être transformés plus rapidement.

Aujourd'hui, nous souffrons plus du manque de foyers logements que d'EPHAD, parce qu'il y a toute une catégorie de population qui trouverait avantage à être accueillie dans des foyers logements ou des MARPA car on y offre la sécurité, la socialisation. C'est un peu comme l'hôtel et le restaurant. Cela donne, en même temps, de la liberté et cela répond à un certain nombre de besoins essentiels des personnes âgées non dépendantes. C'est un moyen de prévention, une façon de vivre à peu près heureux, d'avoir des relations avec les autres, d'échanger par conséquent. Ce qui a été mis en place avec l'habitat adapté, et les maisons ELENA qui se sont développées répond, en partie, à cette demande. Je vous soumets la question car il va falloir que nous travaillions sur ce thème : comment assurer sur un territoire un parcours de vie qui soit sans cohérence et sans brutalité de changement ? C'est sur un canton, par exemple, ou une Communauté de communes que nous devons mener cette réflexion entre le moment où on est parfaitement autonome avec l'envie de sa liberté et celui où on commence à avoir des besoins, des services et des équipements, et puis le moment où on devient dépendant. Sans quitter son territoire, sans pour autant rester dans le même établissement, il faut que ce changement puisse se faire sans violence. C'est tout le problème qui nous est posé pour les années à venir. C'est un des grands défis qui nous attend en matière de vieillissement. Ce n'est pas le seul, mais c'en est un. Il faut que nous travaillions dessus.

Je mets aux voix le rapport présenté par Mme MASSOT. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

Rennes, le

Pour extrait conforme

*Pour le Président et par délégation
L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du mercredi 25 février 2015

3^e COMMISSION - THÉMATIQUE 3 - POLITIQUE 33 - INSERTION

M. PRAUD donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

L'insertion, c'est permettre à chaque personne victime d'exclusion de retrouver son autonomie, sa dignité, sa place de citoyen. Tel est le sens que le Département entend donner à ces différentes actions dans le champ de l'insertion.

En 2015, 102 323 000 € seront mobilisés en crédits d'intervention pour la mise en œuvre de cette politique départementale d'insertion.

Les recettes, en parallèle, pour leur part, sont estimées à 46 520 000 €

Ce budget permettra de porter trois grands types d'actions : accompagner les plus fragiles et poursuivre la mise en œuvre du revenu de solidarité active ; poursuivre l'action en faveur de l'accès au logement et en direction des jeunes ; aider les quartiers défavorisés, mais aussi continuer à accompagner des dispositifs spécifiques.

Pour accompagner les plus fragiles et poursuivre la mise en œuvre du revenu de solidarité active, ce revenu minimum social de subsistance destiné aux personnes qui ont préalablement épuisé tous les droits auxquels elles pouvaient prétendre, est assorti d'un soutien personnalisé et d'un accompagnement vers la reprise d'activité, qui s'inscrit dans la notion de droit, mais nécessitant des devoirs d'insertion.

Pour la mise en œuvre de cette compétence, la collectivité continuera de s'appuyer sur le partenariat fort qu'elle a su développer et renforcer ces dernières années. Notamment avec la CAF pour la gestion de la prestation, la MSA pour la gestion de la prestation dans le milieu agricole, mais aussi pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA exploitants agricoles, avec également les villes de Rennes, de Saint-Malo, de Fougères, de Redon, de la Communauté d'agglomération de Vitré pour l'accompagnement des bénéficiaires.

En 2015, ce sont 83 511 000 € qui seront consacrés au versement et à la gestion de l'allocation du revenu de solidarité active. La compensation financière directe de l'État au titre de ces versements de l'allocation par le Département est estimée pour 2015 à 44 940 000 €.

Pour mener à bien sa mission d'accompagnement, la collectivité s'est dotée d'un Programme Départemental d'Insertion, le PDI. En parallèle, le Département a pris l'initiative de signer avec 23 de ses principaux partenaires un pacte territorial d'insertion

afin de faciliter la coordination et accentuer la complémentarité des différentes interventions.

Ce Pacte Territorial d'Insertion a vocation à se décliner dans chaque pays. On l'a baptisé « pacte local d'insertion », afin de s'adapter aux spécificités locales.

Rappelons que lors de la dernière session du quatrième trimestre 2014, l'Assemblée départementale a dressé un premier bilan de la mise en œuvre du programme départemental d'insertion ; a prorogé sa durée jusqu'en 2017 et a prévu son actualisation afin, notamment, d'y intégrer de nouveaux dispositifs.

Ainsi, en 2015, au-delà du versement du RSA, la collectivité continuera de mobiliser tous les outils qui constituent son offre d'accompagnement social et professionnel et qui ont fait leurs preuves ces dernières années. Elle y consacrera 11 260 000 € en crédits d'intervention.

Le soutien apporté aux associations caritatives dans ce cadre sera reconduit. Il en sera de même pour le soutien financier affecté aux ateliers et chantiers d'insertion. Notons toutefois, qu'en 2015, la collectivité devra tirer toutes les conséquences et adapter son dispositif de soutien pour tenir compte de la réforme de financement de l'insertion par l'activité économique intervenue en 2014.

L'accès à l'offre de formation professionnelle porté par la Région sera conforté. Il en sera de même pour le partenariat avec les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés, (OPCA) pour développer les contrats de professionnalisation. Les plateformes d'accueil pour les bénéficiaires du RSA, expérimentées sur le territoire de Redon et de Fougères, seront pour leur part confirmées et étendues à d'autres territoires. Le développement des clauses sociales dans les marchés de la collectivité sera également poursuivi.

Le Fonds Social Européen continuera d'être mobilisé afin d'accompagner les politiques d'insertion. Une nouvelle programmation des actions susceptibles de bénéficier du financement du FSE va devoir être arrêtée en 2015. La participation attendue du FSE pour le budget insertion en 2015 est évaluée à 1 M€.

Le second axe vise à poursuivre l'action en faveur de l'accès au logement et en direction des jeunes. Le maintien dans un logement et la capacité de faire face à l'ensemble des charges inhérentes à son occupation constituent, très souvent, une condition indispensable d'un maintien dans un parcours d'insertion. Ainsi, le Département assumera pleinement ses responsabilités en la matière à travers le fonds de solidarité logement.

En 2015, la collectivité mobilisera 4 167 000 € pour abonder ce fonds. Chaque année, ce sont plus de 12 000 aides sous forme de subventions ou de prêts qui sont accordés et plus de 1 100 ménages qui bénéficient d'un accompagnement lié au logement.

Le travail engagé ces dernières années à travers la signature d'un protocole avec les principaux fournisseurs d'eau et d'énergie sera poursuivi. Des expérimentations visant à développer les interventions le plus en amont possible pour éviter les expulsions seront étendues à de nouveaux territoires. De nouvelles mesures préventives et innovantes seront, par ailleurs, recherchées.

Parallèlement, le Département continuera d'apporter un soutien aux jeunes, proches de l'exclusion, à travers le fonds d'aide aux jeunes. En 2015, 1 084 000 € seront mobilisés à cet effet. Les jeunes sont particulièrement confrontés à la précarité, la pauvreté et l'accès à l'emploi reste la meilleure voie de sortie et d'accès à l'autonomie.

C'est d'ailleurs sur la base de ces constats que le Département a décidé d'expérimenter le CAR35 pour les jeunes bénéficiaires du RSA. Il s'est porté candidat en concertation avec les cinq missions locales pour expérimenter, à compter du 1^{er} janvier 2015, la garantie jeune à destination de ceux encore en très grande difficulté, non bénéficiaires du RSA.

Dans ce cadre, la collectivité participera au comité stratégique départemental, à la commission technique ainsi qu'aux cellules opérationnelles locales mises en place par l'État pour accompagner la garantie jeune.

Elle sera particulièrement attentive à la complémentarité de ce dispositif avec le CAR35 et avec le fonds d'aide aux jeunes. Elle veillera à ce que cette garantie jeune soit un outil d'insertion professionnelle à destination, notamment, des jeunes pris en charge par le Département au titre des jeunes majeurs dans le cadre de la protection de l'enfance.

En 2015, la collectivité poursuivra son partenariat avec les missions locales en faveur de l'emploi des jeunes en participant à la mise en œuvre des dispositifs départementaux. Pour cela, 170 000 € seront affectés aux missions locales.

Troisième axe : aider les quartiers défavorisés et continuer à accompagner les dispositifs spécifiques. En 2015, un effort de solidarité particulier en faveur des territoires où se concentrent les difficultés sociales et urbaines les plus importantes sera maintenu à hauteur de 409 000 € de crédits d'intervention.

Parallèlement, 1 530 000 € seront consacrés aux autres interventions en matière d'insertion. Ceci concerne le soutien au groupement d'intérêt public à destination des gens du voyage, au financement des mesures de protection administrative avec gestion directe des prestations sociales, les MASP, la participation au fonctionnement des centres sociaux implantés sur l'ensemble du territoire, le soutien apporté aux associations et organismes œuvrant dans le champ de l'insertion et travaillant en étroite collaboration avec les CDAS.

En investissement, de nouvelles autorisations de programme, à hauteur de 170 000 €, seront sollicitées afin d'accompagner les associations caritatives dans leurs projets immobiliers et d'équipements. Ceci concerne fortement, entre autres, les banques alimentaires.

Voilà Mme la Présidente, ce rapport important en matière d'insertion des publics en grande difficulté.

Mme MASSOT, Présidente : Merci M. PRAUD. Qui demande la parole ? Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Merci Mme la Présidente. Ce qui devait arriver arrive. Vous l'avez très bien décrit : compte tenu de la situation économique dans notre département, le nombre de bénéficiaires du RSA a, en effet, augmenté ces trois dernières années. Vous évoquez le chiffre de 27,23 %. Sur la compensation financière directe de l'État, nous avons donc 44 940 000 €. Or, si je lis bien les chiffres, le coût pour le

Département est de 83 M€. Est-ce que la proportion de soutien de l'État évolue plutôt positivement pour le Département ou, au contraire, est-ce que cette proportion est stabilisée ?

Sur les actions qui concernent les aides individuelles aux bénéficiaires, il est question de l'accès à la formation professionnelle. Dans le rapport, il est fait allusion au travail porté par la Région en disant qu'il sera conforté. Est-ce que vous pouvez nous préciser ce que cela signifie par rapport aux bénéficiaires du RSA de notre département ?

Sur l'évolution des actions en faveur de l'accès au logement en direction des jeunes, on voit bien que le FSL est de plus en plus sollicité. Une enveloppe de 4 M€ est prévue cette année : est-ce qu'elle est en augmentation ou en stabilité ? Sachant que les demandes augmentent.

Mme MASSOT, Présidente : M. PRAUD

M. PRAUD : En ce qui concerne la première question, l'effet ciseaux continue. On a une croissance des dépenses qui est plus importante que celle des recettes. Vous évoquez les progressions des dernières années. Je rappelle à votre attention qu'au moment de la mise en œuvre du RSA, le Département avait la charge du RMI exclusivement pour 8 000 personnes. L'arrivée du RSA qui nous a dotés de l'accompagnement des ex-API nous a fait brusquement monter à 10 000 bénéficiaires du RSA. Aujourd'hui, on est à plus de 16 000.

Vous mesurez donc l'ampleur de la croissance. Je ne pense pas que le phénomène soit complètement arrêté. La future Assemblée risque d'être amenée au-delà du budget que l'on vote aujourd'hui, demain et après-demain, à avoir un regard particulièrement attentif sur une décision modificative potentielle parce qu'en fait, il faut bien être conscient, comme il est dit dans le rapport, que nous récupérons en tant que bénéficiaires du RSA, des gens qui ont épousé tous leurs droits. La vague assez importante qu'on a connue et qui se situe derrière nous ne s'est pas encore forcément traduite, en réalité, dans les chiffres actuels.

Pour la question qui avait trait à ce que va être la contribution complémentaire de la Région en matière d'actions de formation, nous pouvons dire que dans le cadre de la contractualisation passée entre les Départements et la Région, l'ensemble des ALI du département ou des collectivités déléguées ont eu à disposition l'ensemble des actions de formation auxquelles les bénéficiaires du RSA pouvaient prétendre.

Il y a donc des actions de formation et de communication qui seront poursuivies en 2015 avec, entre autres, un regard particulièrement attentif sur ce que représente l'action de base portée par la Région, les compétences-clés qui sont, effectivement, un élément extrêmement important pour les publics les plus éloignés de l'emploi. Elles seront à nouveau, possiblement largement utilisables par les ALI pour les bénéficiaires du RSA.

La participation du Département est en progression à l'intérieur du budget FSL. Ce n'est qu'une part du budget FSL puisque d'autres partenaires l'accompagnent également. On constate globalement, qu'il n'y a pas eu un dérapage important des consommations en aide financière au niveau du fonds de solidarité logement. Il ne faut absolument pas réduire l'importance et le coût que représente le FSL à cette seule dimension des aides financières en subventions ou en prêts car les mesures

d'accompagnement sont également des éléments extrêmement importants dans l'accompagnement des personnes qui sont en situation difficile par rapport au logement.

Mme MASSOT : S'il n'y a plus de questions, je mets aux voix. Qui vote contre ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

Rennes, le
Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
*L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du mercredi 25 février 2015

3^{ème} COMMISSION - THÉMATIQUE 3 - POLITIQUE 35 - ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

M. PRAUD donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Ce rapport, je le crains, n'aura pas la même unanimité. Je le déplore. Il s'agit du rapport sur l'économie sociale et solidaire. L'année 2014 a pourtant été marquée par la promulgation, le 31 juillet 2014, de la loi sur l'économie sociale et solidaire.

Cette loi soutient plusieurs axes d'intervention du Département en encourageant la création ou le développement de différentes formes de coopératives, Sociétés COOpératives et Participatives (SCOOP), Coopératives d'Activités et d'Emplois (CAE), et en reconnaissant les monnaies locales complémentaires ; les dimensions locales et sociales du commerce équitable incluant les échanges Nord-Nord. La loi rend aussi obligatoire l'adoption d'un projet de promotion des achats publics socialement responsables pour les collectivités.

L'ensemble de cette énumération reflète bien les axes sur lesquels le Département s'était déjà engagé depuis 2005 dans le cadre de l'accompagnement de l'économie sociale et solidaire. Cette loi consolide le réseau, la gouvernance et les outils de financement des acteurs de l'ESS grâce à l'activation de dispositifs de soutien particulier de la BPI France, du fonds d'innovation sociale et du programme d'investissement d'avenir.

Elle a aussi porté le regard des médias et du grand public vers cette forme d'économie, identifiée comme une opportunité de développement économique durable, confirmée par une stabilité des emplois en Ille-et-Vilaine (+ 0,2 % de croissance en 2013), avec une progression plus importante encore en 2014.

Quelles sont les perspectives pour le Département sur l'année 2015 ? Il va poursuivre en 2015 ses actions pour accompagner la structuration, le développement et la promotion de l'ESS. Avec la volonté d'encourager ce secteur, à nouer des partenariats avec l'économie conventionnelle. Pour soutenir la création d'entreprises et développer l'activité économique, nous le ferons en accompagnant le Galléco, la monnaie solidaire de l'Ille-et-Vilaine.

La loi ESS a légitimé les monnaies complémentaires. Il est maintenant possible pour les collectivités de les recevoir et de les utiliser comme moyen de paiement ou de prestations. Le Conseil départemental s'engagera dans cette voie en 2015 et il le fera avec d'autres collectivités du département qui ont également prévu de mener le même chemin.

En 2015, il soutiendra de nouveau l'association Galléco sur ses projets de dématérialisation afin de démultiplier les possibilités d'échanges entre les entreprises, faciliter et étendre le périmètre d'expérimentation à d'autres territoires départementaux au-delà de Rennes, Fougères, et Redon.

Nous poursuivrons les actions sur le champ du soutien en évaluant et en améliorant les pratiques de l'économie sociale et solidaire avec deux outils importants : le Baromètre des Indicateurs de Projets de l'Economie Sociale et Solidaire (le BIPESS) mais également le soutien de l'observatoire régional de l'ESS, de la Chambre de l'économie sociale et solidaire. En favorisant le développement de l'ESS, grâce au rapprochement de ses acteurs avec le secteur de l'économie conventionnelle.

En 2015, le Département accompagnera avec Rennes métropole une étude de préfiguration sur la création d'une plateforme d'innovation et d'un incubateur d'entreprises innovantes en matière de finalité sociale. Ce dossier étant en étude à l'heure actuelle, on s'aperçoit que des entreprises de l'économie sociale et solidaire sont prêtes à s'impliquer dans cette réflexion.

Le Département poursuivra son soutien aux sites professionnels d'achats responsables, La Boss, référençant l'offre durable des structures de l'ESS. Après trois éditions réussies du salon du SUPERmarché des créateurs, le Département réfléchira en 2015 avec ses partenaires, soutenant la création d'entreprises et Rennes métropole à une nouvelle formule élargie et plus pérenne.

Enfin, en 2015, le Département participera à un nouveau projet européen sur le développement de partenariats entre ESS et économie conventionnelle ainsi que l'essor de l'investissement citoyen dans l'économie locale. Ceci sera réalisé dans le cadre d'un projet européen INTERREG.

Quatrième axe : en encourageant le développement des investissements citoyens solidaires, le Département continuera de soutenir, en 2015, le développement de l'association des Cigales de Bretagne qui, regroupant près de 1 000 cigaliers a, en cinq ans, investi 1 800 000 € dans l'économie bretonne.

Cinquième point : en assurant la promotion du commerce équitable. Le Département a reçu, fin 2014, le label « territoire de commerce équitable » en reconnaissance de son action sur ce thème depuis dix ans. De ce fait, il s'est engagé à accompagner le développement des achats équitables en Ille-et-Vilaine.

En favorisant l'innovation sociale - c'est le sixième axe - le Département a accompagné 53 projets depuis 2005. Une évaluation a été menée en 2014. Elle a permis de valider la pertinence du dispositif, seul mode de financement sur le champ de l'émergence des projets ainsi que son impact économique et de développement des territoires.

En renforçant l'ingénierie, le Département cofinancera de nouveau le dispositif local d'accompagnement DLA qui permet aux structures associatives et coopératives de bénéficier du soutien d'experts.

Huitième point : en aidant financièrement les entreprises d'insertion par l'activité économique. Nous poursuivrons notre soutien à l'emploi des nouveaux encadrants dans les entreprises d'insertion sous réserve - c'est le prolongement de la politique existante -

de la création, en parallèle, des huit postes d'insertion.

En encourageant la reprise d'entreprises sous forme coopérative, grâce à la collaboration que nous avons mise en place avec l'Union Régionale des Sociétés Coopératives et Participatives (URSCOP) avec l'objectif de multiplier les emplois en coopératives.

Le second grand volet visait à accompagner la structuration des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Trois types d'actions seront menés sur ce point. Premièrement, conforter les pôles locaux de développement de l'économie sociale et solidaire.

Un rapport réalisé avec le comité consultatif, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire et la Région a permis que soit validées les grandes orientations qui pourront, au mieux, pérenniser les pôles de développement de l'économie sociale et solidaire sur ce département. Je n'étais pas des vôtres ce midi, parce que j'avais été invité à rencontrer les acteurs de Poitou-Charentes qui venaient prendre des leçons de pôles de développement au niveau du département d'Ille-et-Vilaine.

En favorisant la mutualisation de l'emploi partagé, le Département poursuivra son soutien aux Groupements d'Employeurs De l'Économie Sociale et solidaire (GEDES) qui salarie 22 personnes en temps partagé dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Enfin, troisième thème : en animant le comité consultatif. En 2015, celui-ci continuera ses travaux de façon très intense. Je rappelle que c'est un comité qui se réunit tous les mois et qui rassemble au minimum entre 15 et 20 personnes qui travaillent bénévolement. Ils le feront, en 2015, sur le développement des services d'intérêt économique généraux au sein du Département et dans les collectivités d'Ille-et-Vilaine. Entre autres, en partenariat avec l'association des maires d'Ille-et-Vilaine qui regarde avec intérêt notre démarche. Mais également sur l'investissement citoyen dans l'économie locale.

Troisième pilier : valoriser l'économie sociale et solidaire. Nous le ferons en faisant vivre la maison de l'économie sociale et solidaire qui a permis de développer des synergies entre les différents locataires de cette maison et de créer un espace qui est maintenant bien repéré comme un lieu ressource de l'économie sociale et solidaire. Participant à l'observatoire régional de l'économie sociale et solidaire, en poursuivant avec l'ONG Pékéa les réflexions sur la définition des indicateurs locaux de progrès sociétal, en organisant ou en soutenant des opérations de communication comme notre participation, entre autres, au « Mois de l'ESS » en novembre.

Cet inventaire de nombreuses actions en faveur de l'ESS qui, je le rappelle, représentent sur le département d'Ille-et-Vilaine, 12 % des entreprises et 13 % des emplois. C'est un poids équivalent à l'artisanat sur notre département d'Ille-et-Vilaine.

Il illustre bien l'ampleur des actions portées par notre Département qui est véritablement identifié à l'échelon national comme un territoire pilote en matière de soutien à ces secteurs importants pour notre économie. Je le dis sans acrimonie, pour un budget total de 361 000 €. Je ne suis pas certain qu'on ait un rendement aussi important sur l'ensemble des politiques portées par le Département, en particulier en matière d'image.

Mme MASSOT, Présidente : Qui veut prendre la parole ? Mme LA CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Qu'on s'entende bien : on ne conteste pas à l'économie sociale et solidaire son rôle d'acteur majeur et incontournable dans notre département. J'ai personnellement été très présente au moment du vote de la loi sur l'économie sociale et solidaire et je mesure, tout comme vous, ce que cela porte très concrètement sur notre territoire.

Par contre, vous l'avez dit, contrairement aux rapports que nous venons d'examiner, nous restons plus que circonspects sur la mise en place de la monnaie locale le Galléco qui, sur les 361 000 €, récupère quand même 88 500 €, c'est-à-dire quasiment le tiers.

J'aurais deux questions : dans les intitulés du budget, on évoque la boutique solidaire Bretagne qui est, en fait, un site professionnel d'achat responsable. Est-ce que c'est le seul ? Jusque-là, le Département pense y consacrer 12 000 €. Y a-t-il d'autres sites ? Existe-t-il le risque qu'on accuse le Département d'en favoriser un plutôt qu'un autre ? Il y a des sites d'achats responsables qui se mettent en place au niveau des territoires de façon indépendante.

La deuxième question concerne l'appui à l'économie sociale et solidaire. Notre souhait c'est que les dépenses aillent directement à des actions et à des structures qui portent ces actions plus qu'à de « l'administration ». L'appui à l'économie sociale et solidaire représentait 105 000 € l'année dernière. Ce n'est plus que 83 000 €. Qu'est ce qui explique cette baisse ? N'étaient-ce pas justement des actions directes, concrètes menées sur le territoire ?

Mme MASSOT, Présidente : M. PRAUD

M. PRAUD : Pour mémoire, le BP 2014 était de 371 000 €. On perd donc, en 2015, 10 000 €. Donc c'est bien, quelque part, que ces 10 000 € vont devoir être fléchés. Cela fait partie des efforts auxquels toutes les politiques non obligatoires ont été contraintes.

La participation à La Boss est le fruit de l'évolution d'une structure qui s'est créée d'abord en Ille-et-Vilaine et qui s'est ensuite dupliquée sur l'ensemble des territoires bretons. A l'heure actuelle, elle est la seule offre existante sur notre territoire. Là encore, on peut considérer, même si c'est maintenant un projet régional, que l'impulsion « Ille-et-Vilaine » a été très forte et que d'autres territoires sont en train de regarder avec intérêt la démarche portée par La Boss qui se décline autour de deux outils : celui destiné aux acheteurs professionnels - La Boss - et le second destiné au grand public. Il s'appelle « Monique ».

Ce sont donc deux outils informatiques qui permettent, effectivement, avec une configuration assez attractive à tout un chacun - acheteurs professionnels pour La Boss, acheteurs lambda pour Monique - d'avoir accès très facilement aux offres existant sur l'ensemble de la Bretagne. Avec une géolocalisation qui est assez bien faite.

En second point, on a fait quelques contractions en matière d'appui à l'économie sociale et solidaire. Le budget de 105 000 € est ramené à 83 250 €. Il faut reconnaître qu'en 2013, l'enveloppe n'a pas été consommée. On a connu un ralentissement dans la sollicitation même si on va peut-être connaître un début 2015 un peu plus porteur. Puisqu'il y a un comité d'évaluation des projets, il a été décidé de ne pas accompagner certains parce qu'ils ne nous semblaient pas être porteurs des perspectives qu'on attend des projets innovants de l'économie sociale et solidaire.

M. TOURENNE, Président : Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Oppositions ? Abstentions ? Il y en a huit. Le rapport est adopté.

Rennes, le

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du mercredi 25 février 2015

1^{re} COMMISSION – THEMATIQUE 1 – POLITIQUE 11 (rapport budgétaire)

ÉCONOMIE, EMPLOI, FORMATION

M. BONNIN donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Concernant la sécurisation des emplois professionnels, vous connaissez l'importance de cette initiative dans une période où nous devons gérer des transitions économiques, voire des conversions, des mutations. Autant de sujets sur lesquels nous nous penchons déjà depuis longtemps et qui justifient pleinement notre apport en matière de soutien, d'organisation, de réflexion et de financement des groupes qui travaillent.

Nous avons aussi tous les soutiens que nous apportons, que ce soit bien évidemment dans toutes les chartes de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, les structures autour des maisons de l'emploi, ASCAPE 35, sans oublier aussi le soutien à l'emploi associatif en poursuivant la politique de pérennisation des emplois jeunes.

Enfin, notre soutien en particulier pour les formations des conseillers des points accueil emploi et le renouvellement de l'appui aux opérateurs qui accompagnent le financement des créations d'entreprises (Élan bâtisseur, Élan créateur, Bretagne active, boutique de gestion, ADIE, Entreprendre au féminin).

Le soutien aux acteurs du développement économique, nous avons toujours un regard tout particulier sur l'attractivité du territoire et les moyens pour qu'il soit plus attractif, c'est bien sûr son aménagement, ce sont les formations, c'est la qualité de l'accueil, mais c'est aussi notre capacité à convaincre, de choix de développement endogène et exogène c'est-à-dire l'attractivité et là, c'est le rôle de l'agence économique. Il faut aussi y associer bien sûr – mais je ne doute pas que François RICHOU le fera – l'attractivité en termes d'image de qualité, de tourisme et on sait que les visites sont parfois génératrices de coups de foudre pour le territoire et de choix de décideurs économiques d'y prendre leur place, pour ne pas dire leurs racines. C'est aussi, bien sûr, de poursuivre notre partenariat avec la faculté des métiers de Ker Lann. Si l'enseignement, les formations sont importants, il faut aussi que les formations professionnelles soient bien prises en compte et cela fait partie de nos atouts dans le territoire.

Nous avons aussi une politique qui est celle de soutenir de façon la plus efficace

possible les réseaux de partenariat entre acteurs économiques et nous le faisons en lien, bien sûr, avec toutes les structures syndicales professionnelles, mais aussi au sein de l'instance qu'est l'union des entreprises et qui réunit chaque année les acteurs Bretilliens autour de projets d'échange, de coopération et aussi à l'international. C'est aussi le cas avec les Oscars d'Ille-et-Vilaine dont nous sommes un partenaire historique, pour ne pas dire le premier aussi sur le plan financier, et il s'agit là de mettre en avant toutes les réussites, les succès que ce soit en matière d'innovation, en matière de politique sociale, en matière de développement durable. Quand je dis innovation, c'est au sens non seulement technologique, mais aussi dans le domaine de l'innovation organisationnelle, managériale, et sans oublier aussi sociale. Et puis enfin il y a aussi le soutien, le vaisseau à faire avancer qui est celui de créer les conditions pour que des acteurs économiques se retrouvent dans un environnement que nous facilitons pour aller à l'export, c'est le cas du programme avec le ministère de l'Agriculture du Koweït.

Cette présentation sur le plan des chiffres, ce sont quelques 2 500 000 €, vous retrouvez la déclinaison dont je viens de vous parler avec l'IDEA, pôle productique Bretagne, vous voyez ces structures importantes, l'association Rennes Atalante, les points accueil emploi, les points accueil emploi privé et public en fonction des statuts qu'il y a, les structures à la création d'entreprise, l'accompagnement des parcours professionnels, la journée de la création ou de la reprise d'entreprises, les subventions aux associations, l'institut de formation et de l'artisanat IFA, les actions en faveur de l'emploi. C'est à la page 8, je m'excuse de ne pas l'avoir dit auparavant. Voilà M. le Président. Sinon des études qui sont sur les honoraires, c'est toujours important de les présenter bien évidemment, cela concourt bien sûr au cœur de notre politique en matière économique et tout particulièrement pour parler d'emploi et de formation.

M. TOURENNE, Président : Merci. Demandes d'intervention ? Mme DAUGAN.

Mme DAUGAN : Merci M. le Président. J'ai souvent exprimé un regret quant à l'appui aux opérateurs accompagnant le financement de la création d'entreprises et d'activités pour les plateformes d'initiatives locales. J'en ai parlé déjà depuis longtemps, j'ose en reparler aujourd'hui. Je pense qu'ils font un travail de proximité et d'équilibre territorial qui n'est vraiment pas négligeable donc je voulais le souligner. Merci.

M. TOURENNE, Président : Merci. Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Merci M. le Président. Une question à M. BONNIN. Quand on lit la synthèse, le Département va poursuivre en 2015 sa politique volontariste en matière de développement économique, je suppose que vous suivez les débats actuellement à l'Assemblée et au Sénat sur la clarification des compétences et il a été clairement dit, réaffirmé et répété que demain, la compétence économique n'échouerait plus aux départements, mais aux régions et aux intercommunalités, donc je voulais vous demander votre avis. Est-ce qu'une telle synthèse est encore d'actualité alors que les articles qui concernent la compétence développement économique ont été votés ?

M. TOURENNE, Président : Merci. M. BONNIN.

M. BONNIN : D'abord, merci à Mme DAUGAN d'avoir souligné le travail de proximité dans le contexte des PLIE, et des plateformes d'initiatives locales. Je veux simplement dire que sur ce plan, il nous faut toujours être présent aux côtés des initiatives qui sont mobilisatrices d'épargne locale. Cela s'inscrit dans les politiques qui sont celles de la

coopération entre tous les acteurs d'un territoire, cela s'appelle aussi l'économie solidaire. Par ce fait là, c'est aussi une économie sociale et c'est, bien évidemment, une dimension qui est d'autant plus importante que nous savons que plus qu'hier, il faut compter sur nos propres capacités à mobiliser les acteurs dans un territoire pour créer la richesse qui est génératrice bien sûr de valeur ajoutée, cela veut dire d'emploi et aussi de redistribution et donc pour avoir des politiques de solidarité. Ceci est une conviction que j'ose affirmer comme une conviction partagée.

En ce qui concerne votre question, je ne vais pas dire que je suis démunis, d'abord nous faisons notre travail dans cette assemblée et, bien évidemment, je le poursuis au nom de la délégation qui m'est accordée, ce n'est pas moi qui vais y mettre fin, c'est aussi l'évolution législative. Si j'ai quelque chose à ajouter, c'est d'abord que, me semble-t-il, mais vous êtes tant le Président que vous, Madame, des législateurs, d'accord sur le fait que les départements vont poursuivre leur politique d'accompagnement économique jusqu'à la fin 2016, donc à l'orée 2017, première chose. Deuxième chose, je puis affirmer et là, je souhaite saluer le travail de tous nos collaborateurs du Département, de la Région, des intercommunalités, là où elles sont présentes et dynamiques, et c'est le cas partout, mais c'est grâce aussi au soutien que nous apportons, grâce aussi à une politique très forte qui est celle de la coopération au sein de nos contrats de territoires.

Dans ce contexte, nous disposons souvent de cette reconnaissance auprès de tous les acteurs et pas seulement au travers de l'agence économique pour répondre à des attentes qui sont celles de projets de développement, qui sont celles aussi d'impulsions d'initiatives et puis sans oublier malheureusement, et vous savez combien c'est quelque chose de prégnant. Que nous parlions de Faurecia à Redon, AIM à Antrain et d'autres dossiers : sur Vitré, je pense à la société Jeld Wen, je pense aussi à Ver'Import, autant de sociétés confrontées aujourd'hui à beaucoup de contraintes et je puis vous dire qu'il ne s'agit pas de parler là de redondance de compétences qui seraient superflues d'une collectivité par rapport à l'autre, ce sont nos énergies démultipliées, notre capacité aussi à faire de l'ingénierie d'accompagnement qui nous permettent de construire des projets, de nous impliquer et de les faire avancer. Ce que je dis là, c'est simplement un plaidoyer pour dire que chacun a sa place et que chacun, avec ses convictions, fait en sorte que dans une période qui n'est pas simple, nous puissions nous engager pour faire en sorte qu'il y ait la prospérité que chacun attend dans tous les territoires d'Ille-et-Vilaine au nom de la solidarité de tous les territoires. Merci.

M. TOURENNE, Président : Juste préciser que vous lisez dans le marc de café, il ne me semble pas que le parcours du projet de loi soit terminé d'une part. D'autre part, j'ai cru comprendre que peut-être que je me suis trompé, que l'Assemblée nationale avait voté l'affectation exclusive de la compétence économique à la Région avec cette nuance que les départements pourraient continuer à exercer leurs compétences jusqu'à la fin 2016. Or, nous sommes sur le budget 2015. Par conséquent, restons dans le tempo. Je ne sais pas quelle est l'attention que vous aviez en nous disant cela. D'autre part, le Sénat lui-même a proposé par amendement que la compétence économique soit préservée pour les départements sur les PME, PMI, petites entreprises et commerces. Ne préjugeons donc pas du sort qui sera réservé à la navette parlementaire, à la commission mixte paritaire et au vote définitif. M. COUET.

M. COUET : Dans le projet de loi, il est prévu l'élaboration d'un schéma

développement économique d'innovation et d'internationalisation, qui est repoussée jusqu'à la fin 2016, mais il est prévu dans le projet de loi que les départements pourront continuer à agir pour autant qu'ils conventionnent avec la Région sur la base du schéma.

M. TOURENNE, Président : Merci. Je mets aux voix le rapport qui vient d'être présenté par M. BONNIN. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Merci, il est adopté.

Rennes, le
Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du mercredi 25 février 2015

1^{re} COMMISSION – THEMATIQUE 1 – POLITIQUE 13 (*rapport budgétaire*)

INDUSTRIE ET TERTIAIRE

M. BONNIN donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

C'est un programme de 1 500 000 € dont 50 %, ce sont les aides aux entreprises et l'autre, c'est le fonds de soutien aux entreprises plan de relance.

Ce qu'il est important de préciser justement, c'est notre capacité à nous adapter au contexte particulier des territoires, des entreprises, de leur taille, de leur technologie, tout ceci nous le faisons au travers du fonds de soutien qui reprend l'esprit aussi que nous avions inspiré à partir de 2011 sur la nécessité de répondre à des situations qui parfois étaient compliquées. Quand je dis qu'elles étaient compliquées, ce sont des entreprises qui ont parfois un carnet de commandes, mais qui n'ont pas les fonds propres et le fonds de roulement pour avancer et qu'il convient de soutenir. Nous avons souvent là à jouer un rôle important pour convaincre des entreprises et surtout leurs financiers de s'engager de façon un peu plus significative.

C'est souvent une approche dans le détail, dans la spécificité de chacune des situations d'entreprise et qui ne s'inscrit pas forcément dans un schéma de lecture codifiée, organisée telle que ceci est aussi utile bien évidemment.

En matière d'aménagement du territoire, chacun sait combien le rôle des organisations de transport, d'acheminement, d'approvisionnement, ce sont des choses extrêmement importantes surtout dans un contexte qui est celui d'un défi écologique sur la baisse des rejets carbonés, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas continuer à produire, au contraire, de façon différente plus sobre et ceci passe aussi par des services aux entreprises tels que ceux des plateformes multimodales. Dans ce contexte, nous sommes attentifs aussi à un équilibre dans les territoires bretilliens, avec historiquement la réflexion conduite depuis longtemps et que je salue à Montauban-de-Bretagne et qui représente aussi un enjeu important pour toute la Bretagne centrale donc au-delà de l'Ille-et-Vilaine. Mme DAUGAN, vous connaissez bien ce dossier avec Bernard PIEDVACHE et également Armel JALU.

Je souhaite aussi souligner la réflexion qui est celle de la communauté d'agglomération de Vitre et puis un dossier sur le bassin rennais qui est en lien aussi avec le site de La Janais à Chartres-de-Bretagne qui est un dossier émergeant, mais qui répond

aussi à toutes ces réflexions qui sont celles des enjeux de la réindustrialisation, de la diversification économique sans oublier aussi qu'il y a toujours dans les grandes agglomérations des fonctions logistiques qui doivent évoluer eu égard aussi à l'organisation de la distribution et aux différents concepts qui sont ceux de services, tant au commerce qu'à l'artisanat et à l'industrie. Nous sommes aussi, bien évidemment, très impliqués et proches des intercommunalités qui portent des projets de parcs d'activités et là, citons aussi les territoires qui sont pour nous des territoires prioritaires, qui le sont aussi grâce à l'effort qui a été le nôtre auprès des services de l'État pour défendre des zones à finalité régionale, on retrouve le pays d'Antrain, le pays de Louvigné, sans oublier la baie du Mont-Saint-Michel, tout ceci étant bien sûr dans un territoire qui a les contraintes que l'on sait et aussi au sud avec Redon.

Le site de Ker Lann est aussi un espace important en la matière puisque nous avons aujourd'hui un partenariat qui s'engage avec des transferts de responsabilités et de gouvernance du site en direction de Rennes métropole, mais nous sommes toujours des acteurs importants d'abord parce que nous avons du foncier, nous avons de l'immobilier et il faut encore avoir des projets. BioAgropolis, je ne m'étends pas puisque ceci fait aussi l'objet d'un rapport spécifique.

Voici ce qu'il est utile de vous exposer pour ce rapport concernant, M. le Président, mes chers collègues, l'industrie et le tertiaire, les deux allant de pair et étant deux forces d'un territoire comme le territoire d'Ille-et-Vilaine. Le tertiaire devant aussi être présent dans de nombreux secteurs et pas seulement dans les fonctions centrales qui seraient principalement dans l'agglomération principale qu'est la métropole. Voilà M. le Président.

M. TOURENNE, Président : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Merci, il est adopté.

Rennes, le
Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du mercredi 25 février 2015

1^{re} COMMISSION – THEMATIQUE 1- POLITIQUE 15 (*rappor budgétaire*)

INNOVATION ET RECHERCHE

M. BONNIN donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

C'est un programme qui se décline tout d'abord avec le soutien à l'innovation au travers du plan de relance, 750 000 €. Ce sont aussi des actions qui, pour certains, pourraient être considérées comme ayant un caractère social, mais dont l'enjeu est bien de porter des réflexions en termes d'innovation dans la recherche-action au sein des champs de la prévention socio-éducative et de la protection de l'enfance. L'enjeu est bien évidemment de faire évoluer les politiques qui ne sont pas seulement celles du Département à la matière, ce sont les politiques que je viens de citer sur des sujets avec bien sûr l'IRTS qui a là une dimension nationale donc au-delà même des applications des politiques sociales. C'est la raison pour laquelle, il a été choisi d'en faire une présentation sur un programme qui sera de 100 000 € par an pour trois années.

Enfin, vous avez l'innovation recherche dont vous avez des inscriptions pour les projets de recherche de l'école de chimie, sur les bitumes, les liants, les subventions que nous apportons en matière d'écoactivités. En introduction, je parlais des mutations nécessaires dans le secteur de l'économie et chacun en conviendra, les écoactivités en partenariat avec le cluster écoorigine, le soutien aussi des chambres de commerce, les concours Crisalide, sont autant de lieux, de creusets d'imagination pour s'engager dans un développement durable et aussi dans l'innovation, ce qui est absolument indispensable lorsqu'on parle d'écoactivités. Il y a aussi bien sûr des subventions et dans ce domaine, vous savez que nous travaillons avec des instituts. Notre défi aujourd'hui n'est pas forcément de nous engager sur de la recherche fondamentale, mais de saisir toutes les situations, toutes les opportunités qui nous permettent d'assurer ou d'être même des contributeurs à l'accélération des transferts de technologie, c'est-à-dire tout ce qui concourt grâce à des techniques nouvelles à améliorer la productivité des moyens de production et de donner par là un peu plus de compétitivité dont nous avons bien besoin tant sur le plan de la capacité à reconquérir des marchés en France, dans nos territoires que être aussi à la hauteur pour exporter. Voilà la thématique globale.

Dans le domaine, c'est le programme de recherche avec l'école nationale supérieure dont je vous parlais tout à l'heure avec les liants. C'est bien sûr aussi la plateforme d'écologie agro-industrielle, des soutiens en partenariat, je viens de parler de Creativ, les

concours Crisalide, sans oublier aussi notre soutien aux collèges des hautes études en développement durable et là, vous savez aussi qu'il y a une coopération et un lien très fort historique entre le Département et l'école des métiers de l'environnement, le soutien aux structures de l'innovation Bretagne Usinage à grande vitesse qui est en lien avec l'École normale supérieure de Rennes Bretagne, ex-antenne de Cachan, l'institut Maupertuis, notre soutien à Rennes Atalante, bien évidemment, et le plan de relance de l'activité économique, je viens d'en parler, où on retrouvera aussi un projet qui a toute sa place en partenariat avec les acteurs de l'industrie automobile et particulièrement encore de la sous-traitance, c'est le pôle d'excellence en carrosserie donc je ne vais pas parler d'usine du futur, mais de nouveaux matériaux puisque le défi là aussi dans les moyens de la mobilité, c'est d'être plus performant, plus efficace, plus sobre, plus économique, et plein d'autres choses ainsi. Enfin, je l'ai dit tout à l'heure, la démarche de recherche en action dans les champs de la prévention socio-éducative et de la protection de l'enfance. Voilà le rapport, M. le Président concernant l'innovation et la recherche.

M. TOURENNE, Président : Merci. Demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Merci. Il est adopté.

Rennes, le
Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du mercredi 25 février 2015

1^{re} COMMISSION – THEMATIQUE 1 – POLITIQUE 12 (*rapport budgétaire*)

AGRICULTURE ET PECHE

M. DUBREIL donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Je vais simplement dans un premier temps énumérer les événements soit législatifs soit réglementaires qui modifient l'environnement de l'agriculture. En 2014, il y a eu une mobilisation importante de l'ensemble des acteurs pour la mise en œuvre du pacte d'avenir. Sur le plan institutionnel, la région Bretagne est devenue depuis le 1^{er} janvier 2014 l'autorité de gestion du fonds européen FEADER, et il y a eu tout un travail de préparation de ce plan avec les différents partenaires institutionnels et professionnels.

Cette enveloppe européenne est conséquente puisque ce sont 368 M€ pour notre Région, complétés par l'Agence de l'Eau, l'ensemble de ces moyens sur 2014-2020 s'élève à 651 M€.

Pour la mise en œuvre de ces enveloppes, un plan de développement rural breton (PDRB) est actuellement en cours de validation par les instances européennes parce que nos dispositifs doivent être validés comme ceux de la Région et il y a dans ce PDRB un certain nombre d'objectifs : le renouvellement des générations puisque l'on sait que dans les 10 à 15 ans à venir, ce sont plus de la moitié des agriculteurs qui vont partir en retraite, cela ne veut pas dire qu'ils seront tous remplacés. La modernisation des outils de production, c'est vrai qu'on était encore ce matin à une cellule de crise sur la production porcine, c'est une demande récurrente. La modernisation des bâtiments d'élevage fait partie des choses qui peuvent apporter un peu plus de compétitivité. L'agronomie et la biodiversité, la performance environnementale, c'est toute la question de l'agroécologie. Les territoires ruraux, c'est un peu le volet 2 de la PAC et puis tout ce qui concerne l'innovation, la formation, la diffusion de connaissances, les instituts de recherche.

Il y a eu également la loi d'avenir agricole adoptée le 13 octobre 2014 qui a donc été assez importante. Par rapport à toutes ces évolutions réglementaires, il convient d'assurer la continuité des dispositifs départementaux, mais bien sûr avec la validation du PDRB.

Les politiques départementales mises en œuvre en faveur de l'agriculture depuis 2007 ont fait l'objet d'une évaluation de nos politiques par un cabinet. Ce bilan est sorti, nous allons le présenter au prochain comité consultatif du 19 mars, je pense qu'il sera donc mis à la disposition des élus de notre assemblée. Le comité consultatif justement ces derniers temps a travaillé sur la durabilité des systèmes et le 19 mars, il y aura également

l'impact de la nouvelle PAC sur les exploitations d'Ille-et-Vilaine.

Nous sommes donc toujours présents sur l'installation des jeunes avec un fléchage évidemment. Il faut savoir que 33 % des installations sont des jeunes non issus du milieu agricole, c'est une évolution qui était déjà envisagée, elle se confirme. Il y a eu, en 2014, 180 installations, c'est une bonne année, mais il faut dire que ce chiffre, même s'il est très positif, cache aussi le fait qu'il y a une accélération actuellement du nombre de départs en retraite. Il y a plus de deux départs pour une installation.

En ce qui concerne les accompagnements d'installation que nous faisons, nous maintenons l'éco-conditionnalité évidemment. Le portage foncier continue d'exister. Nous avons toujours un certain nombre de dossiers en coopération avec la SBAFER qui permettent à des jeunes d'accéder souvent sur des projets d'innovation intéressante, mais qui nécessite ce petit coup de pouce pour le portage foncier.

La commune de Saint-Marc-le-Blanc qui a démarré son aménagement foncier il y a environ 7 ans, le termine et lundi en commission permanente, nous allons passer le montant des travaux connexes. Ils vont donc se dérouler cet hiver et ensuite, cette commune était la seule en dehors des projets stratégiques, soit nos routes départementales, soit le LGV. Ceci dit, l'ensemble de ces projets – routes départementales et LGV, même si nous avons eu bien sûr le remboursement par les maîtres d'ouvrage – ont mobilisé énormément nos équipes de l'aménagement foncier et il faut reconnaître que nous avons des équipes extrêmement performantes parce qu'elles ont été très sollicitées.

Concernant les agriculteurs en difficulté, nous sommes présents avec Solidarité Paysan et je le disais, c'est malgré la diminution permanente du nombre d'exploitants, dont une partie s'en vont, car à l'âge de la retraite, mais il y a aussi un certain nombre de départs en difficulté : le nombre d'agriculteurs qui partent tous les ans suite à des situations difficiles n'est pas en diminution. Ce matin, à la cellule de crise production porcine, on voyait bien que c'est une crise conjoncturelle, mais elle va accélérer, tous ceux qui sont en difficulté structurelle vont être « éliminés ».

Concernant la diversification, c'est donc un domaine sur lequel nos dispositifs sont extrêmement précieux, très sollicités. Celles et ceux qui participent à nos comités techniques peuvent remarquer qu'il y a vraiment un foisonnement d'innovation dans le milieu agricole et rural, je ne vais pas les citer, mais c'est encourageant. Sur la réduction des charges (les CUMA, les ETA, tout ce qui concerne l'accompagnement à l'économie d'énergie en particulier le dispositif « Eco-énergie lait », la méthanisation, on a dû accompagner ces derniers temps sur deux ans neuf projets de méthanisation. Nous sommes à hauteur de 20 000 €, c'est un accompagnement non pas symbolique, mais ce n'est pas cela qui détermine la réussite du projet. On s'en tient quand même à des projets qui sont plutôt agricoles, qui respectent deux critères importants : le respect du projet agricole départemental – cela ne concerne pas des grandes unités – et les projets qui ne dépassent pas 7 à 8 % de matières premières nourricières, des hectares nutritifs.

Concernant Breizh Bocage, Breizh Forêt, on a été très présent. C'est vrai que Breizh Bocage a mis du temps mais dernièrement il y a une accélération : les communautés de communes, les bassins versants, nos services départementaux fonctionnent en collaboration très positive, c'est là que la proximité est toujours mise en évidence.

L'innovation, c'est tout ce qu'on appelle l'agroécologie, la transition énergétique, ce

sont les GIEE qui sont sortis dans la loi d'avenir agricole. Nous serons attentifs à cette mise en place. Les partenariats, nous avons une convention avec la Chambre d'agriculture qui s'est renouvelée en 2014, et également avec le réseau INPACT (INitiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale). On avait demandé à ce qu'il y ait un travail avec Christian MOUCHET, professeur émérite pour fédérer leurs pôles. Le travail n'est pas terminé, mais je pense qu'il sera à finaliser en 2015.

En ce qui concerne les chiffres, vous avez donc cela aux pages 20 et 21, je ne vais pas m'y attarder. Vous avez des autorisations d'engagement à la page 20 qui sont donc énumérées. Pour ce qui concerne les subventions aux associations et organismes, il n'y a pas de changement en 2014-2015 puisque les arbitrages avaient été faits antérieurement. Vous y verrez une multitude d'acteurs, mais je peux vous dire que tous ont leur rôle, et c'est ce qui fait d'ailleurs, je crois, l'intérêt de la ferme agricole Ille-et-Vilaine, c'est qu'il y a ce qu'on appelle l'agriculture productive de masse et il y a, à côté, toute une complémentarité qui permet au territoire d'avoir des emplois et de la valeur ajoutée.

M. TOURENNE, Président : Merci. Demandes d'intervention ? Mme DAUCE.

Mme DAUCÉ : Je demanderais que ce dossier soit scindé en deux, qu'il y ait l'agriculture et le développement durable d'un côté et les activités maritimes et littorales de l'autre parce qu'on souhaite s'abstenir sur l'agriculture. Il y avait eu des points forts indiqués l'an dernier, notamment concernant Pôle INPACT. On leur avait demandé notamment d'essayer de faire des efforts pour se regrouper, il y a huit associations, je vois donc que cela n'évolue pas, et que pour d'autres aides, on supprime ou alors on abroge la subvention parce que les critères ne sont pas rendus et là, on accorde exactement la même chose. Je souhaite que cela aille un peu plus dans un sens de fédération parce que sinon, il y a des emplois effectivement dans ces organismes, mais il y a aussi des emplois supplémentaires parce que, justement, il n'y a pas réunion des acteurs. Et force est de constater que lorsqu'on regarde les dossiers en profondeur, il y a quand même des redondances entre les actions. Je trouve que cela n'est pas très sain notamment quand notre collectivité a besoin, comme d'autres, de faire attention à son argent.

M. TOURENNE, Président : Merci.

M. DUBREIL : Mme DAUCÉ, cela fait dix ans que vous posez la même question. Vous participez aux comités techniques agricoles, vous pouvez remarquer que le nombre de dossiers d'innovation est extrêmement important y compris sur votre territoire d'ailleurs. Il n'y a donc pas de redondance. Vous pouvez en parler même au Président de la chambre d'agriculture, il est d'accord pour dire que tous ces réseaux ont vraiment leur raison d'être parce qu'aujourd'hui un agriculteur qui est dans un réseau est un agriculteur qui est moins en danger. Tout le monde a donc son rôle. Quand vous dites : le Pôle INPACT, oui, cela n'a pas abouti. Mais ce n'est pas pour autant qu'on va broyer ce que font les uns ou les autres. Chacun a son rôle, c'est prouvé tous les jours. On avait demandé qu'ils aient un projet politique plus fédéré, cela n'a pas abouti, mais cela ne veut pas dire que cela ne va pas aboutir. Il y a dans ces associations une évolution très positive ; en particulier AgroBio qui est une structure très lourde et qui monte en puissance puisque vous pouvez remarquer que la production agriculture biologique augmente et même dans un département comme le nôtre ou même en Bretagne, agriculture plutôt de masse. On a aussi des transformateurs, je pense à Triballat, qui sont extrêmement présents dans ce

domaine donc voilà il ne faut pas dire n'importe quoi. Vous êtes à même de constater le travail positif qui se fait par les uns et par les autres, vous avez le droit de ne pas être d'accord, mais je n'accepte pas le mot de redondance.

M. TOURENNE, Président : Merci. Mme DAUCE

Mme DAUCÉ : Simplement pour scinder le vote en deux si c'est possible.

M. TOURENNE, Président : Alors vous m'avez dit : première partie agriculture ?

Mme DAUCÉ : Agriculture et la seconde partie, activités maritimes et littorales.

M. TOURENNE, Président : D'accord. Je mets donc aux voix la première partie qui porte sur l'agriculture. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Sept.

Je donne la parole à M. JANNIN sur la 2^{ème} partie du rapport.

M. JANNIN : Cela va aller très vite, M. le Président. Pour deux raisons : d'abord la nouvelle politique commune de la pêche aujourd'hui, c'est ce qu'on appelle le FEAMP, sera définie à la fin du premier semestre 2015 et nous attendons effectivement ce programme opérationnel pour déterminer notre politique maritime.

D'autre part, nous participons à la rédaction d'une stratégie avec la Région, bien sûr, régionale de la mer et du littoral qui alimente la stratégie nationale.

Deux actions importantes : poursuivre le processus de création d'une société publique locale, la SPL en baie du Mont, on en a déjà parlé et on en reparlera demain. Cela va être détaillé demain, je ne vais pas revenir là-dessus.

Les crédits, vous les avez prévus en 2014 80 000 € pour l'actionnariat et 40 000 € en investissement. L'audit patrimonial qui a été engagé avec l'université de Rennes 1 en 2014 a été restitué. Le Département cofinance cette démarche à hauteur de 5 000 €

Enfin, deuxième partie, les travaux de démoustication qui se font sur les deux communes d'Hirel et de Cherrueix en particulier, cette opération coûte 14 900 € en fonctionnement et 12 000 € en investissement. Voilà M. le Président, je crois les grands travaux qui sont prévus pour cette année et nous détaillerons plus la SPL demain.

M. TOURENNE, Président : Merci. Demandes d'intervention ? M. BOURGEAUX.

M. BOURGEAUX : Juste un petit mot, M. le Président, pour dire qu'on pensait se débarrasser du moustique avec la submersion, mais visiblement, c'est raté.

M. TOURENNE, Président : Nous trouverons sûrement les moyens. Je mets donc aux voix la 2^{ème} partie du rapport qui vient d'être présenté par M. JANNIN. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Cette 2^{ème} partie du rapport est adoptée.

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du mercredi 25 février 2015

1^{re} COMMISSION – THEMATIQUE 1 – POLITIQUE 17 (*rapport budgétaire*)

EAU ET ASSAINISSEMENT

M. HERVE donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, mes chers collègues,

La politique de l'eau est composée pour ce qui nous concerne de trois grandes missions : la gestion de nos trois barrages en pays vitréen, la préservation de la qualité de l'eau et l'accompagnement des collectivités.

Sur la première mission, la gestion des barrages départementaux, on continuera bien évidemment cette gestion avec nos deux partenaires : Veolia pour la gestion hydraulique et Vitré communauté pour les abords de ces barrages. Sachant qu'on aura, par ailleurs, des études de dangers à mener à leur terme et des études sur les débits biologiques aussi à finaliser en lien avec une période de validation de l'État qui devrait arriver au cours de l'année 2015.

On aura également une étude sur le cycle du phosphore pour savoir comment les phénomènes d'eutrophisation peuvent se former sur nos barrages. On travaillera aussi au potentiel hydroélectrique du barrage précisément de la Cantache pour voir si on peut approfondir cette volonté de bénéficier du potentiel hydroélectrique et voir si c'est pertinent notamment d'un point de vue économique.

Par ailleurs, sur la gestion de ces barrages, on accompagnera tous nos partenaires sur des projets qui concernent ces barrages et je prendrai l'exemple du stade nautique en Haute-Vilaine où on accompagne Vitré communauté sur la réalisation de ce stade nautique.

Sur cette première mission, le budget consacré en 2015 aux barrages est de 518 000 € en investissement et 353 000 € en fonctionnement.

Sur la deuxième mission concernant la politique de reconquête de l'activité de l'eau, elle fait l'objet d'un rapport spécifique qu'on verra demain, je pense, donc je ne vais pas m'appesantir plus sur ce point. Juste vous donner les éléments budgétaires : en dépenses d'investissement, on a budgété 1 056 000 € et en fonctionnement, 28 000 €

Sur la troisième et dernière mission qui est la nôtre dans le cadre de la politique de l'eau, il s'agit d'accompagner les collectivités avec en premier lieu la poursuite du partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le SMG35 notamment pour ce qui

concerne le réseau Qualit'eau et la deuxième soumission de cette politique d'accompagnement des collectivités est liée à ce qui est une des compétences obligatoires du Conseil général, l'assistance technique en assainissement collectif à savoir que l'on accompagne l'ensemble des collectivités éligibles à cette politique, soit 273 stations qui sont suivies par les techniciens du Conseil général. L'année 2015 étant une année marquée par la loi MAPTA, mais c'est conséquent pour Rennes métropole puisqu'un certain nombre de communes qui étaient suivies continueront de l'être sur 2015, mais ce sera une année transitoire puisqu'à partir de 2016, il appartiendra à la métropole de suivre elle-même ses installations au titre de sa compétence assainissement, compétences qu'elle a depuis le 1^{er} janvier 2015.

Les dépenses qui sont liées à la mission d'assistance technique s'élèvent donc à 15 000 € en investissement et près de 14 000 € en fonctionnement, auxquelles s'ajoutent bien évidemment les charges salariales liées aux sept techniciens du Conseil général qui veillent au bon fonctionnement des stations d'épuration de nos communes.

M. TOURENNE, Président : Merci. Demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté. Merci.

Rennes, le
Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du jeudi 26 février 2015

1^{re} COMMISSION – THEMATIQUE 1 - POLITIQUE 12 – RAPPORT 12-1 (rapport budgétaire)

BIOAGROPOLIS

M. FEUVRIER donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Tout le monde connaît maintenant Bioagropolis, c'est une très belle réalisation qui se trouve sur un pays qui lui-même, grâce à Bioagropolis, est devenu encore plus performant.

Au sein de Bioagropolis, il y a l'Institut en Santé AgroEnvironnement (ISAE) qui agit pour améliorer la sécurité sanitaire des aliments et des animaux, contrôler la qualité de l'environnement en vue de préserver la santé publique. Il contribue aussi, largement, au développement des filières agricoles et agroalimentaires via la biotechnologie.

L'ISAE participe également à de nombreux programmes de partenariat et de recherche avec les centres universitaires, les filières et les entreprises. Le bilan 2014 mérite que l'on s'arrête en particulier sur un certain nombre de développements en matière d'hydrobiologie, d'audit, de conseil, de formation au service des collèges et puis également d'audit administratif pour optimiser les circuits en interne et les relations avec les services partenaires. De nouvelles activités ont émergé dans les domaines des analyses de l'air, et de l'utilisation de nouvelles technologies dans l'identification des bactéries avec précision et la réactivité par des méthodes spectrométriques.

Les travaux se sont également développés en partenariat avec l'ANSES, l'ADEME et l'INRA et on vous donne un certain nombre d'indications dans le rapport à ce sujet.

Pour 2015, quelles sont les orientations retenues pour l'ISAE ? Conforter et élargir les champs de compétence de l'ISAE, vous savez que c'est une orientation majeure que celle de la diversification des activités. Aujourd'hui, la santé animale représente 65 % d'activité du laboratoire, c'est le cœur de métier, mais du côté de la nutrition et de l'hygiène alimentaire, cela progresse puisque près de 10 % de l'activité, 20 % pour l'agroenvironnement et 5 % de prestations diverses.

Il s'agit aussi de développer l'offre en matière de prestations intellectuelles et l'activité formation de l'ISAE s'est accrue au cours des dernières années. De même que l'offre en matière d'agroenvironnement et notre laboratoire tient une position singulière, c'est même le seul laboratoire public breton qui dispose de la compétence en hydro biologie, il est donc

en mesure de répondre à des demandes qui dépassent largement le cadre départemental. Là aussi, vous savez que c'est un axe important pour nous, c'est que l'ISAE contribue encore plus au développement économique de nos territoires. Il s'investira davantage, dans l'avenir, dans la mise en œuvre du plan ministériel éco-antibio sur le devenir des antibiotiques du lisier. Il développera des projets de recherche et de développement autour de l'impact des produits vétérinaires pharmaceutiques et puis, il y a cette coopération économique sur le Koweït. Également, on le verra tout à l'heure, les développements qui se feront progressivement à partir de la pépinière de Bioagropolis.

La cinquième orientation pour l'ISAE est relative au rapprochement de l'ISAE et du groupement d'intérêt public Labocea. C'est un rapprochement qui est indispensable, vous avez donné unanimement votre accord sur ce plan parce qu'il s'agit de réagir face à la concurrence et à cet enjeu très important de maintenir un réseau de structures capables d'assurer des missions de service public. C'est donc l'occasion de renforcer nos alliances dans un contexte marqué par la régionalisation des commandes, que ce soit au titre du Groupement de Défense Sanitaire (GDS) ou au titre de l'agence régionale de santé. Un comité de pilotage technique a donc été constitué entre le groupement Labocea et l'ISAE, ce qui a permis de dégager un certain nombre d'axes scientifiques.

Ce groupement d'intérêt public vise naturellement à regrouper au sein d'un même établissement public les activités et les moyens qui sont jusqu'alors affectés aux laboratoires du département des Côtes-d'Armor, du département du Finistère et de la communauté urbaine Brest métropole océane. Nous nous engageons sur la base de principes que vous avez validés : indépendance et neutralité, haute qualité de service, ancrage local (c'est très important pour que nous restions dans la proximité), maillage et solidarité territoriale, et dans le domaine qui est celui de l'analyse et également de l'analyse sur le terrain : la réactivité, la productivité et la mutualisation. Il y a donc la volonté avec Labocéa de développer en Bretagne un service public fort, performant et innovant dans le domaine du diagnostic de laboratoire en santé publique et en santé environnement comme dans celui du conseil, de la formation sur les domaines d'activités notamment de Bioagropolis.

Un tel regroupement va permettre de maintenir des compétences, des moyens et des équipements de qualité, de bénéficier des meilleures compétences et moyens nécessaires pour accompagner les mutations économiques, de disposer d'un modèle encore plus performant d'expertise publique dans le domaine sanitaire et environnemental. Des travaux de rapprochement sont bien avancés et nous devrions, avant la fin du premier semestre, avoir tous les éléments relatifs à ce rapprochement, inviter le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine à prendre définitivement position et faire en sorte que la mise en place soit effective au début de l'année 2016.

Sur le plan financier, une bonne nouvelle compte tenu du développement de notre laboratoire, nous avions initialement prévu une subvention d'équilibre de 3 375 910 € et pour l'année 2014, nous n'avons versé que 2 800 000 € parce que les résultats sont là, progressent, il y a eu davantage de recettes à la suite des analyses qui ont été effectuées par notre laboratoire et puis également baisse de certaines dépenses notamment celles relatives à l'accompagnement et à la mobilité du personnel. Nous vous proposons, conformément au plan que nous avions retenu, d'inscrire une subvention d'équilibre pour 2015 qui soit inférieure de 100 000 € à celle qui a été inscrite en 2014, qui soit donc de

3 275 000 €

Pour la pépinière d'entreprises, il est important de souligner que le pôle d'excellence Bioagropolis se compose de l'institut en santé agroenvironnement, du laboratoire de Fougères de l'ANSES, et puis de l'agence nationale du médicament vétérinaire qui va s'installer juste à côté de manière contigüe au bâtiment de Bioagropolis. Là, nous aurons un remarquable ensemble de 200 chercheurs et techniciens et dans le cadre de ce bâtiment de Bioagropolis, vous le savez, nous avons prévu de créer une pépinière en partenariat avec Fougères communauté et la Chambre de commerce et d'industrie, Saint-Malo/Fougères.

Au cours de l'année 2014, des conventions ont été signées avec la Chambre de commerce et d'industrie en particulier et Fougères communauté pour animer globalement cette pépinière. Aujourd'hui, nous pouvons vous annoncer qu'une entreprise va s'installer dans la pépinière au 15 mars, Valorex, nous avons pris une délibération à ce sujet, et qu'il y a deux autres porteurs de projets qui rapidement devraient aussi s'installer. Ce sont donc, vous le voyez, des perspectives intéressantes et je peux ajouter que c'est un très beau projet que nous avons réalisé sur l'agglomération fougaise. Merci M. le Président.

M. TOURENNE, Président : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Il est adopté, merci.

Rennes, le
Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service de l'Assemblée
des Affaires juridiques et de la Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du jeudi 26 février 2015

1^{re} COMMISSION – THEMATIQUE 1 – POLITIQUE 14 (rapport budgétaire)

TOURISME

M. RICHOUD donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Avant de commencer l'examen de ce rapport, je souhaite vous présenter un petit film, une vidéo très courte qui dure moins de deux minutes, que nous avons intitulée Haute Bretagne thérapie. Que vous pourrez voir et revoir sur le site du comité départemental du tourisme bretagne35.com, et qui présente d'une façon sympathique et humoristique les attraits de la Haute Bretagne. (*Projection d'une vidéo*)

C'est sans prétention, mais assez intéressant, je pense, pour ceux qui peut-être ne connaissent pas encore bien notre territoire.

L'activité touristique se révèle un puissant levier d'innovation et de changement capable d'entraîner dans sa dynamique l'ensemble de l'économie locale. On dit, et les chambres consulaires le disent, que c'est la première économie du département, non pas pour le chiffre d'affaires direct généré chez les professionnels du tourisme, mais pour l'ensemble des dépenses que les touristes peuvent faire sur notre territoire et qui, évidemment, irriguent l'ensemble de l'économie locale.

En 2014, je vous donne quelques chiffres qui sont tout à fait contestables, et que je vais contester d'ailleurs, mais qui sont une base : 15 900 emplois salariés en moyenne annuelle, et un chiffre d'affaires de 422 M€ de consommation. C'est uniquement ce qui peut être repéré à travers le chiffre d'affaires réalisé par l'hôtellerie et par la restauration. Comme je vous le disais, les touristes ne se contentent pas de dormir ou de manger, ils font généralement beaucoup d'autres dépenses pour leurs besoins de base ou même simplement pour leur plaisir. Quand on dit qu'un touriste dépense environ 32 € par jour et par personne, celui qui arrive à prendre ses vacances en ne dépensant pas plus de 32 € par jour et par personne, c'est que vraiment, il est venu à pied ou en vélo ou qu'il dort à la belle étoile, etc., mais je pense que malheureusement, n'ayant pas d'instruments de mesure pour cela, on ne saura jamais exactement ce que représente le chiffre d'affaires réel généré par le tourisme sur l'ensemble des commerces, chez les artisans, les entreprises, etc. Je sais seulement que dans le Finistère, un jour, le président du comité départemental du tourisme avait dit que si les touristes ne venaient plus en Finistère, tous les commerces des zones rurales fermeraient instantanément.

Nous nous distinguons donc des autres départements bretons et nous sommes obligés de le faire parce qu'au départ nous avons quand même un handicap sérieux avec une fenêtre sur la mer qui est très étroite, qui ne fait que 70 km alors que le total des kilomètres de côtes de la Bretagne dépasse 2 000 km et que les autres départements bien sûr ont beaucoup plus de campings ayant plus de plages. Mais, ce petit handicap est compensé par une hôtellerie très développée notamment sur la côte, mais aussi dans les villes et particulièrement à Rennes, ce qui nous permet de développer une filière particulièrement intéressante, le tourisme d'affaires. Vous le savez et maintenant Rennes va également participer au développement de cette filière avec le centre de congrès qui est en construction et qui accueillera des congrès assez importants, non pas en concurrence avec ceux qui existent déjà par exemple à Saint-Malo au Palais du Grand Large, mais en complémentarité, il y aura une synergie nouvelle qui sera créée dans ce domaine ; un peu comme lorsque vous avez dans un centre commercial et côté à côté, deux marchands de chaussures, ils ne se concurrencent pas, ils se complètent. Au contraire, ils constituent une attractivité plus importante.

Nous avons une offre hôtelière toujours plus riche grâce notamment à ce qui se fait à Rennes dans l'espoir de voir le centre de congrès attirer une nouvelle clientèle avec des hôtels qui d'ailleurs seront de haut de gamme. Un autre effet intéressant qui va favoriser la fréquentation touristique, c'est l'arrivée du TGV avec une demi-heure d'avance quand il sera terminé, quand la ligne sera prête. Une heure et demie pour venir de Paris, ce sera un atout considérable. Déjà, vous le savez, notre principale clientèle, c'est la région Île-de-France et le Bassin parisien donc Paris particulièrement pour le tourisme d'affaires, j'en parlais tout à l'heure, mais aussi pour les week-ends et les courts séjours. Nous sommes le seul département breton qui offre du 1^{er} janvier au 31 décembre des capacités d'accueil suffisantes pour les touristes qui souhaitent se ressourcer à l'air vif de la Bretagne.

Je souligne aussi le dynamisme culturel de notre territoire, ses richesses naturelles, et les aménagements auxquels le Département a fortement contribué : les voies vertes, les sentiers de randonnées, etc. qui se font peu à peu grâce notamment aux contrats de territoire, les communautés de communes ont saisi l'opportunité de développer l'économie de leur territoire en s'appuyant sur un tourisme qui est une tendance forte du tourisme maintenant. Tous les départements, même lorsqu'ils sont moins dotés que nous en paysages, sites touristiques, etc. tous ceux qui ont développé – et parfois depuis longtemps – des réseaux de sentiers de randonnée connaissent un développement touristique parfois étonnant. Il n'y a pas de raison que nous n'en profitions pas aussi.

Nous allons donc en 2015 poursuivre la mise en œuvre du schéma départemental du tourisme qui a été réactualisé en 2014 en renforçant les actions d'ores et déjà initiées et en facilitant la mise en place de nouveaux projets sur l'ensemble du territoire. Pour cela, le Département s'appuiera sur son principal partenaire, c'est-à-dire le comité départemental du tourisme de Haute Bretagne et participera à son financement à hauteur de 1 783 213 € c'est-à-dire à l'euro près la même subvention qu'en 2014. Cela fait donc une diminution, bien sûr légère puisqu'il y a de l'inflation, le GVT, glissement vieillesse technicité, qui fait que forcément les frais de fonctionnement augmentent un peu, mais nous avons là quand même, j'en remercie M. le Président et je vous en remercie, mes chers collègues, les moyens de faire fonctionner ce qui est le bras armé du département pour le soutien et

l'accompagnement des professionnels de cette industrie touristique.

Au-delà des missions d'animation et de promotion, le CDT poursuivra donc les actions inscrites au schéma départemental du tourisme et pour avoir tous les détails sur ce plan d'action en 2015, on vous a distribué un document en même temps que cette brochure récente, nouvelle, distribuée sur les salons, qui remporte un très beau succès dans les salons. Notamment récemment au salon de Rennes.

Le CDT, je ne vais pas en dire beaucoup plus, sinon qu'il continue de cueillir les prix nationaux pour la deuxième fois cette année en 2014 encore, il y a eu le prix national du e-tourisme à Cannes remis à notre département Ille-et-Vilaine, remis au CDT, pour la visibilité sur le Web, la qualité de nos sites, car il y en a plusieurs, sites qui sont d'ailleurs automatiquement reliés entre à beaucoup d'autres et qui permettent une promotion du département, ce qui permet de faire connaître au plus grand nombre les attraits de notre destination touristique. Or, nous nous adressons principalement aux Français : 80 % et plus de la fréquentation touristique est faite dans notre département en Bretagne, et en général d'ailleurs, par les Français, qu'ils soient des départements voisins ou de beaucoup plus loin et tout cela concourt, bien évidemment, à la notoriété de la région ou de notre département à l'extérieur même des frontières, et ce qui permet d'accueillir mieux les touristes étrangers, c'est la possibilité que nous avons de leur offrir des hébergements divers variés et de très bonne qualité grâce à une fréquentation importante des touristes français. Tout cela se tient.

Je vais vous donner encore quelques précisions sur ce que nous allons faire en 2015 notamment avec les implications budgétaires. Nous allons soutenir encore les cinq pays d'accueil touristique et la maison du tourisme de Redon qui continuent de faire la promotion du tourisme dans les pays, à même hauteur que les années précédentes puisque nous en sommes à 11 360 € par pays d'accueil touristique tant qu'ils existeront, tant qu'ils ne seront pas remplacés par les destinations touristiques que la Région veut créer. Comme vous le savez, nous avons pris des engagements pour la construction du centre de congrès, nous allons continuer, au fur et à mesure que le chantier se déroule, à apporter les financements pour lesquels nous nous sommes engagés. Au total, cela fera 5 M€ et pas un euro de plus, ce n'est pas un pourcentage, quelle que soit l'évolution des coûts de ce chantier, la participation du Département restera la même, elle a été fixée dès le départ à 5 M€, ce n'est pas très important par rapport au coût global, mais c'est toujours les derniers millions qui sont les plus difficiles à obtenir quand on fait quelque chose et, bien évidemment, l'aide du Département pour Rennes métropole est tout à fait importante.

Le schéma de signalisation touristique, j'en parle parce que cela existe, mais franchement, la fameuse signalisation touristique concerne surtout les circuits automobiles, les circuits qui se font en voiture, il y en a huit sur le département qui sont très intéressants, mais la signalisation est très difficile et très coûteuse à entretenir parce que cela vieillit et surtout, il y a parfois du vandalisme. Il ne faut pas que les touristes comptent sur cette signalisation pour ne pas se perdre sinon on est sûrs qu'ils vont être perdus. Par contre, maintenant, dans chaque voiture, il y a le GPS, et puis surtout nous distribuons toujours, grâce à l'aide des offices de tourisme, les documents nécessaires pour que ces circuits soient bien repérés et faciles à faire.

En ce qui me concerne, je voudrais vous remercier M. le Président et mes chers

collègues pour avoir, depuis 11 ans, donné à l'industrie touristique le sentiment qu'elle était soutenue par la collectivité, qu'on apporte une aide non seulement en termes de communication, et de promotion de la destination, car c'est toujours nécessaire, la concurrence est très vive dans le tourisme et même si le tourisme ne se délocalise pas, les touristes sont mobiles et changent facilement de destination. Il faut que nous soyons toujours très attentifs à maintenir l'attractivité de notre destination parce que nous sommes, en Bretagne, le département qui profite le moins du tourisme ; les nuitées restent aux environs de 12 à 13 millions par an alors que les Côtes-d'Armor sont à 24 millions, le Finistère a gagné lui par contre, il dépasse les 30 millions, le Morbihan serait parait-il maintenant passé derrière le Finistère avec aux environs de 30 millions alors qu'il a atteint parfois 35 à 36 millions, donc nous sommes le département qui finalement tout en étant le petit dernier profite le mieux et arrive à progresser. Les résultats sont là puisque le ministère nous a classés, déjà en 2011, 21^{ème} alors que nous étions 26^{ème} en 2005 et j'ai appris la semaine dernière qu'un classement vient de sortir qui nous place 20^{ème}, encore une marche que nous avons gravie et il faut vraiment continuer, car comme je vous le disais tout à l'heure, les élus locaux en ont pris conscience— vous-mêmes en avez pris conscience, vous êtes d'ailleurs très souvent des présidents de communautés de communes ou en tout cas engagés sur le terrain – et vous avez pu voir que c'était pour le développement économique, en particulier dans les zones qui sont réputées les moins touristiques, un élément important pour créer des emplois et soutenir l'activité. Merci donc d'avoir bien voulu maintenir au CDT les moyens d'agir, je vous remercie et je vous dis au revoir.

M. TOURENNE, Président : Merci. Demande d'intervention ?

Mme LE CALLENNEC : Merci M. le Président. Je voulais saluer à cet instant l'engagement de notre collègue M. RICHOUP sur cette question du tourisme parce qu'on vous rejoint, le tourisme c'est de l'économie et on a ici en Ille-et-Vilaine une vraie pépite qu'on a su, je pense, faire fructifier tout au long des années. Vous nous avez interpellés, les parlementaires que nous sommes, puisqu'actuellement dans le débat sur la loi d'organisation territoriale de la république, il est question bien évidemment de tourisme donc si je peux me permettre de vous répondre : la semaine dernière à l'Assemblée nationale, il a été réaffirmé que cela restait une compétence partagée. Par contre, contrairement à la culture, au sport et à la jeunesse, il a été aussi affirmé qu'il y aurait bien un chef de filât régional. Donc avec probablement un schéma régional pour le tourisme et donc la nécessité de travailler encore plus en collaboration, pour ce qui nous concerne, avec la Bretagne. Vous nous avez souvent alertés sur la façon de voir notre département par rapport aux trois autres départements, sachez qu'on sera très attentifs par la suite à la mise en œuvre très concrète de ce chef de filât si cela devait en effet se confirmer. Le grand enjeu apparemment des années qui viennent aussi, c'est la taxe de séjour, on voit bien que les régions ont la volonté de mettre la main sur le tourisme. Je pense que d'une région à l'autre, les situations sont très diverses et je pense qu'il faut que le Département continue à affirmer son identité. Celle que vous avez à grand renfort de travail avec le CDT imposée, qui est la Haute Bretagne, l'Ille-et-Vilaine, donc c'est ce que je voulais vous dire et vraiment saluer votre travail puisque sur le terrain, il est salué également.

M. TOURENNE, Président : Merci.

M. LECERF : Merci M. le Président, effectivement pour la Haute Bretagne, les Portes

de Bretagne, le tourisme c'est important comme disait ma collègue, c'est effectivement un rôle économique majeur. Je m'interroge par contre concernant le Palais des congrès lorsqu'il sera en fonctionnement. Lorsqu'il y a des salons type Space, salon de l'eau, Artibat ou autre, on constate la difficulté pour certains clients de trouver une chambre d'hôtel, ils sont obligés de s'éloigner du salon. Je m'inquiète de la capacité hôtelière de l'agglomération rennaise ou du Département d'une manière générale. Cela va être très important d'avoir une offre en adéquation dès que le Palais des congrès sera ouvert puisque si jamais les gens ne trouvent pas de logements, c'est sûr qu'ils ne feront pas les congrès forcément sur Rennes. C'est un vrai problème. Pour faire beaucoup de salons en international, cela fait partie des choix d'implantation d'un congrès sur telle ou telle ville, la capacité hôtelière, là je suis un peu quand même inquiet.

Concernant le rôle du comité de tourisme en Ille-et-Vilaine, je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit Mme LE CALLENNEC. Par contre, je me demande et je m'interroge s'il n'y a pas encore plus d'actions à faire concernant le tourisme économique. On a un certain nombre de belles régions, je pense à l'ostréiculture, toute la baie du Mont-Saint-Michel et autres, on fait déjà des actions, mais on voit bien – c'est ce que je lis dans la presse en tous les cas – que le tourisme vert, le tourisme industriel est vraiment quelque chose qui est en train de prendre de la puissance. Je me demande si, là-dessus, il n'y a pas un vrai vivier pour faire en sorte que les gens viennent chez nous et restent un peu plus longtemps parce qu'on est, je pense, un peu une porte de passage sur le reste de la Bretagne, on arrive à faire en sorte que les gens s'arrêtent, mais s'ils pouvaient s'arrêter un peu plus longtemps et venir un peu plus sur d'autres territoires un peu délaissés, je pense entre autres à mon territoire où on n'a pas des atouts importants à faire-valoir, et donc peut-être que le tourisme économique peut être une bonne idée. En relation peut-être avec un tourisme de parcs de loisirs, de centres, on a la chance d'avoir Enigmaparc chez nous. Mine de rien, c'est une petite structure, mais quand on voit le nombre de personnes à venir tous les ans, près de 40 000 personnes, c'est important et bien faire émerger des solutions comme celle-là pour un tourisme alternatif à la plage et aux vieilles pierres, cela peut être intéressant de continuer à fouiller ce sujet puisque je sais que vous vous y intéressez, mais je veux vous encourager dans cette voie. En tous les cas, je voulais aussi comme Mme LE CALLENNEC remercier votre remarquable travail que vous faites au niveau de cette commission et pour le tourisme en Ille-et-Vilaine, M. RICHOUP.

M. TOURENNE, Président : Merci. M. CHENUT.

M. CHENUT : Juste par rapport à ce qui vient d'être dit et aux inquiétudes sur la capacité hôtelière, je pense qu'on peut plutôt aborder le problème dans l'autre sens. Les hôteliers, ce n'est pas une profession réglementée, ils ne sont pas nommés. Par contre, les opérateurs décident de s'investir notamment là où ils sentent qu'il va y avoir des potentialités, des capacités de développement et donc un marché et ce marché sera d'autant plus solide qu'il y a de grandes infrastructures justement qui sont en train de se mettre en place et qui vont conforter des activités type congrès, grands séminaires et que je ne doute pas que cela va attirer d'autres opérateurs privés à investir justement pour être en capacité de répondre à un besoin. S'il y a un besoin, il y aura des réponses.

M. TOURENNE, Président : Merci. M. RICHEUX.

M. RICHEUX : M. le Président, moi aussi je souhaite saluer l'action du CDT qui a mis en place une vraie destination touristique avec un nom : Haute Bretagne Ille-et-Vilaine et qui est aujourd'hui au niveau national référencée. Le département d'Ille-et-Vilaine est peut-être un peu moins doté que les autres départements bretons, mais pour autant, nous sommes idéalement placés avec un potentiel important. Des portes d'entrée énormes et François RICHOU rappelait le TGV, mais nous devons penser aéroport avec notre espoir de Notre-Dame des Landes, mais déjà l'aéroport existant et aussi le développement de Brittany Ferries qui demande toujours à venir avec plus gros ou avec des rotations un peu plus importantes, ce qui fait que nous sommes une vraie destination touristique mondialement connue avec un joyau qu'on partage avec les Manchots, à savoir le Mont-Saint-Michel. Ce Mont-Saint-Michel qui est mondialement connu est dans un écrin qui est aussi beau qui s'appelle la baie du Mont-Saint-Michel, et comme le disait Jean-Marc LECERF tout à l'heure, là, au niveau équipement touristique, nous sommes un peu sous dotés. Quand on parle de la baie du Mont-Saint-Michel, on l'évoque dans les journaux actuellement par rapport au PPRSM, mais il est vrai que c'est une vraie destination touristique sur un nouveau tourisme qui est en train de se mettre en place et sur laquelle nous devons être très présents à savoir ce tourisme naturel, ce tourisme vert, ce tourisme familial, ce tourisme éthique et aujourd'hui on a tout pour faire.

Localement, des choses se font à travers des pérégrinations soit à cheval, soit en vélo, soit en randonnée pédestre, mais il est vrai qu'il va nous falloir un vrai plan qui nous permette, de cette masse importante de touristes qui viennent dans ce territoire, de pouvoir les drainer sur l'ensemble de notre département. C'est l'enjeu de notre département. C'est pour le premier volet.

Le deuxième volet concernant le tourisme d'affaires, je pense qu'on a su prendre assez rapidement justement cet enjeu-là. Nous avons la chance sur le département d'avoir de grands professionnels du tourisme d'affaires à savoir des palais des congrès, des salles d'exposition, mais sans oublier les petits hôteliers qui font aussi du tourisme d'affaires avec des salles de 20 à 30 places, ce qui leur permet de pouvoir rassembler des entreprises ou des syndicats ou simplement des associations, les gens qui viennent dans nos territoires arrivent donc avec des portemonnaies. Le principe de notre territoire, c'est de les faire ouvrir et de les voir se vider avant que les gens repartent. Tous ces principes font que c'est une vraie économie que nous mettons en place.

Ce tourisme d'affaires, c'est aussi le moyen pour beaucoup de pouvoir prendre le déclic de pouvoir installer son entreprise. On a la chance d'avoir un territoire magnifique, préservé, et c'est vrai que pour attirer des chefs d'entreprise ou des donneurs d'ordres au niveau mondial, on a tous les atouts, que ce soit la voile, que ce soit notre histoire ou nos traditions, toutes ces choses qui font qu'un chef d'entreprise peut prendre la décision, et on le voit aujourd'hui sur Saint-Malo, pour un déclic, c'est peut-être un plateau d'huîtres comme on le rappelait tout à l'heure, mais le bien vivre de chez nous, c'est quelque chose qu'il faut mettre en avant et c'est vrai que ce tourisme d'affaires, il ne faut pas le sous-estimer. Non seulement c'est bien sûr des nuitées, mais c'est aussi peut-être le déclic pour attirer de nouvelles entreprises et on en a bien besoin.

C'est un sujet important, c'est vrai que le département d'Ille-et-Vilaine par rapport aux autres départements de Bretagne, on reçoit moins et quand on regarde le nombre de nuitées proportionnelles, on est toujours à peu près à une nuitée. L'enjeu qu'on aurait à

faire, c'est de multiplier par deux les nuitées. Vous connaissez à peu près la portée de l'emploi sur le tourisme, sur l'hôtellerie, sur de plus en plus de choses, mais il y a un sujet sur lequel on démarre déjà, mais je pense qu'il faut aller un peu plus loin, c'est le domaine de l'événementiel. Ces événementiels qu'on retrouve sur Rennes, qu'on retrouve sur Redon, sur Saint-Malo, mais qui méritent d'aller encore un peu plus loin. Si le Finistère peut aujourd'hui arguer ses nombres de nuitées et son développement touristique, c'est beaucoup aussi à cause de ses grands événements navals, ses grands événements culturels – Les Vieilles Charrues, entre autres – qui font qu'aujourd'hui, ce sont des gens qui viennent et on en parle. On en parle au niveau national, on en parle au niveau mondial, cela donne un esprit de conquête, un esprit de conquérant comme on le fait dans nos territoires et je pense qu'un travail qu'on devrait faire, c'est justement l'accompagnement de tout cela. C'est aussi bien sur les grands événements : Route du rock, Trans-musicale, les Vieilles Charrues, mais il y a aussi les petits festivals un peu plus pointus, ceux que Rennes métropole ou la ville de Rennes mettent en place petit à petit qui font que cela fait un déplacement et un bouillonnement d'idées, cela donne envie.

Pour terminer mon propos, je voudrais dire que bien sûr, nous voterons le rapport sur le tourisme, je pense que pour pouvoir gagner le combat – puisque c'est un vrai combat, c'est une vraie compétition avec les autres territoires de France – il faut qu'on rassemble, qu'on remette les gens en route et dans la même destination, dans le même axe. Puisque le souci premier, c'est que tous les territoires du département d'Ille-et-Vilaine doivent pouvoir ressentir ce développement touristique, c'est à travers les chemins de vélo, etc., mais il y a peut-être du papier autour de toutes nos belles politiques qu'on essaie de mettre en place, et rappeler pour terminer que le premier touriste chez nous, ce sont les gens de chez nous. Ce sont les gens d'Ille-et-Vilaine qui ne connaissent pas souvent la richesse qui existe à 5 km de chez eux, qui leur permet d'aller sur le canal d'Ille-et-Rance pour aller pêcher avec les enfants ou les petits-enfants, c'est du domaine social, mais aussi tous ces gens qui peuvent venir pour une journée ou un après-midi : ils vont aller chez le charcutier, chez le boulanger, ils vont prendre leur vélo, ils vont consommer et simplement passer une bonne journée.

Voilà ce que je voulais dire par rapport au tourisme, dire qu'on est idéalement placés, je pense comme disait François RICHOÜ tout à l'heure, on a un potentiel énorme, je pense qu'on est à peu près 20 % de nos capacités pour le développement économique majeur et on a tout pour faire ; bravo au CDT pour l'action qu'il a menée, qu'il mène et qu'il mènera. Le sujet, et Isabelle LE CALLENNEC le rappelait tout à l'heure par rapport à ces mutations, entre ces destinations et nos CDT, je pense que rien ne serait pire que de s'arrêter et de s'enfermer sur nos logiques. Le tourisme n'a rien à voir entre un département d'Ille-et-Vilaine, en Côtes-d'Armor ou Morbihan, ce qu'il veut savoir, c'est comment il sera accueilli, si on est prêts pour pouvoir l'accueillir et il va faire qu'on adapte. Il faut penser aussi à nos personnels au niveau du CDT, on va être en pleine mutation et je pense que c'est par rapport à une ouverture, par rapport à un vrai projet commun, que tout le monde va trouver sa place. Je vous remercie.

M. TOURENNE, Président : Merci. Je vois bien la passion qui vous anime, mais il faudrait que nous fassions l'effort de concision ; c'est à votre honneur de parfaitement connaître le tourisme et d'avoir une vision qui intéresse l'ensemble du département.
Mme DAUCE

Mme DAUCÉ : Je ne vais pas être longue. Il y en a qui ont tellement bien parlé du tourisme que moi aussi, cela me passionne, mais ils ont pratiquement tout dit et fort bien dit. Je voudrais simplement m'associer à ce qui a été dit bien sûr, mais ce sont des choses que j'ai déjà dites, il me semble effectivement que si on a un schéma régional, là où tous les gouvernements et ce qui a été fait ici, aura toute sa place, mais il me semble quand même qu'on attirera davantage avec notamment la résonance Bretagne et sans doute une organisation qui s'inclura mieux dans les phases des uns et des autres. Moins de redondance aussi au niveau communication, etc. À mon sens, on devrait par cette nouvelle organisation où chacun pour ma part a sa place et ceux qui ont bien travaillé auront d'autant plus leur place, mais on devrait sans doute faire des économies pour notre département.

M. PENHOUET : Jean-Francis RICHEUX a posé à la fois la question et la réponse, pour doubler le nombre de nuitées, il suffit de faire du tourisme équestre : une nuitée pour le cheval, une nuitée pour l'homme.

M. TOURENNE, Président : Merci. M. RICHOU.

M. RICHOU : Mes chers collègues, je voudrais relever en particulier l'intervention de Jean-Luc CHENUT qui a mis le doigt sur un problème auquel il nous est difficile de répondre, concernant notre capacité hôtelière : elle est évidemment fonction du nombre de demandes, l'offre hôtelière ne peut pas être faite sans qu'il y ait un marché derrière. Il y a un phénomène malheureusement qui vient en plus compliquer les choses, c'est que les hôtels en particulier sur la Côte d'Émeraude appartiennent à des gens qui depuis longtemps les ont exploités, très bien d'ailleurs en général, et qui aujourd'hui souhaiteraient prendre leur retraite. Or, pour cela, ils comptent vendre leur hôtel et la rentabilité d'un hôtel par rapport à l'importance du capital investi est très faible. Par rapport aux frais de fonctionnement, elle est intéressante, mais par rapport au capital investi elle est faible donc beaucoup d'hôtels lorsqu'ils sont vendus en réalité le sont pour être dépecés et transformés en appartements, cela diminue la capacité d'accueil du tourisme.

Il y a des créations d'hôtels, heureusement, en particulier à Rennes. À Rennes, si cela a démarré, c'est parce que le centre de congrès a été mis en chantier, c'était l'histoire de l'œuf et de la poule, tout le monde se regardait : qui va faire un centre de congrès pour qu'il y ait ensuite des hôtels qui se construisent ? Ceux qui avaient la charge d'éventuellement faire un centre de congrès se disaient : est-ce qu'on peut accueillir des nouveaux touristes avec la capacité hôtelière qu'on a ? Il y en a qui commencent, les autres viennent et je pense que l'hôtellerie va encore se développer sur Rennes, de même qu'elle connaîtra un deuxième souffle sur la côte et c'est très important, car c'est ce qui fait que nous résistons malgré notre faible nombre de nuitées en Bretagne, nous avons un chiffre d'affaires comparable aux autres départements grâce à l'hôtellerie et grâce surtout au fait qu'elle est ouverte du 1^{er} janvier au 31 décembre et c'est là que le tourisme d'affaires joue tout son rôle. Il faut savoir que dans le Finistère, les hôtels ne sont ouverts qu'en juillet et août. Si vous cherchez un hôtel dans le Finistère, vous en trouverez bien sûr heureusement quelques-uns, mais d'une manière générale, la plupart sont fermés. Cette chance que nous avons en effet, comme dit Jean Francis RICHEUX, nous sommes idéalement placés pour toutes les formes de tourisme de loisirs (pendant les vacances, les week-ends, les courts séjours, toute l'année) et le tourisme d'affaires en particulier sur la côte, mais aussi à Rennes, Rennes remplit – plus ou moins bien – ses hôtels dans la

semaine, mais pas les week-ends. Voilà.

M. TOURENNE, Président : Merci. Je mets aux voix le rapport qui vient d'être présenté avec non seulement beaucoup d'intérêt, d'enthousiasme et d'attachement par François RICHOU, mais avec aussi des intervenants qui portent la même volonté de développer cet aspect de notre industrie touristique. Est-ce qu'il y a des oppositions ?

M. RICHOU : Je ne participe pas au vote.

M. TOURENNE, Président : D'accord, pas de participation au vote de M. RICHOU. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Merci, il est adopté.

Rennes, le
Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service de l'Assemblée
des Affaires juridiques et de la Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du jeudi 26 février 2015

1^{ère} COMMISSION – THEMATIQUE 1 - POLITIQUE 16 (rapport budgétaire)

COOPÉRATION ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Mme TASCON-MENNETRIER donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Je vais vous présenter la politique de coopération et de solidarité internationale. Certes, vous remarquez que c'est un petit budget, un budget de 1 325 000 €. Vous remarquerez aussi que nous avons en plus des recettes, que ce soit le ministère des Affaires étrangères, ou que ce soit l'Europe, qui viennent encore atténuer ces dépenses. Ces recettes, c'est surtout la reconnaissance aussi du sérieux de nos coopérations et du sérieux du montage de nos dossiers.

Un petit budget, mais une politique très importante pour notre département. C'est une politique d'ouverture sur le monde, une politique de rayonnement international, une politique de facilitation pour nos entreprises, une politique qui permet la mobilité internationale pour nos jeunes et surtout les jeunes les plus en difficulté, une mobilité aussi qui contribue au développement des pays les plus pauvres. Et puis, une politique qui invite à la réflexion sur ce qu'est la citoyenneté européenne et internationale.

Pour ce faire, effectivement nous avons créé de très nombreux partenariats dans notre département, et c'est ce qui fait la richesse de cette politique. Des partenariats associatifs (Maison de l'Europe, Mouvement européen, MaPoRou, Si tous les ports du monde, Jeunes à travers le monde, le CRIDEV pour ne citer que quelques-uns) et aussi les nombreuses associations de solidarité internationale qui sont dans notre département. Je vous rappelle qu'il y a à peu près 250 associations réparties très également d'ailleurs sur le territoire, des associations qui œuvrent autour de la solidarité internationale et bien sûr j'aurais un mot pour toutes les associations qui se mobilisent particulièrement dans le comité consultatif de la solidarité internationale. Mais aussi des partenariats économiques avec la CCI, BCI, l'union des entreprises, des partenariats universitaires, je cite particulièrement la chaire Jean Monnet en ce qui concerne l'Europe, mais aussi Agro Campus avec qui nous avons une coopération particulière.

Je voudrais relever quelques points saillants pour l'année qui vient et qui est généralement dans la majorité des cas en continuité des politiques que nous avons menées les années précédentes. Je rappelle juste que nous avons concentré nos efforts dans toutes nos coopérations sur deux leviers de développement, deux filières économiques que sont la filière lait et la filière tourisme. En fait, si vous regardez à travers

toutes nos coopérations, nous avons essayé de développer des filières là où nous sommes capables d'amener une expertise, c'est vrai pour le lait et le tourisme au Mali et à Madagascar, mais c'est vrai aussi en Roumanie, au Maroc et en Inde pour le tourisme. Vous retrouverez toujours cette concentration de nos efforts sur ces deux filières.

Autrement, formation-formation, c'est vraiment le leitmotiv de toutes nos coopérations. Pourquoi, parce que la formation, c'est ce qui va permettre la pérennisation de nos actions et de tous les projets que nous soutenons. Donc formation aussi bien des éleveurs, que formation des cadres qui vont être capables ensuite de parler de ces politiques. Voilà ce qui est important.

Ce qui est marquant également, ce que nous avons fait en 2014, mais qui va voir un certain nombre d'actions menées particulièrement en 2015, c'est la création que nous avons voulue d'un club de partenaires. Il nous a semblé important de dépasser les relations bilatérales que nous pouvions avoir avec le Mali ou Madagascar, le Maroc pour en fait créer un club de partenaires. La première traduction se verra cette année en octobre puisque nous allons faire une réunion de toutes les chambres de commerce et d'industrie de nos coopérations et nous ferons d'ailleurs en même temps que l'assemblée générale cette année de « Tous les ports de monde » qui aura lieu à Rennes et Saint-Malo et qui porte également d'autres relations avec des chambres consulaires. C'est donc quelque chose de très important et nous verrons également à travers ce club de partenaires ce que j'appelle une mini université en octobre où nous allons réunir des jeunes d'un peu toutes nos coopérations et nous réfléchirons ensemble sur solidarité et développement durable. Nous serons très proches de la grande conférence sur le climat et cela nous semble important que dans notre département à travers l'ensemble de nos coopérations, nous nous interrogions également sur cette thématique.

Un point saillant encore de cette année 2015, c'est l'année européenne du développement, ce sera aussi une année où il est intéressant toujours de s'interroger sur ce qu'est le développement, notamment dans les pays pauvres, et en tous les cas avec l'ensemble de nos associations, de réfléchir ensemble sur ce que nous faisons comme aide et comme contribution dans les pays en voie de développement, c'est pour cela que nous aurons un appel à projets un peu particulier cette année en 2015.

Bien sûr, je serais incomplète si je ne parlais pas des fonds européens, puisque cela fait plus d'un an que nous travaillons un peu aux différents programmes opérationnels en relation avec les autres départements, mais aussi bien sûr avec la région Bretagne, le premier comité de suivi s'est mis en place au niveau de l'ensemble des fonds européens. Je rappelle quand même que nous avons obtenu une subvention globale du fonds social européen de 18,5 M€ dont une partie bien évidemment pour le PLI de Rennes métropole, mais qu'un effort important nous attend pour les projets financiers par cette enveloppe FSE. Et puis, sur vos territoires, vous êtes déjà à l'affût, je pense, effectivement puisqu'il y aura du FEDER territorialisé, et qu'un certain nombre de projets notamment seront financiers sur l'ensemble de vos pays et l'ensemble aussi de vos EPCI. Donc je sais que vous êtes déjà mobilisés, mais je rappelle que c'est une année importante et que le département à travers le SERI reste une capacité d'ingénierie qu'il ne faut pas hésiter à solliciter, c'est aussi tout à fait essentiel.

Je vous dirai juste en conclusion que je souhaitais remercier le SERI pour son

engagement dans toutes ces politiques, je voudrais remercier les collègues aussi qui sont des relais dans leurs politiques sectorielles. C'est très important que ce soit en agriculture, en économie sociale et solidaire, en insertion, j'allais dire que l'ensemble de ce que nous avons travaillé dans les politiques de coopération et de solidarité voit souvent des traductions dans l'ensemble de nos politiques sectorielles et pour moi, c'est quelque chose d'important. Voilà M. le Président résumée rapidement notre politique 16.

M. TOURENNE, Président : Merci. Qui demande à intervenir ? M. PAUTREL.

M. PAUTREL : M. le Président, une petite question, j'ai peut-être mal compris. Autrefois, il y avait des appels à projets pour des projets d'associations intergénérationnelles pour des échanges ou la découverte avec d'autres pays européens, je voulais savoir s'il y avait un appel à projets prévu pour l'année 2015.

Mme TASCON-MENNETRIER : Oui, vous faites allusion tout simplement à l'année qui était sur le vieillissement, c'était l'année européenne du vieillissement et nous avions fait l'appel à projets notamment sur les relations intergénérationnelles. Cette année, l'année 2015, c'est l'année européenne du développement et il y aura un appel à projets spécifique à la fois pour les collectivités locales et pour les associations.

M. TOURENNE, Président : Merci. Je mets aux voix le rapport présenté par Mme TASCON-MENNETRIER, est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Merci, il est adopté.

Rennes, le
Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service de l'Assemblée
des Affaires juridiques et de la Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du jeudi 26 février 2015

1^{ère} COMMISSION - THÉMATIQUE 1 - POLITIQUE 18 - ENVIRONNEMENT

M. COUET donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Je vais vous présenter les politiques du Département relevant de la compétence « Environnement » qui ont pour socle la prise en compte des hommes et l'impact environnemental, se traduisant par la protection de nos Espaces Naturels Sensibles, par l'ensemble de la découverte à travers nos circuits de randonnées et de l'action pédagogique que nous menons, mais aussi dans le cadre de la prévention et de la gestion de nos déchets. Tout ce qui peut être profitable aux énergies renouvelables de ce département et, bien sûr, la question des économies d'énergie.

Sur nos Espaces Naturels Sensibles, nous passons évidemment immédiatement au schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles qui a été approuvé par notre Assemblée en 2009 avec neuf axes stratégiques qui ont permis, sous la forme de 48 actions, de définir la politique du Département pour les 10 années à venir. Nous en sommes à mi-parcours. Ce sera l'occasion, en 2015, de faire un bilan avec l'ensemble des partenaires qui ont contribué à son élaboration et nous le ferons, bien entendu.

L'élaboration de l'Atlas des paysages s'est aussi finalisée cette année. C'est un document important pour la protection de nos Espaces Naturels Sensibles sur l'ensemble des sites de notre département. L'année 2015 sera consacrée à une démarche d'information et de sensibilisation sur cet outil, tant à destination des services du Département que des acteurs à l'échelle des territoires afin que les enjeux contenus dans l'Atlas des paysages soient bien appropriés.

L'action foncière c'est, bien sûr, chaque année, un souhait de voir conforter l'ensemble des Espaces Naturels Sensibles. Cette année, nous avons acquis sur les sites du Bois de Soeuvres à Vern-sur-Seiche, sur l'Anse Du Guesclin à Saint-Coulomb ou la Pointe du Puits à Saint-Suliac des parcelles, l'objectif étant, chaque année, évidemment, de faire en sorte d'acquérir les espaces qui nous paraissent souhaitables d'être protégés sur notre territoire.

C'est également vrai pour le domaine d'intervention qui se fait dans le cadre de l'action foncière sur les zones humides. Ainsi, trois nouvelles zones de préemption ont été créées sur les territoires de la Fontenelle, Bazouges-la-Pérouse pour la vallée du

Couesnon, et Roz-sur-Couesnon en baie du Mont-Saint-Michel. Ce dernier périmètre a d'ailleurs permis au conservatoire du littoral de se rendre acquéreur d'une ferme et d'en envisager l'installation d'une jeune éleveuse d'agneaux de prés salés. Nous apporterons au cours de l'année 2015 un soutien technique à cette installation.

La gestion de nos sites et leur aménagement est constitué par l'entretien courant de nos Espaces Naturels Sensibles. Il se poursuivra par les équipes du Département dans le cadre, notamment, du chantier d'insertion départemental. Dans le plan de relance, la restauration de l'ouvrage d'art surplombant la Vilaine à Messac sera réalisée pour un montant de 500 000 € tandis que les travaux de confortement de la digue de l'étang de Paimpont pourraient être menés à hauteur de 40 000 €.

Il y aura, au cours de l'année 2015, la démarche de concertation dans le cadre des comités de gestion qui se rassemblent pour informer et échanger sur la valorisation et la gestion des sites. Ce sera notamment le cas du site de l'étang de Paimpont, du Marais de la Folie ou encore de la Forêt de Corbière pour lesquels l'actualisation du plan d'aménagement forestier sera rediscutée en concertation avec les acteurs.

Pour le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR), l'actualisation des données s'est finalisée en 2014 avec l'inscription de plus de 80 km complémentaires. Afin de maintenir une offre de randonnées de qualité, des sentiers sont régulièrement inscrits par le Département, en collaboration étroite avec les collectivités locales.

S'agissant des voies vertes, ce sont 18 km complémentaires qui ont été restaurés ou créés cette année. En 2015, l'intervention du Département se concentrera sur la restauration de plusieurs ouvrages d'art maçonnés, financés à hauteur de 100 000 € dans le cadre du plan de relance, notamment sur les voies entre Fougères et Louvigné-du-Désert et entre Moutiers et Vitré.

Le Département est très actif dans la lutte contre les espèces invasives. Nous augmenterons notre soutien à la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles pour le programme de lutte et de surveillance contre le frelon asiatique. Un dispositif d'ailleurs pour accompagner la démarche de destruction des nids sera étudié avec les acteurs concernés.

Les Espaces Naturels Sensibles ce sont aussi les étangs départementaux : après les vidanges partielles menées en 2014 des étangs de Paimpont et de la Higourdais et la restauration de plusieurs ouvrages, c'est sur l'étang de Marcillé-Robert que les travaux se poursuivront avec la réalisation d'un mur pour supporter les crues. La gestion des niveaux d'eau des étangs de Marcillé-Robert et de Paimpont sera établie en concertation avec les acteurs locaux et partenaires techniques. Sur l'étang de Châtillon-en-Vendelais, la réflexion sur les modalités de mise en œuvre de sa vidange sera discutée avec le comité de gestion du site.

Le Département s'inscrit dans la démarche « Natura 2000 ». Ainsi, nous assurons la présidence du comité de pilotage des sites Natura 2000 de la Vallée du Canut et des étangs du canal d'Ille-et-Rance, pour lequel nous assurons l'animation depuis cette année.

Voilà pour ce qui concerne la gestion de nos Espaces Naturels Sensibles.

La communication et la pédagogie à l'environnement sont aussi une des

préoccupations et des priorités du Département. En 2014, l'Assemblée départementale a réaffirmé sa volonté de mener une véritable politique départementale d'éducation à la nature et à l'environnement dans la durée. Notre politique d'éducation à l'environnement a d'ailleurs fait l'objet d'une évaluation. Nous souhaitons nous inscrire dans le temps pour mener les projets auprès des collèges qui fédèrent plusieurs disciplines (littéraire, histoire-géographie, sciences et vie de la Terre, arts plastiques, etc.). Ainsi, pour l'année scolaire 2014 / 2015, sept collèges vont bénéficier de cet accompagnement sur le long terme au-delà des nombreuses animations ponctuelles sur les espaces naturels départementaux.

Dans nos collèges, sont également menées des actions de prévention des déchets et de préservation des ressources en eau et en énergies. Une véritable éducation à l'environnement et au développement durable est ainsi poursuivie dans le cadre de l'année scolaire 2014-2015 pour 10 collèges qui sont concernés.

Nous valorisons aussi nos actions chaque année à l'occasion du forum des initiatives scolaires en éducation au développement durable qui est organisé en partenariat avec l'éducation nationale, la direction diocésaine de l'enseignement catholique et les partenaires associatifs. Nous innovons ensuite par la mise en œuvre d'actions expérimentales auprès de publics diversifiés et notamment prioritaires de la collectivité. C'est ainsi que pour l'année 2014 quatre animations ont été menées dans le cadre de l'action corrective « Bien-être par le biais de l'art et du corps, » organisée par le CDAS des Marches de Bretagne.

Nos partenariats avec les associations d'éducations à la nature et à l'environnement seront, bien entendu, reconduits au cours de l'année 2015. Ils sont essentiels à la gestion de nos sites et à la démarche d'ouverture au public de ces derniers. Vous connaissez tous ces partenaires : la Ligue pour la protection des oiseaux, Bretagne vivante, Eau et rivières de Bretagne, les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement / CPIE Val de Vilaine et CPIE Forêt de Brocéliande, la Feuille d'Erable...

La sensibilisation du grand public se traduira par des actions menées sur nos espaces naturels départementaux. Un programme d'animations gratuites sera mis en place tout au long de l'année : 75 animations sont prévues en 2015.

L'aménagement de sentiers de découverte se poursuivra également : sur 52 sites ENS, 13 sont équipés de sentiers de découverte et deux sont en cours de réalisation sur les sites de l'étang de Paimpont et des Landes de Cojoux à Saint-Just. L'installation du sentier d'interprétation autour de l'étang de Paimpont se terminera en début d'année et permettra d'offrir pour le printemps un nouveau parcours didactique sur ce site.

Le budget consacré en 2015 à la politique des Espaces Naturels est de 2,4 M€ en investissement et de 0,84 M€ en fonctionnement. 640 000 € complémentaires seront consacrés à des travaux dans le cadre du Plan de relance. Les recettes de la taxe d'aménagement sont estimées à 13,5 M€. Elles financent ces dépenses et les dépenses de personnel pour l'entretien et la gestion de nos sites.

S'agissant de la gestion des déchets et de la prévention, trois axes essentiels dans le cadre de ces politiques. Il y a d'abord la poursuite du Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés qui nous permet d'avoir avec les 13 EPCI en charge de la collecte et du traitement des déchets, un partenariat et un suivi de ce plan. Rappelons quand même que le traitement des déchets représente globalement en Ille-et-Vilaine un marché

annuel de 90 M€ hors investissement. Ce n'est pas rien. La prévention dans le cadre du plan de prévention départemental des déchets, dans lequel nous nous sommes engagés avec l'ADEME à sensibiliser 95 % de la population, et à mettre en place un comité d'animation entre tous les acteurs, permet d'élaborer des actions de sensibilisation auprès de nos concitoyens pour moins produire de déchets et faire en sorte que le recyclage soit fait dans de bonnes conditions.

Cette année, c'est la question des déchets verts qui sera d'actualité puisque nous nous inscrirons dans cet axe. Les déchets verts, c'était 100 000 t en 2014. La production est énorme. C'est un souci. Nous sommes en avance sur le plan et sur l'objectif qui avait été défini dans le cadre du PDEDMA (réduire de 12 % l'ensemble de nos déchets à l'horizon 2023), puisque nous en sommes déjà - le comité de suivi a pu le constater - à 7 % en 2015, ce qui est très bien. Par contre, nous voyons bien que sur le plan des déchets verts, il y a un problème. Toute la communication qui sera faite dans le cadre du plan de prévention cette année permettra donc, nous le souhaitons, de sensibiliser au mieux nos concitoyens sur la production de déchets verts et leur nécessaire diminution.

Le plan départemental des déchets du secteur des bâtiments et des travaux publics est aujourd'hui, de la compétence du Département. Le secteur du BTP est, de loin, le plus gros producteur de déchets en France en tonnage absolu. À titre de comparaison, le volume des déchets ménagers et assimilés est de l'ordre de 3 millions de tonnes pour 260 millions de tonnes de déchets pour le BTP. En Ille-et-Vilaine, le tonnage des déchets issus de l'activité BTP est estimé à 2,9 millions de tonnes. Il y a eu une première évaluation du gisement. Cette année sera consacrée à la définition des orientations qui vont permettre la gestion de ces déchets en partenariat avec tous les acteurs qui sont censés être les producteurs et les gestionnaires de ces déchets.

Le budget consacré en 2015 à la politique de gestion des déchets est de 524 000 € en investissement et 322 000 € en fonctionnement. Les recettes sont estimées à 250 000 €

Les énergies renouvelables et économies d'énergie, les actions départementales visent à accompagner la diminution de la consommation énergétique en Ille-et-Vilaine et, en particulier, des petites communes. L'Ille-et-Vilaine est le département breton le mieux couvert en matière de conseillers en énergie. Ce service est assuré par des conseillers de la collectivité départementale, des agences locales de l'énergie ou des Pays.

L'appel à projets Bâtiments Basse Consommation a permis de primer une opération innovante en Ille-et-Vilaine. Un rapport spécifique sera soumis et présenté aujourd'hui par Gilbert MÉNARD en charge de cette politique pour présenter le cadre stratégique du Nouveau Plan Bois Énergie. Je n'en dirais donc pas plus sur cette politique. Il saura vous donner l'ensemble des éléments qui seront l'actualité de l'année 2015.

Le budget consacré en 2015 à cette politique est de 187 000 € en investissement. Les recettes sont estimées à 68 000 €.

Avant de terminer, M. le Président, un petit mot sur le Comité Consultatif de l'Environnement qui se mobilise toujours sur de nombreuses thématiques relevant de sa compétence (haies bocagères, eau, chantiers routiers, énergie...).

En 2014, le Comité Consultatif de l'Environnement a plus particulièrement consacré

ses travaux à l'hydroélectricité et au sport pour la pratique sportive sur les Espaces Naturels Sensibles. Ainsi, ses réflexions ont pu être ici et là intégrées aux orientations budgétaires 2015. Je remercie l'ensemble des participants pour leur contribution. Voilà, M. le Président, la politique 2015 « Environnement » du Département.

M. TOURENNE, Président : Qui souhaite intervenir ? M. RICHEUX.

M. RICHEUX : M. le Président, je tenais à intervenir sur notre politique des espaces naturels. Je pense qu'en plus du bienfait environnemental, il faut trouver une utilité économique touristique et durable de nos espaces pour s'assurer de leur pérennité. Je m'explique : aujourd'hui, on est encore sur une politique de la sanctuarisation. Sur ces espaces, personne n'y va, personne n'y touche. Il y a, bien sûr, les plus grands qui sont très visités (je pense à la pointe du Grouin) mais, généralement, on les ferme tous. J'en ai un qui est géré par la fédération des chasseurs sur Saint-Père : tout le monde est interdit d'y aller. Si dans nos politiques d'espaces naturels, on mettait un peu cette donnée « développement économique durable » avec toutes les possibilités réglementaires pour pouvoir donner la possibilité à nos habitants d'y accéder, on démultiplierait. D'autant que, généralement, nous mettons en espaces naturels, nos plus beaux endroits. Je pense aux étangs de Gannedel et tout ce secteur. Aujourd'hui, on s'aperçoit qu'à l'exception de deux ou trois techniciens qui se promènent dans le secteur, les citoyens n'ont pas le droit d'y accéder. J'émetts le vœu de gérer, d'une façon durable, nos espaces naturels car si on en trouve l'utilité économique, on trouvera toujours les moyens pour les préserver. Aujourd'hui, pour tout contribuable, ce sont des contributions assez onéreuses. Nous savons que l'impôt aujourd'hui varie d'un poste à un autre. Un jour, peut-être qu'on n'aura plus les moyens de pouvoir acheter ou de pouvoir entretenir. Si en amont sur le département d'Ille-et-Vilaine, on partait de cette idée où on en fait un vrai vecteur de développement économique, on trouvera toujours les moyens parce que tout le monde aura intérêt à pouvoir les préserver.

La deuxième chose que je voulais évoquer, ne concerne pas spécialement les espaces naturels, mais elle en fera partie un jour. Je pense à la voie verte et aux herbus, tous ceux du polder. Cette voie verte est aujourd'hui hyper protégée par un technicien ou une technicienne qui empêche tout. Cela veut dire que lorsque des gens ont certains besoins pour aller se promener, faire un peu de cheval d'une façon régulière, on les empêche. Il n'y a aucune réglementation qui le fait sauf le veto d'un technicien. Je souhaiterais donc qu'on regarde cela d'un peu plus près. Savoir si, dans ce secteur, on ne pourrait pas trouver des solutions qui permettraient, justement, à cette manne touristique qui vient de plus en plus chez nous pour cette donnée de pouvoir l'utiliser. On dit souvent : « Cela fait des trous partout ». Il suffirait d'interdire aux véhicules de passer sur la Rennes - Redon pour s'apercevoir que nous aurons encore une belle route dans cent ans. Comme toute voie, la voie verte mérite d'être visitée, utilisée ou peut-être d'être entretenue.

Je voulais l'évoquer puisqu'on parle de la randonnée. Concernant le « Plan vélo » pour notre ami JALU, il est vrai qu'on fait des boucles. On essaie de faire un peu en fonction des volontés locales. On fait des boucles et un schéma de ces boucles que les volontés locales veulent mettre sans pour autant avoir un vrai sujet départemental du plan vélo. Il nous en faut pourtant un comme en Charente-Maritime ou dans les Landes. Un vrai vecteur. Je connais même des personnes qui découvrent aujourd'hui le vélo à assistance

électrique qui permet, aujourd’hui, de pouvoir visiter tous ces secteurs. Il nous faut sur le département un vrai plan vélo pour qu’on devienne une « destination vélo ». Ce n’est pas vrai aujourd’hui.

Je voulais aussi parler des déchets. Nous sommes sur un vrai dilemme : cette année sera axée sur les déchets verts. On s’aperçoit dans les déchetteries des collectivités locales que le plus grand problème concerne la gestion des déchets verts. Cela coûte très cher, à tout le monde car une déchetterie moyenne d’une ville, a environ 800 véhicules par semaine, parfois 500 le samedi qui n’amènent que de la pelouse. La pelouse, c’est 97 % d’eau. On retrouve même souvent ces déchets verts dans les grands fourneaux. Cela embête tout le monde. Pour le déchet, on fait des équipements qui permettent un vrai service à la population, mais en fait, on est sur un puits sans fond. Il va falloir toujours alimenter et dépenser de l’argent. On s’aperçoit qu’il y a peut-être d’autres solutions à trouver.

Généralement, sur les déchets, on avait financé le grand four de Taden, il y a plusieurs années avec le Département des Côtes-d’Armor. On a aujourd’hui une réalité sur Saint-Malo agglomération. On trie tellement bien qu’on n’envoie que 50 % de nos déchets. Le grand four nous dit : « Aujourd’hui on n’a pas assez de matière pour brûler ». Il va donc falloir trouver ailleurs ou augmenter la taxe. Cela devient paradoxal. Nous sommes partis sur un élan où nous souhaitons vraiment régler le problème de l’environnement globalement. On fait des choses qui sont à contrario de l’économie générale. On nous dira peut-être dans 20 ans : « Mais ils étaient fous, ces gens... pour vouloir faire toujours plus grand » alors qu’il suffisait, à l’origine, de trouver une solution pour la source, justement, de tous ces déchets.

M. TOURENNE, Président : M. LECERF

M. LECERF : Je voulais tout d’abord saluer la gestion des Espaces Naturels Sensibles. C’est bien fait. Cela se passe bien. Je voulais juste mettre un point de vigilance sur la concertation avec la population. Il peut y avoir, parfois, quelques faiblesses. Je ne vais pas revenir sur l’affaire de l’Étang de Marcillé-Robert, mais j’ai souvent des personnes qui m’interpellent en disant : « Pourquoi ce n’est pas tondu ? » Je leur explique que c’est fait exprès, que c’est pour la faune et la flore, que le Conseil général laisse pousser l’herbe. Il y a donc vraiment un dialogue à avoir avec la population - je vais revenir plus tard sur celui auprès des jeunes - mais avec les habitants historiques des endroits où on a des Espaces Naturels Sensibles, ils ne comprennent pas toujours quelle est l’implication de ce classement par le Conseil général de leur étang ou de leur parc historique.

En deuxième point, je m’interroge sur le fait qu’on ne choisisse que 10 collèges pour faire une information et un travail sur la gestion des déchets. Cela me semblerait logique avec une politique environnementale volontariste de la part du Département que l’ensemble des collèges soient impliqués dans cette démarche. J’aimerais savoir pourquoi vous l’avez limité à 10 collèges. M. le Président, nous avions eu l’occasion de manger au collège de Janzé. Nous avions été surpris de voir qu’il y avait une gestion forte des déchets au niveau de la cantine. Ce sont des bons exemples qui sont utilisés dans certains endroits. Il faudrait vraiment généraliser. Je m’interroge pour savoir pourquoi nous n’avons pas cette politique en faveur de tous les collèges.

Le troisième point concernait les déchets du BTP. C’est un vaste sujet mais on peut

aussi estimer que ce schéma de gestion des déchets du BTP est peut être une chance de développer les écoactivités. Les déchets sont des ressources. On le dit et on s'en aperçoit puisqu'on a de moins en moins de déchets en décharge ou en incinération. Pour les déchets du BTP, c'est vraiment une ressource importante qui commence à être exploitée. Nous sommes en plein dedans avec le retraitement des déblais. Par exemple, la chaux pour arriver à en faire des matériaux de remblaiement de qualité qui peuvent être utilisés en alternative aux cailloux ou au sable qu'on utilisait dans le temps. Je vois juste à côté, sur Vern-sur-Seiche. J'ai eu le plaisir de voir des montagnes de traverses SNCF qui étaient stockées par l'entreprise de béton prêt à l'emploi. Elles ont été broyées et il y a maintenant deux montagnes : une d'agrégats avec du béton et l'autre avec du fer. Il doit y avoir au moins 300 000 t de produits. C'est gigantesque. Ce sont donc des filières que le Conseil général par le biais de ce plan peut sans doute accélérer pour faire en sorte que les entreprises viennent s'implanter en Ille-et-Vilaine pour gérer cette ressource. À titre indicatif, totalement par hasard, j'ai rencontré la semaine dernière une entreprise qui réutilisait les petits bouts de plastique de l'industrie pharmacologique pour en faire des tapis pour l'élevage bovin. Avec un peu de résine ajoutée aux résidus d'une industrie, ils en ont fait un produit qui se vend à l'exportation. Si on veut avoir une politique environnementale dynamique et ambitieuse, il faut vraiment travailler ce sujet. Sur l'énergie, d'une manière générale, un peu à l'instar de mon collègue, je m'interroge déjà sur la problématique du transport et notre véritable volonté de développer des déplacements doux. Cela peut être avec le vélo à assistance électrique ou le vélo à assistance humaine. Les intercommunalités se chargent de ce sujet entre elles, mais il y a toujours les interactions entre les intercommunalités et le Conseil général qui peut, peut-être, travailler sur un schéma.

Je m'interrogeais un peu, par ailleurs, sur les énergies hydroliennes, les énergies liées au cycle de l'eau. M. HERVE, en commission, nous a informés qu'on allait mettre une petite turbine sur un des barrages. Quel est le potentiel et sa meilleure exploitation ? Je sais qu'ils travaillent beaucoup en Allemagne sur des pico-stations. Ce sont de toutes petites turbines, mais à l'instar de 20 ou 30 m² de photovoltaïque sur une maison, on peut avec une petite turbine, dans un cours d'eau où il y a un petit dénivelé, réussir à produire un peu d'énergie. J'aimerais qu'il y ait une vraie recherche. Le comité consultatif a travaillé sur le sujet, mais je voudrais explorer cette piste puisqu'on a déjà bien travaillé sur le photovoltaïque, sur l'hydronien, sur l'éolien. C'est peut-être une autre exploitation même si l'Ille-et-Vilaine est moins riche que d'autres départements en termes de retenue d'eau, ou de dénivelé. Il y a sans doute une source d'énergie, là aussi, à trouver et exploiter.

M. TOURENNE, Président : M. MELLET.

M. MELLET : M. le Président, le problème de la destruction des nids de frelons asiatiques reste un problème important pour les collectivités. C'est un problème non seulement sur un plan sanitaire (chaque année, vous avez des décès liés aux piqûres) mais aussi pour nos apiculteurs puisque vous avez 60 % des essaims d'abeilles qui sont détruits chaque année. Pour qu'on puisse être efficace, il va falloir de la cohérence entre les collectivités pour aller détruire ces nids de frelons asiatiques. Vous dites dans le rapport qu'un dispositif, une démarche des études sont en cours de réalisation. Est-ce qu'on pourrait avoir une trame des solutions qui vont être envisagées pour faire face à ce fléau sur notre territoire départemental ?

M. TOURENNE, Président : M. COUET.

M. COUET : Je vais demander à mes collègues en charge des politiques d'intervenir.

M. TOURENNE, Président : Mme DAUCÉ souhaitait dire un mot.

Mme DAUCÉ : Je voulais simplement dire qu'on avait prévu, éventuellement, de s'abstenir, mais que nous allons voter pour. On voulait dire que ce qui était fait était positif mais pas assez ambitieux. Dans le cadre du développement durable, on pourrait mener des actions un peu plus fortes.

M. TOURENNE, Président : M. COUET.

M. COUET : Mes collègues en charge des politiques me compléteront. M. RICHEUX, globalement, je vous trouve un peu trop réducteur sur la fréquentation de nos sites et le mot « sanctuarisation ». Vous le savez : les sites, les Espaces Naturels Sensibles sont ouverts au public. C'est une obligation législative. Dans le cadre de nos comités de gestion que nous avons, nous essayons avec les partenaires et les acteurs de terrain d'ouvrir au mieux pour ces acteurs la compréhension de la gestion des sites. Je prends un exemple significatif : la forêt de Corbières a été acquise par le Département il y a une dizaine d'années. Aujourd'hui, je n'ai pas de chiffres particuliers en termes de présentation mais il y a un comité de gestion qui fonctionne très bien. La fréquentation est très importante. Trois ou quatre communes sont concernées. C'est l'exemple qu'il faut suivre. Il y en a d'autres comme cela, d'autres sites naturels sensibles ouverts et fréquentés, contrairement à ce que l'on peut imaginer. Évidemment, les sites, par définition, sont très grands. Lorsqu'il y a une cinquantaine ou une centaine de personnes, on a l'impression qu'il n'y a personne. Il faut se méfier aussi de la restitution que l'on peut avoir de l'observation de leur fréquentation.

L'activité économique se traduit dans le budget qui vous est présenté. Il y a beaucoup de travaux avec l'appel aux entreprises qui sont réalisés sur les Espaces Naturels Sensibles. Il y a donc aussi une vie économique de nos ENS. N'oubliez pas que ce sont 130 agents du Département - c'est de l'emploi, y compris d'insertion - qui entretiennent l'ensemble de ces sites. En y associant - je n'y suis pas forcément très favorable - les ENS à l'activité économique. Malgré tout, celle-ci est importante, en termes de déclinaison car toutes ces personnes qui travaillent sur nos ENS mangent le midi, habitent sur le secteur et participent donc à l'activité économique. Il ne faut jamais l'oublier.

Sur la compatibilité avec ce qui vous est cher (la pratique du cheval) M. RAULT en dira plus que moi, mais on sait bien qu'il y a des problèmes de cohabitation sur certains sites. On travaille avec l'association départementale pour la pratique du cheval et on le fait en permanence. Cela se passe très bien. C'est aussi l'intérêt d'avoir des conventions avec les fédérations départementales comme l'ensemble de celles qui travaillent avec nous. Parfois, c'est l'incompatibilité. Ils la constatent eux-mêmes. C'est aussi vrai pour les voies vertes et pour les pêcheurs. On pourrait aussi décliner beaucoup. Tout cela n'est pas mis de côté. C'est regardé, en permanence amélioré, mais c'est une question de consensus, d'équilibre et la passion anime chacun de ceux qui en sont habités. Il faut bien que des efforts soient faits. Je crois qu'on y réussit quand même assez bien.

Sur les déchets, pour des installations qui peuvent malheureusement aujourd'hui tourner à vide, c'est plutôt une bonne nouvelle. Cela veut dire que, quelque part, l'action de

la gestion des déchets du recyclage et de la valorisation des déchets fonctionnent. L'installation dont vous parlez a été construite il y a maintenant 20 ou 25 ans. Cela passe tellement vite. Sachez que dans le PDEDMA, dans le plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés, il n'est prévu aucune construction d'un nouvel équipement. C'est donc bien la volonté de ne pas faire pour ensuite défaire. En tout cas, on a constaté que ce n'était pas nécessaire. Voilà ce que je voulais dire.

Pour M. LECERF, j'ai un peu répondu sur la gestion des ENS. Je suis d'accord avec vous : il y a beaucoup d'efforts à faire dans la compréhension de la gestion des sites et l'évaluation de la politique de la pédagogie à l'environnement. 2014 l'a bien montré. La fenêtre, c'est ouvrir aux acteurs de terrain. Les élus d'abord, mais aussi les associations, pour qu'il y ait une compréhension commune de la gestion avec une prise en compte, évidemment, de leurs propositions.

Sur l'expérimentation à la sensibilisation des déchets dans les collèges, 10 ont été choisis. C'est une expérimentation. On va donc faire une évaluation de cette démarche. Ensuite, elle pourra être étendue mais il nous faudra estimer les coûts puisque ce n'est pas sans accompagnement. Il y a donc des associations avec lesquelles nous travaillons pour accompagner ces démarches. Il faudra qu'on regarde. Je suis d'accord avec vous. C'est en direction de nos jeunes qu'il faut effectivement commencer à travailler et à inscrire notre politique du développement durable.

Nous avons la compétence « planification » pour les déchets issus du BTP. Je rappelle que, contrairement aux déchets ménagers et assimilés, la loi impose aux producteurs de ces déchets de les gérer et de les traiter eux-mêmes. Elle impose aux entreprises de le faire. Nous allons donc avec eux, avec les entreprises, avec l'ensemble des représentants et des chambres consulaires, regarder comment nous allons pouvoir améliorer la gestion. Je suis bien d'accord avec vous : il y a un vivier de valorisation très important. On dit que l'ensemble des déchets du BTP pourrait être complètement valorisé. Cela éviterait de l'enfouissement comme on peut le voir aujourd'hui.

Sur l'énergie, je laisserai M. HERVÉ répondre s'agissant de l'électricité.

Sur le frelon asiatique, cher M. MELLET, nous avons mis des moyens pour que la fédération puisse travailler avec nous et les collectivités. Je vous rappelle cependant que cela a un coût à chaque intervention selon la hauteur du nid, etc... Chacun ici se souvient de la présentation qui avait été faite. Je n'ai plus les chiffres en tête. Soit il faudra que les gens le sachent clairement, soit que les collectivités s'investissent pour accompagner cette destruction.

Je regrette, Mme DAUCÉ, que vous considériez que nous n'ayons pas été assez ambitieux. S'agissant de la pédagogie à l'environnement, nous avons pourtant mené un certain nombre d'actions. Je signalais le forum du développement durable dans les collèges où il y a vraiment une énergie d'ensemble des collégiens qui fait plaisir à voir chaque année. Nos actions dans les collèges également, sur le terrain des ENS... On peut toujours faire mieux, mais nous ne nous sommes pas contentés du minimum. Je vais laisser mes collègues répondre.

M. TOURENNE, Président : M. RAULT

M. RAULT : Juste pour compléter la réponse de M. COUET. Je voudrais simplement

dire à M. RICHEUX que les espaces naturels dont nous fêtons cette année le 30^{ème} anniversaire ont été créés afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues. Ceci dit, l'objectif aussi des espaces naturels, c'est d'ouvrir un maximum d'espace au public. Effectivement, dans la mesure où il n'y a pas d'atteinte à la biodiversité et à la sécurité des personnes, je ne vois pas pourquoi on ne les ouvrirait pas. Autour des comités de gestion où sont réunis l'ensemble des élus, l'ensemble des acteurs économiques, l'ensemble des associations de l'environnement, l'ensemble de la population, nous discutons du bien-fondé d'une ouverture au public ou pas, si toutes les conditions sont réunies.

M. LECERF, le manque de communication et de concertation à Marcillé-Robert est un cas particulier puisque nous avons été saisis par les services de l'État sur l'arrêté de classement du barrage de Marcillé-Robert. Nous avons dû baisser le niveau et, effectivement, la population (notamment les personnes qui habitent Marcillé-Robert depuis de nombreuses années) ont été choquées de voir l'état de l'étang. Maintenant, nous y avons travaillé et avec M. BLOUIN, nous avons tout mis en œuvre. La situation s'est maintenant apaisée. Le Président est intervenu également à maintes reprises.

M. TOURENNE, Président : M. HERVE.

M. HERVE : Sur la question énergétique et la valorisation de nos cours d'eau sur la production hydroélectrique, on en a parlé hier dans le rapport budgétaire. Sur le barrage de la Cantache, on va approfondir son potentiel avec, pourquoi pas, si les conclusions de l'étude sont celles-ci, l'équiper d'une turbine permettant de produire de l'électricité. Sur ce point, il y a deux éléments. Il faut d'abord être propriétaire des ouvrages et donc cela renvoie à la domanialité des cours d'eau et des ouvrages pour pouvoir mobiliser l'ensemble du potentiel. Tous les propriétaires des ouvrages sont interrogés et doivent pouvoir se positionner sur ce sujet. En deuxième point, cela rentre en contradiction avec l'objectif de continuité écologique. A chaque fois qu'on met un nouvel élément destiné à la production hydroélectrique dans nos cours d'eau, on va à l'encontre même d'un autre objectif : celui de la continuité piscicole notamment et sédimentaire sur nos cours d'eau. Ce sont donc des éléments qu'il faut bien peser dans la question de la mobilisation du potentiel hydroélectrique. Encore une fois, on a décidé d'aller plus en avant sur le barrage de la Cantache. Il est l'un de nos trois barrages sur lesquels on souhaite s'investir sur cette question dans l'année 2015.

M. TOURENNE, Président : M. JANNIN.

M. JANNIN : M. le Président, en ce moment sur le littoral, il y a une pression importante de la part des agriculteurs pour récupérer un certain nombre d'Espaces Naturels Sensibles sur lesquels il y a eu de l'herbe qui sert à alimenter les chevaux d'un certain nombre de propriétaires ou des animaux divers. L'agriculture locale met la pression pour utiliser cela pour les cultures légumières. Nos services sont sollicités et étudient la possibilité sur certains territoires de faire peut-être une culture. Sur d'autres, ce ne sera pas possible.

M. TOURENNE, Président : M. MARTINS.

M. MARTINS : M. le Président, l'intervention de M. RICHEUX est sympathique. On laisserait à penser que le « Plan vélo » se fait à la petite semaine avec des boucles locales dessinées comme ceci ou comme cela. Rappeler quand même que le « Plan vélo

départemental » est en naissance. Sa genèse est d'abord de relier les voies vertes ; 1000 km déjà définis. Il y en a une d'intérêt national (Saint-Malo-Arzal) qui a été définie et qui est renommée : c'est la V2. Il y en a deux autres sur les quatre qui sont d'intérêt européen. L'intérêt européen n'est pas à la petite semaine entre l'Angleterre, la Manche, le Mont-Saint-Michel et l'autre entre l'Angleterre et Hendaye. C'est une véritable réflexion qui prend certes du temps. Je regarde M. FEUVRIER qui prend du temps parce que ce n'est pas simple de relier Fougères, Vitré, Rennes pour ressortir à l'autre bout du département, mais cela n'a rien à voir avec la petite semaine. Quant aux boucles locales, c'est un deuxième niveau. Nous avons 500 km à équiper et à sécuriser. Elles se font, en effet, très clairement en partenariat avec les Communautés de communes ou les communes traversées. On est sur un niveau national et international sur le « Plan vélo voie verte ». Après, un niveau local avec les Communautés de communes. C'était le premier point pour ne surtout pas laisser penser que l'on travaille sans réflexion.

M. le Vice-président COUET, vous n'êtes pas assez optimiste. Les ENS sont un véritable développement économique. Quand on a sur un territoire comme le mien la Chambre aux Loups et surtout Careil ; quand on voit le nombre de CV qui viennent pour travailler dans les chantiers d'insertion et le développement économique que cela entraîne ; quand on met 400 000 € par an quasiment sur deux espaces naturels... Si ce n'est pas du développement économique, si ce n'est pas de l'insertion, je ne sais pas ce que c'est.

M. TOURENNE, Président : Si je comprends bien, nous sommes en train de réussir ce que Napoléon n'avait pas pu faire : envahir l'Angleterre, mais à vélo cette fois.
M. RICHEUX.

M. RICHEUX : Je réponds à M. MARTINS. Je suis complètement d'accord qu'il y a des politiques qui se mettent en place, mais on n'en parle pas assez. Nous ne sommes pas encore une vraie destination. C'est l'enjeu sur lequel nous devons travailler. Concernant le vélo et l'ouverture des espaces naturels, Mme JACQUEMIN me disait : « Pourquoi n'avons-nous pas d'attaches vélo aux espaces naturels ? » Regardez bien : on a le droit d'y aller qu'en voiture alors que de plus en plus de personnes y vont en vélo. Mettons des boucles pour poser nos vélos.

Pour compléter avec les frelons asiatiques, l'Aveltec fait un bon boulot. Autre sujet sur lequel il va falloir qu'on s'arme : le frelon national.

M. TOURENNE, Président : Il est sur l'échiquier politique. M. COUET, avez-vous d'autres réponses à formuler ?

M. COUET : Non, je ne crois pas.

M. TOURENNE, Président : Si vous le permettez, je voudrais juste ajouter deux ou trois choses. D'une part, on est d'accord sur l'exploitation des Espaces Naturels Sensibles. Il faut qu'ils soient ouverts au public. Il faut admettre, en même temps, qu'il y a une période de régénération du biotope parce qu'un certain nombre d'entre eux ont été maltraités. D'ailleurs, c'est le cas de toutes les pointes que nous avons, qui s'avancent en mer et sur lesquelles, il y a eu un gros travail de fait, ce qui permet à la végétation de reprendre ses droits dès l'instant où il y a eu des installations nécessaires pour les protéger. Et puis, il y a, me semble-t-il, une bonne utilisation intelligente de nos espaces naturels à l'exemple de la pointe de La Garde sur Saint-Briac, avec le sentier d'exploitation qui permet d'avoir une

explication sur l'histoire de ce site. On peut sans doute encore mieux faire et mieux valoriser aux yeux du public ce que vous dites, M. RICHEUX. Effectivement, il y a peut-être des choses à faire sur ce point.

C'est l'éternelle contradiction entre un certain nombre de bonnes volontés ou de volontés et des habitudes existantes ou des économies qui se sont créées. C'est toute la dissension et la dialectique à laquelle on est confrontés. Quand on pense, par exemple, aux méfaits du tabac, on se dit : il faut arrêter, il faut encourager les gens à arrêter de fumer mais, en même temps, il y a tellement d'emplois que cela devient difficile de gérer ce genre d'affaires. De la même façon, nous sommes tous ici favorables au maintien du site de PSA. En même temps, nous disons tous qu'il faut arrêter d'utiliser avec autant de densité la voiture. Il faut utiliser davantage les transports collectifs. Nous sommes les acteurs de notre propre mort de temps en temps. Tout simplement. Vous avez aujourd'hui sur les unités de méthanisation, une espèce de levée de boucliers. Je lis parfois que ce ne serait pas rentable et que ce n'est pas forcément la bonne solution. Quand on parle des éoliennes, vous avez un certain nombre de personnes qui sont mécontentes, mais aussi des intellectuels écolos qui vous disent : « L'empreinte écologique est beaucoup plus importante que le bénéfice qu'on en tire ». C'est vrai qu'il faut peut-être qu'on travaille sur ces différents points. M. LECERF le soulevait d'ailleurs. Il faut qu'on soit peut-être plus pionniers en la matière et que nous ayons une connaissance beaucoup plus précise de l'ensemble des éléments qui participent au développement durable.

J'ajoute sur l'énergie hydraulique, l'exemple sur deux territoires : celui des vallons de moyenne Vilaine et Simenon, et celui de Bretagne romantique. Nous avions fait dans le cadre d'une opération européenne, une étude sur les besoins en énergie et sur la capacité de production locale, ce qui serait exceptionnel qu'on arrive à mettre en adéquation. Pas seulement parce qu'on éviterait le type EPR par exemple. On ne serait plus dépendant ou beaucoup moins dépendant de production énergétique extérieure. Par ailleurs, on amènerait chacun de nos citoyens à être responsable de sa propre consommation puisque c'était le premier pan de l'étude. A savoir : est-ce que tout ce que vous consommez est bien utile ? ; est-ce que vous ne pouvez pas faire des économies en fonction de la profession que vous exercez ou sur les usages domestiques ou professionnels que vous avez ? A partir de ces deux études, il faudrait sans doute qu'on aille plus loin et qu'on regarde quelles sont les sources d'énergie. Cela avait d'ailleurs été fait, partant de la biomasse, mais également du solaire ou des éoliennes, mais également les petits barrages avec des hydroliennes qui vont avec.

Sur le frelon asiatique, nous avions eu l'occasion de recevoir ici. M. GORRIUS, le responsable de la Fédération Départementale des Groupements de défense contre les Organismes Nuisibles (FDGON). Nous avions, en conclusion, considéré que compte tenu des coûts supportés par les propriétaires ou les occupants, il fallait que nous intervenions, tout simplement, car les propriétaires ne sont pas responsables du fait que les frelons asiatiques ont choisi l'arbre devant chez eux pour élire domicile. Ils trouvent donc un peu fort de café d'avoir à payer des sommes qui sont parfois élevées dès lors que le nid est un peu en hauteur. Il y a donc quelques lignes dans le rapport qui vous a été proposé. Nous n'avons pas eu le temps de travailler suffisamment à fond là-dessus pour déterminer quel serait le coût, quelles seraient les conditions à mettre en œuvre, comment pouvons-nous participer nous-mêmes à l'opération. Ainsi, dans le budget qui vous est proposé, il y a

une participation complémentaire en direction du FDGON. Ce n'est pas suffisant dans les modalités de mise en œuvre. A la prochaine Commission permanente, vous aurez donc un dispositif complet détaillé sur l'intervention du Département en direction de la lutte contre le frelon asiatique et seulement asiatique, M. RICHEUX.

La pression des agriculteurs, M. JANNIN, sur les ENS est, de tout temps. Il y a un certain nombre de personnes qui lorgnent sur nos Espaces Naturels et Sensibles tellement ils sont beaux et tellement ils occupent d'espace puisqu'on a, à peu près, 3000 ha ou plus. Ceci étant, il faut que nous soyons extrêmement vigilants. Vous savez bien, par exemple, que la mise à disposition d'agriculteurs pour leur exploitation, nous engage en fonction du statut du fermage, sur 18 ans. Les statuts d'occupation précaire sont des statuts extrêmement fragiles qui, opposés à la collectivité, pourraient ne pas résister longtemps devant un tribunal. Il ne faut pas non plus que ce que nous avons acheté, ce que nous voulons restaurer pour remettre en place un écosystème, se retourne à son utilisation d'origine, sauf à n'avoir plus de politique en la matière.

Enfin, il n'y aura pas, M. RICHEUX, tout du moins dans les prochaines années, d'épuisement de la ressource financière pour les Espaces Naturels Sensibles. C'est la taxe d'aménagement qui paye aujourd'hui mais c'est une recette affectée, elle n'est donc pas détournée. Elle autorise aujourd'hui non seulement les acquisitions, mais également l'animation sur le territoire de belle façon. Encore une fois, vous avez eu raison de le dire. Cela peut aller mieux. Vous avez raison, me semble-t-il, de le proposer.

Merci. Je mets aux voix le rapport présenté par M. COUET. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

Rennes, le

Pour extrait conforme

*Pour le Président et par délégation,
L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du jeudi 26 février 2015

3^{ème} COMMISSION - THÉMATIQUE 3 - POLITIQUE 36 - RAPPORT 36-1

**PRISE DE PARTICIPATION DANS UNE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
D'INTÉRÊT COLLECTIF**

M. ROGEMONT donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Je vous remercie, Président, puisque cette politique du logement c'est autour d'une dizaine de millions d'euros que nous dépensons pour 2015. 10 M€, cela correspond à 1 % du budget du Conseil général. Bien entendu, j'entends déjà certaines voix nous dire que nous pourrions faire davantage. Je tiens, bien naturellement, à remercier à l'avance Mme DAUCÉ pour ses propos d'encouragement. Cela ne fait rien ; on les aura quand même entendus.

Je dis cela parce que faire plus, c'est ce à quoi cette majorité s'est astreinte à réaliser tout au cours de ces dernières années, tant il est vrai que nous dépenserons en 2015 quelque chose comme trois à quatre fois plus que ce qui l'était par la précédente majorité.

Trois points pour développer cette politique : d'abord, répondre à l'accueil des 11 000 personnes qui viennent chaque année habiter dans notre département. Pour l'Ille et Vilaine et particulièrement la zone pour laquelle nous sommes délégataires à la pierre, nous allons participer activement à la construction de 550 logements locatifs sociaux. C'est une façon pour nous d'accompagner l'accès au logement pour les familles modestes. Nous le retrouvons aussi dans l'accession sociale à la propriété puisque, là aussi, nous accompagnons les Prêts Sociaux Locatifs Accession (PSLA). Nous encourageons les bailleurs sociaux, principalement à la construction des PSLA. Il faut d'abord répondre à l'accueil de ces 11 000 personnes qui viennent dans notre département.

Répondre aussi à l'obsolescence de notre bâti. Cela vaut naturellement pour tous les crédits qui sont délégués par l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat. Un peu plus de 2,5 M€ y sont affectés. Je rappelle que nous avons l'ambition, dans le cadre du plan de relance, d'accompagner 290 dossiers avec une somme de 2,6 M€. Ils sont proposés par les collectivités territoriales qui ont lancé une opération programmée d'amélioration de l'habitat. Cela montre combien le Conseil général est attentif aux démarches collectives des communes pour répondre notamment à l'obsolescence des logements. Il y a la

vétusté, mais aussi le plan thermique et donc derrière les crédits que nous mettons à côté de ceux de l'ANAH, nous avons conscience que c'est du pouvoir d'achat supplémentaire donné à des familles, là encore, modestes.

L'obsolescence touche aussi les constructions locatives sociales anciennes. C'est pourquoi, nous avons mis en place un dispositif qui vise à ce que les bailleurs sociaux puissent diminuer la facture énergétique des ménages. Nous accompagnons donc les bailleurs sociaux dès lors que les travaux qu'ils réalisent font baisser la dépense énergétique de 20 %. C'est donc quelque chose, là aussi, de tout à fait important. Nous sommes aussi sur les opérations de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine pour ce qui était de l'ancien programme. Nous jetons les bases pour le nouveau programme ANRU et donc nous avons quelques crédits pour cela puisqu'il doit y avoir à peu près 500 000 € cette année pour cela.

Enfin, le troisième point, c'est l'animation des acteurs. Je prendrai uniquement deux actions principales : la première est que nous tenons chaque année - je remercie Mme MASSOT et les nombreux collègues qui y étaient présents - l'Assemblée de l'habitat et de la mobilité pour faire le point du développement du plan départemental sur ce thème. Cette année, cela a été une réussite. J'y vois le travail de nos collaborateurs que je tiens, bien sûr, à remercier. Je suis sûr que le Président aura à cœur de leur faire passer le message car c'était très intéressant. Nous avons mobilisé non seulement des élus locaux, mais aussi des techniciens, des collègues en nombre très important. Les réflexions que nous avons faites là étaient tout à fait intéressantes.

Le deuxième point, ce sont les centres bourgs. Je le dis car nous avons voulu y initier une politique spécifique. La première année, nous avions trois francs, six sous avec lesquels nous avons fait quelque chose de bien et je tiens à remercier l'ensemble des collègues d'avoir accru considérablement car nous sommes passés de 170 000 € à 800 000 € et ceci a permis des projets.

Permettez-moi simplement de revenir sur quelques-uns de ces projets car je veux que vous compreniez l'importance du choix qui a été fait par chacun d'entre vous lorsqu'il s'est agi de voter des crédits pour ces politiques. Prenons l'exemple de La Richardais : des logements sociaux vont être construits avec une médiathèque. À Mellé, cinq nouvelles maisons vont être mises en place et donc c'est important. Pour Louvigné-du-Désert, la création d'une maison commune que nous allons aider par la réhabilitation d'un logement. Sur Crevin, sept maisons mitoyennes que l'on va permettre en accession sociale. Le Sel-de-Bretagne : un bâtiment en centre bourg qui va permettre la mise en place d'une boulangerie et d'un logement social. Je pourrais aussi en citer d'autres puisqu'il y a eu 12 projets qui ont été retenus. Il y a aussi le cas de La Guerche. Pas seulement parce qu'il s'agit, là aussi, de répondre à une offre de logements et à une offre commerciale ; c'est-à-dire de faire en sorte qu'on puisse réhabiliter un bâtiment à la fois pour le logement et pour le commerce. C'est surtout - et c'est en même temps - une réflexion que j'appelle des voeux de la future Assemblée : que La Guerche rentre dans la Communauté d'agglomération de Vitré. Je trouve personnellement que, compte tenu des projets que j'ai pu voir ici et là, la question devrait pouvoir se poser d'ouvrir cette politique qui, de toute façon, touche des communes modestes en termes d'habitation. Ce serait peut-être utile de réfléchir pour que cette politique soit ouverte sur l'ensemble du département. Ce serait une façon comme une autre de dire que l'on fait plus.

M. TOURENNE, Président : Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?
M. PAUTREL.

M. PAUTREL : M. le Président, sur ce rapport qui traite du logement et de l'habitat, quelques petites remarques : la première, c'est qu'on constate sur les territoires ruraux un désengagement flagrant des bailleurs sociaux en matière de construction neuve de logements mais également en termes de rénovation énergétique de ces logements. Je suis choqué que ces bailleurs sociaux veuillent réduire leur nombre de logements sur ces territoires ruraux en proposant aux locataires actuels de les acheter alors qu'ils ne sont pas du tout adaptés. Ils ont un grave problème d'isolation et de précarité énergétique. C'est un peu regrettable. Le Département doit veiller à une politique équilibrée des bailleurs sociaux.

Le deuxième point concerne l'organisation, le déploiement des politiques autour de l'habitat et du logement. Je vais vous dire qu'en tant qu'élu local, on est un peu perdu par la multitude d'acteurs qui mènent différentes politiques et je pense qu'on a besoin sur le dossier du logement de simplification. Il y a des territoires qui sont en train de travailler à la mise en place de plateformes de rénovation énergétique. Il y en a deux sur la région Bretagne : Brest métropole et le Pays de Fougères qui lui va travailler au déploiement de ce nouveau dispositif. A l'échelle départementale, il serait bon de réfléchir sur ce dispositif pour apporter une meilleure réponse aux propriétaires, aux locataires et être en mesure de proposer de vrais logements qui ne fragilisent pas les propriétaires ou les locataires au niveau énergétique.

M. TOURENNE, Président : Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : M. ROGEMONT, dans le rapport, il est question du fichier unique de la demande locative. Il est dit que les agences départementales sont les lieux d'enregistrement. En fait, pas partout. Par exemple, pour Vitré, c'est le CCAS qui enregistre les demandes. C'est parfois dans des communes. Je voulais juste une précision par rapport à cela. Ce fichier unique est, en effet, d'une grande utilité. Le Département d'Ille-et-Vilaine a été l'un des premiers à avoir ce fichier unique qui est vraiment une très bonne initiative. Cependant, je ne crois pas que ce soit systématiquement dans les agences départementales qu'on centralise la demande. C'était une précision que je voulais de votre part.

Par ailleurs, nous étions ensemble lundi avec la ministre Mme PINEL. On a évoqué le PTZ dans l'ancien. Je fais partie de celles et ceux qui se sont réjouis qu'on le ré-ouvre. Malheureusement, pas à toutes les communes. En Ille-et-Vilaine, il y a eu une liste de communes « éligibles ». J'ai posé la question mais je n'ai pas eu la réponse. Peut-être l'avez-vous sur les critères qui ont permis le choix de distorsion de concurrence entre la commune qui sera éligible au PTZ dans l'ancien et celle d'à côté qui ne le sera pas. Je voulais les connaître puisque vous êtes très présents à la CRH en particulier.

M. TOURENNE, Président : M. ROGEMONT.

M. ROGEMONT : M. PAUTREL, je voudrais quand même dire deux choses. Sur la rénovation énergétique - j'en ai parlé à l'instant - nous accompagnons justement les bailleurs sociaux pour qu'ils fassent les travaux permettant de réduire la facture énergétique des familles. C'est un nombre important puisque, de mémoire,

environ 11,5 M€ de travaux ont été réalisés sur les trois dernières années dans cette politique. Ce sont 200 ménages minimum par an qui sont touchés par cette politique. Bien entendu, on ne peut pas, d'un seul coup, atteindre tous les logements en même temps. C'est évident. Ces priorités sont énoncées par les bailleurs sociaux qui, généralement, prennent les logements les plus en difficultés bien naturellement, puisqu'ils sont sûrs de faire les 20 % sans dépenser beaucoup d'argent.

Deuxièmement : sur la vente des logements, il y a au moins une chose que je peux dire d'un organisme d'HLM, celui du Département. Il ne nous viendrait pas à l'idée au Conseil d'Administration de vendre un logement BBC : j'appelle cela « baba-cool » parce que la température du logement à l'extérieur et à l'intérieur sont les mêmes. On vit donc avec la nature là où la performance économique est absolument nulle. Il est évident qu'on ne vend pas un tel logement à des ménages, sans l'accompagner avec les crédits ANAH, avec les crédits départementaux des bailleurs sociaux. Bien naturellement, on a le souci, en tant que bailleurs sociaux de ne pas être des margoulins. Je tiens à rassurer l'ensemble de nos collègues et notamment M. PAUTREL sur cette affaire.

Sur la simplification des acteurs du logement, il y a une solution. C'est la centralisation. On dit à l'État de s'occuper de tout. Il n'y aura ainsi qu'un seul acteur. Mais si vous demandez la décentralisation et des responsabilités, il y a forcément plus de gens responsables. Il faut discuter. Tant mieux que les gens discutent.

Je trouve que c'est une façon cohérente d'élaborer des politiques à travers la concertation.

Quant à Mme LE CALLENNEC, elle attire mon attention. Je mets donc mes prothèses oculaires et je lis : « *Les agences départementales sont des lieux d'enregistrement* », « *des* » lieux, pas « *les* » lieux. Il y en a donc d'autres. Quels sont-ils ? Toutes les communes qui adhèrent au fichier unique et qui veulent pouvoir être affiliées au dispositif. De toute façon, quasiment tous les EPCI de ce département. Cela veut donc dire qu'aujourd'hui vous avez les organismes HLM, les organismes communaux, intercommunaux, les agences départementales...

On fait en sorte de simplifier la situation de tous nos compatriotes : s'ils habitent dans telle commune - par exemple à Louvigné-du-Désert - ils n'y trouvent pas de logements parce que les bailleurs sociaux n'en construisent pas. S'ils veulent habiter à Rennes, à Louvigné-du-Désert, ils peuvent très bien déposer leur demande pour un logement qui leur sera éventuellement affecté sur Rennes. C'est le fichier unique, la simplification par excellence.

Sur le PTZ ancien, je suis conscient de ce que vous dites. Vous savez très bien que je suis intervenu à plusieurs reprises pour faire en sorte qu'il soit plus largement répandu sur le territoire et non pas simplement concentré sur les zones les plus agglomérées. C'est évident. Nous répondons à cette politique au niveau du Conseil général puisque nous avons mis en place un dispositif d'accompagnement des ménages pour l'achat dans l'ancien. La première fois que nous l'avions en place, c'était uniquement dans le territoire de délégation du Département.

Sur la proposition qui a été faite ici même, nous l'avons ouvert sur l'ensemble du département. Cela veut donc dire que nous avons là une politique qui, sans remplacer le PTZ dans l'ancien, est évidemment un moyen d'acquisition dans l'ancien avec la présence

du Conseil général et donc de la puissance publique.

M. TOURENNE, Président : S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix.
Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

Rennes, le

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation,

*L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du jeudi 26 février 2015

1^{ère} COMMISSION - THÉMATIQUE 1 - POLITIQUE 17 - RAPPORT 17-1

CADRE DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'EAU POUR 2015

M. HERVE donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Nous faisions mention hier dans le rapport budgétaire que nous reviendrions plus spécifiquement sur une des composantes de la politique de l'eau. A savoir, la préservation de sa qualité. C'est l'objet du rapport qui vous est proposé à ce moment de la session. Il vient définir ce que sera le cadre de cette politique de préservation de l'eau, en sachant que nous sommes dans un cadre très mouvant. On a donc voulu remettre sur le papier et bien expliquer ce qu'était le cadre dans lequel on allait agir dans les mois et années à venir pour qu'on soit tous d'accord sur la manière dont on fonctionnera sur cette préservation de la qualité de l'eau.

Un premier point sur le diagnostic de la qualité de l'eau. On ne sera pas au rendez-vous de la directive-cadre sur l'eau en 2015 liée notamment au bon état écologique de nos masses d'eau, ni en Ille-et-Vilaine, ni en Bretagne, ni même sur le bassin Loire-Bretagne, ni même en France tout simplement. Cela nous amène donc à nous interroger sur la redéfinition d'un cadre qui nous permet d'atteindre au moins 2021, prochaine échéance de la directive-cadre sur l'eau, sur le bon état écologique des masses d'eau.

Nous avons quand même des critères de satisfaction puisque les outils sont créés. Les différents SAGE de notre département sont soit créés, soit en cours de création. Nous avons des améliorations sur la qualité de l'eau. Néanmoins, il nous reste à faire mieux sur deux grandes thématiques, à savoir la morphologie de nos cours d'eau et leur qualité physico-chimique et biologique. Sur ces deux points, nous avons des améliorations notables à apporter. Il nous apparaît donc indispensable de remettre à plat l'ensemble de la cohérence des financements publics et de la gouvernance de la politique de l'eau, et ce à une « maille régionale ». Je parle bien de la maille régionale et non de la Région à proprement parler, même si le Conseil régional a bien évidemment toute sa part dans cette politique de l'eau. Avec la Région, les organismes d'État et les Conseils généraux, nous avons souhaité travailler à cette maille régionale avec ce qu'on a appelé un « plan Breton sur l'eau » avec son corollaire qui est l'outil de gouvernance, la Conférence Bretonne sur les Milieux Aquatiques (CBMA). Le plan et la conférence sont les deux outils qui vont structurer la préservation de la qualité de l'eau et toutes les politiques qui vont en découler demain.

Ce plan Breton sur l'eau a trois ambitions : remettre de la cohérence, prioriser les financements sur les territoires qui en ont le plus besoin, pour atteindre le bon état écologique en 2021 et favoriser une gouvernance de la politique de l'eau qui est aujourd'hui très éclatée, très morcelée. On souhaiterait plus de cohérence à l'échelle de la Région et de notre région. Dans ce nouveau cadre, le Conseil général défend une approche pleinement territoriale de la politique de l'eau. Elle mobilise donc les acteurs locaux. C'est pour nous une condition sine qua non de la réussite de cette politique qui doit répondre aussi à des problématiques localisées. On ne peut pas avoir une politique de l'eau homogène sur l'ensemble des territoires puisque les territoires urbains n'ont pas les mêmes contraintes que les territoires ruraux, qui n'ont pas les mêmes contraintes que les territoires littoraux. Il faut donc avoir des politiques qui partent des réalités du terrain, des difficultés du terrain pour qu'on ait des réponses proches de ces réalités, que ce soit en termes de maîtrise du phosphore, de maîtrise des pesticides, de maîtrise des nitrates, de maîtrise de l'urbanisme aussi qui a un plein effet sur la qualité de l'eau. On doit faire attention à ces deux points. Des acteurs locaux qui répondent à des problématiques locales. L'architecture demain de la politique de l'eau ne doit donc pas oublier ce point.

Aussi, on admet que la politique de l'eau ne se suffit pas à elle seule ; qu'il faille faire attention à ce que l'atteinte du bon état écologique se croise avec d'autres problématiques qui contribuent à ce bon état écologique des masses d'eau, à savoir les politiques d'urbanisme, les politiques agricoles, les politiques énergétiques ou, bien évidemment, les politiques de développement économique puisqu'on ne peut pas réfléchir à la qualité de l'environnement sans interroger les dynamiques sociales et économiques de notre territoire. C'est pour cela qu'on prévoit dans ce nouveau cadre, la création de projets de territoire où on aurait une relation contractuelle avec les territoires, à la fois sur des éléments propres à la politique de l'eau, mais qui la dépassent aussi, pour autant qu'ils interfèrent, bien évidemment, sur la qualité de l'eau.

Il vous est ainsi proposé, en conclusion de ce rapport, de prendre part pleinement à la politique régionale de l'eau en participant à l'élaboration, à la mise en œuvre du plan Breton sur l'eau par le soutien technique et financier des projets à l'échelle des bassins versants et des SAGE pour l'année 2015. Il vous est également proposé la participation au pilotage de la politique de l'eau en Bretagne et à la conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi que le renforcement de la cohérence avec les autres politiques du Département, notamment la politique agricole, pour arriver à ce que ces activités soient pleinement conjuguées à l'ambition qui est la nôtre sur le respect de l'environnement dans nos territoires.

En conclusion, la Commission permanente aura à définir précisément les modalités d'intervention, notamment financières, en soutien au projet de bassins versants qui devront répondre demain à cette nouvelle ambition conjuguée de la Région et des quatre Conseils généraux en Bretagne.

M. TOURENNE, Président : Merci. Qui demande la parole ? M. RICHEUX.

M. RICHEUX : M. le Président, nous ne pouvons qu'être favorables à la proposition du rapport. Dans le domaine de l'eau, et toute la problématique globale aux bassins versants - nous sommes aujourd'hui dans le bassin Loire Bretagne - je trouve très intéressant, voire indispensable, que la Région Bretagne s'y implique et que nous y soyons

très présents. La problématique de l'eau du côté de Tours, est un peu différente de celle du côté du marais de Dol ou d'un autre secteur de notre département. Nous avons une vraie réalité en Bretagne puisque nous possédons globalement une eau de surface puisque nous sommes sur un sol granitique. Nous avons donc à peu près tous la même problématique.

Je ne pourrais parler de cette problématique « eau » sans rendre hommage à un homme qui nous a quittés la semaine dernière : Michel THOURY. Lorsqu'on parlait de l'ancien maire de Saint-James, il était également dans la démarche avec le Département d'Ille-et-Vilaine sur l'inter-SAGE de la baie du Mont-Saint-Michel. Nous avons travaillé et œuvré de façon à essayer de trouver des moyens communs, des réflexions communes sur un bassin versant commun puisque nous sommes tous interdépendants dans ce territoire. Je voulais donc en profiter pour lui rendre hommage tout simplement.

M. TOURENNE, Président : Merci. Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Merci M. le Président. Une question : on voit bien que dans ce domaine, la Région va encore avoir un poids important dans les choix et les orientations stratégiques. Au fil du rapport, on lit que sur les 137 masses d'eau ou cours d'eau, seulement 9 en Ille-et-Vilaine seraient évaluées en bon état ; sur les 21 plans d'eau identifiés, seul 1 étang est évalué en bon état. Je voulais simplement savoir quel regard la Région, qui est un de nos principaux partenaires avec les autres que vous avez rappelé, porte sur ces faiblesses de notre département. Savoir également ce qui est prévu dans les mois et les années qui viennent pour ne pas être pénalisés.

M. TOURENNE, Président : M. BENOIT.

M. BENOIT : M. le Président, M. le rapporteur, je pense que ce rapport est conforme à ce qu'un bon nombre d'entre nous pensons et souhaitons : le fait que la Région s'approprie plus encore la politique, la thématique de l'eau. C'est une bonne chose. Il y a matière à simplifier, à réduire le nombre d'interlocuteurs, à coordonner surtout pour la reconquête de la qualité de l'eau. On ne le dit pas suffisamment : le rapporteur a expliqué que les objectifs européens n'étaient pas atteints, au niveau local, régional et national. Il faut quand même parler et saluer tous les efforts de coordination des agriculteurs, des industriels, des collectivités locales. Dans notre région, tout particulièrement de Bretagne, il y a de vrais efforts. Il faut quand même le souligner et dire qu'on est sur une trajectoire de reconquête de la qualité de l'eau. Certes, les objectifs ne sont pas atteints, mais on est sur une bonne trajectoire, une bonne dynamique. Il y a des résultats quand même qui arrivent. Je dirais que c'est moins mal.

Enfin, lorsque je parle du nombre d'interlocuteurs (les syndicats de rivières, les syndicats de bassins versants, les syndicats de production, les SAGE, les missions locales de l'eau), il faut quand même coordonner et simplifier. En matière de mise en œuvre de la reconquête (les contraintes ou les dispositions qui doivent être appliquées dans les territoires), il faut que les décisions stratégiques et politiques soient prises au plus près des territoires. Je vais m'expliquer : si vous êtes un professionnel de l'agriculture, ou de l'industrie, et que l'on vous demande dans votre territoire de mettre en œuvre des dispositions visant à la reconquête, c'est plus plausible d'avoir les interlocuteurs sur le bassin plutôt que d'avoir des interlocuteurs qui seront élus d'un autre territoire. Je prends le cas de Fougères qui est, en quelque sorte, un des puits de l'alimentation en eau potable

du département d'Ille-et-Vilaine car la géographie, la géologie, la pluviométrie, le climat font que ce territoire peut approvisionner en eau potable le département ou du moins une partie. Il faut que les mises en œuvre des dispositions qui visent à la reconquête soient prises par les élus du territoire et non par un syndicat extérieur car en termes de lisibilité, de compréhension et de recherche des objectifs, c'est un peu différent en étant pris de manière trop éloignée du territoire. Voilà les observations que je souhaitais faire sur ce rapport.

M. TOURENNE, Président : M. HERVE.

M. HERVE : Le député M. BENOIT a apporté une partie des réponses aux questions posées par Mme LE CALLENNEC. On a une vision statique dans le diagnostic qui est posé. Les 9 cours d'eau que vous avez cités en bon état et l'ensemble des autres statistiques sont les bonnes. Pour autant, la dynamique est là parce que les outils entre l'année 2000 qui a vu le vote de la directive-cadre sur l'eau et l'année 2015 avec l'atterrissement de la première échéance sur l'atteinte des objectifs, ont vu naître un certain nombre de dynamiques dans les territoires.

Cela peut donc prendre du temps d'associer les uns et les autres. Je disais malgré tout en introduction que nous avons aujourd'hui les outils. Ils sont tous présents, que ce soient les SAGE ou les bassins versants présents sur le terrain. Ils maillent bien le département. Les outils sont donc là, les dynamiques sont là et on peut se dire qu'on a déjà fait une partie du chemin pour atteindre demain ce que sera le bon état écologique de la majeure partie de nos cours d'eau. Les tendances permettront en 2021 d'être plus proches de l'objectif qu'on ne l'était en 2015.

J'en veux pour preuve l'ensemble du travail effectué sur les stations d'épuration. Lorsque vous travaillez sur les stations d'épuration, vous le faites sur la conjugaison des développements urbains avec le respect du milieu naturel, notamment sur des paramètres phosphore ou autres dans nos cours d'eau. On a grandement amélioré les choses. On doit poursuivre.

Je prends un autre exemple : celui de l'évolution des pratiques agricoles. Là aussi, c'est une notion qui permet de souligner que la profession agricole s'est mobilisée sur ces dévolutions dans un certain nombre de territoires. On note des améliorations. C'est plutôt une dynamique positive mais qui reste à maintenir et à amplifier. C'est l'un des écueils sur lesquels il faut qu'on fasse très attention en restant très vigilant. On a certes une demande de simplification et de mise en cohérence de la gouvernance mais il ne faudrait pas que cette simplification emmène la démobilisation des acteurs au niveau local. Là-dessus, on doit être très vigilant sur le fait que demain l'architecture permette de conjuguer ces deux contraintes qui sont à la fois la simplification de l'édifice de la politique de l'eau, mais aussi la mobilisation des acteurs locaux.

Je rejoins le député M. BENOIT sur le fait que les acteurs locaux ont toute leur part dans la définition des politiques sur le terrain. La grande chance de la politique de l'eau, est de partir des réalités du terrain et d'avoir un dialogue sur le terrain entre l'ensemble des professions. Il visait notamment la présence du bassin rennais sur le territoire de Fougères. Sur ce point particulier, on sait toute la montée en puissance du bassin du Couesnon et de ses structures qui ont eu aussi leur timing pour naître et évoluer. Il y a maintenant un travail assez complémentaire qui s'effectue entre le bassin rennais et le

bassin du Couesnon sur cette partie du territoire de l'Ille-et-Vilaine.

M. TOURENNE, Président : Je crois que nous sommes tous d'accord sur un certain nombre de principes et de nécessités si on veut reconquérir la qualité de l'eau dans notre Bretagne. On a souligné les efforts qui ont été consentis par les uns et par les autres et notamment par le monde agricole, mais pas seulement, parce qu'ils ne sont pas les seuls pollueurs non plus et qu'il est bon, parfois, de le souligner.

Nous avons connu dans cette Bretagne, au moins deux programmes « Bretagne eau pure » qui ont mobilisé, à chaque fois, des sommes considérables. C'était de l'ordre de 2 milliards de francs. Avec des résultats qui étaient très relatifs. Il me semble que le projet qui vous est proposé essaye de tirer les enseignements des dysfonctionnements qui ont pu naître et des raisons pour lesquelles cela n'a pas fonctionné.

Premier dysfonctionnement : les programmes « Bretagne eau pure » se sont intéressés à la remédiation, à essayer de gommer les effets des pollutions, essayer de traiter l'eau sans s'intéresser véritablement à la nécessité de réduire en amont les productions de pollution. La deuxième raison à laquelle il est porté remède, c'est cette multiplicité des gouvernances. Il y a autant de gouvernances qu'il y a d'usagers ; des usagers qui lorsqu'ils sont amenés à prendre des décisions sont, en même temps, juges et parties.

Par conséquent, ils ne sont pas forcément les plus efficaces. On a vraiment cette volonté manifeste d'amener à une gouvernance qui articule l'ensemble des opérations et qui a le pouvoir de décision. Je pense que c'est de bon augure. Pour le dernier point, je joins ce que vous avez dit. Je ne fais que le répéter, à savoir que nous avons une richesse dans ce département et vraisemblablement dans les départements voisins : les comités de bassins qui sont constitués. Non seulement ils ont la possibilité d'apprécier le niveau de reconquête à faire, les écarts à combler, mais ce sont aussi des bénévoles passionnés qui travaillent sur le territoire, qui sont en même temps des veilleurs des acteurs capables d'apporter des solutions.

Je crois donc que l'architecture qui est proposée, la configuration que vous exprimez, me paraît la meilleure possible. Elles conjuguent, en même temps, la capacité locale de s'investir et d'apporter des réalisations concrètes et, par ailleurs, une gouvernance qui soit plus régionale avec une vision un peu plus large de l'ensemble des problèmes posés et des moyens apportés pour les résoudre. Merci pour cette présentation.

Je mets aux voix le rapport présenté par M. HERVE. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du jeudi 26 février 2015

1^{ère} COMMISSION - THÉMATIQUE 1 - POLITIQUE 17 - RAPPORT 17-2

**AVIS SUR LES PROJETS DE SDAGE DES BASSINS LOIRE-BRETAGNE ET
SEINE-NORMANDIE 2016-2021**

M. HERVE donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Sur le deuxième rapport spécifique, notre Assemblée est consultée pour émettre un avis sur le schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau en Loire Bretagne, dit « SDAGE Loire-Bretagne ». Ce document qui est présenté est en fait une remise à jour du SDAGE préexistant. On a donc quand même beaucoup d'éléments de continuité. C'est pour cela que je vais être relativement synthétique dans la présentation de ce SDAGE. Juste pour souligner qu'on a un constat : celui peut-être de manque d'ambition de ce SDAGE, au vu de ce que sont les dernières évolutions réglementaires.

En effet, ce SDAGE est parfois en décalage par rapport aux éléments de réglementation qui sont en vigueur aujourd'hui sur nos territoires.

L'autre constat, c'est qu'il manque parfois de précision sur les objectifs à atteindre. Comme on le disait, pour autant, ces objectifs sont importants. Ils vont guider l'ensemble des actions et des plans d'action à mettre en œuvre. On aurait donc préféré avoir une meilleure lisibilité des objectifs à atteindre. On a une alerte spécifique sur l'attribution de la nouvelle compétence dite « GEMAPI » (GEstion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations puisque cette compétence est partie aux blocs communaux et aux EPCI.

Elle interroge, bien évidemment, sur la mise en œuvre de cette compétence et sur les moyens qui y seront donnés. C'est donc, là encore, des questions de moyens et de gouvernances qui sont posées et sur lesquelles on aurait souhaité avoir plus de précisions dans ce SDAGE.

En conclusion, comme le SDAGE reprend les principaux éléments du SDAGE en vigueur sur lequel on était favorable, on vous propose de l'être également en faisant ces quelques remarques en conclusion. Vous dire, par ailleurs, qu'on est invités à se prononcer sur le SDAGE Seine Normandie. Cependant, dans les délais et les moyens d'inscriptions qui sont les nôtres pour le SDAGE Seine Normandie impliquant une partie du

territoire beaucoup moins importante, il vous est demandé simplement de prendre acte du SDAGE Seine Normandie.

M. TOURENNE, Président : M. RICHEUX.

M. RICHEUX : M. HERVE l'a bien dit : c'est un document très technique sur un territoire très large, sur lequel des lignes doivent rassembler à peu près toutes les problématiques d'un bassin versant qui n'a rien à voir entre Tours et la baie du Mont-Saint-Michel. On manque d'ambition parce qu'on ne connaît pas le terrain. Tout cela prône pour avoir justement une gestion plus serrée, plus territoriale, plus régionale pour nous permettre d'avoir de vraies actions.

Sur le GEMAPI, c'est un beau dossier qui nous arrive au niveau des intercommunalités et des communes puisque cela devrait être en vigueur à partir de janvier 2016. On nous parle maintenant de 2018, mais il est clair qu'aujourd'hui - je préside la commission « Développement durable et environnement » à Saint-Malo agglomération - on va prendre un cabinet pour nous faire réfléchir et savoir vers quoi on va. C'est tellement compliqué que pour GEMAPI, dans notre problématique, c'est le Pays qui nous apporte la protection contre les inondations.

On va prendre la compétence GEMA avec ces milieux aquatiques et on ne sait pas vers quoi cela nous embarque. C'est donc un beau et gros dossier qui a été fait de très haut. A mon avis, les collectivités locales vont nous demander des soutiens ou des conseils pour pouvoir mettre en œuvre cette nouvelle politique.

M. HERVE : Sur le premier questionnement, cela renvoie l'articulation entre le SDAGE qui est le document chapeau d'un bassin très hétérogène sur ses contraintes, difficultés, et même sur l'organisation politique et administrative. En effet, autant nos territoires en Bretagne sont très maillés de SAGE, de syndicats de bassins versants, de syndicats de production et de distribution - et j'en passe - autant d'autres territoires du SDAGE et du bassin Loire Bretagne sont beaucoup moins maillés.

On a donc vraiment un caractère très hétérogène. C'est pour cela que l'articulation SDAGE-SAGE est un point très important. On voit que la montée en puissance est plutôt sur les SAGE. Elle correspond à la connaissance des territoires particuliers que sur le SDAGE. Il n'est pas illogique que ce SDAGE soit dans la continuité et invite plutôt à ce que les SAGE précisent le SDAGE dans chacun de nos bassins versants à l'intérieur du grand bassin Loire-Bretagne.

Sur GEMAPI, on est bien d'accord. C'est ce que nous notions dans le rapport. Il y a beaucoup d'interrogations et c'est d'ailleurs ce qui a dû amener le législateur à redonner deux ans d'oxygène pour continuer les débats et être sûr de ce que le législateur doit proposer aux collectivités, notamment sur le versant de protection contre les inondations. S'il y a bien une politique qui relève du régional, c'est ce qui a trait à la protection des biens et des personnes.

On peut imaginer que dans la protection contre les inondations, que ce soit dans les territoires ou sur le littoral, sur toute la question de la submersion marine, l'État a aussi un rôle prépondérant dans la gestion de cette politique contre les inondations.

M. TOURENNE, Président : Merci. Je mets aux voix le rapport présenté par

M. HERVÉ sur le projet de SDAGE. Sur celui du bassin Loire-Bretagne essentiellement. Celui de Seine-Normandie est un donner acte qui nous est proposé.

Sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne, est-ce qu'il y a des oppositions ?
Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

Rennes, le
Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
*L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du jeudi 26 février 2015

1^{ère} COMMISSION - THÉMATIQUE 1 - POLITIQUE 17 - RAPPORT 17-3

**AVIS DU DÉPARTEMENT SUR LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES RISQUES
D'INONDATIONS (PGRI) SOUMIS A LA CONSULTATION PAR L'ÉTAT ET LE COMITE
DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE**

M. HERVÉ donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Ce rapport vous propose de rendre un avis sur le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI). C'est un document pour présenter succinctement qui est piloté par l'Agence de l'eau et le Préfet coordinateur du bassin Loire-Bretagne et qui défini à l'échelle du bassin versant Loire-Bretagne et s'applique aux inondations fluviales dans nos territoires et à la submersion marine. Il prend en compte l'élévation du niveau de la mer attendue du fait du réchauffement climatique. Il y a donc tout un versant submersion marine.

Sur son caractère juridique, il est opposable à l'administration. Il donne des règles de prévention aux aménageurs. On pense notamment aux porteurs des SCOT ainsi qu'aux services de l'État sur les plans de prévention du risque inondation et sur ceux de prévention du risque de submersion marine.

Il a vocation à rationaliser la caractérisation des aléas qui sont pris en compte dans ces différents plans. Il organise la prévention des crues et la gestion de celles-ci, y pose le contenu attendu des stratégies locales dans chaque territoire à risque important d'inondations. On peut y voir la même articulation entre les SAGE et les SDAGE qu'entre le PGRI et les stratégies locales sur le risque inondation.

Sur ces territoires de risque important d'inondations, on en a deux dans notre département. Il y a d'abord le bassin de la Vilaine qui va de la Mayenne jusqu'à Redon. Il y a ensuite toute la baie de Saint-Malo et la baie du Mont-Saint-Michel ; tout ce territoire qui est davantage sur un risque de submersion marine.

Pour les mesures remarquables du PGRI en matière d'aménagement, les objectifs principaux sont pluriels. A savoir : la préservation des capacités d'écoulement des crues et de leur zone d'expansion. Le deuxième objectif est celui de planifier l'aménagement du territoire en tenant compte du risque « inondation ». Le troisième est de réduire les dommages aux biens et aux personnes implantées dans ces zones inondables. C'est toute

l'articulation à l'intérieur des stratégies locales qui est à réfléchir et à prendre en compte. On a d'autres objectifs qui sont peut-être moins essentiels, mais tout aussi précisés dans ce PGRI, à savoir son objectif 4 : l'intégration des ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale ; l'objectif 5 : améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation ; l'objectif 6 : la préparation à la crise et toute la gestion de cette crise avec des mesures qui visent à favoriser le retour à une situation normale.

Ce PGRI renvoie à des stratégies locales du risque inondation. Elles doivent être présentes sur l'ensemble des Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI). Ces territoires sont doubles : à la fois dans le nord du département sur le littoral côté Manche et de Vitre à Redon, le long du faisceau de la Vilaine qui parcourt une bonne partie de notre territoire.

L'instance de gouvernance de cette stratégie locale et d'animation sera définie en lien avec le Préfet du département. Cette stratégie locale aura pour objectif de décrire finement ce qu'est le risque de traiter l'ensemble des facteurs pouvant réduire la vulnérabilité des biens fréquemment inondés qui devra aussi définir les services utiles à la gestion de crise et au retour à la normale.

La stratégie locale a pour objectif d'unifier également la question de la maîtrise d'ouvrage, la gestion des risques et la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des biens qui permettent la protection du risque « inondation » à la fois des biens et des personnes. Cette stratégie locale doit faire le lien avec l'ensemble des documents territoriaux. On pense notamment au SCOT et au PLU, et aussi au Plan d'Action sur la Prévention d'inondations (PAPI) sur l'ensemble des SAGE que l'on peut avoir et notamment, en premier lieu, au PAPI du SAGE Vilaine.

Enfin, cette stratégie locale vise à développer la communication et la gestion des crises locales.

En conclusion, sur l'avis qu'il vous est proposé de rendre par notre Conseil général, on note un effort de cohérence et de définition des dispositions de prévention qui, pour nous, doit être salué. Cependant, on émet un avis réservé sur la caractérisation des aléas puisqu'on observe qu'elle est quand même très importante dans la définition de l'ensemble des problématiques qu'on aura à mettre en termes de gestion urbaine, de développement urbain et de gestion des ouvrages. Cela nous semble très lié à des modèles informatiques qu'on souhaiterait voir relier à ce qu'est l'observation du risque « inondation » à partir de réalités beaucoup plus locales.

On demande donc à vérifier l'ensemble des modèles informatiques. C'est une problématique que nous avions pesée dans l'avis sur le plan de prévention du risque de submersion marine sur le littoral. On refait cette observation sur le fait que les modèles informatiques qui ont servi à la caractérisation des aléas doivent être interrogés à l'aune de ce que sont nos observations. Enfin, on demande à ce que les spécificités territoriales soient mieux prises en compte avec, notamment, un lien à faire entre l'avis qu'on avait formulé au moment du PPRSM du marais de Dol en décembre dernier et un lien à faire, bien évidemment, avec ce document dit PGRI. Voilà pour la présentation du rapport.

M. TOURENNE, Président : Demandes d'intervention ? M. RICHEUX.

M. RICHEUX : Nous quittons l'ère de l'insouciance et nous entrons dans l'ère de la

responsabilité. Autrefois, on regardait la mer d'une façon plutôt ludique. Puis on s'est aperçu depuis un certain temps - depuis Xynthia, depuis les tsunamis à Phuket - que la mer peut être dangereuse. On en prend conscience. Le PGRI, aujourd'hui, c'est l'État qui se dit : « *Attention, il va falloir faire attention !* ». On met le maire en ligne. C'est celui qui est responsable de tout. Avec les PAPI, on lui demande d'être le garde champêtre, d'être celui qui prend la sono pour inviter les gens à se protéger. C'est vrai que cela part dans le bon sens mais on s'aperçoit quand même que l'État se dit : « *Il y a un risque : hop, on refile la patate chaude au maire* ».

C'est un peu ce qu'il se passe dans la baie du Mont-Saint-Michel. Heureusement, je tiens à remercier la réactivité et la présence du Président du Conseil général qui nous a dit tout de suite : « *Le Département sera là* ». Je veux parler du PPRSM. Sans cela, tous les élus locaux de ce bassin étaient complètement désarmés. On ne savait pas par quel bout le prendre. On avait une réglementation qui nous disait : « *De toute façon, vous n'allez pas pouvoir rester* ». On avait même vu ou lu des choses en disant : « *Il y a certaines communes qui, de toute façon, devront disparaître* ». A cela, c'était un vrai désarroi. Il a donc fallu qu'on prenne un peu de temps ; que le Département prenne l'anneau pour nous emmener et pour dire aujourd'hui : « *Attendez, on repose la question, et on se remet en route* ». C'est ainsi qu'une fois que le chemin a été un peu plus clair, Ségolène ROYAL est venue nous voir, nous a donné des assurances. Il ne faut pas oublier que cela a marché parce qu'il y a eu une mobilisation locale.

Pour revenir à ce rapport, on sait bien qu'aujourd'hui, de toute façon, on va vivre dans un monde où la mer va monter. Il va falloir se protéger. Nous sommes encore dans des carcans d'urbanisme d'il y a 50 ans. Quand je vois dans la baie du Mont-Saint-Michel, par exemple, la difficulté que nous avons : des communes aujourd'hui ne peuvent plus construire des maisons. Dans deux ans, il n'y a donc plus d'école ; dans trois ans, il n'y a plus de commerce. Les bourgs vont ainsi mourir. Si on part un peu plus loin, en Hollande, ils ont pris le sujet il y a 50 ou 60 ans. Ils ont adapté des maisons et des techniques d'urbanisme qui leur permettent quand même de développer.

Pour vous dire tout simplement qu'aujourd'hui, il y a une forte prise de conscience. Sur le terrain, les conséquences sont importantes aussi bien dans la gestion que dans le prix du foncier. Je tiens à vous dire que c'est une catastrophe pour certaines familles et je tiens à saluer la présence du Département qui nous a relancés en nous disant : « *Il y a un autre chemin, avançons ensemble* ». On a l'assurance d'aller vers quelque chose qui progresse. Tout le monde a actuellement un peu la tête dans le compteur ou sur les grandes marées de février et de mars. Pour celle de février on s'attendait à avoir un raz-de-marée jusqu'au pied de Saint-Père.

En fait, l'eau n'a pas touché la digue Sainte-Anne. Elle en était bien loin. À notre avis, en mars, cela fera à peu près la même chose. On fait peur aux populations. Aujourd'hui, on est armés, arme au pied, et on prendra nos responsabilités. Un grand merci au Département et à M. TOURENNE.

M. TOURENNE, Président : Merci pour ces derniers mots, mais pour le reste aussi. Je pense que la présentation de la situation sur la baie du Mont-Saint-Michel est tout à fait caractéristique, mais M. HERVÉ l'avait également indiqué tout à l'heure. On a toujours tendance à utiliser un modèle mathématique et à le transposer partout. D'abord parce que

c'est une commodité. Dès l'instant où on a ce modèle, on l'utilise. On a l'impression, par conséquent, qu'on est totalement satisfait ; qu'il n'y aura pas de risque. Effectivement, il n'y en aura sans doute pas tel que cela avait été utilisé sur la baie du Mont-Saint-Michel, mais les conditions, les caractéristiques de la baie du Mont-Saint-Michel sont complètement différentes de ce qu'on a connu par exemple à La Faute-sur-mer. Ne serait-ce que la présence des sédiments et la grande marée.

C'est d'ailleurs une chance que nous ayons deux grandes marées de 118 et 119 en février et en mars puisque cela ne peut aller qu'à 120. On est donc vraiment au maximum de ce qui peut exister en termes de marée et on a vu que ce qui a été vu. Vous avez également évoqué l'observation par les anciens ; par ceux qui ont toujours vécu là. Elle s'est révélée exacte. A savoir que l'eau n'est même pas arrivée jusqu'au pied de digue à certains endroits, compte tenu de l'existence de sédiments qui s'empilent chaque année et qui, en même temps, réduisent la force et l'énergie déployées par le courant et, en même temps, protègent de façon très importante la digue. Heureusement, Mme la ministre a écouté. Elle a entendu le discours qui était tenu.

Elle a accepté que l'enquête publique soit reportée et que des enquêtes complémentaires puissent être réalisées. Pour ce faire, sur la dernière grande marée, nous avons décidé de poser des capteurs : 30 sont installés sur l'Estran dans la mer et au pied de digue pour mesurer au fur et à mesure que l'eau monte, la perte d'énergie et la façon dont elle se répartit avec des lieux témoins où il n'y a pas de sédiments coquilliers et il n'y a pas d'herbus susceptibles de freiner. On a aussi par différence. On voit ce qu'est la perte d'énergie déployée sur la côte.

Pour le reste des inondations, nous sommes dans la même appréciation et la même logique et je crois que c'est une bonne chose même si les PAPI n'ont pas à faire la loi. Ils y participent tout de même largement.

M. TOURENNE, Président : M. COUET.

M. COUET : Je veux bien sûr partager l'optimisme de chacun d'entre vous à l'observation de la première grande marée qui a eu lieu. Je dois dire qu'il faut garder à l'esprit que ce n'est pas une situation normale qui a été prise en compte dans le cadre du PPRSM. Il a été fixé un aléa de référence consécutif à une situation exceptionnelle qui n'est pas celle d'une grande marée. Il ne conviendra donc pas à la lecture de ces marées de dire si oui ou non, il y a un risque plus ou moins élevé que celui qui a été défini dans le cadre du PPRSM.

M. TOURENNE, Président : Nous sommes d'accord sur ce point et il n'y a aucun maire du secteur qui prendrait le risque de demander même d'insister, de manifester pour obtenir des conditions dérogatoires qui amèneraient, éventuellement, à ce qui a été connu sur la Faute-sur-mer et avec d'ailleurs la condamnation qui s'en est suivie. Il n'y a pas un seul maire qui n'ait conscience du fait qu'on était dans une marée où il n'y a pas de vent.

Ceci étant, faisons une comparaison, par exemple, entre St Malo et la baie du Mont-Saint-Michel. A Saint-Malo, les vagues passaient quand même par-dessus le sillon, même s'il n'y avait pas de vent. C'est dire qu'on est à l'intérieur de la baie dans une configuration particulière qui est notamment totalement protégée des vents d'ouest et des vents du sud-ouest par la Pointe du Grouin.

On n'aura sans doute pas les mêmes conditions qu'en Vendée. Mais vous avez raison de rappeler qu'il ne faudrait pas prendre simplement comme référence ce qui s'est passé la dernière fois puisqu'il n'y avait effectivement pas de vent.

Je mets aux voix le rapport qui a été présenté par M. HERVÉ. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

Rennes, le
Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
*L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du jeudi 26 février 2015

1^{ère} COMMISSION – THEMATIQUE 1 – POLITIQUE 17 – RAPPORT 17-1

**MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE
DE GESTION (SMG) POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU
POTABLE DE L'ILLE-ET-VILAINE**

M. HERVE donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Le syndicat départemental de gestion 35 (SMG 35) qui gère le fonds permettant la sécurisation de l'alimentation en eau potable du département revoit son mécanisme de remontée des redevances. Jusqu'à aujourd'hui les redevances remontaient de l'exploitant au syndicat de distribution qui remontait au syndicat de production qui remontait au SMG. L'idée est de passer directement du syndicat de distribution au SMG35 sans passer par les syndicats de production.

M. TOURENNE, Président : Merci. M. RICHEUX.

M. RICHEUX : C'est une vraie avancée, mais c'est vrai que cela donne l'importance de plus en plus du SMG sur la distribution de l'eau sur le département. Je vais en profiter pour évoquer le coût de l'eau, parce qu'on voit souvent dans la presse les comparatifs d'eau au robinet : les habitants de Rennes, par exemple, payent l'eau beaucoup moins cher que ceux de Saint-Père-Marc-en-Poulet. Sauf qu'on ne parle pas des mêmes choses. Quand on parle d'alimentation en eau, pour le syndicat des eaux de Beaufort, c'est 1400 km de réseau, il faut les entretenir, il faut les faire durer dans le temps, il faut les passer aux générations futures et on a 20 abonnés au kilomètre. Quand on est à Rennes, on a plus de 300 abonnés au kilomètre, on a une eau de meilleure qualité parce qu'elle passe plus et c'est normal que les usagers payent moins cher. Ce qui serait intéressant, puisqu'on parle de mutualisation avec le SMG, ce serait qu'un jour on parle du prix de l'eau sur l'ensemble du département, mais cela se fait ailleurs, on n'invente rien. Je trouve normal qu'un habitant de Roz-sur-Couesnon paye son eau aussi chère qu'à Cleunay, à Rennes, à Redon ou à Vittré.

M. TOURENNE, Président : C'est un chantier qu'avait mené Christian COUET lorsque nous sommes arrivés en 2004 avec une étude très approfondie sur les prix de l'eau et sur le détail constitutif des prix, mais il y avait des différences considérables. Pour les raisons que vous indiquez, mais aussi pour d'autres. Parfois parce qu'il a fallu faire parce qu'on avait traîné, on a tardé, on a fait des stations d'épuration – c'est sur la même

facture – qui sont parfois démesurées ou qui ont eu des coûts extrêmement élevés et qui par conséquent ont amené à des coûts lourds à supporter par les consommateurs. On a vu tout de suite les limites, cela aurait amené à des bouleversements en termes de participation financière parce qu'autant à Saint-Père-Marc-en-Poulet, on pourrait se réjouir de voir sa facture d'eau baisser, autant à Rennes on aurait quand même quelques difficultés à accepter que cela se fasse. C'est le premier argument. Le deuxième, c'est une réalité qu'en milieu rural, il y a un certain nombre de services qui coûtent beaucoup plus cher qu'en ville. Nos services de ramassage scolaire par exemple ou de transports interurbains sont beaucoup plus élevés parce que nous avons davantage de kilomètres à parcourir pour moins d'usagers à monter dans le car. Les services de collecte des ordures ménagères, également. Si nous voulons unifier le prix de l'eau, il faut songer aussi à unifier tous les prix et il y a certainement en milieu rural des prix qui sont moins élevés qu'en ville pour diverses raisons, pour d'autres raisons justement parce qu'il y a moins de technicité nécessaire et on pourrait prendre un certain nombre d'exemples et là, vous voyez le chantier qu'il faudrait mener, c'est extrêmement compliqué.

M. RICHEUX : Pardon d'intervenir ensuite, mais sauf à dire que quand Rennes prend son eau dans la région de Fougères ou ailleurs, les contraintes environnementales, les contrats d'espaces protégés autour de ces bassins, c'est le territoire rural qui paye et sur les contraintes d'urbanisme par exemple, j'ai un territoire qui s'appelle le Tronchet, on lui dit : *non, il ne faut pas construire dans ce secteur, parce que c'est la réserve d'eau*, donc cela veut dire qu'il est doublement pénalisé. C'est pourquoi la mutualisation a toute sa place. Merci.

M. TOURENNE, Président : Vous avez raison, mais encore une fois, on ne peut pas s'en tenir à l'observation partielle de la façon dont se règlent un certain nombre de relations. Est-ce que par exemple, les habitants de Saint-Père fréquentent les espaces culturels de Rennes, qu'ils n'ont pas payé ? Est-ce qu'ils utilisent le métro, qu'ils n'ont pas payé ? Dans ce cas, si on veut véritablement unifier, ce serait uniformiser complètement, et c'en serait fini vraisemblablement de notre capacité locale à décider. Ensuite qu'il y ait des mesures de péréquation, c'est une autre affaire, cela peut être un mécanisme mis en place.

Merci. Je mets aux voix le rapport présenté par M. HERVÉ. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Il est adopté.

Rennes, le
Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service de l'Assemblée
des Affaires juridiques et de la Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du jeudi 26 février 2015

1^{re} COMMISSION – THEMATIQUE 1 – POLITIQUE 18 – RAPPORT 18-1

CADRE STRATEGIQUE DU 4^{ème} PLAN BOIS ENERGIE BRETON

M. MENARD donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Le quatrième Plan Bois Énergie Breton s'inscrit dans trois cadres. D'abord un cadre européen qu'on connaît bien avec la directive de 2009 disant 20 % de réduction des gaz à effet de serre, 20 % d'amélioration d'efficacité énergétique et 20 % d'énergies renouvelables dont bois énergie avec une déclinaison pour la France particulière qui était de 23 %. Le cadre national, c'est la loi Grenelle avec une obligation de réduire les consommations d'énergie dans le parc de bâtiments de 38 % et de porter de 20 à 23 % la part des énergies renouvelables de la consommation finale. Le cadre régional, c'est le schéma régional climat air énergie sur deux scénarios de développement qui ont été étudiés dans ce cadre-là : le premier reposant sur une mobilisation limitée du gisement dans des conditions techniques économiques et réglementaires peu évolutives et l'autre misant sur un développement projet ainsi qu'une amélioration des performances des équipements. Le contexte du bois énergie en Bretagne et en Ille-et-Vilaine est le suivant : en Bretagne, il faut savoir que la première consommation est le bois bûches avec à peu près 1 million de tonnes consommées par an. C'est essentiellement le bois utilisé dans les poêles ou dans les cheminées. La consommation en Bretagne est plus élevée que la moyenne nationale alors que le boisement y est inférieur. Aujourd'hui, on sait que la forêt bretonne, c'est 59 millions de mètres cubes avec un taux de croissance voisin de 3 %, c'est-à-dire que chaque année le volume potentiel augmente à peu près de 2 millions de mètres cubes.

Sur le plan bois énergie en Ille-et-Vilaine, il y a eu un financement sur la période 2007-2013 de 23,5 M€. L'Ille-et-Vilaine compte le plus de chaufferies, 33 % des dossiers bretons sont Bretilliens. Sur les 172 dossiers qui ont bénéficié d'une subvention de 8,5 M€ dont 1,5 M€ amenés par le Département, soit six fois 250 000 €.

Concernant le bois bûche, il y a eu la mise en place d'une marque Bretagne Bois Bûches qui s'est créée à partir de ABIBOIS.

Les principaux éléments d'évaluation du plan bois énergie 2007-2013, je passerai sur quelques chiffres : on est passé entre la période 1994-1999 avec une dépense de 1,6 M€ à une dépense pour 2007-2013 de 44 M€. On voit que la politique s'est vraiment développée. Avec les objectifs 2007-2013 qui ont été atteints puisque l'un des objectifs

était une quantité de puissance installée de 100 MW, on a réalisé 95,26 donc le calcul est rapide, 95 % et on devrait consommer 100 000 t de bois supplémentaire sur les 350 000 t actuellement consommées en Bretagne et on est à 99 600 t.

Dans l'évaluation quelques éléments : la demande du secteur collectivité est toujours insuffisamment mature même si on a vu se développer sur deux territoires que sont Brest ou Rennes les grosses chaufferies Dalkia à Rennes et Sotralval de Brest. On sait qu'en termes d'emplois, la filière a créé une centaine d'emplois. On sait aussi que la structuration industrielle est insuffisante, on a du mal à atteindre un équilibre financier, beaucoup de plateformes ne l'atteignent pas. La filière est donc encore fragile et dépend du soutien public. On sait aussi que les filières locales peinent à trouver des débouchés dans les bois stockés sur les plateformes et concernant les grosses structures dont j'ai parlé tout à l'heure, l'approvisionnement n'est pas complètement garanti.

Il n'y a pas de risque majeur en Bretagne en termes de pression, ceci dit aujourd'hui il n'existe pas de document consensuel qui permette d'affirmer aussi nettement que je viens de le faire cet état de fait. Il y a toujours sur les différents opérateurs des visions différentes.

Pour le nouveau plan bois 2015-2020, l'idée est d'augmenter la production d'énergie, même si la production bois augmentant, comme l'ensemble des productions d'énergies renouvelables dans la même période va aussi augmenter plus vite, ce qui fait que la part du bois dans le mix énergies renouvelables va baisser en pourcentage alors qu'en volume il augmente.

Des objectifs intermédiaires de ce programme : mobiliser à nouveau 180 000 t supplémentaires, accompagner plutôt l'installation d'équipements de production d'énergie renouvelable et de réseaux de chaleur à partir du bois plaquettes, on parlera peu de bûches et pas du tout du granulé de bois. Et de mobiliser les acteurs susceptibles de favoriser la filière bois sur le territoire. Le scénario pour la période, c'est 413 GW en production actuellement, pour rajouter 17 MW en ce qui concerne la cogénération c'est-à-dire la cogénération produit à la fois chaleur et électricité. C'est plutôt le développement de chaufferies de taille moyenne tant collectives qu'industrielles pour une augmentation de 120 MW et puis c'est aussi d'accompagner le chauffage bois des particuliers en n'augmentant pas le volume consommé, mais en augmentant les capacités techniques de façon à avoir un meilleur rendement.

L'animation est confiée à ABIBOIS et elle se fait forcément en lien avec les programmes Breizh Forêt et Breizh Bocage sur la ressource, une animation pour favoriser l'émergence de projets est confiée à AILE et puis le soutien de petits projets d'intérêts territoriaux est maintenu, mais l'animation n'est pas encore décidée.

Le Département intervient sur la durée du plan à hauteur de 250 000 €, une somme identique au plan précédent. Il s'agira de mobiliser du bois de forêt en améliorant les capacités des entreprises à la fois pour exploiter le bois et aussi pour le sécher, à développer des chaufferies bois plutôt de taille moyenne sachant que les dossiers agricoles ne sont soutenus que dans la partie professionnelle et non pas dans la partie habitat qui peut bénéficier des aides classiques comme tout citoyen.

Voilà, M. le Président, les grandes lignes du cadre du 4^e Plan Bois Énergie. En conclusion, je vous propose de valider ce plan et de donner délégation à la commission

permanente pour définir les modalités précises de ce futur plan.

M. TOURENNE, Président : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ?
M. LECERF.

M. LECERF : M. le Président. C'est un rapport très intéressant avec un certain nombre de chiffres que personnellement je n'avais pas. Je suis heureux d'entendre qu'il n'y a pas de tension, qu'il ne va pas y en avoir, car ce n'est pas tout à fait ce que j'entends. Comme vous l'avez dit, effectivement on n'est pas très sûr des chiffres. Il y a le patrimoine forestier, mais aussi la capacité de l'exploiter. Sur la diversité du nombre de petits propriétaires qui ont des bois, mais qui n'exploitent pas forcément d'une manière industrielle ou cohérente leurs ressources, est-ce que cela a été bien pris en compte ? Est-ce que ce n'est pas là qu'il y aura le plus gros frein au niveau de l'exploitation de la ressource en bois en Bretagne ?

Deuxième point que je voulais développer, je suis toujours un peu surpris quand on parle de cogénération avec les énergies renouvelables, je m'en méfie un peu, sur le rendement entre autres, le rendement environnemental. Faire de l'électricité avec du bois, ce n'est peut-être pas la meilleure solution et donc je tendrais à privilégier les solutions de chauffage. C'est vrai que le chauffage, on n'en a peut-être pas besoin tout le temps, à part les piscines, à part un certain nombre de choses. Il y a donc peut-être le vivier qui est peut être le principal en termes d'énergie bois, le vivier industriel et là, je ne sais pas s'il y a des démarches qui sont faites. C'est ce que j'aimerais savoir sur une information auprès des industriels, une politique volontariste pour qu'ils passent peut-être de vieilles chaufferies fioul lourd à l'énergie bois. Je prendrais juste l'exemple du plus gros industriel de la Roche-aux-Fées qui chauffe toute son usine – que nous avons d'ailleurs subventionnée – avec du fioul lourd, ce sont là des vrais viviers pour utiliser l'énergie bois et pour atteindre notre indépendance énergétique plus rapidement en Bretagne. Je voulais donc savoir dans ce plan s'il y avait quelque chose très axé industrie et où ?

M. TOURENNE, Président : M. PAUTREL.

M. PAUTREL : M. le Président, c'est vrai que c'est un rapport important, on parle des orientations stratégiques de ce nouveau plan et je suis un peu surpris qu'on ne nous propose que les grandes lignes, d'un manque de précision et que par rapport à ce qu'on peut vivre au quotidien sur ce sujet, je ne m'y retrouve pas totalement. La première chose, je suis surpris de ne pas voir dans ce rapport le rôle que pourrait avoir l'association Bois Énergie Bocage d'Ille-et-Vilaine qui a un rôle pour structurer cette filière et pour en avoir moi-même fait l'expérience au niveau de la communauté de communes d'installation d'une chaudière à bois. Je peux vous dire que c'est extrêmement compliqué, parce qu'au niveau du matériel, les installateurs tâtonnent, sont à la recherche des meilleurs procédés et quand on a besoin de gérer les approvisionnements, les producteurs de copeaux de bois n'ont pas forcément toutes les informations, toute la bonne rigueur pour livrer les copeaux de bois demandés et cela nous a posé un certain nombre de problèmes et notamment des locataires qui se retrouvent malheureusement sans chauffage quelques jours.

Je ne conteste pas du tout la présentation de M. MÉNARD, mais je pense qu'il y a urgence à structurer la filière et à faire une évaluation des différents propriétaires de chaudières à bois pour connaître précisément le fonctionnement. Ce qui m'interpelle également, c'est qu'on s'aperçoit aujourd'hui que certains producteurs locaux produisent

des copeaux de bois qui sont livrés à 50, 80, voire 100 km. Quel est le bilan énergétique de cet achat-vente de copeaux de bois quand on doit les transporter sur une cinquantaine ou une centaine de kilomètres ? Voilà M. le Président.

M. TOURENNE, Président : M. MENARD.

M. MENARD : Plusieurs questions : sur la cogénération, on sait qu'aujourd'hui les installations de cogénération sont forcément des installations de forte puissance où le rendement est satisfaisant. Ceci dit, ce type d'installation n'utilise pas le même type de bois déchiqueté que les autres types de chaudière, cela me permettra de répondre en même temps à la question sur le bois bocage. On sait très bien que sur les 350 000 t de bois utilisé en Bretagne, le bois bocage représente une partie très faible : en Ille-et-Vilaine, c'est 20 000 t maximum qui sont issues du bois bocage et je confirme les propos tenus tout à l'heure, à savoir des difficultés, et je l'ai dit tout à l'heure dans le rapport, où des producteurs de plaquettes ont du mal à trouver des débouchés locales et d'autres gros consommateurs sont amenés à aller chercher du bois dans un rayon d'approvisionnement théoriquement de 100 km, mais sachant que la nature du bois utilisé n'est pas le même lorsqu'il s'agit du bois bocage, et du bois pour les grosses chaufferies où la taille du copeau n'a rien à voir. Ni la taille du copeau, ni le degré de séchage donc le pouvoir calorifique du bois utilisé.

En ce qui concerne la question sur l'utilisation industrielle du bois, je vous invite à vous reporter aux annexes du rapport et vous trouverez à la page 71 la puissance interne installée pour les industries, il s'agit bien d'installations dans le 35, représente 20 000 kW, c'est la plus grosse puissance installée, aujourd'hui les industriels arrivant en tête, après viennent les collectivités.

L'association AILE est chargée justement du démarchage auprès des industriels pour que ceux-ci choisissent davantage le bois dans leurs sources énergétiques.

Sur Bois Bocage 35, on a été à l'origine avec quelques-uns ici de la mise en place de cette structure. Elle peut livrer du bois pour les différentes collectivités et autres, mais elle est soumise aux mêmes règles d'appel d'offres, etc., donc l'idée était bien de structurer l'offre puisque vous l'avez dit, il faut que le bois déchiqueté soit un produit industriel irréprochable de façon à ce que le fonctionnement ultérieur des chaudières ne soit pas remis en cause, ce qui a été peut-être le cas au démarrage de ce plan où la maîtrise n'était pas parfaite. Voilà M. le Président.

M. TOURENNE, Président : Merci, donc la volonté qui est manifestée, c'est bien de structurer l'ensemble de la filière y compris la formation des installateurs, puisque vous regrettiez parfois leur incapacité à maîtriser totalement les techniques, mais c'est vrai que nous sommes dans une science qui est naissante, même s'il y a quelques années que cela commence à fonctionner. Cela va continuer à s'améliorer et indéniablement, il y a besoin d'une articulation de l'ensemble des intervenants.

Il y a un point que vous avez soulevé, qui m'interroge toujours et vous avez eu raison, me semble-t-il, de le rappeler, il ne faudrait pas qu'on arrive avec le bois à faire ce qu'on a fait avec le pétrole, c'est-à-dire du tout pétrole. Or, on est là dans une période d'évolution et vous nous avez rassurés en nous disant qu'il n'avait pas aujourd'hui de tension entre l'offre et la demande. Mais il y a un jour où cela va venir, c'est-à-dire qu'on ne peut pas toucher le ciel par les augmentations successives. Il y a un moment où la ressource ne

sera pas suffisante par son renouvellement pour alimenter l'ensemble des demandes en matière de bois. Qu'on ait un instrument de mesure fiable me paraît donc maintenant – ce que vous avez souligné – une nécessité pour qu'on puisse au jour le jour savoir très exactement qu'elle est la capacité de l'offre et la demande de façon à ne jamais dépasser l'offre parce que sinon, on serait obligés d'aller chercher du bois ailleurs et là on ne serait plus du tout écologique.

Merci. Je mets aux voix le rapport présenté par M. MÉNARD. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Merci, le rapport est adopté.

Rennes, le
Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service de l'Assemblée
des Affaires juridiques et de la Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du jeudi 26 février 2015

1^{re} COMMISSION – THEMATIQUE 1 – POLITIQUE 18 – RAPPORT 18-2

**AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA REGIONAL
DE COHERENCE ECOLOGIQUE ET TERRITORIAL DE BRETAGNE**

M. COUET donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Nous sommes sollicités pour émettre un avis sur ce projet de schéma régional de cohérence écologique et territoriale en Bretagne. Vous le savez, les lois Grenelle 1 et 2 instaurent dans le droit français la création de la trame verte et bleue comme outil d'aménagement durable du territoire destiné à enrayer la perte de biodiversité.

La Trame verte et bleue vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour les espèces animales et végétales. Dans chaque Région, un document-cadre intitulé « Schéma Régional de Cohérence Écologique » (SRCE) doit être élaboré, mis à jour et suivi conjointement par la Région et l'État, en association avec un comité régional « trame verte et bleue ». En application de l'article L.371-3 du Code de l'environnement, ce projet de SRCE doit faire l'objet d'un recueil de l'avis des Conseils généraux.

Qu'en est-il du Schéma régional de cohérence écologique en Bretagne ? Depuis deux ans, l'élaboration du SRCE de Bretagne a mobilisé près de 1000 acteurs aux compétences et expériences variées, au sein d'une cinquantaine d'ateliers et de groupes de travail. À chaque étape et niveau de construction du SRCE, le Département a bien sûr apporté sa contribution en y étant associé et en ayant participé activement.

Ce schéma comprend quatre rapports : le premier fait un état des lieux de la connaissance de la situation de la biodiversité en Bretagne, des incidences sur les activités humaines et des actions menées pour la préserver. 7 enjeux sont déterminés à partir de ce diagnostic

Le Rapport 2 présente la méthodologie d'identification de la trame verte et bleue régionale.

Le Rapport 3 décline les enjeux en objectifs puis décrit un plan d'actions territorialisé.

Le Rapport 4, évalue les effets du schéma sur l'environnement dans toutes ses composantes et propose des mesures visant à en réduire les effets dommageables.

L'état des lieux de la connaissance a fait ressortir 7 enjeux, le plan d'action qui se décline selon ces sept enjeux contient d'abord un enjeu rappelant la nécessité de préserver et de pérenniser les sites connus et reconnus pour leur grande qualité

écologique et de les prendre en compte dans toute politique d'aménagement du territoire. Le deuxième enjeu consiste à s'assurer de maintenir et développer un véritable réseau fonctionnel de réservoirs de biodiversité, mais également de corridors écologiques qui puissent favoriser ce maintien. L'enjeu trois concerne l'ensemble des acteurs socio-économiques de la Bretagne et leur sensibilisation afin que la trame verte et bleue soit une problématique systématiquement prise en considération dans les projets privés et politiques publiques. L'enjeu quatre pointe la nécessité d'améliorer la connaissance de certaines données environnementales (sous forme de cartographie des zones humides, cartographie du bocage, habitats...), de manière à rendre plus efficace une politique en faveur de la trame verte et bleue. L'enjeu 5 met en avant l'importance des actions d'entretien et/ou de restauration des réservoirs de biodiversité pour assurer la pérennité et le développement de la trame verte et bleue. L'enjeu 6 souligne l'importance de la formation et de la sensibilisation de cette trame verte et bleue, et la porter à connaissance aux acteurs et au grand public. L'enjeu 7 insiste sur l'obligation d'intégrer dans les documents de planifications et autres projets publics la trame verte et bleue afin de rendre compatibles ces politiques avec les enjeux liés au schéma.

Il y a une portée juridique à ce schéma, cette portée juridique est précisée par le code de l'environnement à son article L. 371-3, je le cite : « *Les documents de planification et les projets de l'État, des collectivités territoriales ou de leur groupement prennent en compte les schémas régionaux de cohérence écologique et précisent les mesures permettant d'éviter, de réduire, et le cas échéant de compenser les atteintes aux continuités écologiques... »*

Le Département, comme les collectivités territoriales et leur groupement, doivent prendre en compte le SRCE dans leurs documents de planification et leurs projets. Il faut noter que le rôle du département est déjà à souligner puisque dans le cadre de notre politique des espaces naturels sensibles, nous contribuons d'ores et déjà activement à la trame verte et bleue bretonne. Toute notre politique des ENS, mais la mise en œuvre des zones de préemption permettant les acquisitions des espaces naturels sensibles, c'est aussi et nous en avons également parlé tout à l'heure, le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée qui permet de préserver près de 6 000 km de sentiers. C'est aussi dans le cadre du schéma départemental, voté en décembre 2009, l'action qui prévoit d'intégrer et de prendre en considération les corridors écologiques afin de développer un réseau de sites favorisant liens et échanges entre les espèces. Nous avions donc déjà anticipé en quelque sorte une des actions dans le schéma sur cette trame verte et bleue. C'est aussi dans le cadre des missions d'ingénierie publique une fiche d'intervention qui prévoit que nous pouvons apporter un conseil aux collectivités locales sur les modalités de gestion et de valorisation des espaces naturels. Et puis, tout notre accompagnement dans le cadre de notre politique Breizh bocage, les programmes de restauration et d'entretien des cours d'eau, vous connaissez cela bien sûr, nous sommes donc déjà très actifs dans le cadre de la trame verte et bleue et le contenu de ce schéma.

Je crois qu'il est important de préciser que la loi prévoit aussi que le produit de la part départementale de la taxe d'aménagement, que nous connaissons bien dans le cadre de nos espaces naturels sensibles, qui nous permet de financer la valorisation de ces ENS, va pouvoir être utilisé pour des actions de préservation de remise en bon état des

continuités écologiques identifiées dans le schéma, c'est vrai pour le département, mais c'est vrai aussi pour les collectivités locales qui souhaiteraient s'engager dans des projets permettant de rétablir la continuité écologique d'un secteur riche en biodiversité.

Notre avis sur ce schéma, comme nous y avons beaucoup participé, ce sera bien sûr un avis favorable puisque nombre de réunions ont permis une grande concertation. Nous reconnaissions le travail important qui a été mené conjointement par la Région et l'État sur ce dossier. Nous partageons les objectifs et le plan d'action de ce schéma breton qui traduisent une volonté affirmée indispensable de préserver notre biodiversité et la mise en réseau des sites écologiques à l'échelle de la région Bretagne. Au-delà de la qualité du document, évidemment, et c'est un peu de la récurrence, on peut cependant s'interroger sur les moyens qui vont être mis en œuvre même si la taxe va pouvoir accompagner pour sensibiliser et apporter un soutien technique aux collectivités locales qui sont dès maintenant confrontées à ces sujets donc la taxe va pouvoir organiser le financement, mais il y a un réel moyen technique d'accompagnement pour les collectivités qui devra être mis en place pour l'information et la sensibilisation.

Et puis, la question du financement des actions, je n'y reviens pas et la question de la capacité et de la volonté des acteurs privés ou publics à développer des actions exemplaires, nous nous interrogeons sur ces questions, mais toute la sensibilisation pourra sans doute déboucher sur des actions innovantes expérimentales et ayant valeur d'exemple. Voilà pour l'ensemble, en conclusion il vous est proposé à la lecture de ce projet et de l'ensemble de son contenu d'émettre un avis favorable tout en rappelant la question de son animation et du financement des actions. Voilà Mme la présidente.

Mme MASSOT, Présidente : Merci. Qui souhaite prendre la parole ? M. PAUTREL.

M. PAUTREL : Mme la présidente, je n'émettrai pas un avis favorable, je ne voterai pas pour ce rapport pour différentes raisons. Personnellement, je pense que c'est encore un document administratif supplémentaire pour gêner les porteurs de projets dans leur aménagement et dans ce schéma régional de cohérence écologique, il y a un certain nombre de sujets qui ne sont pas du tout abordés, ce que je regrette vivement. Bien entendu, ce n'est pas de la responsabilité du rapporteur.

Le schéma régional de cohérence écologique à mon avis doit veiller au bon équilibre entre les objectifs de préservation de la biodiversité et le maintien du développement des projets locaux sur les territoires. Ce projet de schéma régional de cohérence écologique ne concerne pas les personnes privées alors que les particuliers au quotidien influent sur la biodiversité. Ce schéma doit permettre de faire le lien entre les différentes politiques environnementales, économiques, sociales pour une véritable mise en cohérence et un cadre d'intervention clair et fonctionnel pour tous les acteurs. Le schéma régional doit prendre en compte également la problématique spécifique des espèces invasives animales - on parlait tout à l'heure du frelon asiatique - mais aussi végétales, il y a l'exemple de la renouée du Japon qui ne cesse de se développer sur le département et notamment sur la partie nord, nord-est.

Ce schéma, comme je le disais tout à l'heure en introduction, ne doit pas engendrer des procédures trop lourdes notamment dans le cadre de la mise en place ou de la révision de documents d'urbanisme. Il doit également permettre de trouver un équilibre entre le maintien du bâti ancien et également la restauration de ce bâti pour un usage

résidentiel ou économique. Connaissant les méthodes d'analyse de nos documents des services de l'État, je crains que nous passions, suite à la validation de ce schéma régional, de nombreux mois à trouver des solutions pour avoir la signature d'un permis de construire, la validation d'une zone d'activités économiques. Je ne validerai pas ce rapport pour tous ces éléments-là. Je regrette que les actions les plus importantes par rapport à la protection de l'environnement et au maintien, à la préservation de la biodiversité n'aient pas été mentionnées.

M. TOURENNE, Président : M. LECERF.

M. LECERF : C'est toute la problématique avec ces grands projets, problématique que nous avons eue, il y a quelques mois, avec la reconquête de l'eau. Le principe est bon, ensuite il faut faire attention à l'applicatif et faire en sorte qu'on puisse travailler dans le sens de la protection de l'environnement, de la protection de la faune et de la flore, tout en se protégeant des espèces nuisibles et tout en ne sclérosant pas éventuellement un développement de notre territoire. J'attends vraiment de voir les applicatifs à ce texte. Le principe général est bon, on ne peut pas le renier, par contre c'est l'application. Là, je serais très sensible à ce que disait M. PAUTREL, et je suis tout à fait d'accord avec lui, si jamais l'applicatif est mal fait, mal écrit, mal compris. Il faut que les élus, dans ce domaine, on fasse très attention à ce qu'on écrit parce que quand on écrit quelque chose, ensuite il y a des techniciens qui nous l'imposent. Il faut donc faire en sorte que cela soit en faveur de l'environnement, mais pas contre l'homme. Merci.

M. BENOIT : Je vais appuyer ce que vient de dire M. LECERF et nuancer certaines appréhensions ou la manière d'appréhender ce thème et ce sujet. Selon moi, un schéma régional de cohérence écologique et territoriale c'est quelque chose qui a de nos jours du sens. Sur les questions d'environnement et de biodiversité, nous sommes en 2015, je pense que nous sommes maintenant en alerte sur ces sujets-là. L'opinion publique et les élus l'étaient peut-être moins il y a 25 ou 30 ans, quand vous êtes – sans que ce soit péjoratif – entre l'époque où vous êtes entrés au Conseil général et aujourd'hui, en matière d'environnement, d'écologie et de biodiversité, il y a eu quand même un certain nombre de connaissances et maintenant nous avons connaissance de paramètres qui nous conduisent à être vigilants sur ces questions. C'est vigilant au quotidien. La difficulté pour moi, c'est l'application c'est-à-dire que peut-être en France notamment, on rencontre des difficultés avec les services instructeurs et les services chargés d'appliquer ces dispositions. C'est vrai que souvent, cela se retourne contre les porteurs de projets et cela met l'opinion publique en défiance vis-à-vis des questions écologiques et environnementales alors que ce que l'on doit faire, dans le domaine environnemental, de la biodiversité et de l'écologie, il faut réconcilier l'opinion publique, les différents acteurs avec ce sujet et en faire un sujet de développement économique et de création de richesses.

Je vais voter ce projet parce que je connais un peu l'auteur qui est à l'origine du rapport, c'est une marque de fabrique de la formation politique dont je suis membre. Ce n'est pas que pour cela, mais je trouve que ces questions de biodiversité, c'est important, même si je comprends et je partage ce qu'a dit Louis PAUTREL. Peut-être y a-t-il possibilité dans les conclusions de mettre parmi l'avis du Conseil général la notion d'implication sur le terrain, faire preuve de discernement. C'est toujours pareil, et c'est vrai que les difficultés que l'on rencontre avec les services de l'État sur ces problèmes sont difficiles, on voit bien que dans les documents d'urbanisme par exemple, SCOT, PLU,

quand vous y mettez des zonages naturels, c'est la croix et la bannière, ensuite, pour adapter au développement, à l'urbanisme et aux activités professionnelles, industrielles et agricoles.

Voilà donc, je vais quand même voter ce rapport, mais éventuellement, M. le Président, si vous en avez la possibilité, si on pouvait avoir une notion quant à l'application de ces dispositions, faire preuve de discernement, je crois que c'est important. Merci.

M. TOURENNE, Président : Merci.

M. RICHEUX : Merci, je n'ai pas grand-chose à rajouter, sauf qu'à la limite, ces rapports nous arrivent 30 ans trop tard. Quand on a vu certains projets de zones commerciales se développer dans des zones humides ou dans des bassins versants, aujourd'hui on en paie les coûts c'est-à-dire que là cela va nous donner un schéma qui va nous permettre de savoir où on construit et dans le temps. Je suis complètement d'accord avec Louis PAUTREL quand il dit : *si on laisse cela dans les mains de certains, on ne sera peut-être pas écouté*, mais je rappelle que le CRCE a aussi des émanations locales, il y a des comités de pilotage qui se mettent en place et c'est aux élus aussi de garder le crayon. Les techniciens sont là pour accompagner nos politiques, en fonction d'une volonté, c'est la loi. Je pense qu'il est clair qu'aujourd'hui la trame verte et bleue, c'est le Grenelle 2, je crois que c'est une belle avancée. Pour terminer, il ne faut pas prendre ces schémas comme des contraintes, au contraire. Il va falloir qu'on optimise et qu'on valorise tout cela, c'est l'avenir de notre territoire. C'est à partir de cela que nous allons construire demain notre territoire. Merci.

M. TOURENNE, Président : Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Merci M. le Président. Pardonnez-moi d'y revenir, mais c'est vrai que cette question du schéma régional de cohérence écologique et territoriale a été abordée dans les débats sur la loi d'organisation territoriale de la république puisqu'on a également les schémas régionaux Climat Air Énergie et j'imagine qu'au Sénat, il y a eu une discussion pour savoir s'il ne fallait pas fusionner ces schémas. C'est vrai, je rejoins ce qu'a dit Louis PAUTREL, on va avoir une liste de schémas, une compétence a priori qui va être assumée par la Région dans tous ces domaines de l'environnement et j'ai envie de vous suivre dans votre analyse et dans votre synthèse, c'est pour cela que notre groupe s'abstiendra. Vous vous interrogez vous-même, et nous aussi on a encore des interrogations, sur les moyens qui vont être mis en œuvre une fois qu'on a énoncé tout cela et sur l'évaluation financière des actions. Il y a donc encore beaucoup de flou, cela paraît difficile aujourd'hui de valider ce schéma sans avoir tous les tenants et les aboutissants et en plus, il est à craindre quand même un renforcement de la complexité et comme le disait Louis PAUTREL très justement tout à l'heure, un allongement des délais et une difficulté à agir concrètement même si, je rejoins ce que disait Thierry BENOIT, même si la sensibilisation est effective aujourd'hui, je crois de la part de tous, mais attention au risque de complexification administrative et attention effectivement aux interrogations que vous avez, ce qui explique notre abstention sur ce rapport. Merci.

M. TOURENNE, Président : M. COUET.

M. COUET : Oui, j'entends les réserves. C'est une sorte de transposition des lois Grenelle 1 et 2 qui, si mes souvenirs sont bons, avaient fait l'objet d'une belle unanimité. Donc évidemment, je dirais que c'est d'abord aux représentants, aux parlementaires de

porter ces schémas et de faire en sorte que l'application puisse se traduire dans la vie au quotidien de nos concitoyens et la vie de nos collectivités, mais je rappelle que c'est un document de planification donc ce n'est pas un document qui impose, il oriente, il planifie.

Oui effectivement, ce schéma devra être pris en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme SCOT, PLU, etc. Mais il a un intérêt premier, c'est qu'il y a eu un diagnostic de fait, il y a une identification des secteurs à protéger, des secteurs à améliorer donc on ne peut pas se dire que ces secteurs, en tout cas cette nécessité de trame verte et bleue, la protection de la biodiversité et les corridors écologiques ne devront pas être protégés à partir du moment où ils ont été identifiés dans l'état des lieux qui a été fait. Évidemment, on peut à la lecture des projets de PLU et de SCOT craindre un excès de zèle de ceux qui auront à donner un avis, mais là, on est dans cette configuration, à chaque fois qu'on élabore un document qui devient opposable aux tiers, un document d'urbanisme en particulier, on sait très bien qu'il y a des avis différents qui doivent être donnés et on peut être confronté à une analyse un peu différente. Rappelons que c'est un document de planification et qu'il devra en être tenu compte. Néanmoins, il y a un plan d'action qui n'est pas obligatoire, c'est-à-dire qu'il y a un encouragement à la création de ces corridors et cette constitution de la trame verte et bleue.

M. TOURENNE, Président : Merci. Donc si j'ai bien compris, tout le monde est d'accord sur le fond et sur les orientations qui sont définies dans le document qui vous a été présenté. Ensuite, votre nature craintive reprend le dessus et vous dites : oui d'accord, on a défini des orientations, mais il ne faudrait pas qu'ensuite dans la mise en œuvre ce soit essentiellement un travail de techniciens – je n'emploie pas d'autre mot – qui rigidifient et nous empêchent d'avoir la liberté nécessaire pour développer nos communes, pour faire en sorte que nos concitoyens puissent vivre dans les meilleures conditions. Personne ne peut le dire. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, ce qui vous est demandé, c'est de voter sur un document d'orientation, pas sur le reste. Je crois que si les orientations vous conviennent, il faut donc les accepter et je suis prêt comme l'a demandé M. BENOÎT, à ajouter en conclusion que nous souhaitons que les documents d'urbanisme qui seront élaborés à partir de ces orientations soient des documents suffisamment souples et adaptés pour ne pas nuire à l'évolution de nos communes et de nos territoires. Nous veillerons, nous serons vigilants pour regarder la façon dont seront rédigés les différents documents.

Je mets aux voix, moyennant ces dispositions que je rajouterais, est-ce que je peux mettre aux voix ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Huit, merci. C'est donc adopté avec huit abstentions.

Les abstentions ne sont pas comptabilisées dans les votes exprimés donc c'est adopté à l'unanimité.

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service de l'Assemblée
des Affaires juridiques et de la Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du jeudi 26 février 2015

1^{ère} COMMISSION – THEMATIQUE 4 – POLITIQUE 45 – RAPPORT 45-1

**CONSTITUTION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DE LA BAIE
DU MONT SAINT-MICHEL : ADHESION DU DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**

M. JANNIN donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

En 2011, je rappelle que j'avais présenté un vœu, que vous aviez tous voté à l'unanimité, demandant au préfet d'associer le Département auprès des communes pour élaborer le plan de prévention des risques de submersion marine. Cela fait quand même quelques années. En 2012 d'autre part, le Département avait décidé d'engager le processus de création d'une société publique locale en baie du Mont-Saint-Michel. Cette société publique locale que nous avions envisagée à l'époque concernait à la fois la gestion intégrée de la zone côtière et le plan de prévention des risques de submersion marine. Les collectivités locales ont manifesté à plusieurs reprises leur intérêt d'adhérer pour œuvrer collectivement à un développement durable et solidaire de leur territoire, mais elles ont limité l'objet social de cette SPL à la défense du territoire contre les inondations et contre la mer et d'autre part, à la volonté que ce soit les EPCI qui soient actionnaires en lieu et place des communes concernées. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui le projet de constitution de la SPL est à nouveau soumis à l'assemblée départementale puisqu'effectivement, cela va permettre de changer les statuts.

Les transferts de compétences des communes aux EPCI sont en cours et normalement, pour le compte de ces actionnaires, la SPL pourrait intervenir à la fois pour réaliser des études et analyses, définir une stratégie de développement territorial, exercer des missions d'information à destination des acteurs locaux, apporter son assistance ou conduire sous mandat de maîtrise d'ouvrage des opérations de travaux d'infrastructures et d'aménagement, et enfin rechercher et gérer les financements associés à ces interventions.

Bien entendu, l'objet de cette SPL serait uniquement l'élaboration d'un nouveau plan de prévention des risques de submersion marine. Il est proposé de fixer le capital à 150 000 €, c'est le minimum. Cette somme correspond à 1 500 actions d'une valeur de 100 € et le Département participerait à hauteur de 69 400 € c'est-à-dire 46,27 % du capital. Le reste étant réparti entre les autres membres au prorata de la population du territoire concernée par le plan de prévention des risques de submersion marine du marais de Dol.

Vous avez les tableaux de participations au capital concernant les différents EPCI et

le Département. La mutualisation des moyens des actionnaires permettrait de réduire au maximum la charge de fonctionnement et vous avez également en quatrième point la gouvernance. La composition du conseil d'administration proposée est donc de 13 membres et vous avez dans le tableau le nombre de membres correspondants aux différents actionnaires. Après s'ensuit toute une suite de « au vu » et « attendu que » concernant la conclusion. Je vais essayer de réduire au maximum et ensuite vous pourrez poser les questions, bien entendu, qui vous intéressent. Vu le code général des collectivités territoriales, vu le fait que nous avions déjà délibéré le 26 avril 2012 qui autorisait le Président à poursuivre toute démarche pour aboutir à la mise en place d'une SPL en baie du Mont-Saint-Michel, d'autre part, vu l'avis favorable du CTP du 27 juin 2013 relatif à l'éventuelle disposition d'agents du département auprès de la SPL si cette solution se révélait pertinente. Considérant d'autre part l'intérêt de disposer d'une offre globale et cohérente en matière de défense contre les inondations et contre la mer, considérant le projet de création de la SPL baie du Mont-Saint-Michel visant à permettre le développement d'une telle offre à mutualiser les moyens des collectivités, à créer les conditions favorables à un développement durable solidaire et intégré de la baie, après en avoir délibéré, l'assemblée départementale décide donc de la constitution d'une société publique locale régie par un certain nombre de dispositions que vous avez sous les yeux et suivant le Code général des collectivités territoriales.

Je tourne la page, car je vous ai déjà présenté tout cela. Le tout pour une durée quand même de 99 ans. Je vous invite donc à approuver la participation du Département d'Ille-et-Vilaine au capital de la SPL à hauteur de 694 actions d'une valeur nominale chacune 200 € ce qui représente 69 400 €, 46,27 % du capital, approuver le versement des sommes en une fois correspondant aux participations du Département au capital social, approuver les statuts de la SPL baie du mont tel que joints en annexe à la présente délibération et autoriser bien sûr le Président à aller signer, approuver la composition du conseil d'administration de la société publique locale et la désignation du nombre d'administrateurs prévus. On va reprendre exactement les mêmes que la dernière fois c'est-à-dire désigner six conseillers généraux, je les reprends : Messieurs TOURENNE, RICHOU, COUET, RICHEUX, BOURGEAUX et moi-même avec, en option, M. RAULT, comme mandataires représentant le Département d'Ille-et-Vilaine, au conseil d'administration de la société. Autoriser le Président à opérer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Je vous invite donc à désigner le Président TOURENNE comme son représentant permanent aux assemblées générales des actionnaires, autoriser le Président TOURENNE à assurer la présidence du conseil d'administration en son nom dans le cas où le conseil d'administration désigne le Département d'Ille-et-Vilaine à cette fonction, autoriser le ou les représentants désignés à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de président et de directeur général et enfin autoriser le ou les représentants désignés à percevoir le remboursement des frais induits par l'accomplissement de sa ou de leur mission, frais de déplacement notamment sur présentation de justificatifs et selon les modalités qui seront précisées au règlement intérieur de la SPL sachant que ces mêmes représentants ne sont pas autorisés bien sûr à percevoir une rémunération pour ce mandat.

M. le Président, je pense donc avoir présenté l'essentiel concernant la SPL et je suis

à votre disposition pour répondre aux questions éventuelles et éventuellement sur les infos concernant ce qu'il se passe depuis, bien entendu, un certain temps.

M. TOURENNE, Président : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

M. RICHEUX : Jean-Luc BOURGEAUX pourrait en parler beaucoup mieux que moi, puisqu'il a été quand même un des acteurs importants pour la mobilisation sur le terrain. Je ne vais pas redire ce que j'ai dit ce matin. Le sujet est intéressant parce que c'est une vraie mobilisation générale grâce à vous deux et dire aussi que c'est vrai, que le choix a été dans un premier temps de parler de la prévention contre les inondations, mais c'est quelque chose qui va mûrir puisque les inductions par rapport à cette politique, c'est le GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), c'est-à-dire que tout le monde n'a pas encore appréhendé – on l'a vu tout à l'heure avec Marc HERVÉ – le secteur du GEMAPI, on nous le donne, on ne sait pas trop par quel bout le prendre avant d'aller un peu plus loin dans ce domaine. Je pense que dans l'avenir, ce sera quelque chose qu'on pourra mettre en commun, je parle du développement touristique ou de la valorisation, merci.

M. TOURENNE, Président : Merci.

M. JANNIN : Tout simplement pour indiquer qu'il est nécessaire à partir de ce que nous avons engagé à propos des grandes marées dont il est question ce matin – et c'était quand même je le rappelle une opportunité très importante pour la ministre de proposer – quelque chose dans une durée assez courte puisque les échéances sont février et mars. Il est donc important au fur et à mesure de l'évolution des études et des observations qui vont être faites par le comité scientifique, d'informer tout le monde, d'informer en particulier les maires sur ce qui a été vu, ce qui a été constaté. L'autre jour quelqu'un m'a fait cette remarque : « *Mais on le savait, y avait-il besoin de dépenser autant d'argent pour faire une étude ? On savait bien que la mer n'allait pas venir !* » Je le répète donc avec l'accent avec lequel cela m'a été donné, mais c'est vrai, cela veut dire une chose : cela veut dire qu'il faut absolument qu'on explique aux gens pourquoi on a fait cette étude, quel était l'intérêt de cette étude et qu'est-ce qu'elle a entraîné, comme constatations de la part à la fois des scientifiques et l'adaptation de ce plan après Xynthia, de cette circulaire ministérielle valable sur tout le littoral, comment on l'a adaptée et la ministre l'avait bien dit, cela servirait aussi de modèle pour d'autres secteurs du littoral français.

M. BOURGEAUX : Juste rajouter quelque chose : je suis un peu inquiet, car on entend dire dans la baie que les travaux qui ont été réalisés dans la partie la plus basse c'est-à-dire aux Nielles, pour plus de 30 000 € – et dont tout le monde trouve que c'est bien et propre – seraient enlevés parce que cela n'a pas suivi le chemin des autorisations ; je pense que ce serait encore une fois une provocation si demain ces petits travaux étaient enlevés. Je voulais juste faire la remarque et je pense qu'on a un combat là aussi à mener pour conserver ces petits travaux qui ont été réalisés.

M. JANNIN : Tout à fait. Je crois qu'on en saura un peu plus avec le syndicat mixte des marées. Notre ami nous le dira sûrement. J'ai entendu cette même réflexion, je pense que ce serait quand même dommage effectivement de retirer les travaux qui ont été faits, l'apport qui a été fait, qui est en plus très propre. Je crois qu'on contraire il faudrait peut-être effectivement arriver à le stabiliser un peu plus, mais surtout pas l'enlever. Ce serait dérisoire par rapport aux populations.

M. TOURENNE, Président : Merci. Je crois que la précaution que nous avons prise en la matière d'ajointure aux experts nationaux des experts départementaux est de nature à nous rassurer quant au moins à la suspicion qui aurait pu exister sur la partialité des experts diligentés par le ministère, et puis nous assurer également que l'observation et les intérêts du Département d'Ille-et-Vilaine seront défendus, sans bien entendu remettre en cause la rigueur scientifique qui doit s'attacher – M. BOURGEAUX le sait bien et mieux que personne – il y a aussi derrière la responsabilité des maires et, par conséquent, nous avons tout intérêt à être totalement rassurés sur les conséquences éventuelles d'un débordement de la mer. Encore une fois nous l'avons dit ce matin, il faut prendre l'observation avec toutes les précautions nécessaires compte tenu du fait que nous avons eu une grande marée exceptionnelle à 118, mais qu'il n'y avait pas de vent qui l'accompagnait. Par conséquent, la prochaine grande marée au mois de mars qui sera à 119, nous apportera peut-être davantage d'informations. Et surtout, ce sont les capteurs qui permettent de définir quelle est l'intensité et l'énergie déployée par la marée, qui n'est pas tellement sujette à être modifiée par la force du vent.

Merci, je mets aux voix le rapport présenté par M. JANNIN. C'est à dire la création de la SPL et des représentants du Département à l'intérieur de la SPL, énoncés tout à l'heure. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Merci, il est adopté.

Rennes, le
Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation
L'Adjointe au Responsable du Service de l'Assemblée
des Affaires juridiques et de la Documentation

Isabelle GAUTRAIS

**DÉPARTEMENT DE
L'ILLE-ET-VILAINE**

CONSEIL GENERAL

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du jeudi 26 février 2015

3^e COMMISSION – THEMATIQUE 3 – POLITIQUE 36 – RAPPORT 36-1

PRISE DE PARTICIPATION DANS UNE SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF

Mme MASSOT donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

L'office public départemental d'habitations à bon marché a été créé en 1921, il est devenu Néotoa en 2014. Conscient d'un certain nombre d'enjeux de l'actualité, entre autres des attentes plus fortes de la part des locataires en termes de qualité, une réduction des financements publics que l'on connaît tous, la volonté de diversifier les activités, Néotoa souhaite investir plus largement le champ de l'accession à la propriété. Un rapprochement Néotoa - Coop de construction pourrait se faire si nous le votons, il permettrait de travailler un peu plus sur la réalisation de nombreuses opérations pour l'accession sociale libre ou pour les prêts sociaux location-accession. Ce rapprochement se ferait donc avec la Coop de construction, société anonyme coopérative, c'est également un promoteur constructeur bien connu dans le département, il œuvre depuis plus de 70 ans et a construit ou reconstruit depuis sa fondation environ 5 000 logements.

Néotoa et la Coop de construction souhaiteraient pérenniser ces rapprochements en créant SA COOP de construction – société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) – et la participation de Néotoa au capital de cette structure.

Pour Néotoa, ce rapprochement est l'opportunité d'une présence plus forte dans le domaine de l'accession à la propriété, un des objectifs que j'ai énoncés au tout début. Lequel constituerait une activité stratégique qui permettrait de générer de l'autofinancement nécessaire pour développer l'activité sociale locative.

Pour traduire dans les statuts de la SCIC cette volonté, les fondateurs de Coop de construction et de Néotoa, il est prévu d'attribuer 30 % des droits de vote à ces associés en assemblée, les droits de vote restant attribués aux salariés et aux bénéficiaires conformément aux dispositions législatives applicables.

Les SCIC sont des sociétés anonymes qui ont pour objectif la production et la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif, elles présentent un caractère d'utilité sociale. Une SCIC permet également d'impliquer dans le développement de ses projets ensemble des parties prenantes, c'est aussi une société coopérative dont la forme est commerciale. La gouvernance des SCIC repose sur le principe et le respect coopératif, ce qui implique que le droit de vote n'est pas proportionnel au capital détenu, mais bien à la présence de chacun des partenaires. Les associés d'une SCIC dont le capital peut être variable peuvent en sortir librement. Le capital social est alors remboursé à la valeur nominale.

Une loi de juillet 2001 offre la possibilité aux collectivités territoriales de devenir associé d'une SCIC et ouvre ainsi de nouvelles perspectives partenariales avec des acteurs qui sont issus du milieu associatif économique de leur territoire.

C'est pourquoi nous proposons une prise de participation du Département dans cette SCIC Néotoa Coop de construction, ce qui permettrait le développement d'offres complémentaires, et représenterait un atout pour notre territoire où il est recherché une réponse globale d'aménagement et notamment dans le cadre de la revitalisation des

centres bourgs et développer aussi l'activité d'habitat en accession aidée, ce que j'ai dit au début.

Par ailleurs, les opérations qui sont portées par la SCIC Coop de construction permettraient à notre Département de contribuer à l'atteinte des objectifs du plan départemental de l'habitat qui a été évoqué par notre collègue ce matin et une des orientations majeures de ce PDH est de mettre l'accent sur une étape décisive dans le parcours résidentiel des Bretilliens, qui est celui de l'accession.

La participation envisagée pour le Département dans le capital de la SCIC Coop de construction s'élèverait à 8 000 €. En devenant associé, le Département se verrait attribuer trois sièges au conseil d'administration de cette SCIC Coop de construction et 20 % des droits de vote en assemblée.

M. TOURENNE, Président : Demandes d'intervention ? Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Merci M. le Président. Notre groupe va s'abstenir par défaut d'information. Je m'explique : en conférence des présidents, M. THEAUDIN, vous nous aviez dit que M. CACCIA, le directeur de Néotoa viendrait nous expliquer les tenants et les aboutissants de cet engagement qui semble devoir être pris par le Département. Cela nous aurait permis de lui poser des questions sur l'impact réel et les objectifs qui étaient fixés à cette « alliance ». Cela nous aurait permis de lui demander si d'autres promoteurs constructeurs du département avaient été approchés et pourquoi on avait retenu Coop de construction. À défaut d'avoir réponse à ces questions, sauf si vous nous les apportiez, nous préférions, par prudence, nous abstenir sur ce rapport même si nous partageons évidemment l'objectif de construction, d'aménagement des centres bourgs, de rénovation, mais là, je vous avoue que je pensais qu'on aurait un temps d'échange avec le directeur. Le président de Néotoa, M. ROGEMONT, n'est plus là, donc par défaut d'information et peut-être de réponses à nos questions et par prudence, nous nous abstiendrons.

M. CHENUT : Peut-être juste quelques éclairages partiels sans doute. Ce type de dispositif a tendance à se développer. En général, cela se fait toujours dans un partenariat entre un organisme purement HLM et une coopérative qui, elle, a un savoir-faire assez avéré en termes de commercialisation et donc de plus-value pour porter tous les dispositifs notamment d'accession aidée à la propriété et le nombre de coopératives sur le département n'est pas très élevé. À titre indicatif, il y a déjà une sorte de rapprochement entre deux autres organismes qui l'ont pratiqué depuis plusieurs années, en l'occurrence Archipel habitat dans un dispositif du même type, et cette fois avec habitation familiale. De fait, il y a sans doute une certaine logique à ce que les mêmes ne se remarient pas avec les mêmes d'où sans doute le fait de rechercher du côté de Coop de construction.

M. TOURENNE, Président : Mme MASSOT.

Mme MASSOT : Je n'ai pas grand-chose à ajouter, ni par rapport à la prudence et aux craintes de Mme LE CALLENNEC - dont je n'ai pas bien compris sur quoi elles portaient - ni sur ce que vient de dire notre collègue, M. CHENUT, qui a expliqué l'intérêt de ces rapprochements entre les savoir-faire et les expériences des uns et des autres. Je pense que le rapprochement permet de valoriser encore un peu plus ces expertises réciproques et de faire quelque chose qui permet d'offrir une palette de réponses encore un peu plus larges et peut-être de qualité supérieure encore pour les personnes qui légitimement souhaitent accéder à la propriété. On a donc bien précisé que c'était PSLA,

ce n'est donc pas n'importe quel type de produit ou en accession libre, là aussi on a un certain nombre d'objectifs quand même relativement précis que les uns et les autres, nous connaissons.

M. TOURENNE, Président : Si M. CACCIA n'est pas venu, c'est parce que j'ai souhaité qu'il ne vienne pas compte tenu de la densité des rapports que nous avions à examiner, que cela ne nous prenne pas plus de temps que nécessaire. C'est à cause de moi qu'il n'est pas venu, mais il était prévu qu'il vienne. Ce n'est donc pas lié du tout à une volonté de vous occulter quelque information que ce soit, vous l'avez bien compris. D'autant que ce n'est pas une révolution qui est en train de s'opérer. Coop de construction et Néotoa, Habitat 35 antérieurement, ont des relations très étroites depuis de nombreuses années. Simplement, c'est une facilité, une commodité qui est donnée dans la prise de marché. Souvent lorsqu'une commune s'engage dans des opérations immobilières, elle fait du logement social locatif et elle fait en même temps de l'accession libre à la propriété ou de l'accession sociale à la propriété. Ce qui fait qu'on a un organisme qui est capable d'organiser l'ensemble des opérations sur un territoire donné, ce qui est un plus pour l'ensemble de l'opération pour la commune considérée, mais également pour les organismes qui se marient en l'occurrence. Sans faire un ménage à trois comme l'évoquait M. CHENUT qui n'est pas non plus partisan de ce genre d'organisation.

Je mets aux voix le rapport présenté par Mme MASSOT. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Cinq, merci. Il est adopté.

Rennes, le
Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service de l'Assemblée
des Affaires juridiques et de la Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

**DÉPARTEMENT DE
L'ILLE-ET-VILAINE**

CONSEIL GENERAL

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du jeudi 26 février 2015

4^e COMMISSION – THEMATIQUE 4 – POLITIQUE 45 – RAPPORT 45-1 (rapport budgétaire)

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

M. FEUVRIER donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

A propos de l'aménagement et du développement du territoire qui est une des grandes orientations, quelques mots sur le conseil en architecture et en urbanisme qui intervient en direction des élus et des particuliers pour les accompagner en matière d'urbanisme et sur le patrimoine historique. Il y a eu quelques évolutions en 2014 liées au découpage des intercommunalités et au renouvellement des équipes municipales et également il faut souligner la signature d'une charte entre le Département et l'établissement public foncier régional de Bretagne qui nous encourage à renforcer notre partenariat.

Les conseillers du Département interviendront sans doute davantage dans l'instruction des permis de construire, on aura l'occasion de l'évoquer un peu plus loin tout à l'heure et puis, nous avons une politique active en matière de revitalisation des centres bourgs et ils seront certainement sollicités comme du reste les agences pour le dispositif d'accès sociale à la propriété dans l'ancien.

Mission d'assistance aux collectivités, priorité aux communes de moins de 2000 habitants. Pas beaucoup de changements, peu de demandes en 2014, la création de la société publique locale de construction permettra de confier cette mission à ce nouvel outil et ainsi de la relancer.

Aménagement numérique, c'est la mise en œuvre du projet Bretagne très haut débit en articulation avec le schéma directeur territorial d'aménagement numérique. Nous avons défini une première phase pour laquelle la maîtrise d'ouvrage est assurée par Mégalis, et dans le cadre de cette première phase, une première tranche de travaux vise à réaliser des montées en débit et à commencer le déploiement du FTTH.

Pour la montée en débit, des mises en service ont été effectuées, deux ou trois pour le moment, et les mises en service devraient s'étaler jusqu'en juillet prochain donc les 50 montées en débit seront mises en service dans le délai que je viens d'indiquer.

Pour le FTTH, les études sont en cours, elles concernent 45 % des zones au niveau de la première tranche et couvrent à peu près 72 % des locaux. Toutes les études seront achevées d'ici septembre et les premiers travaux débuteront en août 2015. Mégalis a engagé la procédure d'attribution de délégation de service public relative à l'affermage, donc cette délégation devrait être attribuée au cours du deuxième semestre 2015.

À l'horizon 2018, il est indiqué dans le rapport que 93 % des habitants du département bénéficieront d'un accès Internet d'au moins 4 Mb/seconde, je crois qu'on peut indiquer que ce sera plus de 95 %, compte tenu notamment des travaux qui sont effectués en remplacement du réseau cuivre par Orange. Enfin, Rennes Cité Média, cela fait l'objet d'un rapport spécifique, nous demandons de prolonger d'un an la convention

avec Rennes Cité Média et donc de prévoir une inscription de 100 000 €

M. TOURENNE, Président : Merci. Demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

Rennes, le
Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service de l'Assemblée
des Affaires juridiques et de la Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du jeudi 26 février 2015

4^e COMMISSION – THEMATIQUE 4 – POLITIQUE 45 – RAPPORT 45-2 (rapport budgétaire)

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES :
CONTRATS DEPARTEMENTAUX DE TERRITOIRE**

M. FEUVRIER donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Un bilan rapide : le nombre d'EPCI en Ille-et-Vilaine a baissé, il est de 24 au lieu de 29, cela va donc entraîner des modifications pour les agences départementales et des modifications d'enveloppes financières, nous avons eu l'occasion de l'évoquer lors de la précédente session.

Un point également qu'il faut rappeler : la date limite de dépôt des dossiers relevant du volet 2 de la deuxième génération de contrat de territoire est prorogée au 31 décembre 2016.

Pour 2015, nous présentons les avenants au contrat départemental de territoire de la période, jusqu'en mars. Les comités de suivi se mettront en place pour examiner les répartitions du volet 3 notamment et les demandes peuvent être adressées jusqu'au 30 avril 2015 pour tout ce qui concerne le fonctionnement.

Il est prévu de commencer à réfléchir sur la définition d'une troisième génération de contrat de territoire dont le commencement est prévu au 1^{er} janvier 2016.

Dans le rapport, on vous indique également la répartition des crédits relatifs à la première génération et il reste à régler 501 673 €. Deuxième génération : 8 900 000 € et pour ce qui concerne les dossiers éligibles au titre du fonctionnement, nous proposons d'inscrire 4 M€.

M. TOURENNE, Président : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?
M. LECERF.

M. LECERF : Merci M. le président. J'avais juste une interrogation. Pourquoi les crédits d'investissement et de fonctionnement étaient énoncés par agence et non par EPCI, par contrat de territoire ? Je voulais avoir les chiffres plutôt que par EPCI que par agence, cela ne me cause pas, par agence.

M. TOURENNE, Président : Je suppose que cela pourra vous être fourni.

Je mets aux voix le rapport présenté par M. FEUVRIER. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

Rennes, le
Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service de l'Assemblée
des Affaires juridiques et de la Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du jeudi 26 février 2015

4^e COMMISSION – THEMATIQUE 4 – POLITIQUE 45 – RAPPORT 45-3 (rapport budgétaire)

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES :
FONDS DE SOLIDARITÉ**

M. FEUVRIER donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Nous avions eu l'occasion d'examiner le bilan 2014 lors de la session d'orientations budgétaires, mais il vous est proposé un bilan spécifique concernant les églises pour la période 2011-2014. Nous avons inscrit une enveloppe globale de 2 950 000 € et en réalité, le montant total des subventions a été de 2 800 000 € dont près de 500 000 € utilisés par la restauration de quatre édifices classés monuments historiques. La liste vous est donnée dans le rapport. Avec une contrepartie que vous connaissez, c'est que les églises qui bénéficient de cette aide s'engagent à ouvrir plus largement aux visiteurs dans le cadre d'un partenariat formalisé par la signature d'une convention avec le Conseil général.

Pour 2015, nous vous proposons d'inscrire 4 600 000 € comme les années précédentes, plus 1 M€ au titre de la dotation voirie aux communes c'est-à-dire que d'emblée, lors du vote du budget primitif, nous prévoyons 2 M€ pour la dotation voirie aux communes.

La décomposition de la dotation du fonds de solidarité territoriale vous est donnée dans le rapport, il n'y a pas énormément de changements par rapport à ce que nous avions prévu et vous savez que dans le cadre du bouclier rural, un certain nombre de dossiers ont été finalement fléchés sur le fonds de solidarité territoriale et si jamais nous avions plus de dossiers que ce qui est prévu dans l'enveloppe, ils seraient naturellement prioritaires au titre du début de l'année 2016. Les bénéficiaires n'ont pas changé, les conditions d'éligibilité non plus. Vous trouverez en annexe les différents taux de modulation pour chaque commune et pour chaque EPCI. Les critères restent les mêmes, mais ils ont été actualisés.

M. TOURENNE, Président : Merci. Demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

Rennes, le
Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service de l'Assemblée
des Affaires juridiques et de la Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du jeudi 26 février 2015

4^e COMMISSION – THEMATIQUE 4 – POLITIQUE 45 – RAPPORT 45-4 (rapport budgétaire)

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES :
INGENIERIE PUBLIQUE**

M. FEUVRIER donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Nous avions présenté rapidement un bilan de la mise en place du guide d'ingénierie publique, de toute la démarche qui a été initiée à cette occasion, des réunions d'information ont eu lieu au niveau de chaque agence départementale, des réunions avec les maires également, des séances de formation ont été proposées pour harmoniser les réponses en direction des communes et des intercommunalités et le bilan est tout à fait intéressant parce que sur les 29 fiches que nous avons proposées dans le guide départemental de l'ingénierie publique, 25 ont été mobilisés par 254 communes, 20 EPCI, 52 associations ou autres établissements publics et il y a eu en tout 619 sollicitations. Il n'y a que quatre fiches qui n'ont pas été mobilisées.

Une petite difficulté a été constatée, nous avions demandé à la suite de la publication du guide que les collectivités, notamment les communes, prennent une délibération et dans le cadre de ces délibérations, définissent les services dont elles souhaitent bénéficier de la part du Conseil général. En réalité, seulement 15 communes ont délibéré, donc au titre de l'année 2015, il sera important de renforcer cette action et d'encourager les communes notamment à prendre ce type de délibération.

Pour 2015, également, avec la disparition de l'ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire), des demandes seront certainement formulées auprès du Conseil général et nous ajouterons une fiche pour en souligner les modalités d'utilisation, de même que sur l'application du droit des sols.

Une enquête avait été réalisée en 2012 sur un certain nombre de thématiques, et il vous est proposé en particulier d'ouvrir de nouvelles fiches sur la voirie pour tout ce qui concerne l'appui à la programmation et l'entretien de la voirie communale, l'aide à la rédaction des arrêtés de la police de la circulation ou de la conservation et puis également pour tout ce qui concerne les bâtiments publics d'apporter notre aide et notre conseil à la rédaction de préprogrammes ou programmes afin de sélectionner dans les meilleures conditions un maître d'œuvre.

Donc le premier semestre 2015 va être consacré notamment à la définition des modalités administratives techniques et financières et il est souligné que ces prestations ne seraient pas forcément gratuites et pourraient faire l'objet d'une rémunération forfaitaire à la vacation. Puis une réflexion sur la mutualisation des offres d'ingénierie publique sera menée au cours de ce premier semestre afin de faciliter les conditions de saisie en matière d'ingénierie publique.

M. TOURENNE, Président : Merci. Interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

Rennes, le
Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service de l'Assemblée
des Affaires juridiques et de la Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du jeudi 26 février 2015

4^e COMMISSION – THEMATIQUE 4 – POLITIQUE 45 – RAPPORT 45-2

**CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE
D'AMÉNAGEMENT ET DE REALISATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS**

M. FEUVRIER donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Nous en avons adopté le principe en décembre 2014, parce que la mise en place d'une société publique locale permet de souligner un certain nombre d'atouts. Ce sont des modalités d'application souples, évolutives, soucieuses de l'économie de moyens et donc, dans le contexte actuel, parfaitement bien adaptées.

Nous avons, lors de la précédente réunion de la commission permanente, accepté d'adhérer à la fédération des entreprises publiques locales et nous avons reçu le président lors de notre précédente session. Le périmètre n'a pas changé, sur le plan géographique, c'est le territoire du département d'Ille-et-Vilaine et les territoires des EPCI et collectivités locales qui vont adhérer. Le domaine d'intervention, c'est le portage d'études et les opérations de construction et dans le contexte actuel, cette mise en œuvre sera bienvenue parce que l'adoption de notre plan exceptionnel d'investissement local va générer des activités supplémentaires et que nous disposons d'un outil à notre disposition ne peut qu'être très apprécié. De plus, je l'évoquais tout à l'heure, les missions d'assistance aux petites communes pour leurs projets d'aménagement ne sont pas beaucoup demandées. Si bien qu'on pourrait relancer dans le cadre de la SPL ce type de prestations.

En revanche, les opérations d'aménagements qui sont plus risqués seraient exclues du champ d'activité de la SPL.

Vous savez tous maintenant ce qu'est une société publique locale, on a rappelé les éléments essentiels tout à l'heure. L'objet social, c'est essentiellement la réalisation d'études, la réalisation de travaux de déconstruction, de démolition, de dépollution et évidemment de construction. Le capital que nous souhaitons arrêter est de 225 000 €, c'est le montant minimal, et donc cela représente 22 500 actions d'une valeur nominale de 10 €.

Vous avez des ajouts, des modifications qui sont apportées en rouge, et qui résultent en particulier de la connaissance que nous avons aujourd'hui d'EPCI qui souhaitent adhérer à cette société publique locale. Des délibérations de principe ont été prises par la Communauté de communes de Grand-Fougeray et par la Communauté de commune de

Montauban-Saint-Méen. Le Grand Fougeray examinera le dossier en conseil communautaire, un dossier comparable à celui que nous avons aujourd'hui le 2 mars et la communauté de communes de la Bretagne romantique l'examinera également en séance communautaire le 5 mars. Seront membres créateurs de la société publique locale à la fois le Département, qui lui interviendrait à hauteur de 198 500 €, et aurait 88 % du capital et trois EPCI, un de catégorie 1 qui aurait 7 % du capital et deux voix, et deux EPCI de catégorie 2 qui interviendraient au capital à hauteur de 5 000 €.

Au titre de la gouvernance, il est proposé de constituer un conseil d'administration de 14 membres sachant que le nombre d'administrateurs doit être de 18 au maximum et la répartition des voix est la suivante :

- pour le Département d'Ille-et-Vilaine : 10 voix,
- pour la Bretagne romantique : 2 voix,
- et pour chacun des EPCI : 1 voix.

Voilà donc les éléments essentiels qui vous sont proposés. Nous vous demandons également de désigner un conseiller général représentant en permanence l'assemblée générale des actionnaires et nous avons la chance que le Président donne son accord. De même, d'autoriser un conseiller général à assurer la présidence du conseil d'administration en son nom dans le cas où le conseil d'administration désigne le département d'Ille-et-Vilaine et ce serait le Président. D'autoriser le représentant désigné à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait lui être confiée au sein de la SPL. De les autoriser à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président directeur général de la société et également autoriser les représentants désignés à percevoir le remboursement des frais induits dans l'accomplissement de leur mission sur présentation de justificatifs, sachant que les représentants ne percevront pas de rémunération. Dix membres donc, 7 de la majorité et 3 de l'opposition.

Pour la majorité, nous vous proposons Frédéric BOURCIER, André LEFEUVRE, Christophe MARTINS, Louis DUBREIL, Gilbert MÉNARD, Jean-Louis TOURENNE et Louis FEUVRIER. Pour l'opposition, trois noms dont je n'ai pas connaissance pour le moment.

Mme DAUCÉ : Nous avons désigné le nôtre : Jean-Francis RICHEUX.

M. TOURENNE, Président : Merci. Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Merci M. le Président. Vous connaissiez notre scepticisme sur la création de cette SPL, comme vous le rappelez dans le rapport, elle est créée. Merci de nous avoir informés, puisqu'on n'avait pas ces éléments la dernière fois que déjà quelques communautés de communes s'étaient désintéressées pour participer au capital et cela fait l'objet d'une question : la proportion des représentants de chacune des collectivités est égale à la proportion du capital détenu, quand il y aura des adhésions supplémentaires de communautés de communes, si jamais c'est le cas, je suppose que les proportions ou en tout cas les présences seront modifiées ? C'était ma première question.

La deuxième concerne la maquette financière pour 2015 qui est annoncée, elle sera élaborée avec les actionnaires. Est-ce qu'il y a déjà un calendrier qui a été décidé par

rapport à cela, puisque nous sommes déjà fin février ?

Pour répondre à votre question, l'Union de la Droite et du Centre propose deux noms qui sont : Jean-Claude BLOUIN et Bernard RENOU.

M. FEUVRIER : Bien évidemment, s'il y a d'autres EPCI ou communes qui adhèrent, il y a deux possibilités : soit le Département cède des actions, soit cela peut se faire dans le cadre d'une augmentation de capital. La décision appartient à l'assemblée générale.

Le deuxième point : je crois que la réponse est dans le rapport. Compte tenu de notre volonté d'encourager les acteurs à agir et à réaliser des projets pour soutenir l'activité du bâtiment et des travaux publics, il faut que la SPL se mette en place le plus rapidement donc si c'est possible dans les 15 premiers jours de mars, ce serait parfait. Et puis c'est à cette occasion que la maquette pourra être présentée aux membres du conseil d'administration.

M. TOURENNE, Président : Merci. Sur la question de Mme LE CALLENNEC, elle a pour une fois raison. Effectivement, quel que soit le cas de figure, soit le Département cède une partie de ses actions, soit ce sont des actionnaires sociétaires supplémentaires, auquel cas la représentation du Département serait d'autant diminuée sauf à ce que le capital du Département augmente au fur et à mesure qu'il y a de nouvelles entrées. Mais c'est peu souhaitable.

Je mets aux voix le rapport présenté par M. FEUVRIER. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Merci, il est adopté.

Rennes, le
Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service de l'Assemblée
des Affaires juridiques et de la Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du jeudi 26 février 2015

4^{ème} COMMISSION - THÉMATIQUE 4 - POLITIQUE 45 - RAPPORT 45-3

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES - BOUCLIER RURAL

M. FEUVRIER donne lecture du rapport suivant :

M. Le Président, chers collègues,

Un très beau dossier. Un très beau chantier, tout à fait complémentaire de nos volontés d'aménagement du territoire. Vous connaissez toutes les actions menées à ce sujet. Le présent rapport vise à définir le zonage. Nous avons eu l'occasion d'en débattre lors de notre précédente session. Nous devons également donner quelques pistes d'intervention en direction de communes ou d'EPCI qui font partie du zonage « bouclier rural ». Pour le définir, nous nous sommes inspirés des travaux menés par l'INSEE sur la présence des services dans les territoires. On a pu constater que l'Ille-et-Vilaine était dans une situation globalement plutôt favorable que d'autres départements à ce sujet.

Le travail qui a été mené par l'INSEE a permis de définir trois types de bouquets de services : des services dits « spécialisés », des services dits « intermédiaires » et des services dits « de proximité ». Pour chaque gamme de services, trois types de situations ont été déterminés : des situations dites « optimales », « satisfaisantes » ou « contraignantes » au regard du nombre de services présents et de la durée d'accès.

Nous avons donc retenu trois critères pour définir le zonage départemental « bouclier rural ». D'abord, sur la base de la gamme de proximité. On considère que la situation est contraignante lorsqu'il faut plus de cinq minutes en voiture pour avoir accès à au moins sept services sur les dix que comporte le bouquet de services de proximité. Pour la gamme intermédiaire, la situation est considérée comme contraignante lorsqu'il faut plus de dix minutes pour avoir accès à au moins six services sur les neuf que comporte le panier des services intermédiaires. Sur cette base, le zonage est défini de la manière suivante : on retient les EPCI pour lesquels 25 % au moins de la population est sous contrainte pour la gamme de proximité ou au moins 50 % du nombre de communes de l'EPCI. Concrètement, lorsqu'il faut plus de cinq minutes en voiture pour avoir accès à au moins sept services sur les dix. Et puis, il y a un troisième élément qui intervient qui concerne la gamme intermédiaire. Nous considérons pour que ce soit contraignant, que 30 % au moins de la population soit sous contrainte.

Cela conduit à avoir une carte qui est jointe en annexe. 17 EPCI font partie du zonage « bouclier rural ». Il y a d'abord les trois EPCI prioritaires : Louvigné communauté, Antrain communauté et la Baie du Mont-Saint-Michel. Vous avez la liste des 7 EPCI intermédiaires. Enfin, les EPCI qui sont pôles d'équilibre ou pôles relais selon la terminologie que nous avons retenue.

Il y a 7 EPCI qui ne font pas partie du zonage « bouclier rural ». Il s'agit de Rennes Métropole, Saint-Malo Agglomération, le Pays de Châteaugiron, Coglais communauté-Marche de Bretagne, Côte d'Émeraude, Montfort communauté, et la Communauté de communes du Pays de Saint-Aubin du Cormier.

À partir de cette base, nous définissons un définitif d'aide. En considérant que pour toutes les questions de santé, les aides seront spécifiques. Pour les projets qui relèvent d'autres thématiques, il y a d'abord ceux qui sont aidés au travers de nos dispositifs existants. Il est aussi prévu une bonification de 10 %. Pour les autres qui ne le sont pas, nous prévoyons des taux maximum de 30 % pour les actions menées sur les EPCI « pôles d'équilibre ou relais », 50 % pour les EPCI « intermédiaires » et 70 % pour les actions menées au niveau des EPCI « prioritaires ». Le tout dans la limite de 80 % de subventions publiques et moyennant - c'est important - la définition de plafonds qui seront proposés par la Commission permanente sachant que tous les projets passeront en commission « équilibre territorial » en amont. Il est important de souligner que, dans un premier temps, il s'agit d'expérimenter. La commission n° 4 va ensuite définir progressivement sa jurisprudence en matière de bouclier rural.

À la suite des travaux qui ont été menés, notamment sur Louvigné communauté et Antrain communauté, il est apparu essentiel d'apporter, au titre du « bouclier rural », notre soutien en matière d'offre de santé, de mobilité et déplacement et d'activités de commerce.

Pour l'aide liée à l'offre de santé, on vous indique quelques exemples. Il est en particulier difficile d'accueillir des étudiants en stage dans certains territoires ruraux. Aussi, après avoir rencontré le doyen de la faculté, nous proposons de soutenir à peu près une vingtaine d'étudiants externes et une vingtaine d'étudiants en interne. Pour les internes, la question est celle de l'hébergement. Des actions seront menées et la Commission permanente pourra, le moment venu, apporter une aide. Pour les externes, la question est celle des déplacements. Il est donc proposé de prendre en charge les frais de déplacement sur la base d'indemnités kilométriques déterminées par application des barèmes de la collectivité.

Nous souhaitons, par ailleurs, que les étudiants soient orientés prioritairement sur les zones considérées par l'ARS comme fragiles ou déficitaires.

Nous prévoyons aussi d'accompagner les initiatives en matière d'animation territoriale de santé et d'accompagner les actions qui seront menées sur chacun des secteurs qui disposent d'un animateur de santé. Pour chacun de ces territoires, nous proposons d'inscrire 10 000 € pour l'année 2015 sachant que nous pourrions participer au financement des différentes actions qui seront menées à hauteur de 50 %. Il est également proposé de soutenir, dans les conditions présentées, une aide aux projets immobiliers sur les zones considérées comme fragiles ou déficitaires par l'agence régionale de santé et d'apporter une bonification de 10 % aux projets inscrits dans les

contrats départementaux de territoires. Pour les autres, on s'inscrit dans le dispositif tel qu'il est présenté avec des taux maximum que je viens d'indiquer. C'est une demande obligatoire de la part de l'ARS. Il est indispensable que le projet qui sous-tend la construction de ces maisons de santé soit coconstruit entre les élus locaux, les professionnels et l'ARS. L'aide à l'installation est également envisagée pour le premier équipement. Il serait plafonnée à 5 000 € avec un taux de 50 %. De même, pour les médecins libéraux qui voudraient également construire leur propre équipement, une convention pourrait être conclue et prévoirait une participation qui resterait à définir.

Le deuxième axe est le commerce et l'artisanat notamment pour aider les études d'aménagement et de développement commercial, les projets locaux d'investissement. A cet effet, il est prévu d'accorder une bonification aux projets éligibles à CAP35. Il est également prévu de favoriser le commerce ambulant, les marchés locaux et l'e-commerce.

Nous ajoutons également une possibilité de soutien aux communes qui souhaitent préempter les fonds de commerce pour maintenir des activités commerciales. Dans ce cas, l'aide du Conseil général sera de 20 % du montant.

Puis, en troisième axe, le soutien aux actions visant à améliorer la mobilité et les déplacements. Sur la base de schémas locaux de transport, les territoires inscrits dans le zonage « bouclier rural » pourront bénéficier d'aides selon les règles que j'ai présentées il y a un instant.

Le quatrième axe est l'appui à des projets importants pour les zones rurales. Nous avons évoqué, il y a peu, le haut débit et le très bas débit. Ensuite, participer au financement des projets de maisons de services au public. Nous pourrions prendre en compte les dépenses liées à l'immobilier, à l'équipement des locaux, au développement du numérique.

Les projets déposés au cours de l'année 2015 seront éligibles à une enveloppe qui a été doublée. Initialement, nous avions prévu 1 M€; nous la portons à 2 M€. Nous encourageons les EPCI inscrits dans le cadre de ce zonage « bouclier rural » à mettre en œuvre des schémas de services de proximité et c'est à partir de ces schémas de proximité que d'autres actions pourront être financées au titre du « bouclier rural ».

Enfin, pour répondre à une question qui a été évoquée hier, nous compléterons, bien évidemment, le guide d'ingénierie par une fiche relative au « bouclier rural » afin d'expliciter simplement - je crois l'avoir fait tout au long de la présentation du projet - les dispositifs liés au bouclier rural.

Il vous est demandé de voter ce zonage, de valider les axes d'intervention que j'ai soulignés à titre expérimental, d'approuver le principe des interventions différencierées suivant le type d'EPCI, les principes généraux, les modalités de mise en œuvre et de déléguer à la Commission permanente la mise en œuvre du bouclier rural.

M. TOURENNE, Président : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?
M. PAUTREL.

M. PAUTREL : M. le Président, une petite précision concernant le dispositif de soutien pour l'offre de santé avec l'aide en direction des étudiants pour réaliser un stage dans les zones déficitaires ou fragiles. Comment va se faire l'information, la communication auprès notamment des universités et de l'ARS ?

M. TOURENNE, Président : Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Nous voterons le rapport car un crédit complémentaire est attribué aux communes. Nous pensons que c'est important, effectivement, par les temps qui courent de soutenir l'investissement dans les communes. En revanche, vous savez que nous sommes toujours très ennuyés avec ces questions de seuils, de zones, surtout lorsque les cartes ne correspondent pas forcément à celles de nos partenaires.

Comme vous l'avez évoqué, il y a 24 partenaires. On s'inquiète toujours de la lisibilité des dispositifs qui sont proposés. On évoquait déjà hier pour l'État, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Il y a le FST, le « bouclier rural », le « plan de relance ». Les communes vont donc être en droit d'attendre un document simple qui leur explique quand elles ont un projet, où elles peuvent aller émarger ; qu'elles aient un interlocuteur qui leur dise : « Vous avez tel projet, voilà l'enveloppe à laquelle vous pouvez prétendre et selon quels critères » sachant que d'une enveloppe à l'autre, d'un dispositif à l'autre, les critères sont quand même différents. Vous pouvez être éligible à deux dispositifs - vous nous l'avez dit hier - parfois à aucun. En termes de lisibilité, c'est important pour les communes dès lors que ce rapport aura été voté et que le « bouclier rural » se met en œuvre, qu'il y ait un document clair et un interlocuteur quasi unique qui les oriente vers le meilleur dispositif pour qu'elles en profitent à plein.

M. TOURENNE, Président : M. SAURAT.

M. SAURAT : M. le Président, chers collègues, je suis désolé d'intervenir sur ce qui n'est qu'un détail et qui ne remet pas en cause la qualité du document qui nous est proposé. Il s'agit de votre proposition d'agir pour faciliter l'installation des médecins. Vous proposez 5 000 € limités à 50 % de l'investissement. On ne construit pas sa vie sur une prime à 5 000 €. La problématique de s'installer ou pas dans des zones dites « déficitaires » n'est pas soumise non plus à l'obtention de je ne sais trop quelle prime.

Les relations avec les professionnels de santé sont compliquées. Vous ne pouvez pas intervenir pour ce qui les intéresse au plus haut point - les modes de rémunération - puisque c'est la compétence de la Sécurité sociale. J'aurais tendance à vous demander de mettre cette mesure par parenthèse. Cela a un côté presque provocateur pour un jeune couple de trentenaires qui doit ou non aller à Louvigné-du-Désert en touchant ou non 5 000 €. Je pense que je me fais comprendre. C'est certainement un peu maladroit, mais c'est peut-être aussi inéquitable parce que j'ai été le représentant d'une profession où on travaille beaucoup. On est aussi très fortement récompensé par ses revenus. Ce n'est pas le cas de tous les Français. Merci de m'avoir écouté.

M. TOURENNE, Président : M. DUBREIL.

M. DUBREIL : J'avais déjà émis, quand on avait annoncé ce dossier, quelques réserves sur le zonage. Je m'aperçois que si je prends, par exemple, Coglais communauté, on est au même titre que Rennes Métropole, Saint-Malo, Châteaugiron, etc. J'ai bien compris qu'il s'agissait du panier mais, par exemple, si on prend l'offre de santé, on est classé « fragile ». Je ne me vois pas expliquer cela aux élus. Même si je comprends bien le fond du dossier, cela ne va pas être très facile à expliciter. Je demanderai à M. FEUVRIER de venir le faire.

M. TOURENNE, Président : M. MENARD.

M. MÉNARD : Juste une précision : dans le cadre du plan de relance, j'ai cru comprendre que cinq dossiers sur des maisons médicales de santé avaient été fléchées vers le « bouclier rural ». Elles rentrent, la plupart, dans les exigences que l'on a. A savoir, un projet co-construit avec les professionnels et un avis positif de l'ARS. Elles n'ont pas été inscrites au contrat de territoire. En effet, les projets sont souvent nés après l'élaboration du contrat de territoire. À quel moment va-t-on savoir si ces dossiers sont bien retenus dans le cadre du « bouclier rural » ? Comme, effectivement, nous nous étions précipités - je connais un certain nombre d'acteurs - pour lancer le projet dans le cadre du plan de relance, nous devons avoir les certitudes ou des assurances de financement pour lancer le projet un peu plus loin. Je voudrais savoir à quelle date - approximativement - les décisions seront prises.

M. TOURENNE, Président : M. FEUVRIER.

M. FEUVRIER : Je constate que toutes les questions concernent le domaine de la santé. Cela prouve que c'est une question centrale, y compris pour les conseillers généraux. Elle l'est aussi pour de nombreux citoyens. Dès qu'un médecin manque, ils se manifestent et nous demandent, aux maires, aux conseillers généraux, quelles sont les mesures qui peuvent être prises pour obtenir une réponse. C'est la raison pour laquelle nous avons, naturellement, décidé de mettre en place le « bouclier rural ».

Dans le cadre des auditions, nous avons consacré une journée et demie à la question de la santé. Nous avons également rencontré, à plusieurs reprises, le Doyen de la faculté, comme l'ARS. C'est à la suite des échanges que nous avons eus dans le cadre des commissions « bouclier rural » que nous vous proposons ce dispositif. Le Doyen de la faculté a clairement indiqué les difficultés pour les jeunes étudiants de se déplacer en dehors de Rennes Métropole. Il a tout à fait considéré que les réponses que nous apportons en termes de soutien à l'hébergement pour les internes et de prise en charge des frais de déplacement pour les externes, étaient manifestement tout à fait adaptées. À la suite de notre décision, les étudiants de la faculté seront informés, comme l'ARS, comme les médecins qui seront dans notre territoire. Peut-être pourrions-nous faire une information spécifique, M. le Président, en direction des médecins des différentes structures pour leur indiquer quelles sont les mesures que nous avons retenues. Cela répond à la question de M. PAUTREL.

Mme LE CALLENNEC a raison de souligner que nous avons beaucoup de dispositifs majeurs. Tous vont dans le sens de l'aménagement du territoire et de soutien aux communes rurales. M. le Président, nous avons une chance remarquable, qui facilite tout : nous avons mis en place les agences départementales.

C'est la réponse la mieux adaptée pour assurer à la fois la cohérence et apporter les réponses à tous les bénéficiaires éventuels des mesures que nous proposons. Naturellement, nous ferons une information. J'indiquais, tout à l'heure, qu'il y aura dans le guide d'ingénierie une fiche spécifique qui présentera le bouclier rural et qui permettra ainsi, aux communes notamment, de pouvoir constater si elles sont éligibles ou non.

C'est une première étape dans notre esprit puisque, comme vous l'avez souligné, il est demandé aux intercommunalités qui font partie du zonage « bouclier rural » de réfléchir à un schéma de services de proximité sous l'angle « bouclier rural » car sur un même EPCI - à l'exemple de Fougères communauté - il y a des communes qui sont

objectivement contraintes et d'autres qui ne le sont pas. Pour celles qui sont en direction de l'Autoroute des estuaires, il paraît logique qu'elles n'en bénéficient pas. C'est ce travail qu'il va falloir mener progressivement au niveau des EPCI pour surtout flécher les communes ou le groupe de communes concernées par cette difficulté d'accès aux services. Suivant les territoires communautaires, il peut y avoir des réponses qui soient différentes ou complémentaires de celles que nous vous proposons aujourd'hui. C'est donc cette réflexion qui va devoir être menée pour donner la plus grande opérationnalité au « bouclier rural ».

M. SAURAT a indiqué que les 5 000 € maximum pour l'équipement des locaux des médecins, était une mesure qui ne lui semblait pas bien adaptée. Cela fait partie des encouragements que nous souhaitons porter en direction des médecins. Ce n'est pas une obligation mais l'ajout d'un certain nombre de mesures qui peuvent faciliter l'accueil des médecins dans nos territoires ruraux.

Je suis très malheureux à l'égard de M. DUBREIL. On y a réfléchi mais on a pris comme base les conditions et les temps d'accès aux services. C'est une logique qui a sa vertu. D'abord parce qu'elle permet de définir le zonage. Si nous prenons les maisons de santé, elles continueront bien évidemment d'être éligibles aux contrats départementaux de territoire. Par contre, la modification qui est prévue ici ne pourra pas être envisagée.

Peut-être y aura-t-il la possibilité de revoir périodiquement le zonage. Il n'est pas illogique qu'au bout de quelques années, on réexamine, éventuellement pour savoir si les efforts que nous avons effectués ont permis d'améliorer la situation. Auquel cas, à certains EPCI de quitter le zonage « bouclier rural ».

Ensuite, pour répondre à M. MÉNARD - on vient de me donner un document - il y a deux maisons médicales - je ne sais pas lesquelles - et trois dossiers « commerce de proximité » qui sont transférés sur le dispositif « bouclier rural ». Cela fera donc l'objet d'une instruction de la part de la quatrième commission. Un deuxième plan de relance est prévu au titre du plan exceptionnel d'investissement local. Il faut que nous regardions plus précisément le dossier. Je n'ai pas les éléments objectivement.

M. TOURENNE, Président : M. LECERF.

M. LECERF : Excusez-moi, mais j'ai dû être perturbé à un moment donné. Je me demande toujours quelle est la signification des « communes sous contrainte des EPCI éligibles ». Les communes hachurées sont un abondement par rapport au bouclier. Je me pose encore la question et n'arrive toujours pas à comprendre pourquoi dans les EPCI intermédiaires, pour La Roche-aux-Fées, je n'ai pas Boistrudan. Je ne vois pas comment elle aurait échappé puisqu'elle se trouve plus loin de tous les services. Je ne vous comprends toujours pas. Pourquoi elle n'est pas dedans ? Est-ce que c'est un oubli ou non ?

M. TOURENNE, Président : M. RENOU.

M. RENOU : En complément de la question de M. MÉNARD sur les Maisons de santé ou pluridisciplinaires de santé, nous disions hier que les Maisons étaient orientées vers le « bouclier rural ». Or, je connais des cas précis où les communes n'y figurent pas. Qu'est-ce qui se passe ? Cela veut-il dire qu'elles sont exclues du premier critère ? Au deuxième ? Est-ce qu'on revient au niveau des dossiers développement économique ?

Je n'ai pas bien compris la réponse.

M. TOURENNE, Président : M. COUET.

M. COUET : Je voudrais revenir sur le cofinancement des projets de Maisons de service public, proposé d'ailleurs par l'État, et les projets innovants de mutualisation de services. L'État a donc décidé de mobiliser des crédits pour soutenir ces initiatives et la création de mille maisons de services. On indique dans le rapport que : « Le Conseil général sera aux côtés de l'État pour cofinancer ce type de projets, l'aide départementale dépendra des subventions accordées par l'État. (...) La commission 4 « équilibre territorial » proposera le cas échéant à la Commission permanente un taux de subvention et un plafond pour chaque projet lorsque ceux-ci seront présentés. » On est d'accord.

C'est la Commission permanente qui décidera du taux d'engagement et du plafonnement. On ajoute, d'une manière plus générale, que « d'autres projets de mutualisation qui ne correspondent pas forcément à des Maisons de service public peuvent émerger et dans ce cas les financements sont d'ores et déjà définis. » Est-ce qu'il n'y a pas une petite contradiction ? Puisque l'esprit principal, est la création de Maisons de service public...

M. TOURENNE, Président : Mme DAUCE.

Mme DAUCÉ : Je suis, comme M. DUBREIL, désolée car pour des petites communes dans un ensemble comme Rennes Métropole, on s'aperçoit qu'on est éliminé de tout. Bécherel, Miniac-sous-Bécherel sont des petites communes qui pourraient vraiment prétendre au « bouclier rural ». On constate tous les jours que nous ne sommes pas dans le bon zonage

M. TOURENNE, Président : Vous avez d'autres avantages par ailleurs. Tous les articles ne sont pas en vitrine. M. FEUVRIER.

M. FEUVRIER : Votre question tombe bien parce que, bien évidemment, le Conseil général joue pleinement son rôle et affirme sa volonté de soutien aux communes rurales. Cela n'exonère pas les intercommunalités de leurs responsabilités. C'est à la fois un travail des intercommunalités comme celui du Conseil général. Des dispositions peuvent donc être prises.

Du reste, j'ai regardé pour les communes qui faisaient partie de la Communauté de communes de Bécherel : elles sont passées à Rennes Métropole. Ce qu'on appelle la dotation de solidarité, pour certaines d'entre elles, a été multipliée par 10. Pas toutes, mais cela a été le cas. Il y a donc eu financièrement un soutien qui n'est pas neutre. Je ne dis pas que cela résout tout. Nous sommes d'accord. Vous voyez quand même qu'il y a une contrepartie. Comme disait le Président, tout n'était pas dans la vitrine. Il est important de le dire.

Mme DAUCÉ : Tout n'est certainement pas dans la vitrine. Je peux vous dire qu'on peut faire les comptes.

M. FEUVRIER : Ensuite, au niveau de chaque intercommunalité, ce travail peut être fait. Vous évoquez la situation de Boistrudan qui fait partie d'une communauté qui est éligible. Cela veut dire que pour un certain nombre d'actions - en particulier, s'il s'agissait d'une Maison de santé - c'est au niveau de l'EPCI, ou d'une partie de l'EPCI. A ce

moment-là, il y aurait une éligibilité. Par contre, si Boistrudan n'est pas une commune sous contrainte, cela veut dire, par exemple, que pour le dispositif « commerce de proximité », il est logique qu'elle ne bénéficie pas de la bonification.

Nous avons défini des critères. Ils ont une certaine logique d'accès aux services. Moins de cinq minutes pour ce qui concerne la gamme de proximité et, pour la gamme intermédiaire, moins de 10 minutes. Je trouve qu'il peut peut-être y avoir aux limites quelques difficultés mais, globalement, la cohérence est manifestement là. Au niveau de la communauté, un travail complémentaire peut-être fait. Aucun problème. M. RENOU parlait de cofinancement. Je ne sais plus quelle était la question.

M. RENOU : Vous voulez que je la renouvelle ? On a vu hier que cinq projets « Maisons de santé » ou « Maisons pluridisciplinaires » avaient été écartés du processus et basculaient sur le « bouclier rural ». Or, parmi ces cinq, je sais qu'il y a plusieurs cas pour lesquels les communes concernées ne sont pas accessibles ou n'ont pas accès au « bouclier rural ». Elles ne sont pas dans la liste. Que se passe-t-il dans ce cas ?

M. FEUVRIER : J'ai répondu, autant pour moi. Ce n'est pas parce que la commune n'est pas éligible. Mais si elle fait partie d'un EPCI éligible et que l'équipement rayonne au-delà d'une commune, il y a la possibilité de pouvoir être éligible au dispositif « bouclier rural ».

M. RENOU : Même si c'est la commune qui a la maîtrise d'ouvrage ?

M. FEUVRIER : Cela paraît logique, oui.

M. COUET : Les Maisons de service public ne le sont pas forcément. On y affiche des taux d'engagement pour les Maisons qui ne se correspondront pas aux 1 000 maisons de services publics annoncées par l'État, alors que pour celles-ci, on n'affiche pas les taux d'engagement. C'est une question importante car les Maisons de service public sont évidemment, dans leur contenu, une vraie offre de service alors que, d'une manière plus générale, d'autres projets de mutualisation qui ne correspondent pas forcément à des Maisons de service public, peuvent émerger. Dans ce cas, ils seront financés.

M. FEUVRIER : Oui, mais il est indiqué « peuvent ». Il y a donc une liberté qui est laissée là, comme on l'a fait un peu dans le cadre de notre plan exceptionnel d'investissement, au niveau de la commission puis de la Commission permanente. Vous voyez qu'on n'a pas tout bouclé dans cette affaire. Comme je l'indiquais tout à l'heure, on expérimente, comme on l'a fait avec les contrats de territoires. Deuxième élément : au fur et à mesure que ce dossier va se mettre en place, on va définir les règles, faire une sorte de jurisprudence.

M. TOURENNE, Président : Nous avons donc bien vu par les demandes qui sont faites et les explications qui sont données que ce n'est pas simple. Mais les choses qui sont simples sont des choses injustes. Tout simplement parce qu'il n'y a pas deux situations identiques. Par conséquent, dès que vous définissez une règle commune à tout le monde, vous créez de l'injustice supplémentaire par rapport à ce qui existe. Quand on veut être juste, on est amené à tenir compte des situations diverses et à adapter, autant que faire se peut, à la diversité des situations.

En second point, je veux dire que nous pouvons facilement nous mettre d'accord. Cela a été le cas au moment d'établir des critères qui sont objectifs. Ils peuvent toujours

être discutés, mais ils ont été élaborés à partir de l'ensemble des consultations qui ont été faites. Des concertations qui ont été menées par des experts et des personnalités qui ont été amenées à siéger. Sur ces critères, je n'ai pas entendu véritablement d'observation, d'objection.

Par contre, à chaque fois que nous passons à la traduction pratique et qu'on commence à faire la carte, chacun regarde son canton et se dit : « Ma commune ou les communes de mon canton ne sont pas concernées ». C'est juste la traduction. Si nous faisons une entorse à cette règle simplement par bienveillance, par complaisance ou parce qu'on veut faire plaisir, on va entraîner inévitablement un certain nombre d'observations et surtout, de généralisations, de complications qui seront encore plus grandes à régler parce qu'il n'y aura pas d'explication à donner. Là, on en a.

Troisième chose que je voudrais vous dire, c'est qu'il ne faut pas se tromper d'objectif. Le « bouclier rural » ne vise pas à aider des communes financièrement. Il n'a pas pour objet de compenser des inégalités de ressources. Il vise à faire en sorte que chaque partie de notre territoire soit desservie par autant de services qu'il est nécessaire à la population dans son quotidien. C'est le cas des Maisons de santé, mais c'est aussi le cas des commerces, c'est le cas des services publics. Encore une fois, ne nous trompons pas de cible. Il s'agit bien de mailler notre territoire en services que nous souhaitons voir apporter à la population.

Il y a une remarque qui m'interpelle. A savoir : est-ce que les 5 000 € donnés à un médecin sont suffisants ? Est-ce que c'est de nature à l'inciter à venir en secteur rural ? Je rejoins M. SAURAT sur le fait que sans doute non. Si ce n'était que les 5 000 €. Mais en réalité, le « bouclier rural » en termes d'implantation des médecins, est un dispositif, un ensemble de mesures qui sont mises en place ; la possibilité d'accueillir des stagiaires pour leur faire connaître le monde rural. La plupart du temps, c'est par méconnaissance qu'ils ne veulent pas s'y installer. Ils imaginent qu'il n'y a rien, que c'est le désert et qu'en conséquence, on va s'y ennuyer. Le deuxième élément est le fait qu'ils puissent s'appuyer sur un réseau existant de façon à ne pas se retrouver tout seul à prendre des décisions.

Aujourd'hui, le médecin est confronté à l'incertitude, au doute, compte tenu des responsabilités qui sont les siennes. Il faut donc qu'il puisse en échanger, avec des confrères, échanger ou avoir comme support l'hôpital local qui permet de nouer des relations particulières avec le médecin. C'est cet ensemble qui, me semble-t-il, peut permettre d'inciter des médecins à s'installer. Et puis M. SAURAT, faute d'avoir des dispositions coercitives, je reste persuadé que l'État payant des études au médecin, serait tout à fait en droit d'exiger d'eux qu'ils s'installent pendant quelques années en milieu rural.

J'ai été enseignant ; je suis allé là où on m'a dit d'aller parce que c'était le contrat que j'avais. Apparemment, personne ne veut prendre cette responsabilité. Peut-être d'ailleurs est-elle difficile à prendre mais il me semble que c'est la seule voie, sauf en permanence à apporter des subsides complémentaires, les payer davantage, leur donner des avantages financiers, ce qui n'est pas conforme à l'idée que je me fais du médecin et de sa noblesse. Je trouve qu'ils recherchent, me semble-t-il, autre chose que simplement des avantages financiers, mais c'est ainsi.

Voilà ce que je souhaitais dire. Le « bouclier rural » est une première quand même en

France. C'est une véritable volonté qui est la nôtre. Nous sommes au stade expérimental. Il y aura sûrement des réglages à faire, lorsque vous examinerez la concrétisation et les mesures qui sont mises en œuvre sur le terrain. Vous verrez sans doute qu'il y a un certain nombre de faiblesses et de carences dans notre dispositif, mais il est là pour vivre et pour être complété à la lumière de ce que vous pourrez apporter. Pour l'heure, je crois que c'est une belle avancée, que nous avons là une belle initiative et qu'il convient maintenant de la faire vivre et de la mettre en application.

Je mets aux voix le rapport présenté par M. FEUVRIER. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

Rennes, le
Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
*L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du jeudi 26 février 2015

4^{ème} COMMISSION - THÉMATIQUE - POLITIQUE 45 - RAPPORT 45-4

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES - APPLICATION AU DROIT DES SOLS

M. FEUVRIER donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

À propos de l'application au droit des sols, vous savez que dès le 1^{er} juillet 2015, l'instruction et la gratuité de l'instruction par les services de l'État concerneront les seules communes de moins de 10 000 habitants et ne faisant pas partie d'un EPCI de plus de 10 000 habitants, les EPCI de moins de 10 000 habitants quand ceux-ci auront opté pour la compétence d'urbanisme et les communes qui ne bénéficient pas d'un document d'urbanisme. Dans le rapport, il est indiqué que 32 communes des communautés prioritaires n'ont pas donné délégation en la matière.

On indique que « 27 d'entre elles continueront de bénéficier d'une assistance gratuite de l'État, les cinq autres devront prendre en compte l'instruction des actes ». Ce n'est pas exact. Il y en a 31 sur 32 qui bénéficieront toujours de ce service dès le 1^{er} juillet 2015 et pour une seule - Louvigné communauté - qui les instruit au sein de la collectivité.

Dans ce document - je n'y reviens pas - on vous indique les possibilités qui sont offertes pour instruire les permis. On vous présente également les modalités administratives. Les services de l'État, la Préfecture et la direction départementale du territoire de la mer ont tenu des réunions pour présenter les différentes solutions collectives qui pourraient être mises en œuvre à l'échelle intercommunale.

On vous a fait le point à un moment donné de la situation en Ille-et-Vilaine et par pays. Au regard de la situation, nous vous proposons trois types d'accompagnement : le premier concerne le financement pour l'élaboration et la mise à disposition d'un logiciel dédié pour les EPCI au sein de Mégalis Bretagne.

Sur les trois premières années, on accompagnerait le financement et le déploiement du logiciel. Le coût global sur ces trois ans d'acquisition de maintenance est évalué entre 80 000 et 140 000 €. Si on prenait en charge une subvention maximale de 50 %, cela représenterait une charge annuelle de 14 000 à 24 000 €.

Le deuxième accompagnement concerne la mise en place d'une nouvelle fiche du guide de l'ingénierie publique. Avec la mise en place d'un numéro d'appel « allô juridique », nous désignerions une personne au sein de la délégation du territoire qui serait

à disposition des communes. Puis, nous prendrions la tâche d'un service spécialisé pour répondre aux questions les plus pointues dans le domaine de l'instruction. Nous avons évalué le coût annuel de cette prestation à 10 000 €.

De même, on pourrait mettre en place un réseau départemental d'échanges de pratiques pour les instructeurs des actes d'urbanisme.

Enfin, compte tenu de certaines difficultés qui peuvent être constatées lors de la mise en place, il est proposé que l'on mette à disposition, de manière ponctuelle, des personnels par recours à des contrats temporaires.

Voilà les éléments que nous vous proposons. Nous vous demandons de donner mandat pour signer la convention de participation financière avec Mégalis, de donner mandat pour signer un contrat auprès d'un prestataire extérieur pour l'appui juridique à hauteur de 10 000 € par an, de valider la création d'un numéro d'assistance juridique « allô juridique » à la délégation aux territoires, et donc de prévoir, au niveau de la Direction Ressources Humaines, les moyens pour la mise à disposition de personnel de manière ponctuelle.

M. TOURENNE, Président : M. BOURGEAUX.

M. BOURGEAUX : Juste une remarque. Je ne voudrais pas qu'on prenne comptant tout ce qui est écrit. Je sais que pour le pays de Saint-Malo - surtout le regroupement Pleine Fougères, Bretagne Romantique et Dol - cela n'a pas l'air d'être du tout cela. Je préfère le dire parce que je sais que Pleine Fougères va faire marche arrière visiblement et ne va donc pas adhérer. Ensuite, ce ne sont plus les communautés qui s'entendent mais les communes qui vont conventionner directement avec Bretagne Romantique.

C'est assez confus chez nous. C'est tout ce que je voulais dire.

M. TOURENNE, Président : M. REBOUX.

M. REBOUX : Même constat. Depuis que le rapport a été écrit, cela a évolué. Pour le Pays des Vallons de Vilaine, c'est acté. C'est le syndicat mixte du SCOT qui va porter l'étude ADS. Je voyais au-dessous, au niveau de Redon que c'est la Communauté de communes du Pays de Redon (CCPR) qui organise. Ce sont juste des informations qui ne changent rien au rapport que nous allons voter.

M. TOURENNE, Président : D'accord. Pour Pleine Fougères, c'est l'État qui va continuer à instruire. Comme vous le voyez, nous avons longuement réfléchi. La situation dans le département d'Ille-et-Vilaine était très disparate quant à l'état d'avancement de la réflexion, voire de la mise en place des services instructeurs de permis de construire.

C'est compliqué parce qu'il n'y a pas seulement l'aspect technique et de conformité avec les PLU, il y a aussi tout l'aspect juridique : comment on se borde, etc., et les recours éventuels. Il nous a donc paru que le Département, compte tenu du paysage, pouvait apporter aux communes la sécurité en matière d'instruction des permis de construire.

D'une part, la sécurité juridique ; mettre à leur disposition un spécialiste en la matière ; d'autre part, la continuité du service, dès lors qu'il y aurait des absences ou des maladies que nous pourrions éventuellement remplacer, mettre à un service de remplacement.

Je mets aux voix le rapport présenté par M. FEUVRIER. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

Rennes, le

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du jeudi 26 février 2015

4^{ème} COMMISSION - THÉMATIQUE 4 - POLITIQUE 45 - RAPPORT 45-5

**AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
AVEC TVR**

M. FEUVRIER donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Pour TVR, nous vous proposons de prolonger d'un an la convention d'objectifs et de moyens qui a été conclue en 2012. A ce titre, de voter une contribution financière de 100 000 €

M. TOURENNE, Président : Je mets aux voix. M. LE BOUGEANT ne participe pas au vote. Pas d'opposition ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

Rennes, le

Pour extrait conforme

*Pour le Président et par délégation
L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du jeudi 26 février 2015

4^{ème} COMMISSION - THÉMATIQUE 4 - COMMERCE - ARTISANAT

M. PENHOUET donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

CAP 35 est un dispositif bien connu avec une nouveauté. En effet, dans le cadre du plan de relance de l'activité économique, le périmètre de l'action de CAP35 va changer. On rappelle que les effets visés portent sur le renouvellement de matériel obsolète, l'augmentation du potentiel de production, l'amélioration des conditions de travail et, bien sûr, l'adaptation aux normes d'accessibilité. La nouveauté, c'est qu'avec 2 500 habitants comme seuil maximum, le périmètre passe à 3 500. Il y a un peu plus de 50 communes qui sont concernées. On reste dans le cadre de la reprise transmission à 5 000 habitants et dans le cadre de l'accessibilité sur les communes jusqu'à 10 000 habitants. Le dispositif ODESCA est, quant à lui, terminé, mais il reste des sommes à engager. Pour l'année 2015, le dispositif est abondé de 250 000 € Il y aura ainsi 500 000 € consacrés qui sont, en grande partie, destinés à faciliter le passage de 2 000 à 3 500 habitants. Pour le reste, la rémunération ou l'indemnité relative à l'instruction des dossiers donnés à la Chambre des Métiers et aux Chambres de Commerce passerait à 294 € au lieu de 229. Il faut dire que cette somme n'avait pas été augmentée depuis longtemps. Le partenariat avec la Chambre des Métiers subsiste bien entendu. Nous continuerons à financer ou à apporter notre soutien à un certain nombre de manifestations comme l'opération « Meilleur apprenti de France ». Cette politique est bien sûr intégrée au « bouclier rural » départemental dont nous avons parlé à l'instant.

M. TOURENNE, Président : Demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Cela devrait donc quasiment doubler, voire davantage, le nombre de dossiers éligibles. Je mets aux voix le rapport présenté par M. PENHOUET. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du jeudi 26 février 2015

4^{ème} COMMISSION - THÉMATIQUE 4 - POLITIQUE 41 : ROUTES ET VOIRIES

M. MARTINS donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Je vais être synthétique pour rappeler la politique routière du Département dans sa continuité ; ce qui vaut mieux pour les routes. La modernisation du réseau routier départemental en rappelant que pour l'année dernière, en 2014, 100 % des travaux prévus ont été réalisés. C'est mieux que le loto. La mise à 2 x 2 voies des axes Rennes - Angers et Rennes - Redon reste évidemment la priorité. Nous sommes à peu près à 60 % du linéaire exécuté. On devrait, avec les travaux prévus cette année et l'année prochaine 2015-2016, atteindre très rapidement les 80 %, voire plus.

Le programme classique de modernisation s'est poursuivi en 2014 avec la mise en service de la RD 89, de la RN 176 et la RD 176 vers Pleine Fougères ; de la RD 7 entre La Fresnais et Vildé-la-Marine, ainsi que le giratoire de Bel Air rattaché au collège de Crevin. Notre soutien à l'économie, et notamment les 30 M€, 20 M€ et 10 M€ pour 2016, se traduira inévitablement par un soutien aux artisans, mais aussi, finalement, aux travaux publics dont hier, tout le monde mentionnait les difficultés actuelles de remplir les carnets de commandes.

Pour 2015, sur Rennes - Angers, et Rennes - Redon, les travaux vont continuer notamment avec pas mal d'ouvertures. Vous les avez en détail. Je ne les reprends pas. En dehors de ces deux axes prioritaires qui le sont aussi au niveau financier, nous poursuivrons les travaux sur la déviation de La Guerche qui est déjà bien entamée. La déviation de Dol-de-Bretagne également en pleins travaux actuellement, la déviation de Talensac. Enfin, quelques travaux attendus. Nous allons nous engager sur Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine pour protéger les habitations contre le bruit routier et cela malgré les enrobés phoniques que l'on a pu faire il y a quelques années - en 2007 - on voit que ces maisons sont toujours concernées par le bruit de la route supérieure à 75 dB au lieu-dit « La Brisardièvre ». Entre Pauillé et Villamée et entre Villamée et Louvigné-du-Désert, c'est-à-dire sans contournement de Villamée, nous entamons et terminons actuellement l'étude pour faire les travaux. Les RD 107-106 pour achever la rocade Est de Fougères, la déviation de Tremblay et enfin, pour assurer la liaison sur la RD 777, afin de raccorder Essé à l'axe Rennes - Angers.

D'autres travaux et d'autres participations sont prévus du Département. Des participations qui ne sont pas forcément financières. C'est la mise à disposition de l'ingénierie routière. On en avait fait pas mal l'année dernière. Je pense notamment à

l'échangeur de La Hucherais à Montauban-de-Bretagne ou la passerelle piétons-cyclistes à Montgermont où il est prévu d'autres travaux importants ; l'accès de l'entreprise Delta Dore sur la RD 80 à Bonnemain. L'amélioration des accès de l'Auge de Pierre à Saint-Grégoire ainsi qu'une quinzaine d'opérations aidées en ingénierie par le Département.

Sur les routes nationales, je ne reviens pas sur le principe qui était celui de décroisement. On a repris la Rennes - Saint-Malo ; et l'ensemble de la compensation. Nous ne participons plus si ce n'est aux études et à l'avancée des travaux, surtout pour ce qui concerne l'Etat.

Le plan vélo : j'en ai parlé ce matin et je peux revenir dessus avec l'accord de M. JALU. Le plan départemental c'est d'abord les 1 000 km de liaison entre les voies vertes et les boucles locales. 36 boucles ont été réalisées fin 2014 et 12 nouvelles sont prévues. À chaque fois que nous construisons des 2 x 2 voies, nous y trouvons un endroit pour y mettre des places de covoiturage. Ce n'est pas le seul cadre politique dans lequel on peut faire et financer des aires de covoiturage puisque les contrats de territoires sont aussi ouverts à ce dispositif.

En matière de gestion des routes départementales, vous dire que - et c'est assez logique avec les difficultés que l'on a sur les routes d'Ille-et-Vilaine en ce moment mais pas seulement, sur lesquelles, je le rappelle, l'infrastructure n'est quasiment jamais mise en cause - nous avons encore prévu de rajouter 1 M€ à la sécurité routière pour arriver à un budget de 4 M€. Il y a quatre ans, nous étions à 1 M€.

C'est donc une enveloppe conséquente qui permettra de réaliser à peu près 70 et 80 points noirs pour sécuriser nos routes. Ce chiffre dépend évidemment de l'ampleur. Il faut que nous l'arrêtions en Commission permanente.

Un accent conséquent va être mis sur l'entretien. C'est important pour les petites communes des routes départementales dites de catégorie D. C'est notamment grâce au programme de relance économique sur les catégories D qui souffrent de la circulation quelquefois de poids lourds et de gros engins et n'ont pas les structures et les chaussées adaptées. 15 M€ sur les grosses réparations, 4 M€ sur les opérations de sécurité. Puisque la question m'est souvent posée, mentionner les giratoires de Châteaubourg, Melesse et Gévezé. La cinquième branche, sécurité et desserte d'une grosse entreprise.

Sur l'entretien, rappeler qu'on essaye d'utiliser un maximum d'enrobés dits « à froid ou tiède ». Les politiques de développement durable, c'est aussi la route durable. Le parc départemental participe à cet effort et envisage de continuer sur sa lancée avec un chiffre d'affaires autour de 19 M€, 18,195 M€ hors-taxes. Voilà, M. le Président, en quelques lignes tracés les 5 500 km de voies départementales et les 65 M€ d'investissement.

M. TOURENNE, Président : Merci pour cette capacité à dépenser en peu de temps. Des interventions ? M. RICHEUX.

M. RICHEUX : On peut tout d'abord constater un travail important sur nos routes départementales. Je voulais aborder le sujet du bruit routier. Je tiens à saluer le travail qui va se réaliser bientôt sur le mur antibruit sur Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine. C'est un sujet important, mais j'évoquais avec le Vice-président, il y a encore peu de temps, le secteur de Saint-Père-Marc-en-Poulet puisque, malheureusement, nous avons un hameau qui se trouve à 2,50 m du bord de la route. Cela devient d'ailleurs très compliqué. Quand vous

arrivez de Rennes, vous approchez Saint-Malo. Sur la gauche, vous avez la Rance et sur la droite, vous avez ces maisons qui souffrent depuis un certain temps par rapport au trafic. Je sais qu'il y a des choses qui se font, mais je souhaiterais quand même qu'on avance d'une façon assez rapide parce qu'on va bientôt voir le mur de Châteauneuf construire la deuxième phase. Ces gens-là nous disent « et nous alors ? ». Vous savez, c'est toujours comme cela : pour celui qui ne dit rien, qui est gentil, il ne se passe rien pour lui. Il suffit de faire les troublions pour qu'on arrive à ses fins dans certains endroits. Je souhaiterais donc qu'on regarde de près.

Sur les aires de covoiturage, on s'aperçoit qu'elles sont toutes très couvertes de voitures. Nous voyons par exemple - je suis souvent sur le secteur de Maître LEFEUVRE - qu'à différents échangeurs, il y a un nombre de voitures important. Sur la route de Hédé par exemple, cela devient affolant. Celle du fort de Saint-Père est aujourd'hui sous-dimensionnée puisque c'est complet, même le dimanche. Les gens l'utilisent bien sûr pour faire du covoiturage, mais aussi pour du VTT. Cela devient donc un outil qui est un véritable service d'aménagement du territoire. Il y a une vraie politique d'avancement pour le covoiturage. Celle-là sera à sur-dimensionner.

Voilà ce que je voulais dire. Un dernier sujet : on l'a vu tout à l'heure par rapport aux aides ATESAT pour les collectivités locales. Autrefois, le parc départemental apportait un soutien aux communes soit pour la gestion des creux, soit pour certains talus. Je connais de plus en plus de petites communes qui ont un tractopelle à bout de souffle, qui ont des tracteurs qui, aujourd'hui, ne peuvent plus être remplacés. Je voulais poser la question suivante : est-ce qu'on reprendra cette aide aux petites communes, par rapport à l'entretien des routes communales ? Aujourd'hui, certains ne savent plus comment faire.

M. TOURENNE, Président : Avec cette nuance, M. RICHEUX, que ce n'était pas gratuit. M. BENOIT.

M. BENOIT : Je voulais évoquer le contrat de plan État-Région. Celui qui fait l'objet de discussions actuellement. On en arrive à la fin et nous avons montré dans cette Assemblée, à plusieurs reprises, notre volonté de soutien à la modernisation de la Route Nationale 12. Il y a eu des déclarations du Conseil général pour manifester un intérêt réel et concret à cette modernisation, y compris sur un tour de table financier. Je voulais donc connaître un peu la nature des discussions que nous avions - Conseil général d'Ille-et-Vilaine - concernant le contenu du contrat de plan État-Région dont la signature devrait avoir lieu incessamment sous peu. Je ne vais pas me plaindre, mais dans le réseau national, j'ai bien entendu ce qu'a dit le Vice-président au terme des décisions qui datent d'il y a quelques années qui répartissent les compétences en matière de voirie notamment, lorsqu'il y a eu le transfert de certaines routes nationales au Conseil général d'Ille-et-Vilaine. Comme nous savons que Fougères est la seule ville sous-préfecture de Bretagne qui ne soit pas reliée au ferroviaire, en matière de désenclavement, il apparaît comme naturel que les partenaires susceptibles de mobiliser des financements aux côtés de l'État sur cette modernisation, aient leur mot à dire. Je voulais donc connaître le contenu des discussions à ce stade.

M. TOURENNE, Président : M. THEAUDIN.

M. THEAUDIN : M. le Président, chacun d'entre nous a parfois des marottes. Je vais donc reprendre une des miennes et je vais demander à M. MARTINS si l'entretien des

bas-côtés de la voirie départementale avec le dispositif qui prévoit la protection de la biodiversité et de ne plus passer avec la fréquence habituelle, a donné lieu, après deux ou trois ans de mise en place, à un constat et une évaluation. Que se passe-t-il réellement ? La biodiversité est-elle préservée ? Les plantes dominantes telles les fougères, les orties et les ronces n'envahissent-elles pas de façon prioritaire les espaces qui sont théoriquement réservés à la biodiversité ? Les plantes invasives ne trouvent-elles pas là un terrain d'expansion considérable ?

Toujours sur le même thème, quid de la sécurité des enfants qui doivent rejoindre les abribus quand, en périodes de déplacement, l'herbe sur les bas-côtés ainsi que les diverses plantes qui peuvent y trouver le moyen d'y progresser, atteignent 70 ou 80 cm de hauteur. Périodes pendant lesquelles les enfants doivent aller sur la route rejoindre l'abribus. Comment règle-t-on les problèmes de sécurité ? Puisque la route est sous notre responsabilité. L'entretien des bas-côtés aussi et les dispositions qui font que les enfants doivent rejoindre les abribus, lieu de départ des cas. La règle que nous imposons est celle des 3 km, éventuellement revue, telle que cela a été envisagé. Mais cette règle existe. Comment concilier tout cela ?

M. TOURENNE, Président : M. DUBREIL.

M. DUBREIL : Dans le cadre de la sécurité sur les routes départementales, je souhaiterais - c'est peut-être envisagé - qu'on étudie l'échangeur 30 sur l'axe 155 qui vient de Fougères en direction d'Antrain. À Saint-Étienne-en-Cogles, il n'y a ce qu'on appelle qu'un échangeur. Il n'y a pas de lunettes. C'est une anomalie qui réside depuis longtemps. Je n'ai pas cherché à savoir pourquoi ; c'est ainsi. Il manque donc un échangeur. On me dira que c'est à la fois l'affaire de l'Etat et du Département. Je souhaite que le Conseil général - dans le cadre du plan État-Région ou autre - prenne cela à l'initiative, même si l'Etat devra mettre la main à la poche parce qu'il y a un problème de sécurité sérieux à la sortie de cette bretelle, à l'échangeur 30. Deuxièmement, il se trouve qu'on est susceptible d'installer le projet GIRPA, unité de méthanisation à la sortie de cette bretelle. Il y a nécessité de revoir cette anomalie. Il y a eu partout des lunettes. Là, il n'y en a pas. Il faudrait donc y remédier.

M. TOURENNE, Président : Et regarder cela de près. M. MARTINS.

M. MARTINS : Sur le plan de lutte contre le bruit, nous sommes, en effet, allés voir un des riverains, sympathique d'ailleurs. Sa salle à manger pourrait presque être traversée par les voitures. On discute aujourd'hui avec l'ADEME, parce qu'il ne rentre pas dans un programme collectif. C'est un habitat isolé. Je rappelle que le Département a récupéré la route dans cet état et que lui ou ses parents n'avaient pas voulu vendre ou n'avaient pas eu l'occasion de le faire à l'époque. Nous récupérons aujourd'hui dans l'état une route qui passa à 2,50 m d'une maison. Il convient donc de voir avec l'ADEME dont leurs politiques changent actuellement. C'est pour cela que nous sommes en train de réfléchir au meilleur montage financier pour lui parce qu'il ne s'agit pas de détruire la maison et de la racheter. Il s'agit juste de l'isoler au mieux. Ce sont des vieilles longères. Isoler une longère au mieux contre le bruit, ce n'est pas si évident que cela. Les montants apportés par l'ADEME ne sont pas énormes. Nous sommes donc en train de regarder quel est le meilleur montage financier.

Sur les aires de covoiturage, je rappelle que le Département vient en soutien. Il n'est

pas responsable. C'est un accompagnement mais ce n'est pas une politique en propre. Certaines aires de covoiturage sont, en effet, très utilisées : lieu de tourisme, lieu de rencontre, j'en passe et des meilleures. Il y en a qui ne sont pas du tout utilisées. Il faudra donc faire un bilan. Je connais certaines aires de covoiturage un peu plus isolées où là, c'est déjà plus problématique de s'y présenter.

Sur le soutien à l'ingénierie, le PARC est à disposition. Je me rappelle avoir fait une réunion un samedi matin à l'invitation de M. TOURENNE pour présenter le PARC. Je rappelle qu'il est à disposition des communes pour y travailler. Tout n'est pas gratuit. L'ingénierie du Conseil général est gratuite mais pas pour tout le monde puisque le Département la paye. C'est clair. Mais le PARC a tous types de prestations auprès des communes ou des Communautés de communes. Il ne faut pas hésiter à téléphoner au PARC. Je vous fais un devis dans la demi-heure, si c'est du bitume ou autre. Il n'y a pas de souci, il se déplace. Il ne demande que cela. On a 18 M€ de chiffre d'affaires, essentiellement Conseil général aujourd'hui. N'hésitez pas à faire travailler le PARC dans vos communes ou dans vos communautés.

Le contrat de plan État-Région est très clair : nous sommes intervenus en compagnie d'ailleurs de Rennes Métropole - je vois que M. FEUVRIER est parti - et on ne va pas refaire le débat sur la RN 164. A l'extérieur de notre département sur cette RN 164 où il y a la concentration des 95 % des crédits routiers, nous sommes intervenus sur la RN 12, c'est très clair, du côté de Fougères à la fois pendant les réunions - c'est indiqué dans les comptes rendus - mais aussi par courrier. Le Président en a refait un sur cette problématique au nom du préfet. Nous sommes intervenus aussi pour l'ensemble des échangeurs puisque, si je me souviens bien, le montant pour l'ensemble de la sécurisation des échangeurs en Ille-et-Vilaine doit tourner autour de 1 M€. Or, avec 1 M€, vous ne faites rien. Vous allez pouvoir rester avec un monocle, mon ami M. DUBREIL. Vous n'aurez pas de lunette. Je rappelle qu'on est quand même sur une compétence à un échangeur. Normalement, la sortie de la 84, une sortie État, c'est paiement État. On veut bien pousser le bouchon pour aller jusqu'au bout, pour finir, en effet, la monture. C'est le moins qu'on puisse dire, mais il faut que l'État s'engage aussi au moins à avancer, à faire les études, à travailler avec nous. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Quand on parle de ce coin, on peut aussi prendre entre Rennes et Vitré puis entre Rennes et Saint-Brieuc. L'ensemble des échangeurs sont saturés le soir. C'est un véritable danger puisque vous voyez les voitures sur le bas-côté à attendre et à bloquer une partie de la 2 x 2 voies. L'État ferme les yeux. Nous sommes intervenus sur ces trois points. On n'a pas oublié. Il est vrai que le Président TOURENNE avait dit : on va regarder sur la RN 12 s'il n'y a pas matière à s'investir. Seulement, pour s'investir, il faut que ce soit dans le contrat de plan.

Sur le problème de l'entretien et de la biodiversité, nous avons fait systématiquement partout le même entretien. Nous sommes passés à une coupe dite « raisonnée », quelquefois « très raisonnée », peut-être « trop raisonnée ». Il convient maintenant de faire le bilan. Il y a en effet des catégories et des voies - vous le soulignez - où c'est sympathique pour la vipère. C'est plus compliqué pour les bas-côtés. Cela dit, on n'est pas responsable - on le dit souvent en matière de transport - des enfants qui vont sur le bas de la route. Dans le système de transport, il y a l'arrêt de bus. Il serait bon de faire une évaluation, mais c'est comme tout : nous sommes passés d'une gestion qui était totalement irraisonnée à quelque chose qui demande à ne pas être fait de façon

systématique. Etudier route par route et agence par agence pour aller au plus près des besoins. Voilà, très globalement, les réponses apportées. J'insiste sur le fait que les communes sont dans la difficulté et les communautés aussi. Elles ne sont pas structurées. Il y a de l'ingénierie et de la compétence au PARC. Il ne faut vraiment pas hésiter. Ce n'est pas excessivement cher. Ce n'est pas donné, mais ce n'est pas cher.

M. TOURENNE, Président : En précisant que c'est une obligation : nous sommes obligés de passer par la réponse à des marchés. On est obligés de faire jouer la concurrence. C'est la règle qui s'applique au PARC, sauf pour les travaux réalisés par le PARC sur le Département. Là, il fonctionne en régie.

Sur la RN 12, vous avez raison de rappeler que nous avons été nombreux à intervenir, à insister, voire à la limite du harcèlement, mais il n'y a pas de raison de s'arrêter là d'autant qu'il y a un certain nombre d'assurances qui nous ont été données, mais sans doute pas suffisantes. Il y a d'abord une inscription. C'est la première fois mais c'est une inscription largement insuffisante qui doit être de l'ordre d'un million et quelques pour les études alors qu'auparavant, on nous répondait : « On verra en fonction de l'état d'avancement des travaux ». On arrivera sûrement, comme c'est le cas à chaque fois, à distraire quelque argent pour réaliser l'étude. Là, nous avons une inscription. Malgré tout, cela me laisse un goût amer. J'ai proposé qu'on y participe mais je vous demande de vous souvenir que lorsqu'on nous a rétrocédé la RN 137 pour la partie de Rennes à Saint-Malo, la justification de la rétrocession était : « il faut en finir avec les financements croisés, nous allons tout décroiser ». Cela ne s'était pas produit deux ans auparavant que déjà on nous demandait de participer sur la RN 176. Ce que nous avons refusé. Pour la RN 12, nous sommes plutôt sur le principe d'une dérogation pour les raisons que vous avez évoquées et la situation particulière de Fougères, la nécessité de lui offrir un débouché vers Alençon. Tout cela nous a sensibilisés. Par conséquent, nous sommes allés dans ce sens. Voilà ce que je souhaitais dire sur le programme voirie sachant qu'il est extrêmement lourd, augmenté du plan de relance qui va nous permettre d'avancer.

Je mets aux voix le rapport présenté par M. MARTINS. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

Rennes, le

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

*L'adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du jeudi 26 février 2015

4^e COMMISSION – THEMATIQUE 4 – POLITIQUE 42

ÉQUILIBRE TERRITORIAL - INFRASTRUCTURES

M. MARTINS donne lecture au rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Les infrastructures aéroport du Grand Ouest, je ne vous dresse pas le dessin, nous sommes toujours dans l'attente des dernières décisions de justice. L'aéroport devait être mis en service en 2017, nul n'est prophète pour savoir que son démarrage sera décalé de quelques années. Nous participons au syndicat mixte aéroportuaire pour la compétence option et desserte. À ce titre, notre participation ne déstabilisera pas le budget, elle s'élève à 4 932 €.

Sur le réseau ferroviaire et la ligne Rennes-Le Mans, nous sommes dans les temps, la mise en service est prévue pour 2017. Il n'y a pas de problème particulier. Notre participation est de 43 M€ et nous avons 10 000 emplois qui y travaillent. Je me tourne vers M. PRAUD pour dire que c'était une très belle opération en matière d'insertion, cela a donné leur chance à nombre de salariés d'acquérir des compétences, ils pourront maintenant travailler ailleurs dans les travaux publics.

Rappeler que s'est déroulé le grand débat public sur l'amélioration des liaisons Rennes-Brest, Rennes-Quimper et plutôt la liaison nouvelle Ouest Bretagne-Pays de Loire. Le rapport du plus grand débat public du commissaire est attendu pour le mois de mars, pour le 3 mars. Suite à ce rapport, RFF (Réseau Ferré de France) y donnera suite ou non, en tout cas, donnera les réponses j'espère aux questions du grand débat public et donnera son avis s'il doit continuer et sur quels scénarios ou s'il ne continue pas.

Sur la sécurisation des infrastructures ferroviaires, j'attire juste votre attention, il ne nous reste plus que deux points critiques : à Servon-sur-Vilaine, le passage à niveau a été supprimé, nous avons fait l'inauguration il y a quelques semaines. Reste en effet Saint-Médard-sur-Ille et Saint-Aubin-des-Landes. Seul Saint-Médard-sur-Ille est classé sur la liste des passages à niveau préoccupants au niveau de l'État. Il pourrait faire à ce titre l'objet d'un cofinancement avec l'État, à peu près 50 %, ce qui n'est pas le cas à Saint-Aubin-des-Landes et les petites blagues en matière de suppression de passage à niveau s'élèvent de 8 à 12 M€ selon la difficulté.

Sur la gestion portuaire, je ne sais pas si je le présente aussi, deux points : le port de Cancale avec des recettes nouvelles estimées à 110 000 € en 2015, qui vont nous permettre d'entretenir la maintenance des perrés. La maintenance des perrés, je suis vraiment quelqu'un de la terre donc j'apprends tous les jours et s'agissant du port du Vivier-sur-Mer dont l'exploitation est couverte par un contrat de concession expirant rapidement en 2019 avec la Communauté de Dol, l'actualité s'articule autour des « petites moules », ne m'en demandez pas plus, et les fameuses crépidules, chers à Maurice JANNIN. Le programme pluriannuel des travaux d'investissement sur le port de Saint-Malo est prévu et se monte à 32 000 €.

Voilà globalement le plus important pour ma partie. Reste le travail entamé sur Saint-Médard pour la suppression du passage à niveau de Saint-Médard.

Mme MASSOT : Merci. Qui souhaite prendre la parole ?

M. BENOÎT : Merci Mme la Présidente. Je suis comme certains collègues, j'ai aussi des marottes. Sur le ferroviaire, nous avons adhéré à l'association logistique transport Ouest en 2011, ALTRO, j'avais demandé à ce qu'on adhère à cette association parce que je pense qu'elle fait du bon travail qui concerne la mobilisation, le lobbying autour du ferroviaire et à Fougères, nous adhérons également à travers la chambre de commerce, la Communauté de communes et le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) à cette association. Je réitère ma demande, cela s'adresse au futur Président ou à la future Présidente potentielle, il y en a certainement dans cette assemblée constituée, parce que comme cela n'a pas pu se faire sous ce mandat, je souhaite que dans le prochain mandat nous puissions rencontrer et recevoir l'association ALTRO et qu'ils puissent nous présenter leurs travaux. Le Conseil général étant adhérent, j'observais que nous allons renouveler notre adhésion cette année, ce sera l'objet d'un des rapports tout à l'heure. Le ferroviaire est quelque chose qui nous préoccupe, y compris pour les territoires qui ne sont pas encore connectés au réseau ferroviaire. Merci.

M. MARTINS : M. BENOIT, vous devez avoir un agenda très chargé parce que nous avons invité ALTRO il y a un mois et demi à la commission, et nous avons invité spécifiquement tous les membres de l'Assemblée. Nous nous sommes donc retrouvés d'ailleurs un peu dépassés, dans une petite salle, mais ALTRO est venu présenter en effet l'ensemble de ses travaux et notamment la ligne nouvelle et le positionnement autour de la ligne nouvelle Bretagne Ouest. On pourra les faire revenir, il n'y a pas de souci, mais c'était il y a moins de deux mois, on a passé près de deux heures ensemble.

Mme MASSOT : Merci beaucoup pour cette information, peut-être que la communication pourrait se faire au niveau du groupe de M. BENOÎT pour ce qui a été dit. Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ? Je mets aux voix le rapport. Qui vote contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté. Je vous remercie.

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du jeudi 26 février 2015

4^e COMMISSION – THEMATIQUE 4 – POLITIQUE 41 – RAPPORT 41-1

EXPROPRIATION : MONTANT DES OFFRES NOTIFIÉES AUX PROPRIÉTAIRES

M. MARTINS donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Le prochain rapport est un rapport spécifique. Très rapidement il s'agit du rapport annuel sur le montant des offres notifiées aux propriétaires puisqu'on doit en donner acte à l'assemblée. Sept offres d'indemnisation ont été notifiées, cinq offres ont abouti, une offre a été refusée et un contentieux judiciaire est engagé sur le secteur de Talensac. Une offre contre une succession non réglée, c'est compliqué, nécessite également une procédure de fixation judiciaire sur l'axe Rennes-Redon du côté de Renac. Néanmoins, les acquisitions se passent bien.

M. TOURENNE, Président : Merci. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix le rapport. Oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

Rennes, le
Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du jeudi 26 février 2015

4^e COMMISSION – THEMATIQUE 4 – POLITIQUE 44

ÉQUILIBRE TERRITORIAL - TRANSPORTS

M. LEFEUVRE donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

L'année 2015 a été l'année du transport. D'abord, l'année de l'autocar puisqu'on a vu la libéralisation des transports par autocar, ce qui permet l'ouverture de lignes régulières de transport routier de voyageurs, ce qui constitue un enjeu à la fois pour l'aménagement du territoire et un enjeu également en termes d'emplois. L'année 2015 a été l'année du transport puisqu'on a vu le déchirement du couple parlementaire, c'est-à-dire l'Assemblée nationale voulant procéder au placement du transport à la Région, et puis le Sénat voulant garder le transport dans sa famille d'accueil qu'est le Conseil général. Aujourd'hui, nous sommes toujours au niveau du Département et donc le transport, je vais vous le présenter.

S'agissant du transport scolaire, cela concerne 32 500 élèves que nous véhiculons quotidiennement auxquels il faut ajouter 1 200 élèves qui sont transportés par les organisateurs secondaires et 700 élèves et étudiants handicapés.

L'effectif scolaire transporté reste relativement stable, sur les années qui viennent de s'écouler et notre objectif est toujours de rechercher bien entendu de meilleures conditions de transport pour l'ensemble de la population scolaire.

D'abord, premier objectif, améliorer l'information et les démarches auprès des familles. Ils ont aujourd'hui depuis la rentrée 2014 la possibilité d'effectuer leur première demande de carte de transport par Internet. 30 % des élèves pris en charge ont bénéficié de ce dispositif. Deuxième point, le service de paiement par Internet de la participation familiale est en place depuis décembre 2013 et, aujourd'hui, 10 % de nos factures sont payées par Internet. Troisième point, la centrale d'appel scolaire qui est un outil de communication et d'appui aux familles, et au regard des chiffres et de leur importance, on s'aperçoit que cet outil est absolument indispensable puisqu'il y a grossièrement 15 000 appels du mois de mai au mois d'octobre. Enfin, nous avons un système d'alertes SMS ou de message vocal en cas d'interruption de service ou en cas de travaux sur les routes et nous avons là 21 000 inscriptions sur ce dispositif.

Le deuxième point, c'est l'amélioration de la sécurité des arrêts de car. Nous poursuivons bien entendu l'objectif de diminuer le temps de transport en privilégiant des arrêts de regroupement sécurisés et aménagés et en mettant en place progressivement

une signalisation des arrêts par des poteaux.

Le troisième point concerne l'adaptation de l'organisation de nos services de transport. D'abord, nous avons engagé une réflexion avec l'inspection académique et la DDEC (Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique) parce que l'on constate, depuis plusieurs années, une sous-utilisation voire une absence complète d'utilisation d'une grande partie de nos circuits scolaires dans les deux dernières semaines du mois de juin puisque les élèves fréquentent peu les établissements scolaires à ce moment-là. Compte tenu de l'impact de nos transports scolaires, sur l'environnement pour l'économie voire pour les finances du Département, et également en termes d'image puisque nos cars sont vides, il nous apparaît nécessaire de poursuivre cette réflexion voire la mettre en place à partir de l'année 2015-2016.

Deuxième étude que nous avons réalisée, à la demande du Président, il s'agissait de faire une étude sur l'adaptation de la règle des 3 km et donc trois scénarios possibles : la desserte de bourg à bourg, supprimer la règle des 3 km ou assouplir le règlement des 3 km. Nous avons eu trois territoires d'études que sont Dol, Maure, et Antrain-Tremblay. Aujourd'hui, je rappelle la règle pour être ayant droit au transport scolaire, et bénéficier de la participation familiale à hauteur de 105 €, il faut emprunter les circuits scolaires à des arrêts existants, être toujours dans un établissement scolaire de son secteur et il faut une distance supérieure à 3 km. Si l'élève ne remplit pas une de ces conditions, il peut emprunter certes nos circuits scolaires à des arrêts existants, mais sous réserve de places disponibles à un tarif plus élevé et les familles doivent renouveler leur demande annuellement et attendre la réponse que les ayant droits soient placés dans les différents circuits.

Vous comprenez bien mes chers collègues, et on l'a dit souvent ici dans cette enceinte, qu'il y a des réactions d'incompréhension et cela reste une période assez insécurisante pour les parents qui attendent des réponses pour savoir si les élèves, leurs enfants vont être transportés. Au terme de l'étude et de la réflexion qui a été menée par le comité de pilotage, auquel ont participé Armel JALU, Marie DAUGAN, Bernard RENOU et quelques autres collègues, l'idée est de maintenir la règle des 3 km, mais de procéder à son assouplissement dans son application. Le premier point est de garantir la prise en charge des élèves. Le deuxième point est que les parents s'acquittent d'un supplément financier puisqu'ils sont toujours en dérogation. Le troisième point : ils auront une information dans les mêmes délais que les familles dont les enfants sont ayant droit. Quatrième point, par similarité avec la gratuité du troisième enfant, s'ils sont en dérogation, ils pourront également bénéficier de la gratuité. De ce fait, nous constatons que pour les finances du Département, il n'y a pas un impact fortement considérable étant donné que dans l'immense majorité des cas, une réponse favorable a été faite et que nous prenions ses enfants dans le périmètre inférieur à 3 km et 1,5 km. Le cinquième point concernant le transport scolaire : c'est l'évolution de la participation familiale et de la pénalité pour demande tardive. Il vous est donc proposé de passer de 105 € à 110 € la participation familiale sachant que le coût global d'un élève est de 898 €. Concernant la pénalité pour demande tardive, il vous est proposé de la maintenir à 40 €. Enfin, il est rappelé également que le surcoût pour la collectivité pour notre Département compte tenu de la réforme des rythmes scolaires est aux alentours de 610 000 € par an.

Voilà mes chers collègues le transport scolaire. S'agissant maintenant du transport interurbain.

2014 a été marquée par l'adaptation des différents périmètres qui ont eu lieu, des modifications concernant les périmètres de Rennes métropole et de Vitré communauté. Deux points ont marqué l'année 2014 : l'amélioration de la coordination d'une part en termes d'intermodalité avec la région Bretagne en créant une nouvelle ligne, la ligne Rennes Retiers ligne 22, et puis le deuxième point, c'est la complémentarité avec les réseaux locaux et le réseau Illeeno et notamment une expérimentation sur la Communauté de communes de Moyenne Vilaine et Semnon.

S'agissant de l'offre de transport, l'offre du réseau a été renforcée puisque nous avons augmenté de près de 8 % le kilométrage commercial supplémentaire et nous parcourons aujourd'hui à peu près 9,5 millions de kilomètres. Cette évolution est due au fait de répondre à la demande puisque nous avons une fréquentation commerciale qui augmente de 4 %, la part des usagers abonnés continue de progresser et afin de toujours améliorer la performance du réseau, nous avons en cours une réflexion avec l'AUDIAR (Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise) pour faciliter la circulation des cars sur les voies d'accès aux entrées de l'agglomération rennaise.

Deuxième point, concernant le transport interurbain : la régie départementale des transports. Je l'évoquais à l'instant, la ligne 22 Rennes-Retiers-Janzé a conduit la régie départementale à augmenter de près de 3 % le kilométrage supplémentaire. Pour assurer l'équilibre du compte d'exploitation de la régie, il vous est proposé une subvention de 1 782 037 € Nous avons deux nouveaux cars qui seront acquis pour moderniser le parc.

Troisième point : les arrêts de connexion intermodale, les premiers arrêts ont vu le jour l'année dernière à La Guerche et à Vignoc et trois autres verront le jour en 2015 : Saint-Pierre, Poligné, Lohéac et Romagné.

La centrale de mobilité va également évoluer. On y ajoute un calculateur d'itinéraires et un calculateur tarifaire. S'agissant du pôle d'échanges multimodal, l'interconnexion et l'intermodalité sont essentielles bien entendu pour l'ensemble des différents réseaux, une convention de coopération et de financement a été signée début 2015 et nous aurons au cours de l'année à nous prononcer sur l'aménagement du futur espace KorriGo avec les hautes autorités organisatrices de transport que sont Rennes métropole et la Région.

Enfin, notre participation au syndicat mixte de gestion de la gare routière, notre exploitant est EMS (filiale de la RATP) depuis août 2012. Nous avons amélioré le service auprès de nos clients en assurant une ouverture de la gare le dimanche et en fin de journée. Nous avons également permis à nos usagers de pouvoir bénéficier d'une vente de titres et bien entendu, de pouvoir le dimanche patienter en sécurité dans de meilleures conditions de confort leur permettant ainsi d'avoir un réseau de bon niveau.

Fin 2014, nous avons engagé une négociation avec la région Bretagne et Rennes métropole pour définir des conditions techniques et financières du transfert de l'espace KorriGo au sein de la gare routière. Enfin, dernier point, l'accessibilité du réseau transport en vertu de la loi du 11 février 2005, un système de géolocalisation des cars va être déployé sur l'ensemble du parc permettant à nos clients d'avoir une information sonore et visuelle, d'avoir également une information sur les arrêts qui sont desservis et une information en temps réel sur les horaires de passage.

Enfin, nous aurons à nous prononcer en septembre 2015 sur le schéma directeur d'accessibilité, ce qu'on appelle l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour lequel nous travaillons actuellement. Voilà M. le Président, succinctement et de façon synthétique rapportées les politiques en matière de transport.

M. THEAUDIN, Président : Merci. M. RENOU puis M. PAUTREL. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? M. RICHEUX.

M. RENOU : Merci M. le Président. Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des éléments de ce rapport qui est complet, et c'est vrai conforme aux travaux des commissions. Je voudrais juste revenir sur la participation du Conseil général au profit de la régie départementale et formuler deux observations et peut-être deux regrets : vous proposez donc une subvention d'équilibre de 1 782 000 € c'est-à-dire une augmentation de 4,47 % par rapport à l'année précédente. C'est une augmentation importante en taux, mais qui peut se comprendre compte tenu des spécificités de la régie. Par contre, j'aurais aimé peut-être trouver dans ce rapport le montant global de la participation du Conseil général puisque d'après mes calculs, à ce 1,7 M€, il faut ajouter quasiment 2 M€ d'aides diverses et directes du Conseil général au profit de la régie départementale. Donc le coût n'est pas de 1,7 M€, mais bien de 3,7 M€ pour le Conseil général. Je regrette peut-être qu'on ait une vue partielle de cette relation entre le Conseil général et la régie.

Le deuxième regret porte précisément sur le montant de ces charges directes par le Conseil général. Depuis plusieurs mois et à plusieurs reprises, y compris dans cette instance, j'avais émis le souhait de disposer d'un tableau synthétique reprenant l'ensemble des dépenses et prenant en considération les spécificités de la régie, je crois même que le Président avait donné son accord pour avoir cette vue globale. J'aurais aimé qu'on puisse en discuter par exemple en commission transports, en toute sérénité et sans caractère polémique, sans esprit polémique, cela aurait été assez positif. J'aurais aimé qu'on me démontre que le chiffre du coût du kilomètre parcouru par la régie départementale, chaque kilomètre coûte 50 % de plus que les kilomètres parcourus pour les trois autres lots. Mes chiffres ne sont peut-être pas bons, mais justement j'aurais bien aimé qu'on me démontre que c'est ces chiffres sont faux. Je m'interroge donc un peu sur les raisons de ce blocage puisque cela fait plusieurs mois qu'on aurait pu en discuter calmement, on parle beaucoup de transparence, je ne suis pas si certain que sur ce dossier il y ait eu beaucoup de transparence. Je le regrette et je suis déçu. C'est la raison pour laquelle je vais m'abstenir.

M. THEAUDIN, Président : Je pense que M. PENHOUET vous répondra tout à l'heure, mais je vais donner d'abord la parole à M. PAUTREL.

M. PAUTREL : M. le Président, mon intervention va porter sur le transport scolaire. C'est vrai que cette fameuse règle des 3 km est pénalisante pour un certain nombre de familles et également de collégiens. On peut espérer que l'assouplissement annoncé dans le rapport porte ses fruits et se concrétise pour la rentrée de septembre 2015 ; pour des familles, c'est quelque chose d'important parce qu'aujourd'hui, les parents ont des horaires de travail atypiques et cette règle des 3 km ne les encourage pas à mettre leurs enfants dans le collège de résidence de leur territoire.

J'aurais aimé également qu'on réfléchisse sur les créations des arrêts scolaires avec cette fameuse règle d'avoir trois enfants pour créer un arrêt scolaire. Sur des territoires moins denses comme les territoires ruraux, cette règle interpelle les parents et les constraint à gérer de façon très compliquée le transport de leur enfant au collège, matin et soir. Et puis, il y a le risque de la sécurité, parce qu'on sait que plus on éloigne un enfant pour se rendre à son arrêt de car, plus il risque d'être bousculé, renversé par une voiture et je rejoins un peu vos propos de tout à l'heure, M. THEAUDIN.

Troisième chose, c'est une question, elle concerne la gratuité du transport pour le troisième enfant. Si j'ai bien compris, cela concerne les enfants scolarisés dans le cadre des services du Conseil général, donc c'est le primaire et le collège, comment cela se passe-t-il pour des enfants qui seraient transportés par un syndicat intercommunal de transport au niveau du primaire et transportés par le Conseil général pour le collège ?

M. THEAUDIN, Président : Des questions techniques en batterie pour M. PAUTREL et ce sera M. LEFEUVRE. M. RICHEUX.

M. RICHEUX : M. le Président, je voulais évoquer pour le vivre à peu près quatre à cinq fois par semaine, boulevard interurbain Rennes-Saint-Malo, Saint-Malo-rennes. Je parle ainsi parce que quand on prend sa voiture pour partir de notre territoire, ou quand on prend le train de Saint-Malo pour aller au travail ou qu'on prend le train de Rennes pour aller à Saint-Malo, on s'aperçoit qu'on sature. Quand on évoque aujourd'hui le rapprochement justement de ces vies entre le travail et le domicile, on s'aperçoit que cette route 137 prend un air de boulevard interurbain, j'en parlais au Président TOURENNE il y a quelques années. Est-ce que dans la réflexion, puisqu'on est dans les projets, est-ce qu'il ne serait pas intéressant de penser qu'avoir deux grosses gares routières, une à Rennes au nord et une au sud de Saint-Malo sans aucun arrêt permettrait de pouvoir faire un vrai trafic et de faire des économies à chacun ? Je pense que le trafic le matin c'est à peu près 8 à 9 000 voitures jour, simplement pour le domicile-travail et je pense qu'aujourd'hui, on sait qu'au niveau du train, cela sature, il va falloir remettre des wagons parce que les trains sont complètement saturés aux heures de pointe. Est-ce qu'il ne serait pas intelligent de penser que ce boulevard interurbain pourrait être maillé avec un vrai service transport, avec un bus toutes les 15 minutes pendant les heures de pointe ? Merci.

M. THEAUDIN, Président : Merci. M. PENHOUET pour l'interrogation qui vous était directement adressée sur la régie par M. RENOU, et peut-être un complément de M. LEFEUVRE ensuite.

M. PENHOUET : Cette journée m'a beaucoup appris puisque je connais maintenant les marottes du Président THEAUDIN. Celles de notre collègue et ami Thierry BENOIT et celles de M. RENOU. Donc au moins trois marottes que j'ai découvertes aujourd'hui.

Les réponses sont à la page 46 du rapport qui vous a été envoyé pour le conseil d'administration du 5 mars 2015, le prochain et dernier conseil que nous aurons ensemble à la régie départementale.

Le chiffre est effectivement très précis : subvention d'équilibre – je parle de 2014 1 654 768 €. Les transports scolaires qui viennent abonder l'enveloppe à raison de 1 038 000 €, je passe les centimes. La compensation tarifaire à hauteur de 65 000 €, l'amortissement des véhicules puisqu'on a une comptabilité analytique à hauteur de 671 074 €. La maintenance des autocars à hauteur de 317 700 €. Les pneumatiques à hauteur de 76 000 €. Les installations, puisque les installations sont aussi décomptées, le tout faisant la somme de 3 765 229 € soit une valeur du contrat juin 2010, une contribution au kilomètre de 1,55 €, ce qui n'est pas comparable aux autres, on l'a souvent dit, mais tous les chiffres sont dans le rapport qui vous a été envoyé.

M. THEAUDIN, Président : Merci. M. RENOU veut réagir.

M. RENOU : Vous confirmez mes chiffres. J'ai dit 3,7 M€, je le sais, mais ce que je voudrais, c'est comprendre pourquoi, ramené au kilomètre, pourquoi il y a 50 % d'écart entre le coût Illevia et les trois autres lots. Les 3,7 millions, je les avais trouvés, je le sais, je ne discute pas ces chiffres-là, je les connais. Mais comment expliquer cette différence ? J'aurais bien aimé cette discussion, je ne pense pas qu'on va l'avoir aujourd'hui, mais j'aurais aimé l'avoir plutôt.

M. PENHOUET : Je vous propose que nous l'ayons le 5 mars.

M. THEAUDIN, Président : Rendez-vous est donné, M. LEFEUVRE.

M. LEFEUVRE : M. le Président, pour répondre à Jean Francis RICHEUX qui qualifie donc la départementale Saint-Malo-Rennes Rennes-Saint-Malo comme un boulevard interurbain, c'est vrai qu'il y a une fréquentation extrêmement importante. Il n'empêche qu'il est difficile de faire de la prospective, aussi loin, en imaginant une gare routière au sud de Saint-Malo et une gare au nord de Rennes, mais je crois que le Président de Saint-Malo Agglomération réfléchit effectivement à mettre un arrêt de connexion intermodale au sud de Saint-Malo de façon à faciliter la fluidité du transport, que ce soit vers Dinard, vers Cancale ou vers Rennes. Ce n'est peut-être pas de la prospective à très long terme, mais, c'est une réflexion qui est en cours de façon à faciliter effectivement l'accès des clients sur les différents réseaux.

Cependant, le transport de masse est le fait de la SNCF. La SNCF peut assurer des transports de masse avec des équipements qui véhiculent plus de 500 personnes et la Région a acquis un certain nombre de voitures qui aujourd'hui peuvent répondre plus largement à la demande des clients qu'elle ne pouvait le faire il y a encore quelques mois. Sur la voie ferrée Rennes Saint-Malo, par exemple sur Combourg, je peux vous annoncer que ce sont 259 200 voyages par an, sur Combourg, descente et montée ce qui est important, et aujourd'hui, les clients sont véhiculés sur le réseau ferré dans de meilleures conditions qu'ils ne l'étaient il y a encore quelque temps.

S'agissant de Louis PAUTREL, la règle des 3 km, effectivement on l'assouplit et je

crois qu'il faudrait également assouplir la règle qui oblige à avoir trois enfants à un arrêt localisé sur une route départementale notamment dans les territoires à faible densité démographique. Je pense qu'on peut considérer cette proposition comme étant une proposition qui permettrait bien entendu d'apporter davantage de souplesse à la vie des familles qui vivent dans les territoires assez éloignés. Quant à la gratuité pour le troisième enfant, je n'ai pas la réponse immédiatement. Si l'enfant est transporté, s'il y a deux enfants transportés par des syndicats et l'autre par le réseau Illenoo, le réseau ferré, je n'ai pas la réponse immédiatement.

S'agissant de Bernard RENOU, il a toujours les mêmes questions, mais pourtant on les étudie au conseil d'administration de la régie. Mais au niveau du Conseil d'administration de la régie, on ne voit que les chiffres de la régie, on ne les compare pas avec les autres prestataires que sont nos délégataires. L'idée de notre collègue, c'est de faire un calcul uniquement en connaissant le coût, le ratio entre la contribution financière forfaitaire qui est accordée à notre délégataire et le nombre de kilomètres commerciaux qu'il réalise et effectivement on a des coûts qui sont totalement différents, ne serait-ce que par lots. Il en est de même pour la régie.

Seulement, pour avoir un périmètre égal en ce qui concerne les charges, il faut tout inclure. Il faut regarder les choses avec beaucoup plus de hauteur. Je pense, d'abord en ce qui concerne un prestataire comme Keolis, lorsqu'il fait une offre financière, il fait une offre financière à la collectivité et il dispose de deux leviers principaux : maîtriser les charges d'exploitation et dynamiser les recettes. Et il le fait sur la longueur de la convention, on signe à une date, mais pour un délai qui va de six à sept ans. La contribution financière qui nous est demandée la première année avec son évolution, et bien entendu elle est indexée, est liée à un risque parce qu'une DSP (Délégation de Service Public), c'est aux risques et périls du prestataire, c'est aux risques et périls du délégataire. Il lui appartient donc de dynamiser et de vitaminer ses recettes et de baisser largement ses charges. Deuxième incertitude qu'il peut avoir, en fonction des différents lots, on n'a pas les mêmes établissements scolaires. Par exemple, sur le lot 1, qui est attribué à Keolis, on a 762 élèves, cela rentre dans les recettes scolaires. Dans le lot 4, il y a 1 929 élèves, près de 2 000 élèves, donc le prestataire qui a le lot 4 est garanti d'avoir déjà une recette de la part du Conseil général pour assurer bien entendu l'équilibre financier de son lot. Quand il demande une contribution financière, on tient compte bien entendu du nombre de scolaires. Quant à la régie, on tient son équilibre chaque année. On doit donc mesurer son équilibre au vu bien entendu de l'état de ses charges et de l'état de ses recettes. Il y a donc des paramètres qui sont totalement différents qu'il faut intégrer dans un examen analytique comparatif et qui sera expliqué si tu le souhaites prochainement. Au prochain conseil d'administration si on le veut.

M. TOURENNE, Président : M. RENOU.

M. RENOU : Juste deux mots parce qu'on ne va pas polémiquer, je suis d'accord avec la conclusion. Je regrette seulement que la réponse technique que tu as commencé à donner aujourd'hui, on ne l'aït pas eue précédemment en commission transports. Le Président avait donné son accord il y a déjà plusieurs mois pour qu'on en discute librement, une réponse technique comme tu viens de faire, c'est vrai que c'est intéressant, mais un soir de session, je ne suis pas sûr qu'on ait bien compris. Je regrette donc que

nous n'en ayons pas discuté. Je ne conteste pas les chiffres, je voudrais comprendre.

Mme DAUGAN : M. le Président, je voulais juste demander compte tenu des observations de M. RENOU, est-ce qu'il serait possible d'avoir un vote séparé pour la régie ? Tout simplement.

M. TOURENNE, Président : Oui, cela me paraît possible. D'autant que je ne sais pas comment je pourrais vous refuser quelque chose.

Préciser deux ou trois choses quand même. Parce que je pense que c'est une notion qui est très répandue dans les esprits que cet amalgame qui est fait entre les transports scolaires et l'action sociale du Département. En fait, vous nous dites : oui il y a des parents qui ont des horaires atypiques et par conséquent, il faudrait multiplier les arrêts pour répondre à cette demande. Ce n'est pas la vocation du transport. La vocation du transport, c'est de transporter. Et de transporter dans les meilleures conditions possibles. S'il y a des problèmes par ailleurs, qui sont des problèmes personnels, d'horaires de travail, d'absence des parents, de maladie, etc., ce n'est pas avec les transports qu'on le gère, mais bien avec l'action sociale. Je vous demande donc de ne pas mélanger les deux parce qu'on arriverait à des situations complètement intenables.

Deuxièmement, multiplier les arrêts, c'est pénaliser ceux qui sont en bout de ligne. J'ai eu l'occasion de vous le dire notamment en milieu rural, parce que vous allez allonger les parcours, et ce sont les mêmes qui démarrent le plus tôt et qui terminent le plus tard. Je sens que cela n'intéresse pas M. PAUTREL, par conséquent je vais m'arrêter là sur ce point.

Revenir sur ce que demandait tout à l'heure M. THEAUDIN, je pense qu'il va falloir quand même y réfléchir. Sur la coupe des herbes. Je conçois bien qu'il soit nécessaire de préserver un écosystème sur le bord de la route. Je conçois bien que ce sont les petits gestes que nous faisons chaque jour dans notre vie quotidienne qui font que notre environnement va s'améliorer. Je sais bien tout cela. Mais à chaque fois que nous parlons préservation de l'environnement, il ne faut pas oublier qu'il peut y avoir des effets pervers. Et ce sont des routes départementales le long desquelles cheminent des enfants. Alors certes, nous ne serons pas responsables, parce que nous avons le droit de ne pas couper les herbes. Nous ne serons pas responsables pénalement, je ne suis pas certain que ce sera facile à supporter par chacun d'entre nous et par moi-même d'ailleurs si jamais il arrivait un accident simplement parce que les herbes étaient trop hautes et que les enfants aient été obligés de cheminer sur la chaussée. Je vous demande donc d'y réfléchir et de peser ce qui est avantage du côté écologique et ce qui est inconvenient sur le plan de la sécurité des enfants et de savoir ce qui pour nous constitue une priorité.

Sur les coûts de la régie, je conçois bien que vous puissiez avoir besoin de cette information, je ne sais pas à quoi elle vous servira. Encore une fois, j'ai donné mon accord par conséquent, je ne vais pas revenir là-dessus et ici dans cette maison lorsque vous demandez un renseignement, je vous le donne, enfin je m'efforce de le faire. Donc vous l'aurez. Ce que je vous demande d'ores et déjà, je n'en sais rien, je ne connais pas le résultat, c'est d'en faire un usage qui soit un usage lucide, à savoir que c'est un indicateur. Ce qui m'apparaît par contre comme un élément d'appréciation de l'intérêt de la régie, c'est de savoir si par rapport à l'offre qui nous était faite sur le secteur concerné – puisque

nous avions une offre par transporteur privé – si nous avons un coût qui est inférieur. J'ajoute à cela que ce n'est pas le seul bénéfice de la régie, l'autre bénéfice de la régie c'est d'avoir fait pression sur les transporteurs pour qu'ils diminuent leurs coûts. Juste vous rappeler une anecdote : en 2004, lorsque nous sommes arrivés, nous avons remis sur le métier l'organisation des transports avec deux objectifs : aller vite pour que ce soit incitatif et pas cher. Et nous avons créé les conditions d'une délégation de service public. L'offre qui nous a été faite à l'époque était de 27 M€ et nous n'avions aucun moyen, il n'y avait qu'une réponse. Nous n'avions aucun moyen de définir si c'était le bon prix, si nous étions largement au au-delà, certainement pas au-dessous et il a fallu que nous travaillions pendant des mois et des mois pour nous apercevoir qu'on était largement au-dessus du prix et on est descendu de mémoire à 19 M€. Vous voyez la marge. Le département est coupé en quatre territoires desservis et nous prendrons par la régie celui pour lequel l'offre est la plus élevée.

Cela a quand même joué son rôle puisque je me souviens, cela a dû se traduire par 2 ou 3 M€ d'économies. Je pense donc que ce qu'il est important de voir, c'est cela. Ensuite, qu'il y ait d'autres indicateurs ne me gêne pas, mais encore une fois, si je vous dis « 95 % des gens meurent au lit », cela ne veut pas dire que le lit soit un endroit dangereux. Donc il faut faire attention à la façon dont on manie les chiffres, mais j'entends votre demande et je pense qu'il y sera fait droit.

Je mets aux voix le rapport qui a été présenté, avec quand même cette importante modification, elle ne paraît rien, mais elle va simplifier la vie d'un certain nombre de nos concitoyens, pour les parents qui jusqu'à présent devaient attendre septembre ou octobre pour savoir si leur enfant serait transporté, ils sauront dès le mois de juin, avec une participation départementale. Là aussi, il faut faire cesser cette espèce d'appréciation qui est portée sur le Département : quand on paye 145 €, on considère qu'on n'a pas d'aide du Département. Mais cela coûte 872 ou près de 900 € le transport d'un élève donc même si on a une petite surprise à payer, on a tout de même encore une aide du Département qui est considérable.

Je mets donc aux voix le rapport qui a été présenté.

Mme DAUGAN : Avec la régie séparée, s'il vous plaît M. le Président.

M. TOURENNE, Président : Je mets donc aux voix l'ensemble du rapport hormis la partie qui traite de la régie départementale. Sur cette partie du rapport, est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Cinq abstentions.

Sur la partie régie départementale, est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? 17 abstentions. Le rapport est donc adopté.

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du jeudi 26 février 2015

5^e COMMISSION –THEMATIQUE 5 – POLITIQUE 52 – RAPPORT 52-1

**AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT
DEPARTEMENT / SDIS**

Mme MASSOT donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Nous sommes page 393 dans les rapports toutes commissions. Ce sont les moyens des services et sécurité et c'est un avenant de prolongation de la convention de partenariat entre le Département et le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) qui vous est proposé. Il convient de rappeler que depuis 2005, le département et le SDIS et sont engagés dans une démarche croissante progressive de rapprochement et de collaboration. L'objectif étant de garantir un service public d'incendie et de secours de proximité, de qualité, avec une gestion optimisée. Démarche qui s'est traduite par la mise en place d'un conventionnement, lequel est prévu par la loi du 13 août 2004 et qui a permis parallèlement la co-construction du projet stratégique du SDIS pour les années 2009 à 2014.

La première convention a couvert les années 2005 à 2007. 2008 a été consacrée au projet stratégique du SDIS, lequel a largement inspiré la convention de 2009-2010 dont la composante immobilière constitue un aspect marquant et innovant. Les spécificités de cette dimension immobilière ont été traduites dans une convention pour les années 2011 à 2020. Une seconde convention qui traite plus particulièrement des aspects financiers et des collaborations et mutualisations a été élaborée pour les années 2011 à 2014, elle permet d'avoir une lisibilité jusqu'à la dernière année du projet stratégique du SDIS.

Sur l'aspect financier, il convient de contenir la progression de la contribution départementale, contexte que nous connaissons oblige, avec les contributions des autres financeurs plafonnées légalement à la progression de l'inflation. La convention 2009-2014 ainsi construite dans un objectif de maîtrise des charges sur la base d'une évolution de la contribution du Département toujours à périmètre égal a été de 3,5 % en 2012, 3 % en 2013 et 3 % en 2014.

Quelques ajustements liés à la mutualisation interviennent ensuite et la contribution issue de l'application des taux d'évolution est peut-être corrigée d'une part de la déduction des annuités liées au financement des travaux de grosses réparations. Deuxièmement de la déduction en 2012 d'un montant forfaitaire de 70 000 € et enfin troisièmement de la majoration correspondant au coût de la mise à disposition du personnel du SDIS au

Département.

Trois clauses donc appliquées à compter de la contribution 2012 et il est convenu que si un exercice est excédentaire, le Département se réserve le droit de déduire de la contribution départementale l'excédent constaté dans la limite de 50 %.

2015 enfin, le schéma départemental bien connu sous le nom de SDACR (Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques) sera révisé. Le bilan du projet stratégique sera également réalisé. Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours sera renouvelé, évidemment suite aux élections départementales. Des incertitudes sur le régime de travail des sapeurs-pompiers professionnels persistent, c'est donc dans ce contexte qu'un nouveau projet stratégique sera élaboré à partir de 2016.

Enfin, dans l'attente d'une nouvelle convention pluriannuelle qui pourra prendre en compte les orientations du nouveau SDACR et du nouveau projet stratégique, il est proposé en attendant de conclure un avenant à cette convention pour l'année 2015 en la reconduisant dans les mêmes termes pour un an et inscrire une participation du Département qui correspondrait à une évolution de 2 % par rapport à 2014 à hauteur de 31 650 368 €. Voilà M. le Président.

M. TOURENNE, Président : Merci. Demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? M. THEAUDIN ne prend pas part au vote. Le rapport est adopté.

Rennes, le
Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation
L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du jeudi 26 février 2015

COMMISSION 1- THEMATIQUE 1 – POLITIQUE 11 – RAPPORT 11-1

PLAN DE RELANCE DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE 2015

M. THEAUDIN donne lecture de l'amendement déposé par M.PAUTREL :

M. le Président, chers collègues,

Si vous le permettez, on pourrait peut-être commencer avec l'amendement qui avait été déposé par M. PAUTREL sur le plan de relance visant à faire passer pour les communes dont les modulations sont positives entre 50 et 80 %, les subventions de 10 à 20 % lorsqu'elles sont bénéficiaires par ailleurs de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

J'ai donc demandé aux services de faire les simulations de la manière suivante : répondre à la demande de simulation qui correspondait à votre demande, 20 % avec malgré tout la remarque que les modulations de subventions sont plafonnées à 80 %.

De passer de 10 à 20, c'est donc passer outre les modulations qui sont la règle qu'on applique habituellement dans notre assemblée. J'ai donc fait faire une deuxième simulation qui consiste à appliquer aux 10 % les 50 % de modulation, 60, 70 ou 80 % de modulation. Pour toutes les communes qui en sont bénéficiaires. 14 communes seraient bénéficiaires puisque 14 se situaient entre 50 et 80 % de taux de modulation.

Ces 14 communes donneraient lieu à un abondement de subvention globale de 170 619 €, qui viendrait en déduction bien entendu des 300 000 € de reliquat auxquels on a ajouté hier les 2 M€ donc cela viendrait en déduction de cette somme et donc pour les réunions futures de la commission plan de relance, il n'y aurait plus 2,3, mais il resterait environ 2,1 M€ à répartir.

Voilà la proposition que je vous fais, d'appliquer la modulation de subventions sur la base de 10 % au niveau des modulations habituelles des communes concernées.

M. TOURENNE, Président : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? C'est un choix difficile, je vous le concède, maintenant nous n'avons pas connaissance non plus de ce qui reste comme demandes sur d'autres critères, mais ce n'est pas non plus considérable et par conséquent, je ne verrais pas d'inconvénient à ce qu'on abonde pour les communes qui sont majorées, c'est qu'elles ont des moyens très faibles. Ce n'est pas grand-chose.

S'il n'y a pas d'autres interventions, la proposition est donc celle d'appliquer la modulation pour les communes qui ont un taux de modulation compris entre 50 et 80. Je mets aux voix, est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Merci, l'amendement est adopté.

Rennes, le
Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du jeudi 26 février 2015

5^e COMMISSION – THEMATIQUE 5 – POLITIQUE 51 – RAPPORT 51-6

**INFORMATION DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE RELATIVE AUX
CONTENTIEUX ENGAGES PAR LE OU CONTRE LE DEPARTEMENT**

M. THEAUDIN donne lecture du rapport suivant:

M. le Président, chers collègues,

Il s'agit du rapport concernant la formation de l'assemblée départementale relative aux contentieux engagés par ou contre le Département. Vous avez la liste de l'ensemble des contentieux, vous remarquerez que le domaine routier lié aux aménagements fonciers occupe une place non négligeable, bien évidemment. Que par ailleurs, les problèmes de l'enfance notamment assistance maternelle, il y a aussi un certain nombre de dossiers qui sont listés et les MIE occupent aussi une place qui n'est pas négligeable. La part la plus importante, ce sont des contentieux sur le RSA (Revenu de Solidarité Active), des trop versés ou des décisions de non-attribution du RSA compte tenu du fait que les gens ne répondent pas aux critères, qui génère la ligne la plus longue des contentieux qui vous sont présentés.

M. TOURENNE, Président : Merci. Demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. C'est un donner acte.

Rennes, le
Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du jeudi 26 février 2015

5^e COMMISSION – THEMATIQUE 5 – POLITIQUE 51 – RAPPORT 51-1

**INFORMATION DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE SUR LA DELEGATION
CONSENTE AU PRESIDENT POUR LES MARCHES, LES ACCORDS-CADRES , LES
AVENANTS ET LES ACHATS AUPRES D'UNE CENTRALE D'ACHATS**

M. THEAUDIN donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

De la même manière, je vous propose d'examiner l'information donnée à l'assemblée sur la délégation consentie au Président pour les marchés, les accords-cadres, les avenants et les achats auprès des centrales d'achat. Cela ne concerne que le second semestre 2014, nous avions vu précédemment le premier semestre. Ce sont donc 297 contrats, qui se répartissent ainsi : 108 procédures adaptées, 189 concernent des marchés subséquents aux accords-cadres, sur lesquels je vous ai déjà donné mon opinion à plusieurs reprises. La répartition par type de marché : 179 marchés de travaux, 27 marchés de fournitures, 70 marchés de services et 21 marchés d'études.

Deuxième élément, ce sont les avenants qui ont été passés toujours au second semestre 2014 sur la base de la délégation consentie au Président : 58 avenants représentant une incidence financière de 550 000 € et qui représentent 51 % des avenants passés et 50 avenants sans incidence financière soit 43 % des avenants au total et enfin, 7 avenants représentent une incidence financière négative de 20 291 €

Par ailleurs, vous sont précisés et présentés les achats réalisés auprès d'une centrale d'achat au second semestre 2014, toujours sur la même base de la délégation donnée au Président : deux centrales d'achat sont concernées, l'UGAP (union des groupements d'achats publics) et la centrale d'achat du transport public, achat de fournitures 640 000 €, d'études pour 74 000 € de services pour 11 500 €

S'agissant bien entendu des achats réalisés auprès de l'UGAP et supérieurs à 207 000 € hors taxes autorisés par la commission permanente, ils se sont élevés à 1 803 000 €, ils correspondent aux achats de véhicules et d'engins pour le parc départemental et à l'acquisition de matériel informatique pour le Département. Je souligne à cet égard que ce sont les achats des matériels informatiques de base, notamment ceux qui servent pour les collégiens ou pour les enfants qui sont en placement familial. Voilà la présentation, c'est un donner acte sauf à répondre à des questions.

M. TOURENNE, Président : Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, nous considérerons que l'acte a été donné.

Rennes, le
Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation
L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du jeudi 26 février 2015

5^e COMMISSION – THEMATIQUE 5 –POLITIQUE 51 – RAPPORT 51-2

**BILAN DES GARANTIES D'EMPRUNTS OCTROYEES EN 2014 ET PROPOSITION
D'ENVELOPPE 2015**

M. THEAUDIN donne lecture au rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Ce sont les garanties d'emprunts octroyées en 2014 et la proposition d'enveloppe pour 2015. Fin 2014, il y a donc deux mois, l'encours global de cette garantie est de 416,7 M€. Pour l'année 2014, le montant des nouvelles garanties d'emprunt accordées s'élève à 44 M€. Nous avions autorisé une enveloppe de 55 M€. Nous sommes donc à 80 % de l'enveloppe autorisée. Les garanties d'emprunt ont été accordées en 2014 pour la part prépondérante aux organismes HLM pour plus de 22 M€, aux établissements sociaux pour 12,5 M€, aux collèges pour 3,7 M€ et aux associations pour 5,3 M€.

Il vous est proposé de fixer l'enveloppe de garantie d'emprunt pour l'année 2015 au même niveau qu'en 2014, puisque nous avons une marge de 20 % par rapport à la demande qui a été formulée auprès de nous pour l'exercice qui vient de s'écouler.

M. TOURENNE, Président : Merci. Là, nous votons, puisqu'il s'agit de définir l'enveloppe de garantie d'emprunt sur l'année 2015, qui est identique à celle de 2014. Est-ce qu'il y a des observations ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

Rennes, le
Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du jeudi 26 février 2015

5^e COMMISSION – THEMATIQUE 5 – POLITIQUE 51 – RAPPORT 51-7

**GARANTIE D'EMPRUNT CONCERNANT LA MAISON D'ACCUEIL SPECIALISE A
SAINT PIERRE DE PLESGEN**

M. THEAUDIN donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Il reste une garantie d'emprunt, vous avez un rapport sur table concernant Saint-Pierre-de-Plesguen et la construction d'une maison d'accueil spécialisé (MAS). C'est la construction d'une maison qui comprendra 41 places à Saint-Pierre-de-Plesguen et c'est l'association COALLIA qui sollicite la garantie du Département à hauteur de 50 % de deux emprunts pour un montant global de 6 121 390 €.

Pour rappel, lors du vote par l'assemblée, nous avions défini des règles d'attribution des garanties d'emprunt, cette demande ne rentre pas dans ces règles, elle vous est donc présentée sous un aspect dérogatoire.

Pourquoi dérogatoire ? Parce qu'il y a un intérêt particulier à la réalisation de ce projet notamment en termes d'offre de services aux personnes lourdement dépendantes et en raison des contraintes particulières liées aux prêts qui s'appuient sur des fonds d'épargne. Si cela ne rentre pas dans nos critères, c'est parce que cet établissement ne bénéficie pas d'un prix de journée de notre part et donc on ne garantit normalement que ceux-là, mais compte tenu de l'intérêt de l'implantation sur le territoire départemental de la structure dont je viens de vous parler, il vous est donc proposé à titre dérogatoire de donner une suite favorable sachant que nous interviendrions seulement à 50 % au titre de la garantie d'emprunt, la commune intervenant pour les 50 autres pour cent, ce qui permettrait la réalisation de ce projet et la réponse à un certain nombre de demandes qui sont en attente pour les personnes qui sont dans cette situation de difficultés.

M. TOURENNE, Président : M. LE CERF.

M. LECERF : Je suis d'accord pour ce vote, il n'y a aucun souci, mais juste à titre informatif, je voulais savoir si on avait été appelés en responsabilité ou en garantie une fois pour un organisme. Si oui, lequel.

M. TOURENNE, Président : M. THEAUDIN.

M. THEAUDIN : Cela nous est arrivé trois fois, je crois, dans l'histoire du Département. Parfois, sur une situation sans retour, c'est-à-dire qu'on ne pouvait pas espérer retrouver ensuite le remboursement. Dans au moins un des deux autres cas, c'était de suppléer la carence provisoire de celui qui devait assumer la charge d'emprunt en attendant qu'il retrouve les moyens d'assumer cette charge et qu'il nous rembourse ensuite la garantie à laquelle nous avions contribué financièrement auprès du banquier. La situation où nous sommes intervenus sans que le Département y retrouve ce qu'il avait avancé, n'était pas sur une garantie lourde heureusement.

M. TOURENNE, Président : De mémoire, il y a eu le Golf du Tronchet. Mais il y a eu aussi, vous faites appel à ma mémoire d'ancien combattant, à Dinard aussi un organisme HLM qui a plongé.

M. THEAUDIN : C'était plus compliqué, M. le Président, nous étions en tant que vétéran déjà à l'époque, mais le bureau du Conseil général de l'époque, car il n'y avait pas de commission permanente avait accordé une garantie d'emprunt pour l'achat d'un terrain, ce qui ne rentrait pas dans les autorisations données au bureau d'accorder des garanties d'emprunt pour l'achat de terrains, mais simplement pour de la construction. Comme le projet a avorté, la société HLM a été en difficulté, le Département a dû assumer sa garantie d'emprunt sur un terrain pour lequel il n'avait pas officiellement le droit de faire cette garantie. Cela remonte à une période d'il y a plus de vingt ans.

Mme JACQUEMIN : Simplement dire que ce projet est important pour la conférence de santé n° 6, mais quand même, on se pose beaucoup de questions parce que COALLIA a été retenue par l'ARS (Agence Régionale de Santé) en sachant que c'était le moins-disant. Or, vous l'avez dit, M. THEAUDIN, il s'agit de prendre en charge des personnes lourdement dépendantes tant sur le plan moteur que psychique. La question est de savoir si cet établissement disposera des moyens suffisants pour accompagner ces personnes lourdement handicapées et sur Saint-Malo, nous avions grand espoir que des personnes qui séjournent depuis longtemps dans les services de psychiatrie trouvent là une réponse plus humaine à leurs difficultés. L'interrogation demeure, c'est tout ce que je voulais dire.

M. TOURENNE, Président : Je la partage, sachant que ce n'est pas aujourd'hui dans les habitudes et dans les vocations de COALLIA que de gérer des établissements de ce type. Espérons que cela se passera bien quand même.

M. THEAUDIN : Si le Président m'y autorise, je voudrais dire que si je partage aussi l'inquiétude qui vient d'être dite, je pense qu'il faut poser le problème encore plus largement compte tenu de la position qu'a adopté l'ARS à l'égard d'un certain nombre d'établissements pour lesquels il souhaite que les annuités d'emprunts liés aux constructions réalisées par les associations concernées sortent de leur plan de financement et soient transférées en direction d'une SCI (Société Civile Immobilière) pour lesquelles l'association verserait un loyer, ce qui bien entendu a des conséquences puisque dans ce cas-là, ce n'est plus l'association, mais une SCI qu'il faudrait garantir avec tous les aléas qui peuvent surgir dans ce cas, garantie que ne donne pas l'ARS bien entendu alors que c'est elle qui sollicite les porteurs de projets pour agir de la sorte.

À mon avis, c'est une réflexion plus lourde qu'il faudrait avoir sur ces sujets-là et une position à prendre par l'Assemblée.

M. TOURENNE, Président : Merci. Je mets aux voix le rapport présenté par M. THEAUDIN. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Merci. Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

Rennes, le
Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation
L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du vendredi 27 février 2015

5^e COMMISSION - THÉMATIQUE 5 - POLITIQUE 51 - RAPPORTS 51-3

GESTION ACTIVE DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE

M. THEAUDIN donne lecture du rapport suivant :

M. Le Président, chers collègues,

Comme chaque année, c'est au moment du BP de faire le point, bien évidemment, sur la gestion de la dette et sur la trésorerie. Il vous est donc rappelé que la dette du Département est sécurisée à moyen et long terme à hauteur de 315,5 M€, soit 65 % de l'encours et que cette part sécurisée comprend 265 M€ de taux fixes à durée résiduelle et 49 M€ de taux fixe court basculant sur l'Euribor faiblement margé. Vous avez la description de l'encours de la dette avec la part variable en plus de cette part sécurisée pour 133,6 M€. Puis, les autres produits : un emprunt réalisé en 2006 sur un taux fixe pur puis une barrière CMS 30 -1. C'est 19,8 M€ qu'il reste à rembourser. Celui-ci est sécurisé, avec un taux fixe de 3,1 jusqu'en 2012-2015. Il conviendra de réexaminer cette possibilité pour les années qui viennent. Il reste ensuite l'emprunt de 19,2 M€ en capital à rembourser. C'est un emprunt à barrière change entre l'euro et le franc suisse avec les inconvénients que vous connaissez puisqu'il s'agit là de ce qu'on appelle aujourd'hui les emprunts toxiques.

Contrairement à ce que j'ai lu dans la presse, il y a quelques jours, sous une écriture individuelle, mais quand même répétitive. Écriture de la part de quelqu'un qui nous a demandé la totalité des documents. Nous les avons fournis, y compris les contrats d'emprunt. Ce qui n'empêche la réécriture d'un texte qui, sans doute, a une volonté autre que d'éclaircir la situation et d'éclairer nos concitoyens. En réalité, ce sont 19,2 M€ d'emprunt à ce titre là, soit un emprunt inférieur à 4 % de l'encours de notre dette et sur lequel le Département a fait un recours devant les tribunaux. Recours dont nous espérons avoir la décision au cours de l'exercice 2015 puisque nous nous situons sur cet emprunt dans des conditions analogues aux collectivités qui ont déjà fait des recours ou qui sont en train de les faire et pour lesquelles les tribunaux ont décidé de l'illégalité des contrats qui avaient été proposés à l'époque.

Sur cet aspect, je voudrais préciser que pour l'année 2014, nous avons emprunté 44 M€ d'emprunts dont 20 à taux fixe. Vous en avez la répartition dans le rapport. Le complément de financement a été utilisé sur l'enveloppe de financement de 33,6 M€ dédiés à la LGV. Le taux moyen de la dette du Département est de 3,27 %. En matière de

gestion de trésorerie, l'objectif prioritaire reste bien celui qui est appliqué depuis maintenant plusieurs années de maintenir un niveau zéro. Vous avez une courbe d'utilisation de la trésorerie à la fin du rapport vous montrant qu'elle nous est utile pendant environ quatre mois au cours de chaque exercice. Cette adaptation à un niveau zéro de notre trésorerie permet donc de diminuer considérablement, bien entendu, les intérêts qui s'élèvent sur cette ligne puisque nous sommes en matière d'intérêts et de commissions cumulées à 0,145 M€ sur l'ensemble de l'exercice.

Le Département a renouvelé ses lignes de trésorerie en 2014 et, par conséquent, les choses fonctionnent sur la base que je viens de vous indiquer. Enfin, il vous est rappelé qu'il y a, comme les années précédentes, la proposition de donner délégation au Président pour contracter les nouveaux emprunts et procéder aux opérations de gestion de cette dette, conformément à la circulaire de 2010 qui précise le contenu de la délibération de l'Assemblée délibérante déléguant la décision de recourir à l'emprunt. Voilà, M. le Président, sachant qu'il y a un « donner acte » pour la gestion de la dette ainsi que pour les résultats de la politique de gestion de la trésorerie mais, par contre, il faut renouveler votre délégation dans les conditions de l'annexe 5 pour l'exercice 2015.

M. TOURENNE, Président : Y a-t-il des demandes d'interventions ? M. HUBERT.

M. HUBERT : M. THEAUDIN vient de nous indiquer que le taux moyen des emprunts était de 3,27 %. J'aurais aimé savoir quelles sont les extrêmes les plus bas et les plus hauts parce qu'un taux moyen peut masquer des choses très différentes ou très éloignées. Il nous importe de savoir s'il y a des renégociations possibles, compte tenu des taux et des durées restantes.

M. THEAUDIN : Je vais vous donner, de mémoire, les choses. Les taux d'emprunts les plus bas sont ceux qu'on a réalisés à la fin de l'exercice 2014 puisque nous étions en dessous de 1,70 % en taux fixe sur 15 ans. Nous sommes en train de réaliser des emprunts pour l'année 2015 sur la base de 1,50, 1,53 et 1,54 % en taux fixe sur 15 ans, après négociations avec l'ensemble des banques de la place, bien entendu, et même au-delà puisque nous avons reçu des réponses, notamment d'une banque allemande, sur ces mêmes bases, mais en euros et non en équivalent ou aligné sur d'autres monnaies.

Le taux le plus haut est le taux de l'emprunt EURIBOR à barrière change Euro / CHF, dont je parlais tout à l'heure. Il s'est situé, de mémoire, à 8,45 % l'année dernière. Il a été de 2,47 % jusqu'en 2012 et il a évolué depuis dans des proportions relativement importantes puisqu'il est monté à 8,45 %. C'était à l'époque où nous avons fait le recours comme les autres collectivités contre cet emprunt puisque les contrats ne remplissaient pas les conditions de légalité. Les tribunaux l'ont reconnu à l'égard des recours déjà formulés par plusieurs collectivités en France. Nous attendons donc, avec impatience, le résultat du recours que nous avons déposé. Voilà les deux extrêmes avec un emprunt très particulier qui représente une part relativement faible de notre encours mais qui, pour autant, est celui qui présente les risques que vous connaissez.

M. TOURENNE, Président : M. HUBERT.

M. HUBERT : J'ai bien compris que l'emprunt indexé sur la monnaie suisse était le plus élevé mais en dehors de celui-là, on a une part sécurisée représentant 266 M€. Dans ces 266 M€, il y a des taux fixes et c'est sur ceux-là qu'il m'importe aussi de savoir quels sont les taux les plus élevés.

M. THEAUDIN : Je vais essayer de demander au directeur des finances s'il a les chiffres avec lui. Je vous ai donné tout ce que j'ai déjà en tête. J'ai fait le maximum. Je vous prie de m'excuser de ne pas en avoir davantage en réserve et je vais essayer de savoir ce qu'il y a en vitrine.

M. TOURENNE, Président : Merci. Nous vous donnerons donc cela en cours de séance. Comme c'est un donné acte, cela peut se faire à tout moment. Juste un vote sur la délégation donnée au Président de contracter les emprunts dans le cadre de l'enveloppe qui est votée par l'Assemblée. Sur ce dernier point, je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

Rennes, le

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au responsable du Service de l'Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance vendredi 27 février 2015

5^e COMMISSION - THÉMATIQUE 5 - POLITIQUE 51 - RAPPORT 51-4

REMISE GRACIEUSE DE DETTES

M. THEAUDIN donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Le deuxième rapport que je vous présente ce matin concerne les remises gracieuses de dettes. Je ne rappelle pas les conditions. L'Assemblée est suffisamment éclairée puisque nous les votons et les abordons à chaque session. Par conséquent, les conditions sont parfaitement connues de chacun d'entre nous et les propositions qui sont faites aujourd'hui par les services à notre Assemblée, concernent un coût de remise pour la session qui serait de 5 969,25 €.

Concernant deux dossiers pour lesquels les difficultés financières des personnes concernées conduisent à donner un avis favorable au non-recouvrement des sommes et trois propositions de refus puisque les personnes disposent de ressources suffisantes pour faire face au remboursement qui est demandé.

L'observation qui a été faite en commission et que nous répétons à cette occasion, est d'attirer une nouvelle fois l'attention de l'ensemble des services sur le fait qu'il y a des situations dans lesquelles les versements durent trop longtemps avant qu'on ne s'aperçoive que c'est un dû. En même temps, je connais la vigilance des services pour vous rappeler - si vous l'acceptez - qu'un dossier parmi des milliers représente un pourcentage extrêmement faible de cas sur lesquels nous avons à intervenir. Il faut remercier les services de ne pas en avoir davantage parce que sur un ensemble aussi conséquent de dossiers, il peut toujours y en avoir qui passe sans que ce soit une absence de vigilance. Dans la masse, ce type de problème n'est pas exclu.

C'est sur demande des intéressés. Nous ne prenons pas l'initiative de cette démarche et nous répondons à une demande. Par contre, une fois que la remise gracieuse est accordée, elle l'est.

M. TOURENNE, Président : Vous avez deux types de procédures en matière de dettes qui ne sont pas réglées. Il y a les admissions en non-valeur quand le perceuteur, le trésorier ou le comptable départemental constatent que les familles ne peuvent pas payer et que, sur plusieurs exercices, on a reporté puisque vous savez qu'on inscrit sur le budget lorsque le titre de recettes est établi ; pas quand la somme est encaissée. Si bien que nous pouvons transporter, pendant quelques années, des sommes virtuelles.

Elles n'ont pas été encaissées. L'admission en non-valeur consiste donc à dire : on va rétablir les faits et on va inscrire en dépense ce qui n'a pas été encaissé. Cela n'interrompt pas pour autant les poursuites. Lorsque la personne revient en meilleure fortune, qu'elle a meilleure volonté ou lorsqu'elle a enfin cédé aux injonctions, on encaisse la somme. Par contre, la remise gracieuse, est une décision de l'Assemblée qui dit : on ne va pas récupérer ces sommes parce que les familles en question sont en difficulté. Je voudrais attirer votre attention sur un point : M. THEAUDIN a souligné que ce n'était qu'un cas. Nous avons, par exemple, 16 000 bénéficiaires du RSA soit un cas sur 16 000. Ceci étant, nous en avons régulièrement et nous savons bien que le mode de gestion du RSA passe par plusieurs arcanes. A savoir que c'est le Département qui paie mais c'est la CAF qui instruit. C'est elle qui a les fichiers. Nous ne les avons qu'après lorsque la CAF veut bien nous les fournir. Il est, par conséquent, impossible de contrôler que les sommes versées sont bien dues. Il est arrivé - ce n'est plus le cas car la une vigilance est accrue - qu'on ait eu des versements indus de l'ordre de six, huit mois, voire davantage, dépassant l'année.

Comment voulez-vous récupérer auprès de gens qui sont bénéficiaires du RSA des sommes qui peuvent être considérables alors qu'ils ont déjà à peine de quoi vivre ? Il faudrait sans doute que les procédures ou les modalités de versement du RSA soient un peu modifiées et simplifiées. Voilà un cas de simplification à étudier. Je mets donc aux voix le rapport présenté par M. THEAUDIN. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

M. THEAUDIN : M. le Président, avec votre autorisation, je reviendrai un tout petit instant sur les remises gracieuses, compte tenu des procédures dans lesquelles nous nous inscrivons pour le versement - notamment du RSA – afin de rappeler que j'avais souhaité - mais peut-être faut-il remettre ce dossier sur le métier pour le faire progresser - que l'organisme qui verse soit partenaire de la remise gracieuse puisque c'est nous qui payons quand il commet une erreur. La convention avec la CAF mériterait d'être réinterrogée. Je l'ai déjà dit dans cette Assemblée. Je me permets de le redire aujourd'hui. Lorsqu'il y a une erreur de commise, le Département ne doit pas être le seul à contribuer. L'organisme qui l'a commise doit partager avec le Département la charge correspondante. Ils interviennent en notre nom. Nous sommes donc forcément associés à la chose, mais pas seulement et pas tout seuls. Pardon d'avoir fait cette précision, mais je l'avais déjà évoquée. Il faudra dans la convention future que ce soit rediscuté.

Rennes, le
Pour extrait conforme
*Pour le Président et par délégation
L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du vendredi 27 février 2015

5^e COMMISSION - THÉMATIQUE 5 - POLITIQUE 51 - RAPPORT 51-1

COMMUNICATION

M. THEAUDIN donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Pour la communication, vous avez vu, comme chaque année, un long rapport. C'est nécessairement long parce que cela recouvre la plus grande partie des politiques menées, poursuivies ou qui vont être initiées au cours de l'exercice par le Département. Nécessairement, il y a un développement en matière de communication qui est relativement important dans le rapport qui vous est présenté.

Il commence, bien entendu, par les dispositions qui consistent à faire connaître le nouveau Département puisqu'on va passer du Conseil général au Conseil départemental. Il y a de nouvelles conditions d'élection. Vous en savez plus que tout autre. Il y a le changement de nom des conseils généraux. Tout cela est une communication institutionnelle mais il est nécessaire de le faire pour que nos concitoyens, bien entendu, s'y retrouvent et, si possible, se sentent concernés pour aller voter au mois de mars.

Le deuxième axe important qui sera développé au cours de l'année 2015 est l'information et l'aide à apporter aux usagers. C'est la continuité de la mise en œuvre du plan « on se connaît » au cours de cet exercice. Vous connaissez le nombre d'actions qui ont été engagées. Nous sommes au-delà de 60. Par conséquent, les améliorations qui vous avaient été présentées sont, pour une partie, déjà réalisées. Les autres sont en cours d'exécution et vont permettre d'atteindre les objectifs qui avaient été fixés.

La contribution de la communication à la réécriture de certains courriers et formulaires sera poursuivie en associant les usagers, de telle manière à rendre le plus lisible et accessible possible par la plus grande partie de nos concitoyens, les textes qu'on leur adresse. En les associant à la rédaction, on atteint donc mieux l'objectif que s'il est rédigé de façon seulement administrative.

En termes de mobilité, il est désormais possible de demander de payer en ligne la carte de transport. Bien entendu, cette démarche va se poursuivre et s'amplifier dans divers domaines au cours de l'exercice 2015 ainsi que vous l'explique le rapport qui vous est présenté.

En matière d'information routière, c'est un des postes sur lesquels le nombre d'appels est le plus conséquent. Nos concitoyens sont intéressés par l'état des routes,

bien entendu. La période hivernale s'y prête tout particulièrement. Il y a aussi ce qui concerne les transports scolaires. Pour l'anecdote, les collégiens ne sont pas les derniers à appeler lorsque le temps devient mauvais et qu'il y a des départements en vigilance orange, pour savoir si les cars circuleront le lendemain. Je vous laisse deviner ce qui supporte leurs préoccupations. C'est forcément de savoir s'ils pourront bénéficier des heures d'enseignement habituel auxquelles ils tiennent particulièrement.

Facebook et Twitter ont un nombre de fans ou d'abonnés relativement important pour le Département. On améliorera aussi la qualité de la signalisation routière au cours de l'exercice 2015.

L'accompagnement des politiques publiques notamment dans le domaine de l'enfance et de la famille pour tout ce qui concerne la PMI et l'accueil du jeune enfant, la politique maternelle et infantile, bien entendu, dans le domaine des jeunes. Les actions de communication relatives au dispositif que vous connaissez se maintiendront et seront poursuivies. Dans l'action sociale, deux domaines seront privilégiés : la promotion des services qui facilitent le maintien à domicile des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap, et la mise en œuvre du plan précarité pauvreté pour faire connaître le service « info social en ligne » auprès de la population en situation de non-recours. C'est un service déjà connu est très utile. Plus il sera connu et plus nos concitoyens auront la possibilité d'obtenir les informations et les réponses qu'ils attendent.

En matière de routes et de transport, le plan de relance que nous avons adopté justifiera de communiquer sur les chantiers ouverts au cours de l'exercice 2015. Ils seront forcément plus nombreux que les autres années, compte tenu des dispositions que nous avons prises en commun en matière de crédits ouverts dans ce domaine.

L'équilibre du territoire concerne l'aide et le soutien aux territoires. Le « bouclier rural » justifiera, là aussi, une communication pour que les collectivités puissent s'en saisir. L'offre d'ingénierie territoriale proposée par le Département devra aussi être promue pour que les collectivités puissent utiliser cette proposition.

Plusieurs autres sujets seront valorisés, notamment l'aide apportée aux territoires dans le cadre du plan de relance ; mais aussi l'accès au haut et au très haut débit. M. FEUVRIER vous a fait part de cette politique. Je ne la détaille pas mais je rappelle simplement qu'il y aura matière à communiquer sur ce point. Sur l'habitat également, compte tenu de l'ensemble des crédits affectés à cette politique, plus importants que les autres années pour les mêmes raisons que celles que j'évoquais tout à l'heure.

Dans le domaine de l'économie et de l'emploi, c'est notamment tout ce qui concerne les thèmes qui concentreront les actions de communication sur le secteur du bâtiment, sur les travaux publics, mais aussi sur les grands équipements, le stade Robert Poirier, sur la politique relative aux espaces naturels et sensibles, sur une politique qui a fait l'objet de plusieurs décisions de cette Assemblée sur la réduction des déchets. Chacun a bien conscience que c'est l'action conjuguée de l'ensemble des partenaires qui pourra permettre d'atteindre les objectifs de réduction de déchets auxquels nous souhaitons arriver rapidement.

Puis, la communication interne pour rapprocher la formation territorialisée des agents, rendre compte de l'avancée des démarches d'amélioration et de la relation de l'usager et le progrès de la qualité de vie au travail. Sujet extrêmement important dont reparlera tout à

l'heure Mme HUON dans le rapport sur le personnel départemental. Accompagner l'encadrement dans sa mission de transmission de l'information et d'animation du dialogue avec les équipes. Tout cela dans la communication interne représente un travail considérable qui sera poursuivi et amplifié. Enfin, améliorer la communication interne relative aux ressources humaines avec le souhait de faire vivre le lien social et le dialogue qui sont deux éléments constitutifs des rapports à établir à l'intérieur de la collectivité avec toute l'importance que l'on y attache, comme vous le savez.

Le budget qui permet de remplir l'ensemble de ces objectifs et de chacune des missions et dossiers que j'ai évoqués s'élève à 1 746 068 €. Ce budget est en baisse de 0,33 % par rapport à l'année dernière. Il se situe, à quelques euros près, à la hauteur de ce qu'il était en 2010. Voilà, M. le Président, l'ensemble des éléments rapidement parcourus d'un rapport extrêmement riche et dense dont chacun se plaît à constater les effets sur le terrain, au fur et à mesure de leur mise en œuvre. Bien entendu, il peut porter parfois à critique à la communication parce que c'est le sujet le plus sensible sans être pour autant justifié.

M. TOURENNE, Président : Qui demande à intervenir ? Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Avec tout le respect que nous vous devons, M. le Vice-président, nous avons du mal à croire qu'avec tout ce que vous annoncez en matière de communication, le budget 2015 sera en baisse par rapport à 2014. Comme nous n'avons pas le détail du budget consacré à chacune des actions que vous nous annoncez, notre vote sera un vote d'abstention. Je précise aussi que lorsque vous dites qu'il faudra resserrer la communication sur le cœur des compétences du Département, avec la loi telle qu'elle est en train de se dessiner, à part le développement économique qui, en effet, est fléché maintenant vers la Région - ce ne sera pas sans conséquence - les transports scolaires et interurbains, si la loi reste en l'état, les compétences du Département resteront à peu près les mêmes qu'aujourd'hui. Nous avons cependant vraiment du mal à croire qu'avec tout ce qui est annoncé, on pourra avoir une baisse du budget communication mais ce sera une autre affaire.

M. TOURENNE, Président : M. THEAUDIN.

M. THEAUDIN : À défaut de démontrer, vous dites « Je ne crois pas ». C'est votre droit de ne pas croire mais cela ne prouve rien. Nous nous sommes penchés vers d'autres collectivités pour voir quel était le montant de leur budget. Nous sommes effectivement parmi les Départements dont les dépenses de communication sont inscrites sur une seule ligne. Ce n'est pas toujours le cas. Nous ne fragmentons pas. Nous présentons globalement la dépense de communication. Nous nous situons avec un 1,07 € de dépenses par habitant, dans la fourchette la plus basse puisque dans ces chiffres, vous avez notamment « Nous Vous Ille » qui occupe une place d'information. Il est distribué au domicile et le coût de la distribution est relativement élevé avec 500 000 exemplaires quatre fois par an. C'est une part non négligeable de la dépense de communication.

Sur le reste, la possibilité de rester dans l'enveloppe nécessiterait un réexamen en DM. Je ne vous l'ai jamais proposé depuis que le Président m'a fait l'honneur de me confier les finances en 2008. Jamais une augmentation de crédits en DM. Ceux qui sont inscrits ici sont donc ceux qui seront à la disposition de l'ensemble des politiques qu'il

faudra promouvoir selon la présentation faite dans le rapport avec, forcément, une utilisation de ces crédits extrêmement proche de 100 %. Comme vous doutez de tout, je vais en profiter pour vous dire et vous rappeler que lors du discours d'ouverture, vous nous avez dit qu'on ne peut pas apprécier si le budget est celui qu'il fallait construire puisque nous n'avons pas le compte administratif et il est donc trop tôt pour le voter. Nous sommes, en plus, à quelques semaines des élections. Ce n'était pas le moment de le faire. Mme DAUCÉ venait de nous expliquer qu'on le votait trop tard par rapport à d'habitude. Vous, vous dites que c'est trop tôt par rapport à ce qu'il fallait faire. Je ne suis pas sûr que dans les communes, le compte administratif soit prêt pour le début mars au moment du vote des budgets, mais j'irai voir dans certaines collectivités comment cela se passe. Nous ne pouvons pas l'avoir pour le début mars parce que cela prend du temps et parce que les dernières inscriptions qui permettent d'établir les documents ne se déroulent pas dans un timing qui permette d'avoir le compte administratif immédiatement.

Voilà les différentes choses que je voulais vous dire. Bien évidemment, lorsque vous avez des doutes, je voudrais, pour terminer sur vos propos liminaires lors des discours d'avant-hier, vous dire que l'exécution du budget 2014, par rapport à la prévision budgétaire, par rapport au BP, est de 99,3 %. Autant vous dire la sincérité de la prévision budgétaire, tellement elle est serrée, qu'aujourd'hui, on a moins de 1 % d'écart entre la réalisation et la prévision budgétaire. Il n'y a donc aucune raison pour que, cette année, nous soyons dans des dispositions différentes. Le budget a été construit avec le même sérieux, avec la même volonté et avec nécessairement des crédits qui, face à des recettes qui diminuent, vont faire l'objet d'une vigilance dans leur utilisation encore accrue s'il est possible d'accroître ce qu'on fait déjà.

M. TOURENNE, Président : Merci. Mme DAUCÉ.

Mme DAUCÉ : Mon groupe s'abstiendra également sur ce rapport eu égard à votre politique qui n'est pas la nôtre sur toute l'action communication : « On se connaît », etc...

M. TOURENNE, Président : Je peux comprendre. Il me semble que quand j'étais dans l'opposition, j'ai très peu voté de budgets de communication. Cela me paraît tout à fait normal qu'il puisse y avoir entre nous des divergences. Il est probable que vous n'auriez sans doute pas à mener les mêmes actions. Quoique, on peut toujours imaginer que cela aurait pu être différent. Par contre, nous dire « Je ne vote pas parce que je pense que cela va être plus cher », m'amène à vous remercier de l'hommage que vous nous rendez. Puisque ce sont des crédits qui sont inférieurs de ceux de l'an dernier. Avec ceux-ci, on a réussi à faire tout le programme de communication que nous avions envisagé.

Nous sommes donc particulièrement économies. Je vous remercie de le reconnaître de façon indirecte et implicite et surtout de rendre hommage à nos services qui font un travail remarquable avec peu d'argent et qui ne s'en plaignent même pas. Il faut remarquer, parfois, qu'ils sont moins bien lotis que dans d'autres Départements et dans d'autres collectivités. Ils réussissent véritablement des prodiges. Et puis, vous noterez également - vous ne le direz pas, je l'entends bien - qu'il y a un concours dans le « Canard Enchaîné », si vous le lisez de temps en temps, qui est « Ma binette partout » où on comptabilise le nombre de photos de présidents, de parlementaires qui figurent sur les documents qu'ils publient. Vous admettrez que je ne figurerais jamais à ce palmarès. Je mets donc aux voix le rapport qui a été présenté par M. THEAUDIN.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? 16 abstentions. Qui est pour ? 32.
Le rapport est donc adopté.

Rennes, le
Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
*L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du vendredi 27 février 2015

5^e COMMISSION - THÉMATIQUE 5 - POLITIQUE 51 - RAPPORT 51-2

BÂTIMENTS

M. THEAUDIN donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Le rapport sur les bâtiments et les bâtiments départementaux est un rapport extrêmement important puisqu'il concerne plus de 700 000 m² de surface de bâtiments appartenant au Département répartis sur 350 sites et montrant là, bien entendu, l'importance de la présence du Conseil général et de ses services sur l'ensemble du territoire départemental. Il faut ensuite ajouter, depuis 2009, les différents sites du SDIS pour 90 000 m² sur 98 sites.

La politique patrimoniale du Département s'articule sur trois axes principaux : structurer et adapter le patrimoine, maintenir la qualité d'usage de l'ensemble de son parc et améliorer l'accessibilité des immeubles à tout type de handicap. Le projet de budget 2015 s'élève à 36,5 M€ en investissement. Il confirme la volonté de renforcer les investissements au travers, notamment, de son patrimoine bâti. Je n'y reviens pas. Nous l'avons déjà expliqué lors de cette session.

Le budget intègre l'effort soutenu de la collectivité au profit des collèges avec un programme pluriannuel de maintenance. 2015 verra le démarrage des travaux de restructuration de celui des Gayeulles. Cela va se passer dans les tout prochains jours. La poursuite des travaux de restructuration et d'extension du collège Gérard de Nerval à Vitré, Théophile Briant à Tinténiac et la livraison de l'extension du collège de Janzé.

Le budget de fonctionnement s'établit à 9,3 M€, sachant qu'à partir du 1^{er} janvier 2015, c'est le Département qui gère le dossier pour le gaz et la fourniture de gaz dans les collèges puisque nous avons décidé d'un achat par le Département du gaz au lieu d'un achat directement effectué par les établissements. Cela a permis d'économiser environ 20 % de la facture de gaz par la consultation. L'appel d'offres a donc été réalisé.

Parallèlement à la réalisation des travaux sur le parc immobilier, il a été mis en place un outil de gestion de projet permettant d'assurer la programmation des travaux sur l'ensemble du patrimoine et d'avoir une traçabilité de tous les investissements. C'est un dossier qui nous préoccupait parce que la lisibilité devait être accrue de ce que nous faisions et de ce qu'il fallait faire. On a aujourd'hui l'outil et c'est quelque chose d'important qui était attendu.

Sur les investissements immobiliers, les collèges représentent 16,8 M€. Vous vous souvenez que l'an dernier, la part essentielle des dépenses d'investissement était pour le collège de Crevin qui, à lui seul, représentait presque 7 M€.

Au travers du plan de relance, de nombreuses actions vont être menées. Pour maintenir la qualité d'usage du patrimoine, notamment la réfection de la toiture-terrasse du collège du Rhei, la réfection complète du bardage des locaux du collège Beaumont à Redon, le remplacement des menuiseries extérieures du collège de Retiers ou l'amélioration des conditions d'accueil, l'agrandissement de la demi-pension à Bruz, le réaménagement de l'ex-internat du collège de Bain-de-Bretagne ou l'isolation thermique du collège Gandhi à Fougères. Vous voyez que le programme est relativement important. Il est ambitieux et justifiera une mobilisation extrêmement forte des services car ce sont des dossiers lourds à monter et des nombreuses consultations à organiser. Vous savez, comme tout un chacun, la difficulté pour rester dans un planning compatible avec l'exercice.

Des études vont, par ailleurs, être initiées sur le collège de Bain-de-Bretagne dans le prolongement des travaux de maintenance réalisés depuis trois ans. Ce sera également le cas pour les établissements dans lesquels les projections d'effectifs mettent en avant un dépassement prévisionnel des capacités. C'est le cas de Romillé, Montauban et Maure-de-Bretagne. A cet instant, j'en profite pour rappeler aux collègues que les trois jurys de concours de ces trois établissements vont être organisés au mois de mars. Je sais bien qu'il y a d'autres préoccupations mais il y a une obligation : que les jurys de concours puissent se dérouler pour rester dans le planning prévu et retiennent les maîtres d'œuvre permettant de conduire les restructurations attendues avant que les effectifs n'arrivent. Si nous prenons du retard, nous ne serons pas dans le timing prévu. J'invite donc celles et ceux qui sont membres des jurys de bien vouloir maintenir cette inscription prioritaire dans leurs agendas.

Enfin, le Département mettra en place dans certains établissements, des mesures complémentaires pour permettre d'avoir des modulaires de qualité, tel que cela a déjà été effectué dans certains collèges. Retiers ou Maure ont, par exemple, bénéficié de ce dispositif. Châteaugiron aura quatre salles mises en place au début de cette année. Il y a ensuite une inscription budgétaire à hauteur de 595 000 € pour l'année 2015 sur la possibilité de créer neuf salles de classe au cours de l'exercice.

Enfin, les collèges bénéficient de mesures transversales. C'est un programme de renouvellement des équipements immobiliers. Le crédit inscrit est de 544 000 € et un programme pluriannuel de maintenance augmenté significativement grâce au plan de relance puisque nous avons inscrit 6,5 M€. Les collèges bénéficient d'une situation privilégiée. Si des nécessités se révélaient en cours d'exercice, nous pourrions regarder comment la répartition en interne des crédits d'investissement répondrait à cette demande supplémentaire.

La modernisation des locaux de services avec un crédit à hauteur de 5,6 M€. L'année 2015 va voir la construction du CDAS de Vitré se prolonger et se poursuivre puisqu'elle est démarrée depuis quelques semaines maintenant. La livraison devrait intervenir au dernier trimestre de l'année 2015. La construction de celui de Bain-de-Bretagne s'inscrira dans le prolongement de l'agence départementale existante. Puis, bien entendu, l'acquisition de

locaux actuellement propriété de la ville de Fougères, qui sont indispensables pour agrandir celui situé dans cette ville. Les négociations qui ont été un peu difficiles sont en passe de pouvoir aboutir, permettant d'atteindre l'objectif. Enfin, le problème du CDAS de Thorigné avec les difficultés rencontrées sur le site devra faire l'objet d'une décision au cours d'une réunion qui se déroulera la semaine prochaine.

S'agissant des centres d'exploitation, celui de Saint-Méen-le-Grand va être relogé sur le site. La consultation des entreprises va intervenir cette année. Les centres de Maure et de Pipriac seront également relogés dans un centre neuf. Enfin, il faut souligner l'effort du Département pour le maintien de la qualité d'usage de son patrimoine : 1,6 M€ dédié en 2015 aux travaux de maintenance des locaux au travers d'une programmation pluriannuelle sur trois ans.

Les équipements structurants sont, notamment, le stade d'athlétisme pour lequel en investissement une inscription de 2,3 M€ va être portée dans le budget qui vous est proposé. Je laisserai M. CHENUT parler du SDIS tout à l'heure et reprendre ce paragraphe sur son investissement. Pour les raisons que j'ai déjà évoquées, je ne peux le présenter. En dépenses de fonctionnement, le budget s'établit à hauteur de 9,3 M€. Il intègre les crédits gaz dont je parlais tout à l'heure et les dépenses liées à l'exploitation du stade d'athlétisme qui va être mis en service dans les semaines qui viennent.

La poursuite de la maîtrise du budget de fonctionnement va permettre de mettre cette année comme objectif principal, l'optimisation des contrats avec les fournisseurs d'énergie. Après le gaz, ce seront les fournitures électriques. Bien entendu, dans ce domaine, nous n'attendons malheureusement pas - nous pouvons toujours espérer - des économies à la hauteur de ce que nous avons pu réaliser sur le gaz.

Ensuite, la mise en place de contrats de maintenance communs entre le patrimoine du Département et celui du SDIS.

Voilà, M. le Président, l'ensemble des éléments qui, dans ce rapport, montrent quelle va être l'activité sur la partie patrimoniale de notre Département au cours de l'année 2015. J'attire votre attention sur la charge que cela va représenter pour les services qui ont une responsabilité toute particulière en raison des crédits qui s'inscrivent à partir du plan de relance sur les dossiers qu'ils vont avoir à conduire.

M. TOURENNE, Président : Demandes d'intervention ? M. CHENUT sur la partie SDIS.

M. CHENUT : Quelques éléments qui s'inscrivent dans une déclinaison de la récente actualisation du programme pluriannuel d'investissement dont nous savons qu'il a pu être repassé lors de notre séance précédente à hauteur d'environ 90 M€ sur la période à venir. Parmi les événements les plus marquants de l'année à venir, deux opérations majeures sur Fougères et Rennes le Blosne ; l'opération de restructuration du site de Moulins de Joué et Saint-Méen-le-Grand ; la construction des centres de Janzé, de Liffré et de Vernois-sur-Seiche. Le tout pour un total sur l'investissement en 2015 de plus de 12 M€, conformément au schéma directeur et à la programmation pluriannuelle récemment réactualisée.

M. TOURENNE, Président : Y a-t-il des interventions ? Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Parmi les axes de cette politique patrimoniale du

Département, il y a l'amélioration de l'accessibilité des immeubles à tout type de handicap. Or, l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public a créé les agendas d'accessibilité programmée. Les structures ont donc jusqu'au 27 septembre 2015 pour déposer cet agenda qui doit être validé par le Préfet. C'est donc un énorme travail à réaliser par les établissements, en particulier qui reçoivent du public. Quant on voit, en effet, tous les établissements qui peuvent être concernés au titre du Département, je voulais simplement savoir comment les choses se mettent en place pour être prêt au 27 septembre.

M. TOURENNE, Président : M. THEAUDIN.

M. THEAUDIN : Merci de poser cette question. Cela me permet de préciser, effectivement, les choses sur ce point. L'ordonnance du 26 septembre 2014 nous impose de déposer des agendas d'accessibilité programmée (ad'ap) avant le 26 septembre 2015 dans le cas d'un patrimoine complexe. Ce qui est notre cas. L'ad'ap portera sur deux ou trois périodes de trois ans soit neuf ans au total. Nous sommes actuellement en phase de rédaction du cahier des charges visant à retenir un prestataire pour effectuer le travail d'état des lieux de l'accessibilité des handicapés sur notre patrimoine avec des propositions d'intervention échelonnée sur le délai qui vient d'être indiqué. À noter que ce diagnostic initial servira de base à la mise au point de notre ad'ap et s'appuiera sur celui déjà réalisé en 2010 par un cabinet externe.

Il y a donc déjà une partie du travail qui a été réalisé ; lequel avait identifié des travaux à effectuer sur notre patrimoine à hauteur de 15 M€ pour l'ensemble de nos bâtiments. 15 M€ sur 9 ans : je vous laisse faire la division pour savoir quel est, bien entendu, le rythme auquel il faudra engager les travaux et, en même temps, mettre les crédits en place, sachant que ces évaluations de montant de dépenses sont à prendre avec beaucoup de précautions.

Un Département avait fait la même démarche. Il a constaté qu'au moment de la réalisation des choses, cela a coûté le double que ce que les prévisions avaient laissé entendre. Là encore, le délai est donc une manière de permettre d'échelonner les choses et de les rendre intégrables dans les budgets qui viennent. Le travail est donc en cours et va permettre d'atteindre les objectifs dans les délais prévus.

M. TOURENNE, Président : Je mets aux voix le rapport présenté par M. THEAUDIN. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

Rennes, le

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du vendredi 27 février 2015

5^e COMMISSION – THEMATIQUE 5 – POLITIQUE 51 – RAPPORT 51-3

SYSTEMES D'INFORMATION

M. THEAUDIN donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Sur les systèmes d'information, sujet qui n'est pas banal dans la politique de notre institution puisqu'aujourd'hui, quel est le service qui n'utilise pas l'informatique, quel est le service qui n'est pas en réseau, le service dont les outils ne sont pas dépendants d'une qualité à la fois de matériel et de logiciels permettant d'atteindre les objectifs fixés donc même si ce rapport n'est pas très long puisqu'il porte sur deux pages, son importance est capitale pour le fonctionnement de notre institution et pour les rapports que nous avons avec nos concitoyens.

À partir de là, je voudrais vous dire que l'année 2015 sera l'année qui va conduire et permettre de conduire la réflexion spécifique sur les infrastructures informatiques et qui permettra de mettre en place un nouveau schéma directeur avec les premières actions qui pourront être initiées dans la seconde partie de l'année et sur la période ensuite, puisque le plan s'étalera sur la période 2015-2018 sur les quatre exercices qui nous attendent.

Un effort réaffirmé en faveur de l'amélioration de la relation avec les usagers et une appropriation des outils internes sera une des priorités conduites pendant l'exercice 2015, il s'agira avant tout de poursuivre les actions permettant de simplifier les échanges, on en parle beaucoup, mais il faut le faire, même si on ne le fait que pas à pas, il faut chaque année veiller à ce que nous progressions dans ce domaine. Et il faudra là explorer davantage les atouts de l'orientation « guichet unique » dont chacun connaît les vertus et qui doit être absolument consolidée.

Seront principalement concerné la Gestion Relation Citoyen (GRC) qui rentrera dans une phase de consolidation et d'élargissement du périmètre de ses prestations. Le site internet du Département poursuivra sa refonte afin d'accroître son attractivité et la mise en œuvre du projet d'imprimé unique mis à disposition de nos concitoyens. Dans un cadre de relations entre les services du département et la paierie départementale, le PESV2 (Protocole d'Echange Standard d'Hélios Version 2), la relation avec les DRFIP (Direction Régionale des Finances Publiques) et la dématérialisation des

processus comptables, sera poursuivie, c'est quelque chose qui n'apparaît pas dans notre quotidienneté à nous, mais dans celle des services, et c'est quelque chose d'important.

Côté prestations directes à l'usager, la prise en charge PAPH (Personnes Agées et Personnes Handicapées) sera améliorée grâce à la mise en œuvre d'une codification des pathologies et la PMI (Protection Maternelle Infantile) commencera à déployer un nouvel outil sur ses processus non encore informatisés, vous voyez que là aussi le programme est important et va demander à la fois disponibilité et énergie.

En ce qui concerne l'aide au bon fonctionnement des services, une démarche d'urbanisation. L'urbanisation, c'est la simplification des systèmes d'information, par conséquent, on va là bien dans le sens que j'évoquais tout à l'heure, sera lancée au cours de l'exercice 2015.

Un parc d'équipements considérable sera maintenu et rénové, modernisé pour le système d'information éducation, c'est la troisième phase qui arrive comme pour celui des élèves boursiers en 2015, ainsi que les assistants familiaux. Pour être très concret, en 2015, ce sont près de 2 500 nouveaux PC qui seront mis en service et le renouvellement des équipements pour les assistants familiaux sera achevé avec la troisième phase de dotation de 190 PC à destination des élèves boursiers de sixième, un dispositif actualisé proposera un modèle d'équipements favorisant des usages mobiles et des contenus pédagogiques réajustés aux besoins. Enfin, le rythme des dotations dans les collèges a été renforcé en 2014 grâce à un PPI (Programmation Pluriannuelle des Investissements) exceptionnel, puisque 1 M€ supplémentaire y avait été consacré et cela permet de compenser le retrait des PC les plus anciens dans les établissements tout en augmentant progressivement le nombre moyen d'équipements par établissement et on devrait arriver à un PC pour cinq élèves en moyenne.

Modernisation des infrastructures du système d'information : le renouvellement des matériels nécessaires au fonctionnement sécurisé des applicatifs va se poursuivre en application avec l'évolution des besoins de la collectivité et en cohérence avec les prochaines recommandations du schéma directeur dédié aux infrastructures.

Voilà M. le Président, l'ensemble des orientations pour le système d'information pour l'exercice 2015 qui correspond à un budget en fonctionnement de 2,9 M€ et un budget en investissement de 6,3 M€.

M. TOURENNE, Président : Merci. Demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

Pour le Président et par délégation

*L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation*

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du vendredi 27 février 2015

5^e COMMISSION – THEMATIQUE 5 – POLITIQUE 51 – RAPPORT 51-4

MOYENS GENERAUX

M. THEAUDIN donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

D'abord affirmer que le budget alloué aux moyens généraux, destinés au fonctionnement de nos services, a subi l'application de la règle générale et donc, le budget est quasiment identique à ce qu'il était en 2014. L'objectif étant constamment de faire plus avec les mêmes moyens et, vous verrez tout à l'heure, qu'on est bien dans cette logique.

Il s'agit là d'apporter le meilleur service à l'usager avec un objectif constant de maîtrise des coûts, et l'actualité en est sans cesse réaffirmée, et une nouvelle organisation des services logistiques avec la mise en place d'un guichet unique le 7 janvier 2015 en sont les illustrations.

Quels sont les principaux axes de dépenses pour l'année 2015 ? Les prestations de nettoiement des bâtiments représentent 1 185 000 € dont 1 090 000 € prévus pour les prestations externalisées, celles qui donnent lieu à consultation d'entreprises soit une augmentation de 3,8 % parce qu'il y a intégration de bâtiments supplémentaires à prendre en charge au titre de ce nettoiement. En même temps, parce que les agents du Département qui intervenaient à ce titre ayant pris leur retraite, le chapitre du personnel se trouve diminué par là même du montant des salaires correspondants.

Une inscription de 95 850 € est consacrée aux associations d'insertion, vous savez que ce sont les remplacements qui sont effectués par les associations d'insertion lorsque le personnel départemental est absent et je vous rappelle que nous avons décidé de raccourcir le délai dans lesquels intervient le remplacement, c'était trois semaines précédemment, ce sera deux semaines à l'avenir, mais le périmètre n'est plus le même compte tenu du passage d'un certain nombre de bâtiments en direction des appels d'offres et non plus en gestion interne.

Les opérations de déménagement concernent un projet en particulier, celui du CDAS (Centre Départemental d'Action Sociale) de Vitré dont la livraison devait intervenir à la fin d'année et donc un crédit est inscrit à hauteur de 20 000 € pour permettre de faire face aux frais du déménagement, cela ne veut pas dire bien entendu, mais vous l'imaginez forcément, que ce sera le montant exact qui sera dépensé, on essaiera comme toujours de faire moins.

Gestion de la flotte automobile : la réparation des véhicules affectés à la direction des moyens généraux est réalisée par le parc départemental lorsqu'il s'agit des moyens affectés à la partie centre du département ; sur les agences les plus éloignées, ce sont des garages avec lesquels nous avons des marchés spécifiques, c'est le cas notamment pour Vitré, Redon et Montfort, le budget qui vous est proposé est identique à l'année dernière, soit 232 000 €. Les dépenses de carburant ont été constatées à la baisse au cours de l'exercice 2014, pour des raisons que chacun a pu constater à la pompe ces dernières semaines et nous avons enregistré une diminution de 2,5 % sur l'ensemble de l'année et moins de 5 % par rapport à l'année précédente, vous voyez que c'est quand même relativement conséquent compte tenu de l'ensemble des véhicules qui se trouvent être les véhicules du Département.

L'acquisition d'un logiciel de gestion de la flotte automobile fin 2014 nous permettra d'analyser plus finement l'utilisation des véhicules et de faciliter les décisions d'achat. Enfin, sur l'exercice 2015, il est prévu d'acquérir quatre véhicules électriques dans le cadre du plan climat énergie. Le Département apporte sa contribution à l'environnement en se lançant dans l'acquisition des premiers véhicules électriques qui vont venir s'intégrer à la flotte des véhicules au sein du Département avec l'achat de ces quatre véhicules.

Concernant l'imprimerie départementale, le budget de l'imprimerie est de 745 000 €, il sera en réduction de 3,9 % par rapport à 2014, grâce à un recours encore plus maîtrisé à l'externalisation des prestations. Mieux on organise l'ensemble des demandes formulées par les services, plus on peut les programmer en interne et moins on a besoin de recours à l'externe donc c'est cette programmation qu'il va encore falloir renforcer de telle manière à diminuer le recours à l'externalisation et diminuer l'utilisation des crédits pour faire les économies qui sont attendues.

La mise en place de copieurs d'étage en remplacement des imprimantes individuelles génère aussi des économies donc c'est une politique qui va se généraliser progressivement. Et en investissement, le maintien des matériels une année supplémentaire va permettre de faire des économies puisque l'état des matériels, après avoir constaté de façon extrêmement précise les choses, permet d'envisager de les maintenir une année de plus sans engager des difficultés de fonctionnement avec des matériels qui deviendraient obsolètes en cours de l'exercice. C'est donc à ce titre-là 17 % d'économies qui peuvent être réalisées et vous voyez bien qu'on fait feu de tout bois pour faire des économies dans tous les domaines pour les raisons que vous savez.

En matière de courrier, ce sont les mêmes enveloppes que l'année dernière qui vous sont proposées avec une petite inquiétude, il faudra demander à chaque service une vigilance toute particulière. Car si les volumes inscrits pour l'ensemble du Département : 650 000 € et 75 000 € pour la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) sont à la hauteur de 2014, le timbre, entre-temps, a augmenté donc il va falloir que chacun fasse un effort pour rester dans l'enveloppe et donc faire en sorte de réduire au maximum des courriers, qui si de temps à autre, il a pu arriver qu'ils soient doublonnés, il faudra nécessairement éviter de le faire pour faire en sorte de rester à l'intérieur de cette enveloppe de crédit.

Mais en même temps, des économies seront réalisées dans le cadre d'une mutualisation des navettes de livraison avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) sur l'ensemble des départements et donc en mutualisant, on va forcément générer à la fois le SDIS, mais pour nous aussi, des économies relativement importantes.

En matière d'achat, c'est le marché de la signalétique qui va se poursuivre, huit sites ont déjà été réalisés et quatre vont être mis en œuvre cette année. J'attire quand même l'attention sur la réflexion nécessaire à conduire avant de mettre en place cette signalétique sur les quatre secteurs dans lesquels cela doit être implanté cette année, en raison d'un certain nombre de changements de noms susceptibles d'intervenir. Le Conseil général devient Conseil départemental, etc., je vous passe la litanie qui pourrait être longue et donc avant de se lancer dans une signalétique qui reproduirait ce qu'on a fait l'année dernière, il y a matière à s'interroger sur ce qu'elle devra être en raison de ces changements.

À souligner encore la maîtrise des dépenses en fournitures de bureau puisque pour l'ensemble des services du Département, le budget est réduit de moins 15,8 % par rapport à 2013 pour l'année 2015.

En investissement, l'achat de mobilier de bureau, matériel et outillage technique est prévu à hauteur de 330 000 €, ils s'inscrivent pleinement dans l'objectif d'amélioration des conditions de travail des agents, c'est la priorité visée. Voilà M. le Président, l'ensemble des éléments concernant ce rapport sur les moyens généraux qui conditionnent la façon dont les agents peuvent travailler et la façon dont l'ensemble de nos services peut agir sur le Département.

M. TOURENNE, Président : Merci. Demandes d'intervention ?

M. LECERF : Merci M. le Président, j'avais juste une petite demande concernant le parc de véhicules. Avez-vous une idée, M. THEAUDIN du nombre de véhicules et de l'âge moyen ? Je m'interroge aussi sur le fait qu'il n'y ait pas de logiciels de gestion parce que c'est vrai que c'est une grande constante en général dès que les parcs sont un peu importants. Est-ce un nouveau logiciel ou le premier logiciel ?

M. THEAUDIN : C'est une amélioration du système de gestion avec un logiciel qui nous permettra d'être beaucoup plus précis que les outils. Vous savez que les outils en matière informatique sont rapidement dépassés donc on s'actualise. En ce qui concerne le parc, je n'ai pas en tête la totalité du nombre de véhicules du parc automobile et de l'ensemble des véhicules du Département, mais on pourra vous le donner. Sans difficulté. L'âge moyen vous sera aussi fourni. Ce que je peux vous dire, mais vous en avez le souvenir, c'est que nous avons augmenté la durée d'utilisation des véhicules d'une année et nous l'avons croisée avec le nombre de kilomètres parcourus donc ce qui déclenche le remplacement des véhicules, c'est soit l'âge du véhicule lorsqu'il est âgé et lorsqu'il a donc une année de plus que précédemment ou lorsqu'il a atteint un nombre de kilomètres extrêmement important. Là aussi, on a fait des économies substantielles en renouvelant le parc de façon moins importante chaque année. Sur les deux autres éléments, on vous les fournira parce que je n'ai pas cela en tête. Je sais, par exemple, que sur le parc départemental, cela doit être 221 véhicules qui sont entretenus sur le parc pour la partie centrale, mais sur l'ensemble du département, il faut recoller l'ensemble des chiffres.

M. TOURENNE, Président : Ce sont les mêmes règles qui président au remplacement des conseillers généraux.

Merci. Je mets aux voix le rapport présenté par M. THEAUDIN, est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

Rennes, le
Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation
L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du vendredi 27 février 2015

5^e COMMISSION – THEMATIQUE 5 – POLITIQUE 51 – RAPPORT 51-5

RESSOURCES HUMAINES

Mme HUON donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

En ce qui concerne les ressources humaines, j'emploierai le mot de richesses humaines si vous le voulez bien. Comme tout service public, le service départemental doit s'adapter aux évolutions de la société et aux besoins des usagers. Pour pouvoir pleinement réussir cette adaptation, les agents ont besoin de disposer de conditions de travail assurant leur efficacité et leur épanouissement professionnel.

La qualité de vie au travail constitue un enjeu central, source d'efficacité et d'amélioration de la relation à l'usager afin de leur assurer leur meilleur service.

Nous avons pour cela ouvert et conduit des chantiers en y associant largement les agents. En 2014, nous avons vu les premiers effets du plan d'action qualité de vie au travail finalisé en concertation avec les organisations syndicales.

L'année 2015 constituera la poursuite des travaux de réflexion et de mise en œuvre concrète d'une grande partie des actions qui doivent rapidement se traduire pour améliorer le quotidien professionnel des agents. Ce sera l'achat d'outils de travail, pour mieux prévenir les TMS (Troubles Musculo-Squelettiques), au sein des collèges notamment, mais pas seulement, le développement des problématiques ergonomiques avec recours à des vacations d'ergonomes, mais aussi l'étude des postes, ce sera l'élargissement des possibilités d'accès à des formations pouvant contribuer au bien-être (gestion du stress, de l'agressivité...). Ce sera aussi la diminution des délais de carence pour procéder au remplacement d'un agent absent au sein des collèges.

On peut estimer le coût de ces mesures à 200 000 € (dont 100 000 € pour la formation, 70 000 € pour la réduction du délai de carence et 30 000 € pour le recours à des vacations).

Par ailleurs, au titre du Plan de relance, une enveloppe d'investissement de 500 000 € sera affectée pour venir améliorer l'environnement professionnel des agents, notamment ceux des collèges.

Selon le principe de fonctionnement effectif constant adopté par l'assemblée, le travail de redéploiement des moyens des secteurs dont l'activité faiblit vers ceux où elles se développent sera poursuivi. Toutefois, 11 postes répondant à des missions spécifiques seront créés : deux postes à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), un poste d'agent d'instruction, un médecin, poste compensé financièrement.

Cinq postes en vue de l'internalisation des missions de l'association des arts vivants. Quatre postes dans le cadre de l'ouverture du stade d'athlétisme. C'est donc un budget RH (Relation Humaine) contenu et conforme à nos ambitions et objectifs dont le taux d'évolution prévu est de 2,7 % en 2015 contre 3,6 % en 2014, il tient compte du GVT(Glisser Vieillesse Technicité) qui représente 1 % de la masse salariale et des décisions prises au niveau national que sont les mesures de revalorisation des grilles de catégorie C qui impactent le budget RH en année pleine.

Il convient d'ajouter à ces taux les dépenses faisant l'objet de transfert de crédit : M. THEAUDIN vous l'a signalé tout à l'heure avec la charge de nettoyage des vêtements des agents des ENS. Jusqu'alors, les agents des ENS (Espace Naturel Sensible) n'étaient pas traités à égalité avec les agents des routes. Ce sera aussi la diminution de la participation à l'APASE (Association Pour l'Action Sociale et Educative) en compensation du poste de financement de médecins de la MDPH et aussi le financement des formations aux assises nationales de la protection de l'enfance.

Un budget RH qui s'établira donc en 2015 à 148 M€ en fonctionnement, 154 M€ en investissement.

Voilà M. le Président auquel je voudrais ajouter des remerciements au terme de cette mandature. Pour ma part, pour avoir été en charge du personnel durant ces sept dernières années, je voudrais en votre nom et en mon nom personnel à travers la direction générale saluer le travail de qualité de tous les agents du Département, ces femmes et ces hommes qui ont été les artisans de la mise en œuvre de notre projet stratégique pour mieux accompagner le développement local, agir au plus près des habitants et répondre aux besoins des usagers et des plus fragiles d'entre eux.

Nos agents sont des fonctionnaires compétents, investis d'un grand professionnalisme, animés du sens du service public, reconnus de nos partenaires comme étant des experts évidents. Loin d'être sclérosés, ils ont su faire preuve d'adaptation face aux évolutions nécessaires, j'ai même le sentiment qu'ils ont été parfois mis à rude épreuve notamment par la crise économique et sociale. Nous avons construit le changement, déconcentrant le service public départemental dans les territoires au moment où l'Etat déménageait ses services. Nous avons ouvert et conduit des chantiers, mis en place des actions, réajusté notre organisation. Pour tout cela, je veux les en remercier, car les efforts de chacun ont conduit à la réussite collective. Merci.

M. TOURENNE, Président : Merci. Demande d'intervention ? M. LECERF.

M. LECERF : Merci M. le Président. Je ne vais pas prendre la parole très longtemps, c'est une constante, vous mettez en avant dans vos rapports votre volonté de maîtriser l'évolution des effectifs, mon propos tiendra donc dans les chiffres et non sur la qualité du travail des agents où Madame HUON je vous rejoins. Pour voir ce qu'il en est de cette maîtrise des évolutions des effectifs, je me suis livré à une petite comparaison entre

emplois budgétaires et emplois pourvus. Elle a été assez facile et je vais vous les citer.

Lors du budget prévisionnel 2013, il y avait 3 317 emplois budgétaires et 3 060 équivalents temps plein. Pour 2014, 3 324 emplois budgétaires et 3 099 équivalents temps plein. Pour 2015, 3 337 emplois budgétaires et 3 149 équivalents temps plein. Oui, l'évolution des emplois budgétaires n'est pas très importante, 20 personnes en plus en trois ans, effectivement c'est maîtrisé.

En revanche, la progression des effectifs pourvus l'est bien davantage avec 90 recrutements. 90 recrutements, c'est environ 3,5 M€ par an. Ceci explique sans doute les 14,38 % d'augmentation en euros par habitant signalés dans le dernier rapport de la direction régionale des finances publiques. En effet, ce dernier rapport fait état d'une analyse financière rétrospective des quatre départements, c'est un rapport de 2013. Entre 2010 et 2013, si l'on compare l'évolution des dépenses de personnel en euros par habitant aux autres départements, les chiffres ne plaident pas en faveur de votre gestion. Nous sommes passés de 153 € par habitant en 2010 à 175 € par habitant en 2013. La progression totale est de 14,38 % en trois ans, beaucoup plus que la moyenne nationale qui passe de 171 € à 180 € soit une progression de 5,26 %. 14,38 % comparés à 5,26 %.

Je ne crois pas me tromper en rappelant que tous les départements ont eu à subir les mêmes contraintes. C'est vrai qu'on paye un peu moins d'euros par habitant que la moyenne nationale, nous sommes passés à 175 € comparés à 180 € au niveau de la moyenne nationale. Nous rattrapons la moyenne nationale, nous n'y sommes pas encore, mais nous la rattrapons et rapidement. Ce qui est intéressant aussi de regarder, c'est la part des charges de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement où là, on est à 22,6 %, chiffre 2013 encore plus récent à 20,7 % de la moyenne des départements français. Nous avons donc par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement une part de personnel plus importante. Il existe sûrement une différence entre le discours et les chiffres, et je suis sûr que vous allez me donner l'explication parce que je n'arrive pas à comprendre. Merci.

Mme HUON : M. le Président, c'est un peu facile d'entreprendre finalement ce discours lorsque vous pointez du doigt la qualité qui n'est pas à mettre en doute et puis le boutiquier qui exercerait finalement une technique, une pratique pour arriver finalement à mettre en place un fonctionnement correct de cette maison. Vous comparez peut-être ce qui n'est pas comparable d'ailleurs, lorsque vous faites référence à la moyenne nationale, c'est vrai, nous sommes très en deçà, nous sommes dans le fond de la deuxième moitié finalement des départements, nous étions placés 66^e et nous sommes dans ce contexte-là. Vous comparez ce qui n'est pas comparable. Nous avons toujours pris les dispositions et les décisions de fonctionner à effectif constant. Il y a d'autres départements qui ont décidé de diminuer les effectifs et pas très loin de nous, c'est une pratique qui a cours. Mais, vous n'êtes pas sans savoir que notre département, d'abord est l'un des plus dynamiques en termes démographiques, gagnant 11 000 habitants voire 12 000 par an, que nous sommes impactés de façon plus importante peut-être qu'ailleurs par le contexte national, la situation économique et sociale fait que nos services sont impactés lourdement.

J'ai le sentiment qu'en travaillant comme nous le faisons, en étant à l'écoute des besoins et des souffrances qui existent ici dans notre collectivité, on parle souvent de la souffrance des personnels, souffrance humaine à l'extérieur, dans les groupes privés, mais

à l'intérieur des collectivités, cette souffrance existe aussi, c'est la raison pour laquelle nous mettons en place un certain nombre d'actions pour soulager l'existant.

Je ne vous suis pas parce que vous avez l'air de stigmatiser finalement les pratiques que nous mettons en place alors que j'ai l'impression d'être le pompier de service, faire en sorte qu'on soulage des besoins qui se font les plus criants à un endroit, mais qui, par ailleurs, révèlent des nécessités. Je pense que votre intervention relève d'un manque de confiance sur la façon dont nous opérons dans ce département alors qu'il y a transparence, évidente, sur les pratiques qui sont les nôtres. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. TOURENNE, Président : Merci. M. THEAUDIN.

M. THEAUDIN : Deux mots M. le Président. Je voudrai dire à M. LECERF, dont je connais la précision dans la lecture des documents et l'intérêt qu'il porte à ces choses là, qu'il faut toujours être prudent et que la lecture des chiffres, si elle n'est pas soumise à une analyse, peut être trompeuse dans l'interprétation qu'on en fait. C'est le cas, parce que vous dites que le Département a été soumis aux mêmes contraintes que les autres départements et donc il n'y a pas de raison. Ce n'est pas vrai, à divers égards. Parce que le nombre d'agents dans un département correspond à des politiques différentes menées dans les départements. Par exemple, je vais prendre quelque chose qui a été mis en place avant le changement de majorité, il y a eu les animateurs sportifs mis en place dans ce département, ce qui représente une trentaine de personnes, qui apparaissent aussi dans la masse salariale qui vous est présentée, mais qui n'existent pas dans les autres départements donc on ne peut pas comparer les sommes sans comparer les services rendus, sans comparer et analyser les choses sinon on peut dire tout et n'importe quoi, comme dans une collectivité si vous comparez celle qui garde en régie sa piscine et son restaurant d'enfants et celle qui externalise sa piscine et son restaurant d'enfants, vous allez avoir des chiffres très différents de masse salariale, des ratios très différents et vous vous trompez si vous considérez qu'on peut les comparer bruts. Ce que vous venez de faire.

Et puis, cela se poursuit, j'attire votre attention si cela vous intéresse, je ne suis pas sûr parce que vous êtes occupé, mais je vais attendre pour éviter... Merci. Le parc départemental, les agents ont un droit d'option, ils sont en train de l'exercer dont près de la moitié du parc et nous avons le parc le plus important de France. Plus de 120 personnes. La moitié d'entre elles exercent leur droit d'option pour être intégrées dans le personnel départemental. Vous voyez bien que ce sont les dispositions de la loi qui prévoient cela, donc c'est en train de se faire. Ils ont encore le droit de le faire pendant tout l'exercice qui vient et d'opter jusqu'à la fin de l'année 2015 pour ceux qui ne l'auraient pas fait immédiatement. Ils passent d'un statut dans lequel ils étaient agents de l'État à un statut dans lequel ils sont agents du Département, mais avec une compensation financière dont vous ne prenez pas les éléments en compte puisque vous regardez la dépense sans regarder la compensation. Donc un certain nombre d'éléments qui montrent que regarder les chiffres bruts sans les analyser conduit à une somme d'erreurs, mais on peut prendre le temps si vous voulez un jour de regarder dans le détail et de prendre tous les éléments de comparaison. Ce sera intéressant parce qu'on aura les mêmes chiffres en mains et les mêmes raisons de les regarder.

M. LECERF : Ce serait avec grand plaisir, M. THEAUDIN.

M. TOURENNE, Président : Ce qui m'étonne toujours un peu, c'est que dans votre tête, la politique du Département se réduit à trois chiffres, les chiffres du personnel que vous nous renvoyez chaque fois et si je paraphrasais Cyrano de Bergerac, je dirais « *C'est un peu court, jeune homme. C'est un creux, c'est un gouffre, c'est un précipice, que dis-je un précipice... C'est un abysse selon vous.* »

Regardons quand même la réalité de ces dépenses de personnel et vous avez quand même des curieux raisonnements, vous nous dites que les dépenses de personnel représentent plus par rapport aux dépenses de fonctionnement que le reste de la France. Merci de le dire, je n'osais pas parce que j'ai l'impression qu'on pourrait nous reprocher une autosatisfaction.

Vous savez qu'un ratio, c'est un dénominateur et un numérateur, et il se trouve que le dénominateur est l'un des plus bas de France, le 88^e dénominateur de France. Nous avons les dépenses de fonctionnement qui nous placent à la 88^e place. Et par conséquent, quand vous divisez par les dépenses liées au personnel, forcément, vous avez un résultat qui est supérieur, merci de rappeler que ce Département est un département économe, rigoureux, qui traque toutes les dépenses inutiles et qu'il utilise chaque euro à bon escient. Je ne reviendrai pas sur par exemple les mesures qu'on vient de voter, mais il y en a eu plein ; nous avons par exemple augmenté les primes des catégories C parce qu'il nous semblait que pour les catégories C, c'était une question de reconnaissance sociale parce que les salaires des fonctionnaires, vous le savez bien, ne sont pas des salaires très élevés notamment dans cette catégorie et nous avons rétabli une espèce de justice entre les catégories C, catégories B et catégories A. De la même façon qu'un certain nombre de services sont externalisés dans d'autres départements.

Par conséquent, de grâce, arrêtez de vous en tenir simplement à des chiffres bruts, essayez d'aller plus loin, cela vous demandera un petit effort d'information, de réflexion, mais au moins, vous aurez des raisonnements qui seraient logiques et je vous rappelle aussi ce qui a été dit par Jeannine HUON il y a quelques instants, que notre département gagne 10 à 12 000 habitants chaque année. Depuis que nous sommes là (11 ans), cela fait plus de 120 000 habitants, pratiquement 130 000 habitants supplémentaires et depuis 2009, nous sommes à effectif constant, quels que soient les raisonnements un peu alambiqués par ailleurs sur les postes budgétaires et les postes utilisés. Tout simplement, par exemple, lorsque l'on décide de remplacer réellement les agents dans les collèges, et vous irez dire à Janzé que vous n'êtes pas d'accord, qu'on remplace les agents au bout de trois semaines de façon sûre et garantie, que le cuisinier quand il manque, on le remplace immédiatement, vous irez dire que ce n'est pas bien parce que c'est l'explication, le remplacement des agents qui sont absents. Notamment. Encore une fois, je vous invite vraiment à sortir un peu de vos trois chiffres qui vous servent de Bible, de breviaire même chaque année et d'aller un peu plus loin, je crois que le Département mérite mieux que cela et vous-même, je pense que vous pouvez faire beaucoup mieux.

Je mets aux voix le rapport qui vient d'être présenté par Jeannine HUON. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Merci, 7 abstentions. Merci, Le rapport est adopté.

Rennes, le
Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation
L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du vendredi 27 février 2015

5^e COMMISSION – THEMATIQUE 5 – POLITIQUE 51 – RAPPORT 51-6

BUDGET PRIMITIF 2015

M. THEAUDIN donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Nous abordons à 11h15 le budget primitif, ce qui me permet de souligner la satisfaction que vous partagez forcément de pouvoir examiner le budget primitif dans des conditions satisfaisantes alors que souvent, nous avons examiné en fin de session et de façon un peu rapide les choses. Cette fois, les choses se déroulent différemment. Pour répondre à la question posée précédemment par M. LECERF, avant d'aborder le budget primitif, le parc de véhicules gérés par la direction des moyens généraux est de l'ordre de 330 véhicules. C'est-à-dire les 220 que j'avais indiqués sur le centre du département pour la gestion par le parc en entretien et ce qui est fait dans les garages extérieurs pour les agences périphériques au centre du département donc on est sur un total d'environ 330 véhicules. J'en viens au budget primitif.

Le budget primitif, bien entendu, ne se construit pas indépendamment des budgets des exercices précédents et indépendamment du contexte dans lequel se trouve aujourd'hui l'économie française ; et donc dans un contexte difficile puisque l'économie peine et que le climat social reste difficile, lui aussi, avec un nombre de demandeurs d'emploi conséquent, le chômage n'ayant pas diminué. La croissance reste à un niveau de 1 % au niveau national et donc, même si c'est un rythme qui sera meilleur pour 2015, on peut l'espérer, à ce qu'il était en 2014. Il n'en demeure pas moins que les moyens qu'il nous faudra mobiliser dans le domaine social seront encore plus importants que ce que nous avons fait en 2014, le temps que l'évolution économique s'améliore de façon sensible.

Parallèlement, le budget 2015 est appelé à apporter une contribution forte, très significative dans le cadre de la politique gouvernementale de redressement des comptes publics. Il y a là, vous le savez, sur la période 2014-2019, 11 milliards d'euros de baisse des dotations de l'Etat dont 3,7 milliards sur l'exercice 2015. Cela se traduit concrètement pour le Département d'Ille-et-Vilaine par une baisse de sa DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), de 16 M€. En 2017, nous sommes arrivés à une baisse de l'ordre du tiers de la DGF, c'est-à-dire de 50 M€. Il y a à regarder, je le dis souvent, les budgets parce qu'on hérite du passé et de la qualité de ce qu'on a fait avant, mais aussi, en

observant les manœuvres, les marges de manœuvre qu'on laisse pour les budgets suivants. Regarder un budget sans en lire l'historique et les perspectives serait bien entendu une erreur dans laquelle vous ne tomberez pas.

Il résulte de cette diminution de DGF que, pour la première fois, on est même pas dans une stagnation de nos recettes, mais une très légère diminution de nos recettes.

En euros courants, ce qui veut dire une diminution significative en euros constants, c'est la première fois que le Département enregistre une diminution de ses recettes, ce n'était pas arrivé jusqu'à ce jour. Face à cette situation, le budget primitif doit avoir la volonté d'agir sur toutes les marges de manœuvre financière qui existent et on l'a dit, on l'a répété sur tous les rapports qu'on a examinés depuis ces 72 dernières heures, afin de renforcer l'investissement pour participer à la relance de l'activité économique tout en faisant face aux besoins sociaux qui vont encore augmenter. Le budget 2015 qui vous est proposé se caractérise par cette stagnation des recettes. Cette légère diminution des recettes, par la volonté de maîtrise des dépenses, et j'y reviendrai tout à l'heure, par un soutien exceptionnel à l'investissement notamment à travers le plan de relance, mais pas seulement le plan de relance, la totalité du montant qu'on consacre à l'investissement cette année, c'est-à-dire 186 M€ et le budget se caractérise aussi par une stabilité de la fiscalité directe puisque le taux des impôts locaux est maintenu et donc sans modification.

Le budget primitif 2015 s'établit donc à hauteur de 1 038 M€ pour un département de plus d'un million d'habitants. Nos recettes de fonctionnement vont atteindre 880 M€ et nos recettes d'investissement 157 M€. Quant aux dépenses, elles seront en fonctionnement de 807,7 M€ dégageant une épargne brute nécessaire à payer à la fois le capital à rembourser et à dégager l'épargne nette, et un montant d'investissements intégrant le remboursement au capital à hauteur de 230 M€. Hors péréquation, les dépenses de fonctionnement et hors frais financiers vont aller dans le sens que nous vous avions proposé pour les orientations budgétaires, d'accroître encore la maîtrise et l'effort d'économie puisque le taux directeur que nous pratiquons qui était de 2,8 % par an va être cette année à 2,7 % par an, vous allez me dire que ce n'est pas très significatif. Si, ça l'est, parce que quand vous êtes arrivé à ce niveau de précision et à ce niveau d'économie, les derniers euros sont beaucoup plus difficiles à économiser que les premiers. Vous le savez bien, quand vous gérez vos collectivités, quand il ne reste quasiment plus rien au fond de la caisse et qu'il faut encore racler le fond, il n'y a plus grand-chose à gagner et c'est beaucoup plus difficile de gagner les derniers euros que les premiers.

Dans le cadre de l'investissement, et je le reprécise parce que j'ai vu qu'il y avait une ambiguïté là-dessus, si le plan de relance comprend 30 M€, il y a 20 M€ d'inscrits en crédits de paiement sur l'exercice 2015 et 10 M€ seront inscrits sur l'année 2016, sachant que les autorisations de programme permettant de lancer les travaux seront données à hauteur de 30 M€ dès l'exercice 2015. Il faut que ce soit bien précis dans les têtes de chacune et de chacun. On va rentrer un peu dans les détails si vous voulez bien. Des recettes de fonctionnement, puisque comme je l'ai indiqué, nous avons globalement une légère réduction de nos recettes dont on va trouver les explications dans les lignes qui viennent maintenant puisque les dotations de l'État sont en diminution notable : la DGF, je donne les chiffres de comparaison, c'était 160 M€ en 2014, ce sera moins de 245 en 2015. Les autres concours de l'État vont dans le même sens. Globalement, on enregistre une baisse de 0,6 M€, car si le montant de la dotation globale de décentralisation est le même

c'est-à-dire 6,3 M€ par rapport à l'an dernier, les allocations compensatrices vont être diminuées de 0,6 M€ ayant pour conséquence cette diminution globale des dotations dont je parlais tout à l'heure de la part de l'État.

Les recettes émanant de la Caisse nationale de solidarité et d'autonomie sont estimées à 38,4 M€, soit une évolution de 1,2 M€, rien de comparable avec l'évolution des dépenses dans le domaine social.

Puisque l'évolution des dépenses dans le domaine social, c'est 16 M€ et que nous recevons seulement 1,2 M€ à ce titre en recettes.

Ensuite, les recettes liées à la fiscalité indirecte, les droits de mutation, vous vous souvenez que nous avons utilisé la disposition qui permettait de passer le taux à 4,5 l'année dernière, nous n'avons pas connu cette application en année pleine, on a donc repris le transfert des recettes de l'année 2014 en les appliquant en année pleine avec le nouveau taux et en espérant une petite reprise de l'activité de vente des patrimoines, mais, le chiffre inscrit de 117 millions pour l'année 2015 est un chiffre sur lequel il faudra veiller comme sur la prunelle de nos yeux parce qu'il n'est pas certain qu'on puisse l'atteindre. L'an dernier, nous avions inscrit 114 M€, nous avions terminé à moins de 108 M€. Je me souviens que l'an dernier, on nous avait dit : *mais vous n'avez pas inscrit ce qui va arriver réellement, vous avez dissimulé des recettes pour pouvoir les utiliser ultérieurement*. Pensez donc ! On n'est pas aux 114, on est à un peu moins de 108. Cette année, nous avons programmé 117 avec l'espérance d'y arriver. Le mois de janvier n'est pas bon, le mois de janvier est très en deçà du mois de janvier l'année dernière. Le mois de février semble au moins arriver au niveau du mois de février de l'an dernier donc de revenir à l'étal en espérant que cela se poursuive. Et si possible, qu'il y ait une petite progression sur les autres mois de l'année permettant d'atteindre l'objectif des 117, mais c'est fragile, ce genre de recettes, qu'on ne maîtrise en rien.

Sur la taxe spéciale des conventions d'assurance, le Département perçoit trois taxes, je ne les redétaille pas à nouveau, mais la recette prévue à ce titre est de 108,8 M€, c'est légèrement inférieur aux 110 de l'an dernier, ce sont les indications dont nous disposons actuellement qui nous conduisent à une inscription de cet ordre-là et donc nécessairement, là aussi, on ne peut que constater une diminution de nos recettes.

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques serait maintenue au même niveau dans l'inscription budgétaire qui vous est proposée que l'an dernier à 48,2 M€. Les autres taxes, le Département perçoit une taxe sur la consommation d'électricité en basse tension et il vous est proposé d'écrire 12,2 M€ au lieu de 11,5 en 2014, soit une légère progression de la recette et concernant la taxe d'aménagement pour l'exercice 2015, vous aurez constaté si vous avez eu la curiosité de vous reporter au budget 2014 que nous avions inscrit 8,5 M€ l'an dernier et nous vous proposons 13,5 M€ cette année soit une augmentation de 5 M€, c'est conséquent, mais c'est simplement parce que des retards de versement par les services de l'État sont constatés depuis l'année 2012 et qu'ils se sont engagés à rattraper les retards sur l'exercice 2015. On les croit, et on a inscrit à la fois la recette de l'année et les sommes qui nous sont dues sur les trois derniers exercices, ce qui conduit à l'inscription de 13,5 M€.

Sur la fiscalité, je vous l'ai dit en préambule, le taux est maintenu au taux de l'an dernier, et donc c'est 16,90 %. Le produit attendu est de 169,7 M€, ce qui représente 169 €

par habitant, et qui nous place dans le dernier quart des départements en matière de fiscalité, en matière de pression fiscale exercée sur nos concitoyens.

Notre place ne pourra d'ailleurs que s'améliorer puisque nous n'augmentons pas le taux cette année, et bien évidemment, c'est une décision politique importante.

Par ailleurs, concernant les mesures de financement des allocations individuelles de solidarité, le Département reçoit maintenant la part de frais de gestion de la taxe sur le foncier bâti et celle-ci est estimée à 10,2 M€ pour l'année 2015.

La fiscalité directe sans pouvoir de taux, c'est la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) notamment où là, compte tenu des indications qui nous sont fournies, c'est une inscription de 120 M€, soit une progression de l'ordre de trois et quelques pour cent qui se trouvent être dans la droite ligne des années précédentes.

Pour autant, face à ces recettes, des dispositions liées à des péréquations opérées au niveau national doivent être regardées et prises en compte bien évidemment puisque les péréquations précédentes, notamment celles portant sur les droits de mutation, faisaient que nous étions plus bénéficiaires du versement que nous n'étions contributeurs au fonds. Aujourd'hui, sur les dispositifs existants pour 2015, globalement et je ne les détaille pas, vous les avez dans le rapport, nous serons contributeurs pour 6,4 M€ de plus que nous ne serons receveurs de la répartition de la péréquation. Bien évidemment, ces contributions viennent diminuer aussi les recettes du Département que vous avez dans le graphique qui vous a été présenté ou qui va vous être présenté, montrant comment se répartissent aujourd'hui les recettes et montrant, par là même, que le foncier bâti pour la part sur laquelle le Département a un pouvoir de décision. C'est 170 M€ arrondis et pas les 180 qui intègrent la part reversée par l'État, et cela représente moins de 20 % de nos recettes, c'est-à-dire que l'autonomie des départements – on l'a déjà dit et je le répète ce matin de façon très forte – sur le plan fiscal et donc sur la capacité à gérer les choses librement se trouve très restreinte aujourd'hui et vous en avez bien conscience à la lecture des chiffres.

Sur les dépenses de fonctionnement, leur maîtrise – et on va rentrer un peu plus dans le détail – est un élément essentiel qui nous permet de présenter un budget équilibré et permet de faire face non seulement à nos obligations, mais d'ouvrir encore un certain nombre de perspectives pour les habitants de notre département. Le budget de fonctionnement se monte à 807 M€ contre 784 l'année dernière et donc, son évolution sur la part que je vous indiquais tout à l'heure est une évolution maîtrisée à 2,7 %. Vous aurez constaté, et le graphique qu'on vous présente le montre à l'évidence, que le domaine de la solidarité et globalement l'ensemble des actions sociales conduites, représentent aujourd'hui quelque chose comme 465 M€ de notre budget de fonctionnement et 60 % des sommes concernées.

Nous sommes là, effectivement, sur la part la plus importante des dépenses de fonctionnement, le reste, ce sont les moyens des services et notamment les charges liées au SDIS à l'intérieur de celles-ci et puis l'équilibre territorial, l'économie et l'emploi, etc. qui recouvrent le reste des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses dans le domaine social vont croître de 3,6 % pour arriver au taux

directeur de 2,7 %.

Cela veut dire que les autres dépenses connaissent une évolution limitée à 1,5 % et comme elles sont inférieures au taux directeur, quand on va plus loin dans le détail, certaines diminuent – j'en ai cité une tout à l'heure qui est diminuée de 3,9 %, c'est tout ce qui concerne les moyens généraux pour la part fournitures – et d'autres encore, permettant d'arriver à cette moyenne, vous voyez les efforts qu'il a fallu consentir pour en arriver là.

La progression des dépenses d'intervention sociale sera pour l'essentiel dans le niveau de croissance tiré vers le haut par l'insertion à nouveau puisque l'insertion va progresser de 9,5 % cette année et la partie strictement RSA (Revenu de Solidarité Active) va progresser de budget primitif à budget primitif, de 12,3 M€.

Les recettes venant atténuer les charges de ces dépenses, y compris les frais de gestion sur le foncier bâti ainsi que la part qui correspond à la hausse des taux des droits de mutation ne vont, elles, progresser que de 7,8 M€. Vous voyez bien que c'est loin de couvrir, avec strictement ces augmentations, les dépenses auxquelles il nous faut faire face impérativement.

Si l'on parcourt les autres dépenses, une autre dépense qui augmente en raison des différents marchés existants, ce sont les crédits sur les transports qui vont avec 49,6 M€ connaître une hausse de 5 % sur les exercices et puis, vous avez adopté la contribution versée pour le fonctionnement du SDIS lors de l'examen de la convention correspondante, je n'y reviens pas.

Les frais financiers sont évalués à 16,5 M€ pour l'exercice 2015 et sur un sujet récurrent, que nous abordons chaque année et je le fais encore cette fois-ci, les dépenses transférées par l'État ou qui relèvent des décisions unilatérales de l'État, grèvent notre budget de 115 M€, auxquels il faut ajouter les limitations de recettes auxquels les différentes lois de finances nous ont soumises, c'est donc un manque pour le Département de l'ordre de 150 M€ dans son budget contre 133 M€ en 2014. Bien évidemment, notre Département n'est pas le seul concerné, tous les départements français sont concernés par les décisions qui ont été prises au niveau de l'État avec en plus la ponction supplémentaire qui est exercée en raison de la dette nationale, vous voyez que les choses deviennent extrêmement lourdes et pèsent maintenant énormément sur le budget des départements.

Le soutien renforcé à l'investissement : l'investissement, c'est l'effort que nous avons souhaité mettre en avant cette année compte tenu de la situation économique et le budget, qui était envisagé à hauteur de 166 M€ d'investissement, va donc vous être proposé à hauteur de 186 M€ en crédits de paiement pour les raisons que j'ai déjà évoquées et liées totalement au plan de relance.

Les chiffres qui étaient proposés dans le rapport vont être légèrement modifiés pour la raison qui résulte de la décision que nous avons prise en commun hier, de faire porter 2 M€ supplémentaires du plan de relance sur les crédits en direction des communes et intercommunalités en les prenant sur les opérations d'équipements départementaux. Les chiffres du rapport vont donc être modifiés, mais vous avez les éléments qui vont vous permettre d'apprécier pourquoi ils vont être modifiés. On sera donc un peu inférieur aux 118 M€ prévus, et on sera autour de 116,7 M€ consacrés aux opérations d'équipements

départementaux avec la priorité aux routes à nouveau, c'est plus de la moitié des dépenses d'investissement, puis les collèges avec 20 M€ viennent en deuxième place. Je ne fais pas l'énumération de l'ensemble des dépenses d'investissement, vous les avez bien entendu dans le rapport et en tête probablement. Vous aurez la volonté de modifier la dernière ligne, celle qui prévoyait une inscription de 4 M€ de crédits de paiement au titre du plan de relance pour les communes, 4 M€ sur l'exercice 2015 et autant sur l'exercice 2016. Ces 4 M€ seront portés à 6 M€ compte tenu de la décision prise hier, vous aurez modifié bien évidemment les chiffres.

J'en arrive ainsi à l'équilibre du budget tel qu'il ressort de l'ensemble des dispositions que je viens d'évoquer. Ce budget vous permet de constater que nous aurons avec la stabilité de l'impôt, avec un budget d'investissement renforcé, avec une épargne nette qui diminue par rapport à l'an dernier et vous n'en êtes pas surpris compte tenu de tous les éléments que je viens de vous fournir, elle sera de 28,7 M€. Ce budget pour son équilibre devra faire appel à un niveau d'emprunt qui est plus important que les autres exercices, il est de 123,8 M€ pour équilibrer l'ensemble du budget. Mais, je rappelle que l'inscription l'an dernier était de 91 M€ et que la réalité du montant des emprunts mobilisés sur l'exercice 2014 est de 44 M€. Comme chaque année, ces emprunts seront réexaminés à l'occasion des DM (Décision modificative) pour les réajuster en fonction des besoins réels.

Voilà M. le Président, de façon relativement détaillée l'ensemble des éléments contenus dans notre budget auxquels il convient d'ajouter les éléments liés au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) sur lequel je vais laisser la parole à M. CHENUT.

M. CHENUT : Sur ce point, sur la partie investissement, je n'y reviens pas de façon détaillée, on vient de le faire, lorsqu'on a regardé la problématique de l'ensemble des bâtiments. Juste vous rappeler qu'on est sur une perspective d'investissement supérieure à 12 M€ pour l'exercice à venir et que notre autre contribution est encore plus importante ; c'est la détermination de notre contribution au fonctionnement de cet établissement public, nous sommes de très loin le principal contributeur avec une perspective de participation à hauteur d'un peu plus de 31 600 000 €, calculée selon les règles habituelles. Un taux directeur de 2 % auquel on affecte le cas échéant un abattement sur 50 % de l'excédent disponible constaté quand il y en a et c'était donc le cas, ce qui permet de ramener la contribution de 32,4 M€ à 31,65 M€. Il y a également la prise en charge directe d'un certain nombre d'interventions qui relèvent plus de la maintenance générale du patrimoine pour un ensemble de 2,7 M€ répartis entre 2 M€ de charges à caractère général et 500 000 € de dépenses de personnel.

M. TOURENNE, Président : Merci.

M. THEAUDIN : M. le Président, avec votre autorisation, je dois présenter le tableau modificatif lié aux amendements adoptés par l'assemblée en cours de session. Vous l'avez sur vos pupitres et il montre que nous sommes en dépenses de fonctionnement à un solde de zéro puisqu'il y a une diminution de 22 000 € et une attribution de 22 000 € en subventions aux communes et structures intercommunales, ce qui s'équilibre et laisse les dépenses de fonctionnement à zéro. En dépenses d'investissement, ce sont là aussi des modifications qui vous montrent que les 82 500 € et 32 500 € concernant les subventions d'équipement aux communes et structures intercommunales, bâtiments et installations. Et

puis, les subventions de personnes de droit privé bâtiments et installations s'équilibrerent avec la subvention d'équipement personnes de droit privé bâtiments et installations pour 115 000 €. Vous avez deux écritures qui s'équilibrerent aussi à 8 000 € pour les mêmes raisons et l'écriture liée au plan de relance qui va affecter 2 M€ supplémentaires aux subventions d'équipement pour les petites communes et structures intercommunales. Voilà pour ce qui concerne la section d'investissement.

En recettes, nous avons 40 000 € supplémentaires qui sont des recettes liées aux recettes obtenues par les coupes de bois notamment dans la forêt de Corbière et qui vont permettre de diminuer de 40 000 € le montant des emprunts qui étaient envisagés puisque c'est une recette qui n'a pas en face de dépenses nouvelles à équilibrer. Voilà M. le Président, c'est avec ces modifications-là que le budget est proposé au vote de l'Assemblée.

M. TOURENNE, Président : Merci. Qui souhaite intervenir ?

M. BOURGEAUX : Oui Président, juste une petite chose : dans les transferts des charges de l'État non compensés, il y a quelques années, j'avais voté avec vous pour que l'on emmène l'État devant les tribunaux pour qu'il nous rende ce qui nous était dû et comme c'est la dernière, et que je ne suis pas sûr d'être encore là à l'avenir, je voulais savoir ce qu'était devenue cette procédure de l'époque que j'avais votée avec vous ? Merci.

M. TOURENNE, Président : Merci, nous allons vous donner des nouvelles qui ne sont pas très fraîches, ceci étant, nous avons perdu.

M. LECERF : Merci M. le Président. Mon intervention se situerait sur deux points marquants et un point de vigilance. Le premier point marquant, c'est comme le dit M. THEAUDIN, pour la première fois, nous avons une diminution des recettes, c'est historique. Avec une baisse de la DGF de 16 M€ cette année, je n'ai pas retrouvé le chiffre, mais vous l'avez cité M. THEAUDIN, qu'à terme, cela représentera 50 M€ et donc un tiers de la DGF. Je m'interroge un peu. Je pense que cela tient à votre sagesse, M. le Président, mais il fut un temps, on vous voyait dans la presse, on vous voyait réagir fortement contre ces états de fait et là, je sens un silence. C'est donc une remarque, je n'irai pas plus loin, mais j'ai un peu l'impression que quand il y avait 1 500 milliards, c'était beaucoup plus inacceptable que quand il y en a 2 000. Déjà à l'époque, je trouvais cela inacceptable et qu'il fallait vraiment faire en sorte que les finances publiques se portent mieux. Je trouve donc un certain changement de ton, mais je dirais que cela peut faire du bien aussi que dans notre Assemblée, on n'ait pas trop d'accroche.

Le deuxième point marquant concernant les 30 M€ supplémentaires pour l'investissement qui sont les bienvenus, je le répète, d'ailleurs 30 M€ qui a la faveur de l'analyse du budget s'est transformé en 20 M€ en 2015 et 10 M€ en 2016. Je voulais juste faire un peu la remarque qu'effectivement, les investissements du département depuis un certain nombre d'années sont réduits. C'est-à-dire qu'entre 2004 et 2009, la moyenne des dépenses d'équipement brutes était de 180 M€. Depuis 2010, la baisse importance de ces dépenses, nous nous situons dans une moyenne de 150 M€ par an. En ajoutant ces 20 M€, effectivement on retombe dans un niveau qu'on n'aurait pas dû quitter. Lorsqu'on compare aussi avec des choses qui ne sont – je sais déjà votre réponse – pas comparables, bien sûr, mais on a une dépense d'investissements par an en moins par

habitant en Ille-et-Vilaine sur ces années-là. Cela fait 95 M€ qui ont été économisés donc on remet 30 M€ dans le commerce, il y a toujours un manque à gagner, les entreprises le demandaient donc quand je me replonge effectivement dans les chiffres, je m'aperçois que le département d'Ille-et-Vilaine a investi un peu moins que les autres et donc, c'est bienvenu qu'il y ait ces 30 M€. Il faut là aussi avoir cette capacité financière de pouvoir le faire, on les a, donc heureusement qu'on la fait, les entreprises l'attendent et j'ai eu encore hier des entreprises qui sont venues me voir pour m'en parler, pour demander à ce que les collectivités réinvestissent rapidement.

Le point de vigilance va avec ma remarque précédente, cela concerne l'endettement du Département, et là vous avez passé l'encours de la dette de 510 M€ au budget prévisionnel 2013 à 488 M€. Nous vous en remercions. Par contre, la baisse a priori n'a pas continué entre 2014 et 2015, puisque le BP 2015 fait état d'un encours de dette de 488 M€ en baisse de 400 000 €, est-ce que cela veut dire que le désendettement est fini et que nous n'avons plus cette capacité ? Ce serait peut-être expliqué aussi par l'autre remarque que j'ai à faire, qui est la forte baisse de l'épargne brute qui passe de 94,8 M€ à 72,8 M€. L'épargne nette diminue donc de 50,5 M€ à 28,7 M€. Ce qui fait que pour un effort d'investissement supplémentaire de 20 M€, on emprunte 33,4 M€ de plus. C'est là peut-être toute la limite du système, c'est-à-dire qu'on est arrivé au maximum de ce qu'on pouvait faire. Merci.

M. MELLET : Merci M. le Président. Je voudrais revenir sur le budget SDIS bâtiment. La programmation qui est prévue et qui a été citée tout à l'heure, il faut y aller, mais je pense que demain il faudra être vigilant : on voit bien qu'il y a des projets de construction de casernement sur des communes qui ont un casernement à 4 km de distance. Je crois qu'on ne peut plus aller dans ce sens de construire des casernements à partir du moment où on a un maire qui demande cette construction sur son territoire. Il faut qu'on regarde le côté opérationnel des choses et qu'on essaye de jumeler voire de fusionner des casernements qui sont à 4 km de distance. Si on veut bien gérer les fonds publics, je pense qu'il faudra que politiquement, on s'affirme dans ce sens.

Par ailleurs, en ce qui concerne les communes qui mettent à disposition des personnels, pour le fonctionnement du service d'incendie, on avait voté il y a quelque temps une participation à hauteur de 500 € pour dédommager les collectivités qui mettent leur personnel à disposition. Je crois que ce dédommagement est nettement inférieur au prix de revient et à la mise à disposition de ces personnels, on en a parlé à certaines reprises. On devait revenir sur cette décision et nous n'y sommes jamais revenus jusqu'à présent.

Je crois que si on veut que les collectivités mettent à disposition leur personnel pour faire fonctionner le service d'incendie, il faut qu'on leur montre qu'on peut leur apporter des aides supplémentaires pour faciliter les choses. Merci.

M.TOURENNE , Président : M. MARTINS

M. MARTINS : M. le Président, je tenais au nom du groupe ici à saluer l'immense travail de Clément THEAUDIN, je ne lui en tiens pas rigueur sur les bas-côtés de la route, je lui achèterais des bottes pour qu'il puisse silloner son canton. Saluer son travail dans une époque où la législation n'a cessé de changer, où la visibilité pour monter des budgets n'a jamais été aussi complexe, saluer son travail et sa présence permanente, certains

d'entre vous ont pu ou le fréquenter ou le subir en commission d'appel d'offres, mais j'ai rarement vu quelqu'un possédant autant de connaissances sur l'ensemble de ses dossiers. Dans une époque où l'économie et les crises économiques ne nous ont pas épargnés, je pense notamment aux droits de mutation, il va, on va laisser un budget sérieux, fiable, construit, on va laisser une situation dont on peut être en effet très fier non seulement pour nos habitants, mais quelle que soit la majorité de demain, sans aucune surprise. Voilà M. THEAUDIN, au nom du groupe, merci pour l'ensemble de ces années.

M. TOURENNE, Président : Je m'associe. M. CHENUT.

M. CHENUT : Quelques mots pour qualifier ce budget, je dirais que c'est un budget solide, sincère et c'est un budget de plein exercice. C'est-à-dire que c'est un budget qui ne fait pas l'impasse, indépendamment d'éventuelles évolutions à venir, sur la plénitude des compétences que nous exerçons aujourd'hui et qu'en toute hypothèse, nous aurons à exercer en 2015 et au moins en 2016. C'est un budget qui nous permet de faire face à toutes nos obligations, cela peut sembler un lieu commun, mais faire face à toutes nos obligations, ce n'est pas simple, loin s'en faut, car nous l'avons vu, par exemple très concrètement, c'est dégager 16 M€ supplémentaires pour faire face au bloc des dépenses sociales obligatoires et donc nous assumons pleinement ces évolutions et l'exercice n'est pas un exercice facile. C'est également sur un autre registre dégager les moyens chaque année pour accueillir ces 12 000 habitants supplémentaires, mais dans ces 12 000 habitants, on a un taux de croissance de 1,2, mais les plus de 80 ans progressent de 4,8 %. 2 500 personnes de plus chaque année, ce n'est pas parce qu'on a plus de 80 ans qu'on est dans le registre de la dépendance, mais inversement, il y a beaucoup plus de personnes concernées par ces problématiques parmi ces personnes et là, c'est la problématique nationale du vieillissement qui fait partie de nos préoccupations. À l'inverse, nous avons la chance d'accueillir en moyenne 7 à 800 nouveaux collégiens chaque année, tout ceci bien sûr nous oblige à une adaptation permanente de nos moyens, de nos infrastructures pour les accueillir.

C'est un budget sincère et là, je crois que c'est son ADN à chaque fois que l'on constate ce que sont nos comptes administratifs. Je suis un peu surpris du débat qu'il y a eu sur ce point parce que de mémoire, nos comptes administratifs ont toujours été votés au mois de juin, je n'ai pas souvenir qu'on ait voté nos budgets primitifs au mois de juin, on aurait été largement hors délais en toutes circonstances et donc, nous sommes, je crois, dans un calendrier parfaitement en phase avec ce qui se fait d'habitude.

C'est un budget qui permet de soutenir fortement l'économie, le levier le plus apparent, et sur lequel certains s'attardent uniquement exclusivement, c'est le levier de l'investissement avec un fonds de soutien à l'économie et le fait qu'il soit phasé sur deux années n'enlève rien à sa pertinence et à son efficacité. Il prend tout simplement acte aussi de la capacité à engager les projets et à consommer, ne faisons pas la confusion entre crédits de paiement et autorisations de programmes qui vont pouvoir se mettre en place à due concurrence, c'est un soutien apprécié. Je pense que dans nos discussions y compris quand on nous dit que les entreprises nous demandent plus de travaux, c'est vrai, j'ai rencontré récemment les responsables de la fédération départementale des travaux publics et du bâtiment, mais je pense qu'il est aussi important de toujours tenir le même discours quels que soit nos interlocuteurs et non pas par complaisance dire simplement : « vous avez raison, oui il faut plus d'interventions », et ailleurs dire : « il faut arrêter ces

dérives de dépenses publiques , il faut arrêter la dérive de la fiscalité ». L'un ne va pas sans l'autre. Ce qui compte, c'est le bon rapport entre l'effort demandé, et l'utilisation des moyens alloués.

Je pense aussi qu'on a souvent à tort tendance à considérer que les dépenses de fonctionnement, c'est un peu pertes et profits. C'est une vision extrêmement réductrice. Nos dépenses de fonctionnement, les salaires que l'on verse à nos collaborateurs, les prestations que l'on verse à tous les bénéficiaires leur permettent d'être solvabilisés pour participer à la vie sociale, à la vie économique et eux-mêmes aident des consommateurs qui dans bien des cas seraient exclus de cette sphère du soutien au quotidien à l'activité économique. Donc une dépense de fonctionnement n'est pas une dépense improductive, elle contribue elle aussi à un certain nombre d'équilibres.

Si nous pouvons le faire aujourd'hui, c'est bien sûr parce que nous avons une stabilité et des comptes qui sont sains, une structure budgétaire qui est saine. Tout ceci, c'est la récompense des efforts entrepris, et nous avons parfois été bien seuls, quand il a fallu mettre en œuvre des mesures difficiles, expliquer à nos partenaires qu'il fallait réduire telle dotation, geler telle évolution de subvention, mais nous l'avons fait parce qu'à ce moment-là il était indispensable de le faire pour établir nos comptes. On se rappelle que sans rien, nous étions sur une épargne nette en deux ans qui pouvait devenir négative. Ce travail a permis de la ramener à plus de 90 M€, ce qui aujourd'hui nous met à la fois en capacité de faire face à la réduction de concours financiers liés à la nécessaire réduction des déficits publics, tout en conservant un niveau d'épargne nette qui nous permet un recours plus important à l'emprunt. Et bien sûr, emprunter, c'est avoir la capacité de faire face à ses charges d'annuités, mais si nous le faisons, c'est que nous le pouvons, et tout ceci c'est la récompense des efforts qui ont été portés. Là aussi, je salue le travail difficile, généralement impopulaire, de notre collègue Clément THEAUDIN, mais il a su trouver les mots et la persuasion, et nous l'avons accompagné dans cette démarche. Je crois que nous avons pris les bonnes décisions au bon moment.

Donc, cette dette, réduite aujourd'hui, nous permet de recourir davantage à l'emprunt, notre épargne nette rétablie permet d'envisager l'avenir avec sérénité. En ce qui concerne le volume de nos investissements, je ne voudrais pas faire l'injure à nos collègues de rappeler ce qu'ils étaient par le passé de 1998 à 2004 et même en les inflatant généreusement, le compte n'y est pas. Il manque au moins en moyenne annuelle toujours en euros constants, 10 à 12 M€ de moyenne annuelle d'investissement en moins, je ne pense pas qu'on puisse nous donner beaucoup de leçons dans ce domaine, je dirais, comme dans d'autres.

Et puis, notre budget est un budget qui nous permet d'envisager l'avenir avec confiance, nous sommes sur un territoire attractif, parfois quand on fait ces constats, on nous dit : « *oui, mais l'attractivité, ce n'est pas vous, ce sont les entreprises* ». Mais quand cela va mal, c'est nous. Je ne suis pas dans ces logiques un peu binaires, c'est l'ensemble des partenaires qui contribuent à l'attractivité du territoire. Et l'on sait que tous les investissements, les conditions du développement, l'accompagnement du développement, la qualité des services qu'on apporte aux habitants, font partie de cette attractivité et que les entreprises y sont sensibles, des infrastructures de qualité, des équipements de superstructure de qualité, des possibilités d'épanouissement pour leurs salariés et leurs familles. Tout ceci concourt à cette attractivité de notre territoire, il est dans des

perspectives de croissance démographique qui le situe au premier rang national et tout ceci bien sûr est là aussi un point d'optimisme pour aborder la période difficile qui reste devant nous donc c'est un budget, je crois, qui mérite l'adhésion pleine et entière de toute l'équipe majoritaire.

M. THEAUDIN : M. le Président, vous avez déjà répondu à M. BOURGEAUX aux questions qu'il a posées et je ne répondrai pas à M. CHENUT puisqu'il n'y avait pas de questions, il y avait un certain nombre de points intéressants qui ont été soulevés, mais qui ne justifient pas de réponse de ma part dans la mesure où, en plus, je partage la totalité des éléments qu'il a exprimés. Je voudrais simplement vous laisser le soin de répondre sur le SDIS bien évidemment et puis dire à M. LECERF, puisque ses remarques ont porté sur la diminution des recettes, ce que j'avais moi-même souligné, sur le silence supposé de la majorité face aux diminutions de ces moyens, c'est dans le rapport comme tous les ans, et je reviens sur le plan de relance.

Vous avez paru étonné qu'il n'y ait que 20 M€ d'inscrits en 2015 et 10 M€ en 2016. Mme LE CALLENNEC s'en était elle-même étonnée, j'avais répondu, j'avais cru l'avoir fait avec pédagogie, je m'aperçois que non et donc je réexplique ce qui est évident. La totalité des dépenses ne vont pas être à tirer sur le budget 2015, il serait de mauvais aloi en plus à un moment où les budgets sont maintenant tendus, d'inscrire des sommes dont on serait sûr de ne pas les dépenser sur l'exercice. Remarquez, cela vous permettrait en fin d'exercice de dire qu'on a un mauvais taux de réalisation de nos dépenses d'investissement, mais quand même, c'était peut-être cela l'objectif. Mais, nous avons inscrit ce qui est nécessaire à payer sur l'exercice, c'est de bon aloi, mais c'est comme cela qu'il faut faire, réutilisant le reste des moyens pour des dépenses qui seront dans d'autres domaines aussi exercés sur l'exercice. Vous avez ensuite indiqué que nous avions une dépense d'investissement de 150 M€ en moyenne par an, je n'ai pas fait le même calcul. Je suis plutôt à 172 qu'à 150.

Tout à l'heure, M. CHENUT vous a répondu en partie en comparant les dépenses de 1998 à 2004, je suis d'accord sur les chiffres présentés et sur le fait qu'avec le niveau d'investissement que vous réalisiez à l'époque, vous aviez en 2004, lorsque nous sommes arrivés, 580 M€ d'autorisations de programme non financées dont nous avons hérité. Nous ne sommes pas arrivés sans héritage. Est-ce qu'il était bon ? C'est une autre question. Parce que ces 580 M€, cela représentait plus de trois années d'investissement selon le rythme auquel vous étiez. Je crois que vous pouvez regarder cela en vous souvenant un peu. Vous allez me dire : « *je n'étais pas là* ». Vos collègues étaient là pour partie et on est toujours héritier de ce que son groupe a décidé à un moment donné.

Vous avez ensuite indiqué que le plan de relance et les 186 M€, vous avez dit : « *on a les capacités financières de pouvoir le faire et comme on les a, on le fait* ». Merci de cette satisfaction apportée et cette félicitation apportée à la politique que l'on vous propose aujourd'hui et qu'on vous a proposé ces dernières années, qui ont conduit à dégager les moyens qui permettent de faire cela aujourd'hui.

Sur l'endettement, vous indiquez que c'est un point de vigilance, c'est un point de vigilance permanent. Le niveau d'endettement : 488 M€ correspond à un endettement de 488 € par habitant. Cela me paraît raisonnable. Et je pourrais comparer avec beaucoup de communes, avec d'autres structures. Bien sûr que quand on présente le chiffre brut, il est

impressionnant, mais quand on le rapporte à l'habitant, on voit bien qu'on pourrait rembourser avec trois années. On a donc un ratio de désendettement qui est très inférieur à la moyenne nationale, qui est plus que satisfaisant et qui nous met dans une situation de pouvoir assurer les années qui viennent dans des conditions tout à fait convenables. Laissant des perspectives aux budgets qui vont venir.

Le clignotant sur lequel j'ai insisté tout à l'heure, que vous avez repris sur l'épargne nette, je le partage, c'est un point qu'il faudra améliorer nécessairement si l'on veut conduire une politique d'investissement de façon régulière sur les années qui viennent. Dans tout cela, je n'ai pas entendu de remise en cause du budget que nous avons présenté. Je n'ai rien entendu en matière de griefs portant de façon lourde sur tel ou tel aspect. J'imagine et je me prends à rêver en cette fin de session et en cette fin de mandat à un consensus qui ferait que dans un élan final, vous alliez jusqu'à voter le budget du Département. Je ne dis pas que cela ne m'aurait pas fait plaisir, mais je sais bien qu'en cette période, ce serait pour vous difficile alors je vais comprendre les raisons pour lesquelles vous n'allez pas le voter, eh bien tant pis, et je voulais dire à M. MARTINS que je le remercie des mots qu'il a prononcés à mon endroit, mais on ne fait jamais rien tout seul, il le sait bien. On le fait avec tout le monde et il faut donc associer tout le monde à l'hommage qu'il a bien voulu me rendre.

S'il y avait une conclusion M. le Président, que j'aurais envie d'apporter après ce qu'a dit Christophe MARTINS, je trouverais cette conclusion dans une publication qui s'appelle les *Enquêtes du contribuable* et qui est liée à un site tenu par Jean-Marie CAVADA et les services qu'il a mobilisés pour le faire. Venant de quelqu'un qui appartient plutôt à vos rangs qu'au nôtre, on peut penser qu'il ne sera pas trop contestable. Cette revue de février-mars 2015 sur les dépenses du département dit dans son paragraphe final, je ne citerai pas la première partie parce qu'elle traite des mauvais élèves en termes de dépenses publiques et je ne veux citer personne. Je citerai donc les dix dernières lignes : « *Les départements les mieux notés ne sont pas nécessairement les plus peuplés – il y a des départements qui ont beaucoup plus d'habitants que nous – mais, correspondent à des zones économiques dynamiques et bien gérées. La Marne, les Yvelines, le Val-d'Oise, le Maine-et-Loire et l'Ille-et-Vilaine qui obtiennent la note de 20/20, suivis de près par la Meurthe-et-Moselle et la Loire-Atlantique qui obtiennent des notes de 19/20 et 18/20.* » De partir et de quitter cette assemblée avec une note de 20/20, j'en rêvais, merci M. CAVADA.

M. TOURENNE, Président : Juste quelques mots, je pense que ce qui a été dit suffit en soi à manifester toute l'importance que nous avons accordée au cours des années au budget parce que c'est l'élément essentiel et ce n'est pas seulement trois chiffres ou quatre chiffres ou cinq chiffres, c'est un ensemble, ce sont des orientations qui doivent servir à quelque chose et c'est en même temps la préservation de l'avenir, mais quand en même temps, on peut allier la satisfaction des ambitions qui sont les nôtres et la rigueur budgétaire et la capacité à réaliser davantage, je crois que c'est une chance, un signe et que c'est aussi la manifestation de la volonté qui a été la nôtre.

Pour répondre ou essayer d'apporter des éléments de réponse à M. MELLET, je dirais que sur l'organisation générale de notre territoire en matière de centres de secours, nous savons bien les uns et les autres que nous sommes héritiers de l'histoire. Et que nous avons davantage de centres de secours au mètre carré qu'il n'y en a dans les autres départements et souvent, des centres de secours qui sont un peu trop proches pour être

véritablement efficaces, ne pas se faire de concurrence et être dotés suffisamment chacun pour assurer la meilleure sécurité possible à nos concitoyens.

Donc, a été imaginé, parce que c'est le fruit de l'histoire et parce que les élus sont attachés à l'existence de leur centre de secours, parce que les populations y sont attachées, elles ont l'illusion parfois que parce qu'il y a un centre de secours tout près de chez elles, elles seront mieux desservies, ce qui n'est pas forcément le cas s'il n'y a pas le matériel utile pour intervenir de façon efficace. Mais tout cela fait des pesanteurs et nous avons trouvé, je crois, une réponse qui est une réponse adaptée, qui en même temps préserve l'intérêt que l'on porte à ces centres de secours et d'autre part la nécessité d'être plus opérationnel et de donner à nos concitoyens un sentiment de plus grande sécurité. Ce sont les coopérations de centres de secours, ce que vousappelez de vos vœux et je considère que c'est la bonne voie, qu'il faut la poursuivre, mais qu'il faut éviter d'être redondant et de réaliser des investissements dans tous les centres de secours quels qu'ils soient. Je vous rejoins complètement sur ce point, nous avons des efforts à faire, mais nous avons aussi des efforts de conviction et de persuasion. Vous savez qu'au cours de ces dernières années, nous en avons fermé deux, que nous avons réalisé un certain nombre de fusions ou de coopérations et qu'il nous faut continuer dans ce sens.

Sur l'incitation et l'invitation aux communes à recruter des personnels qui soient en même temps des sapeurs-pompiers volontaires, nous avons mis en place cette prime qui avait été supprimée dans un premier temps et que nous avons rétablie à hauteur de 500 € par sapeur-pompier volontaire. Je pense qu'effectivement ce n'est pas suffisant pour être véritablement incitatif. Le problème, et vous le connaissez bien, c'est le fait qu'on peut parfaitement augmenter cette prime. Simplement, c'est la participation des autres communes qui va augmenter puisque nous sommes dans un système de répartition et de mutualisation des moyens et des financements à partir des richesses potentielles de chacune des communes. Et nous avons fait du ménage là-dedans, nous sommes revenus sur des rentes de situations qui n'ont pas toujours été appréciées, mais malgré tout, c'est la justice et l'équilibre qui se sont établis. Je crois qu'il faut continuer à y travailler et je suis persuadé que vous aurez l'occasion de le faire.

Sur le budget lui-même, on peut tout dire, y compris les contradictions les plus flagrantes, on peut dire : « *il faut diminuer les dépenses de fonctionnement, il faut diminuer l'endettement, et il faut investir davantage* ». Je ne connais pas le secret d'une telle réalisation. On peut nous accuser de tous les maux, mais on l'a dit tout à l'heure, les chiffres sont là et ils ont la cruauté qu'ils ont parce qu'ils expriment la vérité et qu'elle n'est pas forcément conforme à ce qu'on attend. La moyenne des investissements réalisés depuis 2004, c'est 172 M€, presque 173. Entre 1998 et 2003, c'est 141 M€ donc vous pouvez actualiser tant que vous voudrez, cela restera inférieur. Il y a une vérité dans ce que vous avez dit, c'est le fait que sur les deux dernières années, nous avons diminué nos investissements, mais parce que les politiques qui ont été conduites antérieurement nous y ont obligés. Vous nous accusez d'être silencieux sur l'effort qui nous est demandé et qui est demandé aux collectivités territoriales. Permettez-moi de vous rappeler deux éléments qui sont aussi des éléments de vérité : premier élément, M. FILLON proposait au lieu des 50 milliards d'économies 130 milliards d'économies, dont 20 milliards sur les collectivités territoriales. Et deuxièmement, nous ne serions pas conduits à cet effort si les gouvernements que vous avez soutenus n'avaient pas creusé la dette jusqu'à l'amener à

2 000 milliards d'euros qu'il faut rembourser aujourd'hui sous peine d'être condamné à ne plus évoluer, à n'avoir plus de croissance et avoir des services publics qui se dégradent. Il faut la rembourser, cette dette, vous l'avez creusée, vous nous laissez l'héritage et la charge de la rembourser, il faut que tout le monde y participe. Et nous y participons volontiers.

Vous oubliez en même temps de dire, mais cela a été rappelé dans le rapport fait par M. THEAUDIN, que pendant les années de M. SARKOZY, nous avons subi et nous subissons les conséquences des transferts qui ont été opérés quand le gouvernement mettait à notre charge ce qu'il avait de plus cher et qui représente aujourd'hui entre les charges nouvelles, les charges supplémentaires et le manque à gagner lié aux modifications fiscales 150 M€ sur la seule année 2015. C'est vrai que d'un côté, on a une dette à rembourser que vous avez creusée. Je crois qu'au fond, ce que vous ne voulez pas voir, mais je comprends les raisons pour lesquelles vous ne voulez pas le voir, c'est toujours extrêmement difficile, on préfère occulter les choses qui sont désagréables, c'est que vous portez l'entièvre responsabilité des difficultés que nous pouvons ressentir.

Nous nous en sortons bien parce que nous avons fait cet effort, parce qu'un jour, à Pacé, je suis allé devant 600 personnes dire de quelle façon nous allions procéder, de quelle façon nous allions réduire les interventions en direction de nos partenaires les yeux dans les yeux. Et je vous garantis que quand je suis allé en voiture, je pensais que j'allais être lynché au cours de la réunion et nous sommes sortis sous les applaudissements parce que nous avons été capables de dire la vérité, parce que c'est cette attitude-là qui nous a toujours conduits depuis 2004 à aujourd'hui. L'attitude de vérité et vous ne trouverez pas dans toutes les actions que nous avons conduites, les informations que nous avons données, la moindre erreur ou la moindre volonté de tromper le public. J'espère que cela continuera à présider à l'attitude de cette assemblée parce que cela l'honneur, parce que cela honore la politique. Après, on peut avoir des choix différents, mais je note enfin qu'au cours de cette session, il n'y a pas eu un seul vote d'opposition émis sur aucun rapport. Aucun. Il y a eu quelques abstentions, aucun vote contre. Ou alors, c'est passé inaperçu. En tout cas, s'il y en a un, il a été vraiment le seul et vous votez contre le budget. Voilà de quoi tout de même nourrir mon étonnement.

Chers collègues, nous ne terminons pas là la session puisque nous avons d'autres rapports à examiner. Je crois que nous laisserons à nos successeurs un Département qui se porte bien. Encore une fois, il ne s'agit pas de revendiquer la paternité de tout ce qui va bien dans ce département, mais je crois que nous y avons participé, que les choix que nous avons faits, en tout cas les convictions qui sont les nôtres ont été mises en œuvre. À aucun moment, nous n'avons transigé avec elles. Vous pouvez nous les reprocher, mais elles sont nos convictions, notamment sur la cohésion sociale, sur l'emploi, sur l'aménagement du territoire et les résultats, je crois, sont à la hauteur de nos attentes. On vient d'en donner un exemple, on pourrait en citer de nombreux.

Mes chers collègues, je vous invite à voter le projet de budget qui a été présenté il y a quelques instants par Clément THEAUDIN. Est-ce qu'il y a des oppositions ? 10. Des abstentions ? 8. Qui est pour ? Veuillez lever la main. 35. Le rapport est voté. Merci.

Je mets aux voix le rapport sur le SDIS qui vous a été présenté par M. CHENUT. Je pense que là, il n'y a pas de problème. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ?

Une non-participation au vote. Merci, le rapport est adopté.

Rennes, le
Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation
L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation

Isabelle GAUTRAIS

Réunion du 1^{er} trimestre 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations

Séance du vendredi 27 février 2015

TOUTES COMMISSIONS – THEMATIQUE 5 – POLITIQUE 51 – RAPPORT 51- 5

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. TOURENNE, Président : Chers collègues, il nous reste avant de nous séparer sans avoir à donner de constitution définitive à notre Département, à examiner un rapport abondant, mais qui par consensus en général nous passons très vite, il s'agit du rapport sur les subventions.

Nous sommes d'accord sur la procédure. Lorsqu'il n'y a pas de modification par rapport aux propositions, je mets aux voix sans qu'il y ait de discussions. S'il y a des modifications apportées par les commissions, le rapporteur nous en fait part et je les soumets à la discussion.

Sur la première commission, M. COUET.

M. COUET : Pas de changement.

M. TOURENNE, Président : Je mets donc aux voix l'ensemble des propositions pour la première commission. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

Pour la deuxième commission M. CHENUT.

M. CHENUT : C'est un total de 5 246 € qui a été validé en commission.

M. TOURENNE, Président : Merci. Je mets aux voix. Oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

Troisième commission, Mme MASSOT. Qui rapporte ?

Mme JACQUEMIN : J'ai présidé cette troisième commission et les propositions ont toutes été validées à l'unanimité.

M. TOURENNE, Président : Merci. Je mets aux voix l'ensemble des propositions de subventions pour la troisième commission. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Merci, le rapport est adopté.

Quatrième commission, M. FEUVRIER, c'est M. MARTINS.

M. MARTINS : Idem.

M. TOURENNE, Président : Merci. Je mets aux voix. Oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

Cinquième commission, M. THEAUDIN.

M. THEAUDIN : Cinquième commission, les propositions ont été adoptées avec deux demandes de précisions sur deux subventions, je vous les donne très rapidement. Il s'agissait de la Maison de la consommation et de l'environnement parce qu'au-delà de la subvention accordée, ici il y a une subvention qui était accordée par une commission en cours d'exercice et qui n'est pas renouvelée et concernant l'organisation du concours national de la résistance et de la déportation, c'est la même somme qui est accordée ici, le reste était une somme accordée par la deuxième commission en raison du 70^e anniversaire et on n'est plus au 70^e anniversaire. Le reste est donc sans changement par rapport aux propositions.

M. TOURENNE, Président : Merci. Pas d'intervention ? Je mets aux voix le rapport qui vient d'être présenté par M. THEAUDIN. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

Chers collègues, nous voilà au terme, je ne vais pas vous faire de discours, on a eu l'occasion de s'exprimer suffisamment là-dessus et on ne va pas rentrer dans les plaintes et dans les regrets et la nostalgie. Nous avons vécu ensemble pendant un certain nombre d'années. Comme dans tous les ménages, il y a des tensions, il y a des points de vue qui peuvent être différents, mais au fond les couples, enfin le ménage a tenu même si c'est un ménage à 53, ce qui en fait peut-être d'ailleurs la richesse. En tout cas, quel que soit le sort qui vous attend, ou quels que soient les choix que vous avez faits, aux uns et aux autres, je vous souhaite le plus bel avenir.

Rennes, le
Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation
L'Adjointe au Responsable du Service Assemblée,
Affaires juridiques et Documentation

Isabelle GAUTRAIS